
RAPPORT
ANNUEL
2020



**SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
DES ÉTATS-UNIS**
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 10-K

**RAPPORT ANNUEL PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU 15(d) DE LA
SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

ou

**RAPPORT DE TRANSITION PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13 OU 15(d) DE LA
SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934**

POUR LA PÉRIODE DE TRANSITION ALLANT DU

AU

Numéro de dossier de la Commission : 001-33164

Domtar Corporation

(Dénomination exacte de l'émetteur inscrit telle qu'elle figure dans ses statuts)

Delaware
(État ou autre territoire de
constitution ou d'organisation)

234 Kingsley Park Drive
Fort Mill, SC
(Adresse des principaux bureaux de direction)

Numéro de téléphone de l'émetteur inscrit, y compris l'indicatif régional : 803 802-7500

20-5901152
(Numéro d'identification de
l'employeur aux fins de l'I.R.S.)

29715
(Code ZIP)

Titres inscrits aux termes de l'article 12(b) de la Loi : Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 \$ par action négociées à la Bourse de New York; symbole UFS.

Titres inscrits aux termes de l'article 12(g) de la Loi : Aucun

Veillez indiquer, en cochant la réponse appropriée, si l'émetteur inscrit est un émetteur établi bien connu (*well-known seasoned issuer*) au sens de la *Rule 405* de la Securities Act. OUI NON

Veillez indiquer, en cochant la réponse appropriée, si l'émetteur inscrit n'est pas tenu de déposer de rapports aux termes de l'article 13 ou 15(d) de la Loi. OUI NON

Veillez indiquer, en cochant la réponse appropriée, si l'émetteur inscrit : 1) a déposé tous les rapports qu'il devait déposer conformément à l'article 13 ou 15(d) de la *Securities Exchange Act of 1934* au cours des 12 derniers mois (ou pendant toute période de moins de 12 mois à l'égard de laquelle l'émetteur inscrit était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été soumis à ces exigences de dépôt au cours des 90 derniers jours. OUI NON

Veillez indiquer, en cochant la réponse appropriée, si l'émetteur inscrit a présenté électroniquement tous les dossiers de données interactifs (*interactive data files*) devant être présentés en vertu de la *Rule 405* du *Regulation S-T* (§232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou au cours de toute période plus courte à l'intérieur de laquelle l'émetteur inscrit a été tenu de présenter ces dossiers). OUI NON

Cochez ci-après si l'information de déposants défaillants exigée aux termes de l'article 405 du *Regulation S-K* (§229.405) ne figure pas dans les présentes et ne figurera pas, à la connaissance de l'émetteur inscrit, dans des circulaires de sollicitation de procurations ou d'information définitives intégrées par renvoi dans la Partie III du présent formulaire 10-K ou dans toute modification apportée à celui-ci.

Veillez indiquer, en cochant la réponse appropriée, si l'émetteur inscrit est un important déposant admissible au régime de dépôt accéléré, un déposant admissible au régime de dépôt accéléré, un déposant non admissible au régime de dépôt accéléré, une plus petite société émettrice assujettie ou une société émergente en croissance. Voir la définition donnée à *large accelerated filer*, à *accelerated filer*, à *smaller reporting company* et à *emerging growth company* dans la *Rule 12b-2* de l'Exchange Act :

Important déposant admissible au régime de dépôt accéléré	<input checked="" type="checkbox"/>	Déposant admissible au régime de dépôt accéléré	<input type="checkbox"/>
Déposant non admissible au régime de dépôt accéléré	<input type="checkbox"/>	Plus petite société émettrice assujettie	<input type="checkbox"/>
Société émergente en croissance	<input type="checkbox"/>		

Si vous êtes une société émergente en croissance, indiquez, en cochant la case, si l'émetteur inscrit a choisi de ne pas se prévaloir de la période de transition prolongée pour se conformer à des normes comptables nouvelles ou révisées aux termes du paragraphe 13(a) de l'Exchange Act.

Cochez ci-après si l'émetteur inscrit a déposé un rapport et une attestation sur l'évaluation par sa direction de l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément au paragraphe 404(b) de la *Sarbanes-Oxley Act* (15 U.S.C. 7262(b)) par le cabinet d'experts-comptables agréés inscrit qui a établi ou délivré son rapport d'audit.

Veillez indiquer, en cochant la réponse appropriée, si l'émetteur inscrit est une société fictive (*shell company*) au sens de la *Rule 12b-2* de l'Exchange Act. OUI NON

La valeur marchande globale des actions ordinaires avec et sans droit de vote de l'émetteur inscrit détenues par des personnes ne faisant pas partie de son groupe, fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de New York le 30 juin 2020, était de 1 165 096 948 \$.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation de l'émetteur inscrit en date du 19 février 2021 était de 55 066 504.

Des parties de la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur inscrit relative à l'assemblée annuelle des actionnaires, qui est prévue le 5 mai 2021, sont intégrées par renvoi dans la Partie III du présent rapport.

DOMTAR CORPORATION
RAPPORT ANNUEL SUR FORMULAIRE 10-K
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PARTIE I	
RUBRIQUE 1 ACTIVITÉ	4
Généralités	4
COVID-19	5
Accessibilité de l'information	5
Notre structure organisationnelle	6
Aperçu de nos secteurs d'activité	6
Nos initiatives stratégiques et priorités financières	13
Nos concurrents	14
Notre capital humain	14
Notre approche de développement durable	16
Notre respect de l'environnement	16
Notre propriété intellectuelle	17
Nos membres de la haute direction	18
Énoncés de nature prospective	20
RUBRIQUE 1A FACTEURS DE RISQUE	21
RUBRIQUE 1B COMMENTAIRES DU PERSONNEL NON RÉGLÉS	33
RUBRIQUE 2 PROPRIÉTÉS	33
RUBRIQUE 3 POURSUITES	35
RUBRIQUE 4 INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES MINES	35
PARTIE II	
RUBRIQUE 5 MARCHÉ POUR LES ACTIONS ORDINAIRES DE L'ÉMETTEUR INSCRIT, DONNÉES PERTINENTES POUR LES ACTIONNAIRES ET RACHATS DE TITRES DE CAPITAUX PROPRES PAR L'ÉMETTEUR	36
Information sur le marché	36
Porteurs	36
Dividendes et programme de rachat d'actions	36
Graphique de performance	38
RUBRIQUE 6 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES	39
RUBRIQUE 7 RAPPORT DE GESTION	41
Vue d'ensemble	42
Faits saillants de 2020	43
Incidence de la pandémie de COVID-19	44
Perspectives	46
Programme de réduction de coûts	46
Analyse des activités	47
Activités abandonnées	54
Situation de trésorerie et sources de financement	55
Prises de positions récentes en comptabilité et Estimations et conventions comptables critiques	59
RUBRIQUE 7A INFORMATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE À FOURNIR SUR LES RISQUES DE MARCHÉ	68

	<u>PAGE</u>
RUBRIQUE 8 ÉTATS FINANCIERS ET INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	70
Rapports de la direction aux actionnaires de Domtar Corporation	70
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, PricewaterhouseCoopers LLP	71
États consolidés des résultats et du résultat étendu	74
Bilans consolidés	75
États consolidés des capitaux propres	76
États consolidés des flux de trésorerie	77
Notes complémentaires	78
RUBRIQUE 9 MODIFICATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À FOURNIR ET DÉSACCORDS AVEC LES COMPTABLES À CE SUJET	166
RUBRIQUE 9A CONTRÔLES ET PROCÉDURES	166
RUBRIQUE 9B AUTRES RENSEIGNEMENTS	166
PARTIE III	
RUBRIQUE 10 ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET GOUVERNANCE	167
RUBRIQUE 11 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	167
RUBRIQUE 12 TITRES APPARTENANT À CERTAINS PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES ET AUX MEMBRES DE LA DIRECTION ET QUESTIONS CONNEXES RELATIVES AUX ACTIONNAIRES	167
RUBRIQUE 13 CERTAINES RELATIONS ET OPÉRATIONS CONNEXES ET INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS	168
RUBRIQUE 14 HONORAIRES ET SERVICES DES PRINCIPAUX COMPTABLES	168
PARTIE IV	
RUBRIQUE 15 PIÈCES ET ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	169
Annexe II – Comptes de contrepartie et comptes admissibles	169
RUBRIQUE 16 SOMMAIRE DU FORMULAIRE 10-K	173
SIGNATURES	174

PARTIE I

RUBRIQUE 1. ACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS

Nous concevons, fabriquons, commercialisons et distribuons une grande variété de produits à base de fibre, dont des papiers de communication et des papiers de spécialité et d'emballage. Nos activités reposent sur un réseau d'installations destinées à la transformation de la fibre de bois. Ces actifs produisent de la pâte à papier, de la pâte en flocons et de la pâte de spécialité. Environ 40 % de la production de pâte est consommée au sein de notre réseau et sert à la fabrication du papier, le reste étant vendu sous forme de pâte commerciale. Nous sommes le plus important producteur intégré de papier fin non couché d'Amérique du Nord et servons une clientèle diversifiée, dont des marchands, des détaillants, des papetiers, des imprimeurs, des éditeurs, des façonneurs de papier et des utilisateurs finaux. Pour en savoir plus, consultez www.domtar.com.

Tout au long du présent rapport annuel sur formulaire 10-K, à moins d'indication contraire, « Domtar Corporation », « la Société », « Domtar », « nous », « notre » et « nos » désignent Domtar Corporation, ses filiales et ses investissements.

L'année 2020 a été marquée par d'importants défis pour Domtar. Au cours de 2020, nous avons entrepris diverses initiatives stratégiques, dont un programme de réduction des coûts, avons mis à exécution notre feuille de route pour la conversion des actifs, analysé les options stratégiques pour notre secteur des soins personnels et confronté des défis sans précédent liés à l'exploitation et au marché en raison de la pandémie de COVID-19.

Bien que l'exécution de notre stratégie doive se faire de façon progressive, nous avons réalisé de bons progrès en 2020, ce qui nous procure un fondement solide en vue de notre croissance. Nous mettons en œuvre un plan clairement établi qui vise à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires en recentrant notre portefeuille de manière à ce qu'il soit axé sur le papier, la pâte et l'emballage. Nous avons également commencé à mettre à exécution notre plan stratégique en vue de notre entrée sur le marché du carton-caisse avec des actifs très compétitifs et une stratégie de commercialisation distinctive.

Vente du secteur des soins personnels

Le 7 janvier 2021, nous avons convenu de vendre notre secteur des soins personnels à American Industrial Partners (AIP) moyennant un prix d'achat de 920 millions de dollars en espèces (« transaction »). La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2021. En raison de son envergure et du fait que nous nous retirons du secteur des soins personnels, la vente représente une transition stratégique importante qui a des répercussions importantes sur nos activités et nos résultats financiers. Par conséquent, le secteur des soins personnels est classé à titre d'activité abandonnée pour toutes les périodes présentées. Notre secteur des soins personnels était auparavant présenté en tant que secteur isolable distinct. Se reporter à la note 3, intitulée « Activités abandonnées », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire » pour de plus amples renseignements concernant nos activités abandonnées.

Exécution de notre feuille de route pour la conversion des actifs

Le 7 août 2020, nous avons annoncé notre décision de transformer nos actifs à nos usines de Kingsport, au Tennessee, et d'Ashdown, en Arkansas, suivant une analyse de notre capacité manufacturière. Ce programme de conversion concorde avec la feuille de route que nous avons rendue publique en 2018. La feuille de route annoncée plus tôt pour la conversion de plusieurs usines nous permettra d'ajuster notre capacité de production de papier selon la demande des clients. Tout au long de cette démarche, nous avons relevé jusqu'à quatre projets de reconversion d'usines/de machines à papier à grande échelle, qui représentent une capacité totale de production de 2,5 millions de tonnes de carton-caisse et/ou de 570 000 tonnes métriques séchées à l'air (TMSA) additionnelles de pâte commerciale de résineux et de pâte en flocons. Avec la conversion de notre machine à

papier de Kingsport, nous prévoyons entrer sur le marché du carton-caisse. À plein régime, l'usine produira et commercialisera chaque année environ 600 000 tonnes de papier doublure et ondulé fait de matières recyclées de qualité élevée, ce qui nous procurera une empreinte stratégique sur un marché adjacent en pleine croissance. Cette conversion devrait être réalisée d'ici le quatrième trimestre de 2022. Nous prévoyons que la conversion de notre usine d'Ashdown, qui sera entièrement dédiée à la production de pâte de résineux et de pâte en flocons, sera achevée au début de 2021. L'usine d'Ashdown produira de la pâte commerciale de feuillus supplémentaire, jusqu'à ce que la pâte à papier soit remplacée, à terme, par de la pâte de résineux. Cette conversion de la chaîne de fabrication au profit d'une production totale de pâte de résineux est également nécessaire pour une expansion éventuelle vers du carton-caisse. À la suite de la conversion de la chaîne de production de pâte à papier, l'usine d'Ashdown aura une capacité de production annuelle de 775 000 tonnes de pâte en flocons et de pâte de résineux.

Programme de réduction des coûts

Le 7 août 2020, nous avons annoncé la mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de réaliser des économies annuelles de 200 millions de dollars d'ici la fin de 2021. L'objectif du programme est de renforcer l'activité commerciale, d'accroître notre rentabilité, d'améliorer nos marges d'exploitation et d'optimiser la productivité et les flux de trésorerie. Pour de plus amples renseignements au sujet de notre programme de réduction des coûts, se reporter à la rubrique 7, intitulée « Rapport de gestion », sous « Programme de réduction des coûts ».

Acquisition du secteur du papier destiné aux points de vente d'Appvion

Le 27 avril 2020, nous avons conclu l'acquisition du secteur du papier destiné aux points de vente d'Appvion Operations, Inc. Le secteur comprend l'actif d'application de revêtement et l'équipement connexe de l'installation d'Appvion à West Carrollton, en Ohio, ainsi qu'une licence pour toute la propriété intellectuelle correspondante. Les résultats dégagés par ce secteur ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter du 27 avril 2020. Se reporter à la note 4, intitulée « Acquisition d'une entreprise », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire » pour de plus amples renseignements.

COVID-19

Détectée pour la première fois chez des personnes à la fin de 2019, la COVID-19 s'est rapidement propagée à l'échelle mondiale et, en mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'éclosion de COVID-19 de pandémie. En raison de la propagation rapide et sans précédent de la COVID-19 et des consignes de distanciation physique adoptées partout dans le monde en lien avec la pandémie, ce virus a eu de profondes répercussions sur la santé publique, l'économie mondiale et la société en général. Nous surveillons activement l'incidence de la COVID-19 sur tous les aspects de notre entreprise, y compris nos employés, nos activités, nos clients, nos fournisseurs, notre liquidité et nos sources de capitaux. La santé et la sécurité de nos employés et de nos clients demeurent notre priorité absolue.

Avant la mi-mars 2020, nos résultats étaient essentiellement conformes aux attentes. Nous avons commencé à constater une baisse des expéditions de papier en mars 2020, au moment où le volume s'est contracté en réaction aux décrets de confinement et à d'autres restrictions commerciales. Globalement, pour 2020, nos expéditions de papier ont accusé une baisse d'environ 19 % par rapport à 2019. La situation entourant la COVID-19 est décrite plus en détail dans la partie portant sur la COVID-19, présentée à la rubrique 7, intitulée « Rapport de gestion ».

ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

Dans le présent rapport annuel sur formulaire 10-K, nous intégrons par renvoi certains éléments d'information inclus dans d'autres documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission

(« SEC ») et nous vous renvoyons à cette information. Nous déposons des rapports annuels, trimestriels et courants ainsi que d'autres documents d'information auprès de la SEC. La SEC maintient un site Web, à l'adresse www.sec.gov, qui renferme ces documents déposés. Vous pouvez aussi consulter sans frais les rapports que nous déposons auprès de la SEC sur notre site Web. Les rapports déposés auprès de la SEC seront accessibles par l'intermédiaire de notre site Web dès que ce sera raisonnablement possible après leur dépôt auprès de la SEC. L'information qui se trouve sur notre site Web, www.domtar.com, ne fait pas partie de ce rapport ni de quelque autre rapport que nous déposons auprès de la SEC et elle ne doit en aucune façon être considérée à ce titre.

NOTRE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Au 31 décembre 2020, Domtar Corporation comptait un total de 55 194 538 actions ordinaires émises et en circulation.

Nos actions ordinaires sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « UFS ».

Des renseignements au sujet de nos actions ordinaires sont inclus à la note 21, intitulée « Capitaux propres », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

APERÇU DE NOS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Suivant notre entente prévoyant la vente de notre secteur des soins personnels, nous ne comptons qu'un seul secteur isolable, comme il est décrit ci-après, qui représente aussi notre seul secteur d'exploitation.

- **Pâtes et papiers :** Notre secteur regroupe la conception, la fabrication, la commercialisation et la distribution de papiers de communication et de papiers de spécialité et d'emballage, de pâte de résineux, de pâte de feuillus et de pâte en flocons ainsi que de noyaux absorbants ultrafins laminés de grande qualité.

Des renseignements au sujet de notre secteur isolable sont inclus à la rubrique 7, intitulée « Rapport de gestion », de même qu'à la note 24, intitulée « Informations sectorielles », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ». Des renseignements géographiques sont également inclus à la note 24 des États financiers et information supplémentaire.

PÂTES ET PAPIERS

Nos activités de fabrication

Nous produisons environ 3,8 millions de tonnes métriques de pâte de résineux, de pâte en flocons et de pâte de feuillus dans 11 usines. Environ 40 % de la pâte que nous produisons est utilisée à l'interne pour la fabrication de papier, le reste étant vendu comme de la pâte commerciale. Pour certaines catégories, nous achetons également de la pâte à papier auprès de tiers, afin d'optimiser la logistique de notre capacité de pâte tout en réduisant les coûts du transport.

Nous sommes le plus grand distributeur et fabricant intégré de papier fin non couché de l'Amérique du Nord. Nous exploitons sept usines de pâtes et papiers intégrées (cinq aux États-Unis et deux au Canada), qui possèdent une capacité de production annuelle d'environ 2,2 millions de tonnes de papier fin non couché. Nos exploitations de fabrication de papier s'appuient sur 11 centres de finition et de fabrication de formulaires (y compris un réseau de 9 installations situées à l'extérieur de nos usines de papier). Environ 68 % de notre capacité de production de papier provient des États-Unis et 32 % provient du Canada.

Nous produisons de la pâte commerciale en sus de nos besoins internes à nos usines de pâtes et papiers d'Espanola, de Hawesville, de Windsor, de Marlboro et de Nekoosa. Nous fabriquons également de la pâte à papier, de la pâte en flocons et de la pâte de spécialité à nos quatre usines autonomes situées à Ashdown, à Kamloops, à Dryden et à Plymouth. Selon la conjoncture du marché, nous pouvons vendre environ 2,1 millions de tonnes métriques de pâte par année. Environ 58 % de notre capacité de production de pâte provient des États-Unis et 42 % de celle-ci provient du Canada.

Le tableau qui suit présente nos usines de pâtes et papiers en exploitation et leur capacité de production annuelle.

INSTALLATION DE PRODUCTION ¹⁾	Capacité de fabrication de pâte des chaînes de production		Commercialisable		
			Papier		(milliers de TC) ⁴⁾
	Nbre de chaînes	(milliers de TMSA) ²⁾	Nbre de machines	Catégorie ³⁾	
Papier fin non couché					
Windsor, Québec	1	447	2	Papiers de communication	642
Hawesville, Kentucky	1	412	2	Papiers de communication	596
Marlboro, Caroline du Sud	1	320	1	Papiers de spécialité et d'emballage	274
Johnsonburg, Pennsylvanie	1	228	2	Papiers de communication	344
Nekoosa, Wisconsin	1	155	3	Papiers de spécialité et d'emballage	168
Rothschild, Wisconsin	1	65	1	Papiers de communication	131
Espanola, Ontario	1	280	2	Papiers de spécialité et d'emballage	69
<i>Total – Papier fin non couché</i>	<i>7</i>	<i>1 907</i>	<i>13</i>		<i>2 224</i>
Pâte					
Ashdown, Arkansas ⁵⁾	3	775			
Kamloops, Colombie-Britannique	1	408	—		—
Dryden, Ontario	1	327	—		—
Plymouth, Caroline du Nord	1	390	—		—
<i>Total – Pâte</i>	<i>6</i>	<i>1 900</i>	<i>—</i>		<i>—</i>
<i>Total</i>	<i>13</i>	<i>3 807</i>	<i>13</i>		<i>2 224</i>
Total – Pâte commerciale⁶⁾		2 149			

- 1) Le 7 août 2020, nous avons annoncé la fermeture définitive de nos usines de production de papier fin non couché à Kingsport (Tennessee) et à Port Huron (Michigan) et de la dernière machine à papier de l'usine d'Ashdown (Arkansas). La production de nos machines à papier de Kingsport et d'Ashdown a été interrompue en avril 2020, et notre usine de Port Huron devrait fermer d'ici la fin du premier trimestre de 2021. Ces fermetures sont reflétées dans le tableau ci-dessus.
- 2) TMSA désigne une tonne métrique séchée à l'air et TC désigne une tonne courte.
- 3) Représente l'essentiel de la capacité pour chacune de ces installations.
- 4) La capacité de fabrication du papier repose sur un calendrier d'exploitation de 360 jours et de la production à la bobineuse.
- 5) Nous achèverons la conversion de notre usine d'Ashdown, qui sera entièrement dédiée à la production de pâte de résineux et de pâte en flocons au début de 2021. L'usine produira de la pâte commerciale de feuillus supplémentaire, jusqu'à ce que la pâte à papier soit remplacée, à terme, par de la pâte de résineux. Cette conversion est reflétée dans le tableau ci-dessus.
- 6) Les expéditions estimatives à des tiers dépendent de la conjoncture du marché.

Avec la conversion de notre machine à papier de Kingsport, nous prévoyons entrer sur le marché du carton-caisse. À plein régime, l'usine produira et commercialisera chaque année environ 600 000 tonnes de papier doublure et ondulé fait de matières recyclées de qualité élevée, ce qui nous procurera une empreinte stratégique sur un marché en pleine croissance. Cette conversion devrait être réalisée d'ici la fin de 2022.

Nos matières premières

La fabrication de pâtes et papiers nécessite de la matière ligneuse, des produits chimiques et de l'énergie. Nous présentons ci-dessous des précisions sur ces trois principales matières premières utilisées par nos installations de fabrication.

Matière ligneuse

Usines américaines de pâtes et papiers

La fibre utilisée dans nos usines américaines de pâtes et papiers est de la fibre de résineux et de la fibre de feuillus, que l'on peut facilement obtenir dans les deux cas sur le marché auprès d'un grand nombre de tiers. Les usines se procurent la fibre dont elles ont besoin auprès de différentes sources, selon leur emplacement. Ces sources comprennent à la fois des contrats d'approvisionnement, des ententes de gestion de terres à bois, des achats anticipés de bois sur pied et des achats sur le marché au comptant.

Usines canadiennes de pâtes et papiers

Notre usine de pâtes et papiers de Windsor utilise de la fibre de feuillus provenant de diverses sources, dont des achats faits sur le marché libre au Canada et aux États-Unis, des contrats conclus avec les offices de commercialisation des producteurs de bois du Québec, des terres publiques où nous disposons d'attributions à des fins d'approvisionnement en bois et des terres privées de Domtar. La matière ligneuse de résineux et de feuillus pour notre usine de pâtes et papiers d'Espanola et la matière ligneuse de résineux pour notre usine de pâtes de Dryden sont obtenues auprès de tiers, directement ou indirectement à partir de terres publiques et grâce à des attributions à des fins d'approvisionnement en bois désignées. Notre usine de pâtes de Kamloops utilise exclusivement de la fibre de résineux, qui provient principalement des scieries de tiers situées dans la partie méridionale de la Colombie-Britannique continentale.

Les droits de coupe sur les terres publiques se rattachant à nos usines de pâtes et papiers canadiennes représentent environ 1,7 million de mètres cubes de bois de résineux et 0,8 million de mètres cubes de bois de feuillus par année. L'accès à la récolte de fibre sur les terres publiques en Ontario et au Québec est assujéti à des licences et à un examen mené par les autorités gouvernementales respectives.

Produits chimiques

Nous utilisons divers composés chimiques dans nos activités de fabrication de pâtes et papiers, dont l'achat est en majeure partie centralisé et réalisé dans le cadre de contrats dont la durée varie entre un et dix ans pour garantir la disponibilité des produits. La plupart des contrats comportent des prix qui varient en fonction de la conjoncture du marché. Pour la fabrication de la pâte, nous utilisons divers produits chimiques, dont de la soude caustique, du chlorate de sodium, de l'acide sulfurique, de la chaux et du peroxyde d'hydrogène. Pour la fabrication du papier, nous utilisons aussi plusieurs produits chimiques, dont de l'amidon, du carbonate de calcium précipité, des agents de blanchiment optique, des teintures et du sulfate d'aluminium.

Énergie

Nos installations produisent et consomment des quantités importantes d'énergie. Nos principales sources d'énergie sont : la biomasse, le gaz naturel et l'électricité. Environ 73 % de l'énergie totale requise pour fabriquer nos produits provient de combustibles renouvelables, tels que les écorces et la liqueur de cuisson épuisée, qui sont des sous-produits de nos processus de fabrication. Le reste de l'énergie provient d'achats d'autres combustibles fossiles en plus petites quantités et d'achats de vapeur obtenus aux termes de contrats d'approvisionnement. Pour la plupart de ces contrats, les fournisseurs s'engagent à fournir certaines quantités selon des fourchettes déterminées à l'avance qui combleront nos besoins quant à un type donné de combustible à une installation donnée. Les prix fixés dans le cadre de la plupart des contrats fluctuent en fonction de la conjoncture du marché. La biomasse et les combustibles fossiles servent principalement à produire de la vapeur pour le processus de fabrication et, dans une moindre mesure, à fournir de la chaleur directe utilisée dans le cadre du processus de récupération chimique.

Nous avons des actifs de cogénération dans toutes nos usines de pâtes et papiers intégrées, ainsi que des actifs hydrauliques dans trois emplacements : Espanola, Nekoosa et Rothschild. Ces actifs de production

d'énergie génèrent environ 71 % des besoins en électricité de nos activités de fabrication, le reste provenant de services publics locaux. L'électricité sert surtout à alimenter les moteurs, les pompes et autres éléments d'équipement, de même qu'à fournir l'éclairage.

Nos moyens de transport

Le transport des matières premières, de la matière ligneuse, des produits chimiques et de la pâte vers nos usines se fait principalement par rail et par camion et, dans certaines circonstances, par barge. Nous faisons appel aux services de tiers pour le transport de nos produits de pâte et de papier entre nos usines, installations de façonnage, centres de distribution et clients. Nos produits de papier sont expédiés surtout par camion, les activités de logistique et d'approvisionnement étant centralisées et gérées en collaboration avec chaque emplacement. Notre pâte est expédiée soit par navire, soit par train, soit par camion, selon la destination et la préférence des clients. Nous travaillons avec de grandes sociétés ferroviaires, des transporteurs maritimes et environ 300 entreprises de camionnage et de transport indépendant des États-Unis et du Canada. Les contrats de service sont généralement négociés sur une base annuelle. Nous acquittons les suppléments de carburant diesel, qui varient en fonction du moyen de transport utilisé et du coût du carburant diesel.

Nos gammes de produits et notre stratégie de commercialisation

Papier

Nos papiers fins non couchés sont répartis dans les catégories des papiers de communication et des papiers de spécialité et d'emballage. Les papiers de communication sont subdivisés dans les catégories des papiers d'affaires et des papiers d'impression commerciale et de publication.

Nos papiers d'affaires comprennent les papiers de reprographie et d'imagerie électronique, qui sont utilisés dans les imprimantes à jet d'encre et laser, les photocopieurs et les télécopieurs à papier ordinaire, de même que les papiers pour ordinateur, formulaires imprimés et papiers numériques. Ces produits sont employés principalement dans les bureaux et à domicile. Les papiers d'affaires ont représenté environ 41 % de nos expéditions de produits de papier en 2020.

Nos papiers d'impression commerciale et de publication comprennent les papiers fins non couchés, tels que les papiers offset et les papiers opaques. Ces papiers fins non couchés sont utilisés pour les presses offset à feuilles et alimentées par rouleaux servant à tous les types d'impression commerciale, y compris l'impression numérique. Nos papiers de publication comprennent les papiers pour livres grand public et les papiers non couchés légers utilisés principalement dans des applications d'édition de livres, par exemple pour les manuels, les dictionnaires, les catalogues, les revues, les livres à couverture rigide et les documents financiers. Ces produits comprennent aussi les papiers destinés à la conversion : enveloppes, bloc-notes, formulaires commerciaux et formulaires de traitement de données/électroniques. Les papiers d'impression commerciale et de publication ont représenté environ 41 % de nos expéditions de produits de papier en 2020.

Nos papiers de spécialité et d'emballage comprennent les papiers utilisés pour la thermographie, les emballages souples, les emballages de produits alimentaires, les emballages de produits médicaux, les blouses de chirurgiens et champs opératoires, la base abrasive pour le papier sablé, les produits autocopiants, les étiquettes ainsi que d'autres papiers utilisés pour des applications de couchage et de laminage. Nous produisons également des papiers pour des applications industrielles et des applications spécialisées, y compris des papiers pour emballage, des papiers traités et des papiers de sécurité, ainsi que pour des applications d'impression spécialisée et de façonnage. Ces papiers de spécialité et d'emballage ont représenté environ 18 % de nos expéditions de produits de papier en 2020. La fabrication de ces qualités de papier nécessite une certaine combinaison d'innovation et d'agilité dans notre processus de fabrication.

Le tableau suivant illustre nos principaux produits de papiers fins non couchés et leurs applications.

Catégorie	Papiers de communication				Papiers de spécialité et d'emballage
	Papiers d'affaires		Papiers d'impression commerciale et de publication		
Qualité	Reprographie	Imagerie haut de gamme Papiers de technologie	Offset Couleurs Index Étiquette Bristol	Opaque Opaque haut de gamme Léger Livres grand public	Papiers thermiques Emballages de produits alimentaires Papier pour sacs Papiers de sécurité Papiers d'imagerie Papiers pour étiquettes Fournitures médicales jetables
Application	Photocopies Documents de bureau Présentations	Présentations Rapports	Impression commerciale Publipostage Dépliants Brochures Cartes Affiches	Papeterie Brochures Rapports annuels Livres Catalogues Formulaires et enveloppes	Emballages pour aliments et bonbons Papier pour sacs – restauration rapide pour emporter Papiers pour chèques et papiers de sécurité Blouses de chirurgien

Nos canaux de distribution pour la vente de papiers ont été conçus de façon à offrir à notre clientèle diversifiée une gamme de produits complète et concurrentielle de façon efficace. Notre personnel affecté au service à la clientèle travaille en étroite collaboration avec le personnel de vente, de commercialisation et de production afin de servir et d'appuyer les marchands, façonneurs, utilisateurs finaux, papetiers, imprimeurs et détaillants. Nous vendons nos produits directement auprès des utilisateurs finaux et d'autres intervenants qui influencent les décisions d'achat de papier afin d'augmenter la notoriété de nos marques et la demande de nos produits. De plus, nos représentants collaborent étroitement avec le personnel de développement de produits des usines et entreprennent des programmes de commercialisation conjoints avec les clients pour mieux comprendre leurs besoins commerciaux et pour appuyer leurs exigences futures.

Nous vendons des papiers d'affaires principalement aux papetiers, aux marchands de papier, aux fabricants de matériel de bureau et aux détaillants. Nous distribuons des papiers d'impression commerciale et de publication non couchés à des utilisateurs finaux et à des imprimeurs commerciaux, principalement par l'entremise de marchands de papier, et nous vendons aussi directement à certains utilisateurs finaux. Nous vendons nos papiers de spécialité et d'emballage principalement à des façonneurs de papier, qui appliquent un processus de production supplémentaire, comme le couchage, le rebobinage, le pliage ou le cirage, à nos papiers avant de les vendre à divers utilisateurs finaux spécialisés.

Le tableau suivant illustre nos circuits de distribution quant à nos produits de papier.

Catégorie	Papiers de communication						Papiers de spécialité et d'emballage
	Papiers d'affaires			Papiers d'impression commerciale et de publication			
	Détaillants	Marchands	Fabricants de matériel de bureau/ Papetiers	Marchands	Façonneurs	Utilisateurs finaux	Façonneurs
Domtar vend à :	↓	↓	↓	↓	↓		↓
Le client vend à :	Imprimeurs/ Utilisateurs finaux	Imprimeurs/ Détaillants/ Utilisateurs finaux	Détaillants/ Papetiers/ Utilisateurs finaux	Imprimeurs/ Façonneurs/ Utilisateurs finaux	Marchands/ Détaillants		Utilisateurs finaux

Pâte

Nos produits de pâtes comprennent la pâte de résineux, la pâte en flocons et la pâte de feuillus ainsi que des noyaux absorbants ultrafins laminés de grande qualité. Nos catégories de pâte sont vendues aux clients dans plus de 50 pays dans le monde et sont utilisées dans divers produits finis, comme les couches et les produits d'hygiène personnelle, les papiers hygiéniques et les mouchoirs, les papiers de spécialité et d'emballage, la fabrication par des clients de catégories de papier destinées à l'impression et à l'écriture, les produits de construction et les papiers isolants électriques. Nos noyaux absorbants entrent dans la fabrication de couches pour bébés, de produits pour l'incontinence pour adultes et de produits d'hygiène féminine.

Nous vendons de la pâte commerciale aux clients établis en Amérique du Nord principalement par l'entremise d'effectifs de vente nord-américains, tandis que les ventes faites à la plupart des clients d'outre-mer sont réalisées soit directement, soit par l'intermédiaire d'agents à commission. Nous conservons des approvisionnements de pâte à des entrepôts situés en des endroits stratégiques, ce qui nous permet de répondre aux commandes des clients rapidement.

Nos clients

Nos dix principaux clients représentaient environ 41 % de nos ventes en 2020. En 2020, Staples représentait environ 12 % de nos ventes. La majorité de nos clients achètent des produits en passant des commandes individuelles. En 2020, environ 75 % de nos ventes ont été réalisées aux États-Unis, 9 % au Canada et 16 % dans d'autres pays.

NOS INITIATIVES STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS FINANCIÈRES

Société de technologie à base de fibres de premier plan, Domtar s'emploie à susciter l'innovation, à améliorer ses plateformes d'exploitation et à produire des produits de grande qualité. Afin de renforcer davantage notre position et d'améliorer la rentabilité pour nos actionnaires, Domtar se concentre sur quatre objectifs d'affaires principaux : 1) faire croître la valeur au moyen d'investissements stratégiques; 2) miser sur nos compétences fondamentales dans le domaine de la matière ligneuse pour diversifier et élargir la présence de Domtar dans les marchés et les secteurs en croissance; 3) conserver une répartition équilibrée et disciplinée des capitaux investis permettant des investissements dans des secteurs porteurs de croissance et récompensant les actionnaires au moyen de rendements en capital; et 4) exercer nos activités dans un souci constant de responsabilité environnementale et de durabilité. Nous sommes convaincus que le fait de nous concentrer constamment sur ces objectifs soutiendra la position concurrentielle de notre entreprise et créera de la valeur pour nos parties prenantes, dont nos actionnaires, nos clients et nos employés.

Faire croître la valeur. Les produits à base de fibres demeurent l'élément principal de notre plan de croissance, et nous avons adopté des stratégies et établi des priorités d'exploitation pour maximiser la valeur de l'entreprise. Nos principales priorités consistent à augmenter la productivité de notre entreprise de pâte, à rechercher de nouvelles sources de consommation du papier, à rechercher de nouvelles options de réorientation de nos actifs et à exploiter un portefeuille optimal d'actifs stratégiques. Nous estimons que le respect de ces priorités permettra à Domtar de prendre de l'expansion dans des secteurs en croissance complémentaires et de protéger sa position sur le marché des pâtes et papiers.

Prendre de l'expansion dans des secteurs en croissance et miser sur notre expertise dans le domaine de la fibre. Nous insistons sur l'optimisation de nos activités et leur expansion sur des marchés où la demande est positive en procédant à des investissements favorisant notre croissance interne, en transformant nos actifs et en réalisant des acquisitions stratégiques. Domtar a toujours su s'adapter proactivement à l'évolution de la conjoncture des marchés et aujourd'hui elle réoriente la Société vers des secteurs en croissance. Nous sommes bien placés pour tirer parti des nouvelles occasions qui s'offrent sur le marché de la matière ligneuse. La Société possède déjà les ressources financières, l'infrastructure, les matières premières, les technologies et l'expertise nécessaires à la fabrication de nouveaux produits. Nous croyons avoir établi une solide base pour la diversification et continuons de réaliser des progrès importants, mais rigoureux aussi.

Conserver une répartition équilibrée et disciplinée des capitaux investis permettant des investissements dans des secteurs porteurs de croissance et récompensant les actionnaires au moyen de rendements en capital. Nous croyons à l'importance d'une répartition équilibrée et disciplinée des capitaux investis et sommes déterminés à n'affecter des capitaux qu'aux secteurs qui procureront le meilleur rendement possible à nos actionnaires. Les flux de trésorerie disponibles de Domtar nous permettent d'investir dans des secteurs porteurs de croissance et de conserver une situation financière solide et flexible rendant possibles de nouvelles initiatives opérationnelles et stratégiques, tout en continuant de rembourser du capital à nos actionnaires. Pour continuer de générer des flux de trésorerie disponibles, nous nous attachons à répartir nos dépenses en immobilisations efficacement et à réduire au minimum les besoins en fonds de roulement en diminuant les dépenses discrétionnaires, en examinant les coûts d'approvisionnement et en nous efforçant d'équilibrer la production et le contrôle des stocks.

Exercer nos activités de façon responsable pour le compte de toutes les parties prenantes de Domtar. Nous tentons, par nos agissements, d'être porteurs de changements positifs tous les jours en privilégiant la croissance durable, en valorisant les relations et en gérant nos ressources de manière responsable. Nous nous soucions du bien-être de nos clients, de nos utilisateurs finaux et de toutes les parties prenantes au sein des collectivités où nous exerçons nos activités, qui cherchent tous à obtenir l'assurance que les ressources sont gérées d'une manière durable. Nous nous efforçons de fournir cette assurance en obtenant la certification de nos activités de distribution et de fabrication et en évaluant notre rendement en regard de normes reconnues à l'échelle internationale. Domtar se fait un devoir d'utiliser de manière responsable les ressources forestières à

l'échelle de ses exploitations et a souscrit à des programmes et à des initiatives qui visent à encourager les propriétaires fonciers à obtenir la certification afin d'améliorer leur accès aux marchés et d'accroître leurs perspectives de revenus. Nous croyons que chacune de ces initiatives contribue également à créer de la valeur pour nos actionnaires et s'inscrit dans le cadre de notre stratégie commerciale plus vaste et témoigne de notre engagement envers le développement durable.

NOS CONCURRENTS

Les marchés dans lesquels nos entreprises sont actives sont très compétitifs et comptent des fabricants nationaux et étrangers bien établis.

Dans le secteur des papiers, notre production de papier ne repose pas sur des procédés ou des formules exclusifs, sauf dans le cas des papiers très spéciaux ou personnalisés. Dans le marché des papiers fins non couchés, nous exerçons notre concurrence en nous appuyant d'abord sur la qualité de nos produits, l'étendue de notre gamme de produits, nos solutions en matière de service et des produits de papier à prix concurrentiel, qui comprennent une gamme étendue de papiers fins de grande qualité certifiés selon la norme du Forest Stewardship Council (« FSC »). Nous sommes un chef de file sur le marché nord-américain des papiers fins non couchés, mais livrons aussi concurrence en ce qui a trait à d'autres catégories de papiers, dont des papiers fins couchés, de même qu'aux solutions de transmission électronique et d'entreposage de documents. À mesure que ces produits de rechange continuent de prendre de l'importance, nous assistons toujours à une contraction de la demande globale quant à l'ensemble des produits de papier. Toutes nos installations de fabrication de pâtes et de papiers sont situées aux États-Unis ou au Canada, où nous vendons environ 84 % de nos produits. Les cinq plus importants fabricants de papiers fins non couchés d'Amérique du Nord (y compris Domtar) représentent environ 76 % de la capacité de production totale. À l'échelle mondiale, des centaines de fabricants produisent et vendent des papiers fins non couchés. L'intensité de la pression exercée par la concurrence des producteurs étrangers sur le marché nord-américain dépend considérablement des taux de change, notamment le taux de change entre le dollar américain et l'euro ainsi que le taux de change entre le dollar américain et le real brésilien.

La pâte que nous vendons est constituée de pâte en flocons, de pâte de résineux ou de pâte de feuillus. Le marché de la pâte est très fragmenté et compte de nombreux fabricants qui se font concurrence à l'échelle mondiale. La concurrence s'exerce principalement sur le plan de l'accès à de la matière ligneuse à faible coût, de la qualité des produits et des produits de pâtes à prix compétitifs. La pâte en flocons que nous vendons entre dans la composition de produits absorbants, de produits pour l'incontinence, de couches et de produits d'hygiène féminine. La pâte de résineux et de feuillus que nous vendons est surtout de la pâte blanchie de résineux et de feuillus du nord à croissance lente, et nous produisons des pâtes spécialisées à partir d'un mélange déterminé d'essences d'arbres. Notre pâte de résineux et notre pâte de feuillus sont vendues à des clients qui fabriquent une variété de produits destinés aux papiers de spécialité, à l'emballage, aux papiers-mouchoirs et aux applications industrielles et à des clients qui fabriquent des catégories de papier destinées à l'impression et à l'écriture. Les noyaux absorbants ultrafins laminés sont hautement personnalisés et spécialisés pour répondre aux besoins des clients et leur processus de développement technique, de qualification et de vente est relativement long. Nous cherchons aussi à nous démarquer en obtenant la certification de nos usines de pâte à la norme de la chaîne de responsabilité du FSC et en nous approvisionnant en fibres vierges certifiées FSC. Toute notre capacité de production de pâte se trouve aux États-Unis ou au Canada, et nous vendons environ 54 % de notre pâte à d'autres pays.

NOTRE CAPITAL HUMAIN

Nous comptons environ 6 600 employés, dont 61 % travaillent aux États-Unis et 39 %, au Canada. Une proportion de 57 % de nos employés sont régis par des conventions collectives qui sont conclues, en général, pour chacune des installations.

Nous nous engageons à cultiver un milieu de travail qui attire et fidélise les candidats talentueux. Grâce aux programmes de formation continue des employés, à un programme complet de rémunération et d'avantages

sociaux et à l'attention accordée à la santé, à la sécurité, au bien-être des employés et à l'engagement communautaire, nous visons à susciter directement un comportement positif au travail et le rendement au travail.

Diversité et inclusion

Bien que nous ayons en place une politique stricte de lutte contre la discrimination et le harcèlement, nous considérons que la diversité et l'inclusion ne s'arrêtent pas à de simples politiques et pratiques. Ce sont des valeurs qui nous définissent, qui dictent notre façon de faire et qui sont essentielles à la pérennité de notre entreprise. Nous nous efforçons de créer un milieu de travail inclusif qui permet à chacun d'être pleinement soi-même au travail, de se sentir valorisé et de développer un sentiment d'appartenance.

Notre engagement envers la diversité et l'inclusion repose en premier lieu sur la compétence éprouvée et la diversité de notre conseil d'administration. Nous sommes déterminés à accroître la représentation des femmes et des minorités sous-représentées au sein de Domtar globalement, mais aussi, et surtout, aux échelons de direction. Le conseil sur la diversité et l'inclusion de Domtar offre à la direction des conseils sur les moyens à prendre pour faire de Domtar une entreprise plus inclusive et diversifiée.

Pour s'assurer du maintien par la direction de son engagement envers la diversité et l'inclusion, il incombe à chaque dirigeant de voir comment il peut contribuer à développer et à soutenir la diversité en milieu de travail et dans sa sphère de responsabilités. Il appartient au comité des ressources humaines du conseil de superviser les programmes axés sur la diversité et l'inclusion.

Rémunération et équité salariale

Notre programme de rémunération est conçu pour attirer et récompenser des candidats talentueux qui possèdent les compétences requises pour soutenir nos objectifs commerciaux, nous aider à atteindre nos objectifs stratégiques et créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. Nous croyons que tous doivent être rémunérés pour ce qu'ils font et pour la façon dont ils le font, quels que soient leur genre, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle ou leurs autres caractéristiques personnelles. Afin de respecter cet engagement, nous fixons, et effectuons des analyses comparatives, des échelles salariales en fonction des données de marché et nous prenons en considération des facteurs tels que le rôle de l'employé, son expérience et son rendement. Nous passons régulièrement en revue nos pratiques de rémunération, tant pour l'ensemble de notre personnel que pour chacun des employés, afin de nous assurer que notre rémunération est juste et équitable.

Formation et perfectionnement professionnel

L'embauche, le perfectionnement professionnel et la fidélisation des employés constituent des éléments importants aux fins de notre exploitation, et nous nous employons à créer des expériences et des programmes qui favorisent la croissance, la performance et la fidélisation. Nous investissons de manière soutenue dans l'avancement professionnel de nos employés et offrons un vaste éventail d'occasions de perfectionnement, y compris des séances de formation en présentiel, virtuelles, sur les médias sociaux et sur place, le mentorat, l'encadrement et la formation externe.

Santé et sécurité

La santé physique, la conciliation travail-famille et la santé mentale de nos employés sont essentielles au succès de Domtar. C'est pourquoi nous travaillons sans relâche à éliminer physiquement les dangers et à réduire au minimum les risques de blessure, veillons à promouvoir une culture de sécurité et investissons dans des programmes de bien-être en vue d'aider nos employés à adopter et à maintenir de saines habitudes de vie.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons centré nos efforts sur la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être de nos employés tout en répondant aux besoins de nos clients. Peu après l'écllosion de la COVID-19, nous avons adopté des mesures et des pratiques de sécurité améliorées dans l'ensemble de nos

installations afin de protéger la santé et la sécurité des employés et avons maintenu un approvisionnement fiable en produits essentiels à nos clients. Nous surveillons l'impact de la pandémie sur nos employés et au sein de notre entreprise, et modifions et adoptons de manière proactive de nouvelles pratiques visant à promouvoir leur santé et leur sécurité.

Engagement communautaire

Nous faisons des dons à des œuvres caritatives dans les collectivités où nous vivons et travaillons, et nous croyons que cet engagement appuie nos efforts visant à attirer et à fidéliser les employés. Nous offrons également aux employés l'occasion de faire du bénévolat dans leurs collectivités par l'intermédiaire de notre programme d'ambassadeurs EarthChoice de Domtar. Nos efforts philanthropiques s'articulent principalement autour de trois domaines qui concordent avec ceux de notre entreprise : l'alphabétisme, le développement durable ainsi que la santé et le mieux-être.

NOTRE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domtar a pour but de créer de la valeur pour ses clients, employés, actionnaires et collectivités en examinant ses décisions commerciales sous l'angle de la durabilité. Nous adoptons une perspective à long terme de la gestion des ressources naturelles pour le futur. Nous nous efforçons de réduire le gaspillage et encourageons le recyclage. Nous avons pour objectif de souscrire aux normes les plus élevées à l'égard du comportement éthique, de la préoccupation à propos de la santé et de la sécurité de chacun et du maintien de la qualité de l'environnement dans les collectivités où nous travaillons et vivons. Nous privilégions les partenariats que nous avons formés avec les organisations non gouvernementales et croyons qu'ils font de nous une meilleure entreprise. Nous nous efforçons de saisir avec agilité les nouvelles occasions qui se présentent et nous canalisons nos efforts pour que l'innovation débouche sur la création de valeur. En adoptant le développement durable comme notre philosophie opérationnelle, nous nous efforçons de prendre conscience du fait que les choix qui s'offrent à nous et l'incidence des décisions que nous prenons sur nos parties prenantes sont tous interreliés. Nous estimons que les intérêts de notre entreprise, des personnes et des collectivités qui dépendent de nous sont mieux servis à mesure que nous intégrons cet accent sur le développement durable dans nos activités.

Domtar met en œuvre cet engagement envers le développement durable à tous les niveaux et à tous les sites de la Société. Avec l'appui du conseil d'administration, notre comité de direction encourage les directeurs principaux des secteurs de la fabrication, de la technologie, des finances, des ventes et du marketing ainsi que des services fonctionnels de la Société à se rencontrer régulièrement et à établir des mesures de rendement clés en matière de développement durable ainsi qu'à évaluer régulièrement les progrès réalisés à ce chapitre et à en faire rapport. La Société fait rapport annuellement sur ses objectifs, ses défis et ses progrès en matière de développement durable sur son site Web et dans d'autres rapports qu'elle publie.

NOTRE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Notre entreprise est assujettie à un vaste ensemble de lois et de règlements d'application générale et propres à l'industrie aux États-Unis et dans d'autres pays, où nous exerçons des activités, en matière de protection de l'environnement, notamment ceux qui régissent la récolte de bois, les émissions atmosphériques, les changements climatiques, l'évacuation des eaux usées, l'entreposage, la gestion et l'élimination de substances et de déchets dangereux, les sites contaminés, les obligations liées à l'exploitation et à la fermeture de sites d'enfouissement ainsi que les questions de santé et de sécurité. La conformité à ces lois et règlements constitue un facteur important de nos activités. Nous pouvons nous trouver dans des situations où nos exploitations ne demeurent pas entièrement conformes aux exigences environnementales applicables, ce qui peut mener à des amendes, à des peines ou à des mesures d'exécution par suite de poursuites civiles ou criminelles qui pourraient même donner lieu à des ordonnances ou à des arrêtés ou décrets de gouvernements ou de tribunaux cessant ou interrompant l'exploitation ou nous imposant la prise de mesures correctives comportant des coûts considérables, comme l'installation de matériel de lutte contre la pollution additionnel ou d'autres mesures de restauration.

La conformité aux lois et aux règlements environnementaux entraîne des dépenses en immobilisations ainsi que des coûts d'exploitation supplémentaires. D'autres renseignements au sujet des questions environnementales sont inclus à la note 22, intitulée « Engagements et éventualités », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire », et dans la partie portant sur les estimations et conventions comptables critiques, sous le titre « Questions environnementales et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », présentée à la rubrique 7, intitulée « Rapport de gestion ».

NOTRE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La plupart de nos produits de marque sont protégés par des marques déposées. Nos principales marques de commerce comprennent Cougar^{MD}, Lynx^{MD} Opaque Ultra, Husky^{MD} Opaque Offset, First Choice^{MD}, EarthChoice^{MD}, Ariva^{MD}, NovaThin^{MD} et NovaZorb^{MD}. Ces noms de marques et marques de commerce sont importants pour notre entreprise. Nos nombreuses marques de commerce ont fait l'objet d'un dépôt légal aux États-Unis ou dans d'autres pays où nos produits sont vendus. Les dépôts actuels de ces marques de commerce sont en vigueur pour diverses périodes. Ces marques de commerce peuvent être renouvelées périodiquement dans la mesure où nous, en qualité de propriétaire inscrit, ou nos licenciés répondons aux exigences applicables en matière de renouvellement, notamment l'usage continu des marques de commerce en liaison avec des produits similaires.

Nous possédons des brevets américains et étrangers et comptons plusieurs demandes de brevet en instance. Notre direction accorde de l'importance à ces brevets et à ces demandes, mais elle ne juge pas que l'un quelconque de ces brevets ou de ces groupes de brevets a une incidence importante sur notre entreprise dans son ensemble.

NOS MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION (« COMITÉ DE DIRECTION »)

<u>Nom</u>	<u>Âge</u>	<u>Poste et expérience professionnelle</u>
<i>John D. Williams</i>	66	<p>Président et chef de la direction de la Société depuis janvier 2009. Il est également membre du conseil d'administration.</p> <p>Entre 2005 et 2008, M. Williams occupait le poste de président chez SCA Packaging Europe. Avant d'assumer son poste de direction chez SCA Packaging Europe, M. Williams a joué des rôles de direction et opérationnels de niveau croissant dans le secteur de l'emballage et des secteurs connexes.</p> <p>M. Williams est administrateur principal indépendant du conseil d'administration d'Owens Corning et président du conseil non-membre de la direction de Form Technologies, Inc., un chef de file mondial de la fabrication de composants de précision appartenant à des intérêts privés ayant son siège à Charlotte, en Caroline du Nord.</p>
<i>Daniel Buron</i>	57	<p>Vice-président exécutif et chef des finances de la Société depuis mars 2007. M. Buron était auparavant premier vice-président et chef des finances de Domtar Inc. depuis mai 2004. Il s'est joint à Domtar Inc. en 1999. Avant mai 2004, il était vice-président, finances, division des ventes de pâtes et papiers et, avant septembre 2002, il était vice-président et contrôleur. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des finances. M. Buron est administrateur au conseil de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill et siège également au conseil d'administration de Nouveau Monde Graphite Inc.</p>
<i>Maria Brennan</i>	54	<p>Première vice-présidente, approvisionnement. M^{me} Brennan est à l'emploi de Domtar depuis 2014. Elle était auparavant à l'emploi de ConAgra, de PepsiCo et de General Mills, où elle a occupé divers postes, notamment dans les domaines de la gestion d'usines, du service à la clientèle, de la logistique et de la planification ainsi que de l'approvisionnement. Elle siège au conseil d'administration de la Humane Society of Charlotte et du Supply Chain Council de l'Université West Virginia.</p>
<i>James Edwards</i>	56	<p>Premier vice-président, opérations des pâtes et papiers. M. Edwards est à l'emploi de Domtar depuis 1996 et a occupé plusieurs postes au sein des usines et du siège social, notamment : vice-président responsable de l'équipe des services de fabrication des pâtes et papiers, directeur général de notre usine de pâtes et papiers à Marlboro (Bennettsville), en Caroline du Sud, directeur des opérations, directeur du papier doublure et de la pâte en flocons et superviseur du papier doublure fait de matières recyclées. Il siège au conseil des gouverneurs du National Council for Air and Stream Improvement et au conseil des fiduciaires de la Paper Technology Foundation de l'Université Western Michigan.</p>
<i>Steven Henry</i>	48	<p>Premier vice-président, emballage. M. Henry est à l'emploi de Domtar depuis 2011. Il a été auparavant vice-président, stratégie et analyse commerciale au sein de Domtar ainsi que directeur général de notre usine de pâtes et papiers de Hawesville, au Kentucky. Au cours de sa carrière de 25 ans dans le secteur des produits forestiers et du papier, il a occupé divers postes au sein des usines et du siège social de Georgia-Pacific, de Weyerhaeuser et d'International Paper. Il siège actuellement au conseil d'administration de Prisma Renewable Composites, LLC.</p>

<u>Nom</u>	<u>Âge</u>	<u>Poste et expérience professionnelle</u>
<i>Zygmunt Jablonski</i>	67	Premier vice-président et chef des affaires juridiques et administratives de la Société. M. Jablonski s'est joint à Domtar en 2008, après avoir occupé des postes de conseiller juridique interne au sein de grandes sociétés de fabrication et de distribution du secteur du papier pendant 13 ans. De 1985 à 1994, il a pratiqué le droit à Washington, D.C. M. Jablonski quittera ses fonctions le 2 avril 2021.
<i>Nancy Klembus</i>	60	Première vice-présidente, avocate générale et secrétaire générale, avec prise d'effet le 2 avril 2021. M ^{me} Klembus est à l'emploi de Domtar depuis 2016. Elle compte plus de 20 ans d'expérience comme avocate dans le secteur du papier et des soins personnels et a travaillé auparavant en pratique privée ainsi qu'en entreprise au sein de Kimberly-Clark. Avant ses études en droit, elle a travaillé chez General Motors en génie, en fiabilité et en fabrication. Elle est autorisée à pratiquer le droit dans les États du Michigan et de la Géorgie et est habilitée à intervenir devant le bureau américain des brevets et des marques de commerce. M ^{me} Klembus siège au conseil d'administration de la Soccer Foundation de Charlotte.
<i>Patrick Loulou</i>	52	Premier vice-président, développement corporatif, depuis qu'il s'est joint à la Société en mars 2007. Auparavant, il a occupé différents postes dans le secteur des télécommunications, de même que dans le domaine des conseils en gestion. Sa carrière, qui s'étend sur plus de 20 ans, a touché plusieurs domaines et fonctions, comme la stratégie d'entreprise, les fusions et acquisitions, les activités d'exploitation, les transformations d'entreprises et le développement des affaires. M. Loulou est également administrateur de la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal et siège au conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal.
<i>Stephen Makris</i>	48	Premier vice-président, transformation de l'entreprise. M. Makris est à l'emploi de Domtar depuis 2013. Il a auparavant été vice-président, pâte et vice-président, stratégie et innovation globale au sein de l'ancienne division des soins personnels de Domtar. Avant de se joindre à Domtar, M. Makris était à l'emploi d'une entreprise de développement de projets et de technologies exerçant des activités dans les secteurs des produits forestiers et de l'énergie, où il était chargé du développement des affaires. Il a également été directeur de projets chez McKinsey & Company ainsi qu'un dirigeant de la division des produits forestiers de l'entreprise à Stockholm, en Suède.
<i>Robert Melton</i>	49	Premier vice-président, commercialisation des pâtes et papiers. M. Melton est à l'emploi de Domtar depuis 1993. Il a occupé de nombreux postes dans les divisions des papiers de communication et de spécialité de Domtar. Il préside le comité de papier d'impression et d'écriture de l'American Forest and Paper Association et siège au conseil d'administration de l'Envelope Manufacturers Association Foundation et du Paper & Packaging Board.
<i>Richard McAtee</i>	51	Premier vice-président, ressources humaines, avec prise d'effet le 2 avril 2021. M. McAtee est à l'emploi de Domtar depuis 2015 et compte plus de 25 ans d'expérience en relations de travail, droit de l'emploi et ressources humaines. Avant de se joindre à Domtar, M. McAtee était associé directeur au sein de Jackson Lewis P. C., l'un des plus importants cabinets d'avocats en droit de l'emploi et du travail des États-Unis. Au cours de cette période, il a assuré l'ouverture et la gestion du bureau de Raleigh, en Caroline du Nord, de ce cabinet et a été élu à son conseil d'administration.

ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Le présent rapport annuel sur formulaire 10-K contient des énoncés de nature prospective liés aux tendances de la croissance future, des résultats d'exploitation, de la performance et de la situation de trésorerie de Domtar Corporation ainsi que des perspectives et des occasions d'affaires qui s'offrent à elle ou représentant les perceptions de la direction à ces égards. Ces énoncés de nature prospective se caractérisent en général par l'utilisation de termes comme « prévoir », « croire », « attendre », « prétendre », « viser », « cibler », « planifier », « continuer », « estimer », « projeter », « pouvoir », « vouloir », « devoir » et d'expressions similaires. Ces énoncés reflètent les perceptions courantes de la direction et se fondent sur des informations auxquelles la direction a accès actuellement. Les énoncés de nature prospective sont nécessairement fondés sur diverses estimations ou hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par la direction, sont essentiellement soumises à certains risques et incertitudes connus et inconnus et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels différeront considérablement des résultats historiques ou prévus. En conséquence, il n'est pas possible de garantir que des événements prévus dans les énoncés prospectifs se produiront, ou si l'un de ceux-ci se produit, de garantir quel sera son effet sur nos résultats d'exploitation ou sur notre situation financière. Ces facteurs incluent ce qui suit, sans s'y limiter :

- la réduction constante de l'utilisation de produits de papier fin dans notre principal marché d'Amérique du Nord;
- notre capacité à mettre en œuvre nos initiatives de diversification de nos activités, dont la transformation d'actifs et les acquisitions ou dessaisissements stratégiques, y compris des fermetures d'établissements;
- l'incapacité d'atteindre nos objectifs de maîtrise des coûts, les coûts de conversion supérieurs à nos attentes et la demande de papier doublure;
- le prix de vente des produits;
- le prix des matières premières, y compris la matière ligneuse, les produits chimiques et l'énergie;
- les conditions des marchés internationaux des capitaux et du crédit et de la conjoncture économique, particulièrement aux États-Unis et au Canada;
- le rendement de nos établissements de fabrication, y compris les exigences d'entretien imprévues;
- le niveau de concurrence livrée par les producteurs nationaux et étrangers;
- des cyberattaques ou d'autres atteintes à la sécurité;
- l'effet ou les modifications de la réglementation en matière de foresterie, d'utilisation des terres et d'environnement et des autres réglementations gouvernementales et de la réglementation comptable;
- l'effet des conditions météorologiques et le risque de pertes causées par des incendies, des inondations, des tempêtes de vent, des ouragans et d'autres catastrophes naturelles;
- les frais de transport;
- la perte de clients actuels ou l'incapacité à solliciter de nouveaux clients;
- les poursuites;
- les modifications à l'évaluation des actifs, y compris les moins-values d'actifs à long terme, de stocks, de créances ou d'autres actifs ou pour d'autres raisons;
- des fluctuations des taux de change, en particulier de la valeur relative du dollar américain par rapport au dollar canadien;
- l'effet du moment des retraites et des fluctuations du cours des actions ordinaires de Domtar Corporation sur les charges reliées à la rémunération à base d'actions;
- le rendement des investissements de la caisse de retraite et des produits dérivés connexes, s'il en est;

- une perturbation importante de nos activités de la chaîne d’approvisionnement, de fabrication et de distribution ou de la demande de clients en raison, par exemple, de crises relatives à la santé publique qui ont des incidences sur le commerce ou la conjoncture économique, y compris la COVID-19 et d’autres virus et maladies; et
- les autres facteurs décrits à la rubrique 1A, intitulée « Facteurs de risque ».

Il faut considérer l’information présentée dans le présent rapport annuel sur formulaire 10-K avec prudence et ne pas accorder une confiance excessive aux énoncés de nature prospective, dont la pertinence est limitée à la date à laquelle ils sont faits. À moins d’y être tenue par les lois, Domtar Corporation décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés de nature prospective pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances.

RUBRIQUE 1A. FACTEURS DE RISQUE

Vous devriez examiner attentivement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements présentés dans le présent rapport annuel sur formulaire 10-K.

Risques liés à nos activités

Le défaut de réussir à mettre en œuvre les projets de diversification des activités de la Société pourrait avoir une incidence défavorable considérable sur ses activités, ses résultats d’exploitation et sa situation financière.

La Société mène à bien des projets stratégiques que la direction considère comme importants pour notre succès à long terme. Ces projets sont destinés à faire croître et à diversifier notre entreprise et à parer au déclin de la demande à long terme dans notre secteur des papiers en Amérique du Nord. Ils peuvent englober la croissance interne, la conversion d’actifs, des coentreprises choisies et des acquisitions stratégiques. Le succès de ces opérations sera fonction, entre autres, de notre habileté à cerner les projets stratégiques potentiels, à comprendre les tendances fondamentales et les principaux facteurs qui influent sur ces entreprises et à mener à bien les projets de façon rentable. La mise en œuvre de ces projets comporte des risques considérables, y compris des incertitudes importantes sur les plans commercial, économique et concurrentiel, dont bon nombre peuvent être indépendantes de la volonté de la Société.

À titre d’exemple, nous procédons actuellement à la conversion d’une de nos usines en une installation de production de carton-caisse et avons, par le passé, converti des usines de papier en installations de production de pâte en flocons. Si les circonstances le justifient, nous pourrions convertir ultérieurement d’autres usines pour fabriquer des produits de pâtes ou d’autres produits. De telles conversions peuvent exiger d’importants investissements de capital et entraîner la fermeture d’un établissement pendant une période prolongée, suivie d’un long processus de mise en service et de certification par les clients. Le succès d’une conversion d’usine tient à la demande manifestée au fil du temps pour le nouveau produit qui y est fabriqué comparativement aux produits de papier qui y étaient fabriqués auparavant, en plus d’être tributaire des coûts et d’autres facteurs, et rien ne garantit qu’une conversion aura le succès escompté.

Les acquisitions stratégiques peuvent exposer la Société à d’autres risques. La Société pourrait devoir livrer une concurrence concernant des acquisitions cibles, et toute acquisition à laquelle elle procède pourrait ne pas l’amener à atteindre nos objectifs stratégiques ou pourrait ne pas donner le rendement prévu. En outre, les coûts associés à l’intégration d’une entreprise acquise pourraient dépasser nos estimations et nécessiter un temps considérable et l’attention de la haute direction. Par conséquent, la Société ne peut prévoir si elle réussira à mener à bien ces initiatives stratégiques. Le défaut de réussir à diversifier notre entreprise pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la position concurrentielle de la Société, sa situation financière et ses résultats d’exploitation.

Les produits de papier de la Société sont vulnérables aux baisses à long terme de la demande imputables à des technologies ou à des matières concurrentielles.

Le secteur des papiers de la Société est en concurrence avec les produits de transmission et d'archivage électroniques de documents et des catégories de papier qu'elle ne fabrique pas, tels les papiers de pâte mécanique non couchés. En raison de cette concurrence, la Société observe une baisse de la demande continue pour la majorité de ses produits de papier existants. La demande relative aux produits de papier est susceptible de baisser davantage au fur et à mesure que l'utilisation de ces produits substitués augmentera. La baisse de la demande pour nos produits de papier pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Le secteur des pâtes et papiers est soumis à de fortes variations cycliques. Les fluctuations du prix des produits de pâte et papier de la Société et de la demande relative à ses produits pourraient faire baisser les ventes et les profits.

Le secteur des pâtes et papiers est soumis à de fortes variations cycliques. Par le passé, les mouvements de l'économie et des marchés, les variations de la capacité de production et les fluctuations des taux de change ont entraîné des variations cycliques des prix, du volume des ventes et des marges des produits de pâte et papier de la Société. La longueur et l'importance des cycles du secteur varient avec le temps et selon les produits, mais elles correspondent généralement à l'évolution des conditions macroéconomiques et des niveaux de capacité de production du secteur. La majeure partie des produits de papier de la Société sont des produits d'usage courant facilement disponibles auprès d'autres producteurs. Comme les produits d'usage courant comportent peu de caractéristiques distinctives d'un fabricant à l'autre, la concurrence en ce qui concerne ces produits s'exerce principalement sur les prix, qui sont établis en fonction de l'offre et de la demande.

La demande globale de produits de pâte et papier que la Société fabrique et distribue et, par conséquent, ses ventes et sa rentabilité, reflètent les fluctuations de la demande des utilisateurs finaux, laquelle est en partie tributaire des conditions macroéconomiques générales en Amérique du Nord et dans le monde, du maintien du niveau actuel du service et des coûts des services postaux ainsi que de la concurrence attribuable à leur remplacement par des produits électroniques. Voir « La conjoncture économique et politique mondiale, y compris celle des marchés internationaux des capitaux et du crédit, peut avoir une incidence défavorable sur l'entreprise de la Société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière » et « Les produits de papier de la Société sont vulnérables aux baisses à long terme de la demande imputables à des technologies ou à des matières concurrentielles ».

L'offre sur le marché des pâtes et papiers varie également puisque l'évolution de la situation du secteur peut amener les fabricants à ralentir ou à cesser temporairement ou en permanence la production sur ces machines, voire de toute une usine. Ces mesures peuvent entraîner d'importantes dépenses avec ou sans effet sur la trésorerie. De plus, pour éviter les importantes charges décaissées liées au ralentissement de la production ou à la fermeture d'une usine, certains fabricants choisissent plutôt de continuer d'exploiter à perte, parfois même de subir une perte de liquidités, ce qui peut prolonger la période de fléchissement des prix due à l'offre excédentaire. Les fabricants qui ajoutent de la capacité de production en raison de prix favorables ou les importations à faibles coûts face aux taux de change et à d'autres facteurs peuvent aussi provoquer une offre excédentaire.

L'offre sur le marché de la pâte et du papier est également influencée par la capacité de production à l'étranger, qui s'est accrue au cours des dernières années et devrait continuer à augmenter.

Par conséquent, le prix de tous les produits de pâte et papier de la Société est dicté par plusieurs facteurs indépendants de sa volonté, et la Société a peu d'influence sur le moment ou l'importance des fluctuations des prix, qui souvent varient considérablement. Comme le prix des produits d'usage courant de la Société dépend de conditions économiques indépendantes de sa volonté, le prix d'un ou de plusieurs de ces produits peut tomber à un niveau inférieur au coût de production, ce qui oblige la Société à subir des pertes de liquidités sur les produits

vendus ou à cesser la production d'une ou de plusieurs de ses usines de pâtes et papiers. La Société évalue continuellement s'il y a lieu d'apporter des ajustements à sa capacité de production; elle envisage notamment la possibilité de cesser la production d'autres machines ou de fermer d'autres usines, auxquels cas, la Société pourrait devoir comptabiliser d'importantes dépenses avec ou sans effet sur la trésorerie. Se reporter à la note 16, intitulée « Frais de fermeture et de réorganisation et perte de valeur des actifs à long terme », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire » pour de plus amples renseignements. Par conséquent, la rentabilité de la Société dans le cas de ces produits dépend de la façon dont elle gère sa structure de coûts, particulièrement en ce qui concerne les coûts de la matière ligneuse, des produits chimiques, du transport et de l'énergie, qui représentent les composantes les plus importantes de ses frais d'exploitation et peuvent fluctuer en raison de facteurs indépendants de sa volonté. Si les prix ou la demande de ses produits de pâte et papier baissent ou si ses coûts pour la matière ligneuse, les produits chimiques, le transport ou l'énergie augmentent, ou les deux, cette situation pourrait avoir des effets néfastes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

La Société dépend beaucoup d'un petit nombre de clients importants, dont un client qui représentait environ 12 % de ses ventes en 2020. Tout changement important dans les relations avec la clientèle ou dans la demande des clients à l'égard de nos produits pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

La Société dépend beaucoup d'un petit nombre de clients importants. Son client le plus important, Staples, représentait environ 12 % des ventes de la Société en 2020. La baisse importante des ventes à des clients importants de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société, ce qui pourrait être attribuable au fait que ces clients cherchent à diversifier davantage leurs sources d'approvisionnement ou éprouvent des difficultés financières ou proposent de se regrouper.

La Société pourrait avoir de la difficulté à obtenir de la matière ligneuse à des prix favorables, ou même ne pas pouvoir en obtenir.

La matière ligneuse est la principale matière première utilisée dans le secteur des pâtes et papiers de la Société; en 2020, elle représentait environ 24 % du coût des marchandises vendues. La matière ligneuse est un produit d'usage courant dont les prix ont toujours été tributaires de divers facteurs. La principale source de matière ligneuse est le bois d'œuvre. Par suite de litiges liés à des questions environnementales et de faits nouveaux en matière de réglementation, et en raison du recours à d'autres formes de production d'énergie et de la réduction de la récolte liée au marché de l'habitation, la quantité de bois d'œuvre dont on peut faire la récolte commerciale aux États-Unis et au Canada a été considérablement réduite et pourrait être réduite à l'avenir. De plus, des lois ou des litiges futurs au pays et à l'étranger concernant l'utilisation des terres servant à l'activité forestière, la protection des espèces menacées, la promotion de la santé de la forêt ainsi que la lutte et la prévention des feux de forêt catastrophiques pourraient également toucher l'approvisionnement en bois d'œuvre. La disponibilité du bois d'œuvre récolté pourrait également être limitée en raison de conditions climatiques défavorables, d'incendies, d'infestations d'insectes, de maladies, de tempêtes de verglas, de tempêtes de vent, d'inondations ou d'autres désastres naturels ou causés par l'homme, ce qui entraînerait la baisse de l'approvisionnement et la hausse des prix. Les prix de la matière ligneuse sont soumis à l'influence des marchés régionaux, et le coût de la matière ligneuse pour la Société pourrait augmenter dans certaines régions en raison de fluctuations du marché dans ces régions. Toute hausse prolongée des prix de la matière ligneuse accroîtrait les frais d'exploitation de la Société, et il se pourrait que celle-ci ne soit pas en mesure de hausser les prix de ses produits afin de compenser l'augmentation des coûts de la matière ligneuse en raison d'autres facteurs touchant la demande ou l'offre de ces produits.

La Société comble actuellement ses besoins en matière ligneuse en achetant de la matière ligneuse auprès de tiers et en récoltant du bois d'œuvre conformément à ses permis et à ses contrats d'aménagement forestier. Si les droits de coupe dont la Société dispose aux termes de ses permis ou de ses contrats d'aménagement forestier étaient réduits ou si un tiers fournisseur de matière ligneuse cessait ou n'était pas en mesure de vendre de la matière ligneuse à la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation pourraient être considérablement touchés.

L'augmentation du coût de l'énergie ou des autres matières premières achetées par la Société entraînerait la hausse des frais de fabrication, ce qui réduirait ses marges.

Les activités de la Société consomment d'importantes quantités d'énergie, comme la biomasse, le gaz naturel et l'électricité. Les prix de l'énergie, particulièrement dans le cas de l'électricité, du gaz naturel et du mazout, ont beaucoup fluctué au cours des dernières années. Les fluctuations des prix de l'énergie auront donc une incidence sur les frais de fabrication de la Société et contribueront à la fluctuation des bénéfices. Même si la Société achète d'importantes quantités de l'énergie dont elle a besoin aux termes de contrats d'approvisionnement, la plupart de ces contrats sont établis d'après les prix du marché.

Les autres matières premières que la Société utilise comprennent divers composés chimiques, tels que du carbonate de calcium précipité, du chlorate de sodium, de l'acide sulfurique, des teintures, du peroxyde d'hydrogène, du méthanol et du sulfate d'aluminium, des polymères super absorbants et des non-tissés. Les coûts de ces autres matières premières ont beaucoup fluctué par le passé et ils dépendent de l'utilisation de la capacité, des prix de l'énergie et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société.

Puisque les produits de la Société sont des produits d'usage courant, c'est la relation entre l'offre et la demande de ces produits, plutôt que les variations du coût des matières premières ou de l'énergie achetée, qui déterminera la capacité de la Société de hausser les prix. Par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure de refléter l'augmentation de ses frais d'exploitation dans les prix demandés à ses clients. Toute hausse prolongée des prix des matières premières ou de l'énergie sans hausse correspondante du prix des produits réduirait les marges d'exploitation de la Société et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société dépend de tiers pour ses services de transport.

La Société fait appel aux services de tiers pour le transport des produits qu'elle fabrique et/ou distribue et pour la livraison de ses matières premières. Plus précisément, une partie importante des produits qu'elle fabrique et des matières premières qu'elle utilise sont transportés par rail, par camion ou par barge maritime. Si un de ses tiers fournisseurs de services de transport ne livrait pas les marchandises qu'elle fabrique ou distribue en temps opportun, la Société pourrait ne pas être capable de vendre ces produits à leur pleine valeur, voire ne pas pouvoir les vendre. De même, si un de ces fournisseurs ne livrait pas de matières premières en temps opportun à la Société, celle-ci pourrait ne pas être en mesure de fabriquer ses produits en réponse à la demande des clients. De plus, si un de ces tiers mettait fin à ses activités ou cessait de faire affaire avec la Société, celle-ci pourrait ne pas être en mesure de trouver un remplacement à un coût raisonnable. L'incapacité d'un de ces tiers fournisseurs de services de transport de livrer des matières premières ou des produits finis en temps opportun pourrait compromettre la réputation de la Société, avoir une incidence négative sur les relations avec sa clientèle et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La Société pourrait connaître une interruption de la production et/ou une augmentation des coûts de main-d'œuvre en raison de conflits de travail.

Environ 57 % des employés de la Société sont représentés par des syndicats qui sont parties à des conventions collectives généralement négociées pour chacune de ces installations. Il se pourrait qu'à l'avenir, la Société ne soit pas en mesure de négocier de nouvelles conventions collectives acceptables, ce qui pourrait entraîner une grève ou un arrêt de travail de la part des travailleurs visés ou d'autres conflits de travail. Le renouvellement de conventions collectives pourrait aussi entraîner des augmentations de salaires ou d'avantages sociaux consentis aux syndiqués. De plus, des activités d'organisation syndicale pourraient se dérouler à l'une ou l'autre des installations de production de la Société. Par conséquent, la Société pourrait subir une interruption de la production ou des coûts de main-d'œuvre permanents plus élevés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

Toute perturbation importante des activités de la chaîne d’approvisionnement, de fabrication ou de distribution de la Société pourrait empêcher celle-ci de répondre à la demande des clients, réduire ses ventes et/ou avoir des répercussions défavorables sur ses résultats d’exploitation.

La capacité de la Société à fabriquer, à distribuer et à vendre des produits est critique pour ses activités d’exploitation. Ces activités sont assujetties à des risques intrinsèques tels que :

- une interruption non prévue pour cause de maintenance;
- une panne de courant prolongée;
- une panne d’équipement;
- le déversement ou le rejet de produits chimiques;
- le mauvais fonctionnement d’une chaudière;
- l’incidence d’une sécheresse ou d’une baisse des précipitations sur son approvisionnement en eau;
- un conflit de travail;
- des règlements gouvernementaux;
- des perturbations touchant l’infrastructure de transport, notamment des routes, ponts, voies ferrées et tunnels;
- des conditions climatiques défavorables, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, un ouragan ou une autre catastrophe;
- une cyberattaque et d’autres atteintes à la sécurité;
- la défaillance de nos systèmes de TI, y compris une défaillance de nos systèmes actuels et/ou découlant de la transition vers un système de TI supplémentaire ou de remplacement;
- des crises relatives à la santé publique qui ont des incidences sur le commerce ou la conjoncture économique, y compris la COVID-19 et les autres virus ou maladies;
- le terrorisme ou une menace de terrorisme; ou
- d’autres problèmes liés à l’exploitation, y compris ceux découlant des risques décrits dans cette section.

Des événements comme ceux qui figurent ci-dessus pourraient perturber la chaîne d’approvisionnement de la Société et nuire à sa capacité de fabriquer ou de vendre ses produits et ont entraîné des pertes d’exploitation par le passé. Toute interruption ou tout endommagement des installations de production pourrait empêcher la Société de répondre à la demande des clients à l’égard de ses produits ainsi que nécessiter des ressources additionnelles et/ou nécessiter des dépenses imprévues. Une période importante d’arrêt-machine d’une ou de plusieurs de ces machines ou installations de production pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d’exploitation et la situation financière de la Société.

La Société pourrait avoir des difficultés à restructurer ses activités ou à fermer des installations de production ou des entreprises ou à s’en départir.

La Société est constamment à la recherche des moyens et des structures les plus rentables pour servir nos clients et pour s’adapter à l’évolution de nos marchés. En conséquence, il arrive que la Société ait, et il est vraisemblable qu’elle aura, à fermer des installations de production, à vendre des actifs non essentiels et par ailleurs à restructurer ses activités afin d’améliorer la compétitivité des coûts et la rentabilité. Ainsi, les coûts de restructuration et de désinvestissement sont, et il est prévu qu’ils seront, des éléments récurrents de nos frais d’exploitation et ils pourraient varier considérablement d’un exercice à l’autre, selon la portée de ces activités. Les dessaisissements et la restructuration peuvent également donner lieu à des charges financières importantes pour la moins-value d’actifs, y compris les actifs incorporels. De plus, ces activités peuvent détourner l’attention

de la direction, perturber nos activités courantes ou entraîner une réduction du volume de produits fabriqués et vendus. Rien ne garantit que ces activités atteindront leurs objectifs, et le défaut de la Société de gérer avec succès les risques inhérents pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risques juridiques et réglementaires

La Société pourrait engager des frais importants pour se conformer aux lois et règlements applicables en matière d'environnement ou en raison de violations de ceux-ci ou d'obligations en vertu de ceux-ci. Elle pourrait aussi engager des frais en raison de poursuites pour préjudice corporel liées à l'amiante.

La Société est assujettie à un large ensemble de lois et de règlements d'application générale et propres au secteur en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce des activités, notamment ceux qui régissent les émissions atmosphériques, les gaz à effet de serre et les changements climatiques, l'évacuation des eaux usées, la récolte, les activités de sylviculture, l'entreposage, la gestion et l'élimination de substances et de déchets dangereux, le nettoyage des sites contaminés, les obligations liées à l'exploitation et à la fermeture de sites d'enfouissement, les opérations forestières et l'habitat des espèces en voie de disparition ainsi que les questions de santé et de sécurité. Plus particulièrement, le secteur des pâtes et papiers aux États-Unis est assujetti aux *Cluster Rules* de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (« EPA »).

La Société a engagé, et il est prévu qu'elle continuera d'engager, d'importantes dépenses en immobilisations, dépenses d'exploitation et autres dépenses pour se conformer aux lois et règlements applicables en matière d'environnement par suite d'obligations d'apporter des mesures correctives. En 2020, la Société a engagé des frais d'exploitation de 62 millions de dollars et des dépenses en immobilisations de 4 millions de dollars pour respecter les normes environnementales et apporter des mesures correctives. Au 31 décembre 2020, la Société avait constitué une provision de 47 millions de dollars pour les dépenses liées à l'environnement, y compris certaines obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (dont le recouvrement de sites d'enfouissement).

La Société pourrait aussi engager des frais considérables, comme des amendes, des sanctions et des mesures d'exécution par suite de poursuites civiles ou criminelles (y compris des ordonnances restreignant ses activités ou exigeant des mesures correctives, l'installation de matériel de lutte contre la pollution ou d'autres mesures de restauration), des frais de nettoyage et de fermeture et des réclamations de tiers pour dommages matériels et lésions corporelles par suite de violations des lois et règlements liés à l'environnement ou des obligations aux termes de ceux-ci. Les mesures que la Société continue de prendre pour repérer les préoccupations environnementales potentielles pouvant être liées à ses propriétés, anciennes et actuelles, pourraient donner lieu à des enquêtes futures au chapitre de l'environnement. Ces mesures pourraient mener à la détermination de coûts et d'obligations additionnels relativement à des questions environnementales qui ne peuvent pas être raisonnablement estimés à ce jour.

En tant que propriétaire et exploitante de biens immobiliers, la Société pourrait être responsable en vertu des lois environnementales du nettoyage ou de la fermeture de ses propriétés ou exploitations, y compris les propriétés qu'elle ne possède plus, et d'autres dommages à celles-ci découlant de la présence et du rejet de substances dangereuses, notamment l'amiante. Il est difficile de prévoir le montant des dépenses liées à l'environnement et le moment où elles seront engagées et, dans certains cas, la responsabilité de la Société pourrait être engagée sans égard à sa contribution ou au fait qu'elle était au courant ou non du rejet de substances dangereuses ou qu'elle en avait provoqué ou non le rejet. Cette responsabilité pourrait dépasser les montants prévus ou la valeur de la propriété elle-même. La découverte d'autres sources de contamination ou l'imposition d'autres obligations de nettoyage aux sites de la Société ou de tiers peut entraîner des frais supplémentaires importants. Toute responsabilité importante engagée par la Société pourrait avoir une incidence défavorable sur sa situation financière ou l'empêcher d'engager des dépenses en immobilisations qui profiteraient autrement à son entreprise.

De plus, la Société pourrait être partie à des poursuites pour préjudice corporel liées à l'amiante découlant de l'exposition à l'amiante sur ses propriétés ou provenant de ses propriétés ou de ses activités, et elle pourrait engager des dépenses importantes dans le cadre d'une défense, d'un règlement ou d'une décision défavorable découlant de telles poursuites. La Société pourrait ne pas avoir accès à des prestations d'assurance pour couvrir les coûts associés aux poursuites pour préjudice corporel liées à l'amiante.

La promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements en matière d'environnement ou de modifications aux lois ou règlements existants (comme des modifications de la réglementation en matière de changements climatiques) ou encore des modifications quant à leur interprétation pourraient entraîner d'importantes dépenses. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 22, intitulée « Engagements et éventualités », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ». Il se peut que la Société ne puisse générer des fonds ou d'autres sources de liquidités et de capitaux pour financer ses obligations ou ses dépenses en matière d'environnement.

Le défaut de se conformer aux lois et règlements applicables pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière.

Outre les lois environnementales, l'entreprise de la Société et ses activités d'exploitation sont assujetties à un vaste ensemble de lois et de règlements aux États-Unis et au Canada ainsi que dans d'autres territoires où la Société exerce ses activités, y compris les lois antitrust et les lois sur la concurrence, les lois en matière de santé et sécurité au travail et les lois sur l'emploi. Bon nombre de ces lois et règlements sont complexes et sont assujettis à des interprétations changeantes et divergentes. Si la Société était reconnue coupable d'avoir violé l'une ou l'autre de ces lois ou l'un ou l'autre de ces règlements, par inadvertance ou intentionnellement, elle pourrait être passible de sanctions civiles et criminelles, y compris d'amendes importantes, elle pourrait se voir retirer les autorisations de participer aux programmes gouvernementaux ou pourrait être exclue de ceux-ci, ou elle pourrait être l'objet de réclamations en dommages-intérêts intentées par des tiers ou être passible d'amendes ou de sanctions pécuniaires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 22, intitulée « Engagements et éventualités », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

Risques financiers

Les activités de la Société nécessitent des capitaux importants, et il se peut qu'elle ne dispose pas de ressources en capital suffisantes pour répondre à tous ses besoins.

Les activités de la Société sont à forte intensité de capital et nécessitent des dépenses en immobilisations continues pour effectuer la maintenance de son équipement, accroître son efficacité opérationnelle et se conformer aux lois environnementales. En 2020, les dépenses en immobilisations totales de la Société ont atteint 175 millions de dollars.

Si les ressources en capital et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation dont dispose la Société ne suffisaient pas à financer ses charges d'exploitation et ses dépenses en immobilisations, la Société devrait obtenir des fonds additionnels au moyen d'emprunts ou d'autres sources disponibles ou encore réduire ou retarder ses dépenses en immobilisations. Il se peut qu'elle ne puisse être en mesure d'obtenir des fonds additionnels à des conditions favorables ou qu'elle ne puisse pas en obtenir du tout. De plus, les obligations relatives au service de la dette de la Société réduiront les flux de trésorerie dont elle disposera. Si la Société ne peut effectuer la maintenance ou la mise à niveau nécessaire de son équipement ou affecter les fonds nécessaires pour assurer sa conformité aux lois environnementales, elle pourrait devoir réduire ou cesser certaines de ses activités de fabrication ou ne plus être en mesure de fabriquer des produits livrant une concurrence efficace dans une ou plusieurs de ses gammes de produits.

La Société et ses filiales pourraient contracter d'autres dettes importantes, ce qui pourrait accroître les risques associés à son endettement.

La Société et ses filiales pourraient contracter d'autres dettes importantes dans l'avenir. Bien que la facilité de crédit renouvelable prévoit des restrictions en matière d'endettement additionnel, notamment en ce qui a trait à la dette garantie, ces restrictions sont assujetties à un certain nombre de réserves et d'exceptions, de sorte que la dette supplémentaire contractée en conformité avec ces restrictions pourrait être importante. Pour plus de précisions, se reporter à la note 19, intitulée « Dette à long terme », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

La capacité de la Société de générer les fonds qui sont nécessaires au paiement des intérêts sur les billets à long terme non garantis de la Société et au remboursement du capital de ceux-ci ainsi qu'au service de ses autres dettes et au respect de ses autres obligations financières de même que sa capacité de refinancer la totalité ou une partie de sa dette ou d'obtenir du financement additionnel dépendent de nombreux facteurs qui sont indépendants de sa volonté.

En 2020, la Société a versé environ 59 millions de dollars en vue de s'acquitter des paiements d'intérêts et des remboursements de capital. La capacité de la Société de faire des paiements sur sa dette et de refinancer celle-ci, y compris ses billets à long terme non garantis, ses emprunts aux termes de sa facilité de crédit renouvelable et son prêt à terme, s'il en est, et ses autres obligations financières, ainsi que de financer son exploitation dépendra de sa capacité de générer des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Une telle capacité dépendra de son rendement futur, qui sera tributaire de la conjoncture économique et d'autres facteurs, notamment financiers et commerciaux, dont plusieurs sont indépendants de sa volonté.

Il se peut que les activités de la Société ne puissent générer suffisamment de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et que celle-ci ne puisse contracter des emprunts suffisants dans l'avenir aux termes de sa facilité de crédit renouvelable et de sa titrisation ou autre pour assurer le service de sa dette, y compris les billets à long terme non garantis de la Société, et les emprunts, s'il en est, aux termes de sa facilité de crédit renouvelable, ou pour financer ses autres besoins de liquidités. Si la Société ne parvient pas à assurer le service de sa dette, elle devra prendre des mesures comme réduire ou reporter des dépenses en immobilisations, vendre des actifs, restructurer ou refinancer sa dette ou mobiliser d'autres capitaux propres. Il est possible qu'aucune de ces mesures ne puisse être prise à des conditions raisonnables sur le plan commercial, ou qu'elles ne puissent pas l'être du tout, et qu'elles empêchent la mise en œuvre de sa stratégie commerciale. De plus, les modalités de la facilité de crédit renouvelable pourraient empêcher la Société de recourir à l'une ou l'autre de ces solutions. En raison de ce qui précède et d'autres facteurs qui peuvent être indépendants de sa volonté, il se peut que la Société ne puisse pas assurer le service de sa dette.

La Société a des obligations à l'égard de ses régimes de retraite, et le coût réel de ses obligations au titre des régimes de retraite pourrait dépasser les provisions actuelles. Au 31 décembre 2020, les régimes à prestations déterminées de la Société affichaient un excédent de 152 millions de dollars alors que d'autres présentaient un déficit de 124 millions de dollars.

Comme les obligations au titre des régimes de retraite constituent principalement des passifs à long terme, les pertes découlant des investissements des caisses de retraite, le cas échéant, donneraient lieu à une hausse des contributions de la Société qui devront être versées sur des périodes de cinq ou dix ans, selon la législation applicable en matière de capitalisation du déficit des caisses de retraite. Les pertes, le cas échéant, auraient également une incidence sur les résultats de la Société sur une période plus longue et, à court terme, elles feraient augmenter le passif et diminuer les capitaux propres.

Les obligations de capitalisation futures de la Société au titre de ses régimes à prestations déterminées dépendent des modifications du niveau des prestations offertes par les régimes, du rendement futur des actifs déposés en fiducie aux fins de ces régimes, des taux d'intérêt servant à déterminer les niveaux de capitalisation

minimums, des données actuarielles et des antécédents de risque, ainsi que des modifications apportées aux lois et règlements gouvernementaux. Au 31 décembre 2020, les régimes de retraite à prestations déterminées de la Société détenaient des actifs d'une juste valeur de 1 594 millions de dollars.

Risques liés au marché

La Société fait face à une concurrence intense sur ses marchés, et l'incapacité de livrer une concurrence efficace pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société livre concurrence à des fabricants américains, canadiens, européens et asiatiques et, en ce qui concerne plusieurs de ses gammes de produits, à des fabricants mondiaux, dont certains pourraient disposer de plus grandes ressources financières et avoir des coûts de production moins élevés que la Société. La concurrence s'exerce principalement sur le plan des prix de vente. La capacité de la Société de maintenir des marges satisfaisantes dépend en grande partie de sa capacité de contrôler les coûts. En outre, nos secteurs d'activité sont particulièrement sensibles à d'autres facteurs, dont l'innovation, la conception, la qualité et le service, l'accent mis sur ces facteurs dépendant de la gamme de produits. Rien ne garantit que la Société pourra livrer une concurrence efficace et maintenir les niveaux actuels des ventes et de rentabilité. L'incapacité de la Société de livrer une concurrence efficace pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La conjoncture économique et politique mondiale, y compris celle des marchés internationaux des capitaux et du crédit, peut avoir une incidence défavorable sur l'entreprise de la Société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Un repli important ou prolongé de la conjoncture générale pourrait toucher les ventes et la rentabilité de la Société. La Société réalise couramment des opérations avec bon nombre de contreparties parmi lesquelles figurent des banques commerciales, des sociétés d'assurance et d'autres institutions financières, dont certaines peuvent être exposées à des risques de faillite ou à des risques liés à la liquidité. Une faillite ou un manque de liquidités touchant l'une de ses principales contreparties pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'accès aux capitaux, les activités futures et les résultats d'exploitation de la Société. De plus, des conditions économiques difficiles pourraient avoir une incidence défavorable sur les clients et les fournisseurs de la Société. Cette situation pourrait occasionner une baisse de la demande pour ses produits ou faire en sorte que la Société ne puisse obtenir les approvisionnements nécessaires, ou qu'elle ne puisse les obtenir à des coûts raisonnables.

La Société pourrait subir les répercussions de problèmes ou de crises politiques dans certains pays ou régions, dont le risque souverain lié à un défaut ou à une détérioration de la solvabilité de gouvernements locaux. L'un ou l'autre de ces effets, y compris d'autres effets que la Société n'est pas en mesure de prévoir, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société.

La Société est touchée par les fluctuations des taux de change.

La Société exerce des activités de fabrication aux États-Unis et au Canada. Elle est donc exposée aux fluctuations des taux de change au Canada. De plus, certains actifs et passifs qui ne sont pas libellés en dollars américains sont exposés aux fluctuations du change. Par conséquent, le bénéfice de la Société est tributaire des hausses et des baisses de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. De plus, les fluctuations des taux de change pourraient se poursuivre. La politique de gestion des risques de la Société lui permet de couvrir une tranche importante de son exposition aux fluctuations des taux de change sur des périodes pouvant aller jusqu'à trois ans. La Société peut avoir recours à des instruments dérivés de change pour atténuer son exposition aux fluctuations des taux de change. Rien ne garantit que la Société sera protégée contre d'importantes fluctuations du change. Les taux de change pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Risques de nature générale

Une pandémie mondiale (ou toute écloison de maladies infectieuses, y compris des épidémies, des pandémies ou d'autres problèmes de santé publique similaires comme la récente pandémie de COVID-19) pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités commerciales de la Société, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie et sa situation financière.

La peur d'être exposé à l'écllosion d'une maladie infectieuse, à une épidémie, à une pandémie ou à d'autres problèmes de santé publique similaires, ou leurs effets réels, donnant lieu à des restrictions relatives aux voyages ou à des recommandations ou à des décrets des autorités gouvernementales enjoignant à la population d'éviter les grands rassemblements ou de respecter les consignes d'isolement volontaire, pourraient avoir des répercussions défavorables sur les activités de la Société. Ces répercussions comprennent, notamment :

- la réduction appréciable ou la grande volatilité de la demande relative à un ou plusieurs des produits de la Société, qui pourrait être attribuable, entre autres choses, à ce qui suit : la fermeture des bureaux et des écoles où le papier est largement utilisé, l'incapacité temporaire des consommateurs de se procurer des produits de la Société en raison de maladie, de mise en quarantaine ou d'autres restrictions relatives aux voyages, des difficultés financières, une réorientation de la demande où un ou plusieurs des produits discrétionnaires ou plus chers de la Société seraient délaissés en faveur de produits moins chers ou remplacés par des solutions de rechange, la constitution de réserves ou des activités semblables; si une telle situation perdure, ces conséquences pourraient accroître la difficulté pour la Société de planifier ses activités et avoir un effet défavorable sur ses résultats;
- l'impossibilité, pour la Société, de répondre aux besoins de ses clients et d'atteindre ses cibles au chapitre des coûts en raison des perturbations dans les ententes de fabrication et d'approvisionnement causées par le manque de main-d'œuvre ou de la perte ou de la pénurie d'éléments de fabrication ou d'approvisionnement essentiels, comme les matières premières ou d'autres composantes des produits finis, les moyens de transport ou d'autres fonctions de fabrication et de distribution;
- le fait que des tiers dont la Société dépend, y compris ses fournisseurs, ses distributeurs, ses entrepreneurs ou ses banques commerciales, manquent à leurs obligations envers la Société ou aient d'énormes difficultés à les remplir en raison de leurs propres difficultés financières ou opérationnelles, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de la Société; ou
- la survenance d'importants changements touchant les conditions politiques des marchés dans lesquels la Société fabrique, vend ou distribue ses produits, y compris des mises en quarantaine, des restrictions en matière d'importations et d'exportations, des contrôles de prix, ou les mesures, fermetures ou autres restrictions dictées par le gouvernement ou imposées par la réglementation qui limitent l'activité dans les installations d'exploitation ou de fabrication de la Société ou entraînent leur fermeture, qui restreignent la capacité des employés de voyager ou d'accomplir leurs activités professionnelles nécessaires ou qui empêchent autrement les fournisseurs ou clients de la Société de maintenir une dotation en personnel suffisante aux fins de leurs activités, y compris celles nécessaires pour assurer la production, la distribution et la vente des produits de la Société, changements qui pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats de la Société.

Malgré les efforts que la Société déploie pour gérer ces conséquences et les atténuer, leur incidence ultime dépend également de facteurs qui sont indépendants de sa volonté et qui vont au-delà de ses connaissances, y compris la durée et la gravité des écloisions de cette maladie ainsi que les mesures prises par des tiers afin d'endiguer sa propagation et d'atténuer ses répercussions sur la santé publique.

Les résultats financiers de la Société pourraient être touchés par des modifications aux lois fiscales américaines et étrangères ou dans la composition du bénéfice américain et étranger, ainsi que par des rajustements à nos estimations de positions fiscales incertaines ou les résultats d'audits par les autorités fiscales américaines ou étrangères.

La Société est assujettie aux lois et à la réglementation fiscales américaines et étrangères. Les lois fiscales, la réglementation et les pratiques administratives dans divers territoires pourraient faire l'objet de changements importants, avec ou sans avis, en raison de la conjoncture économique, de la situation politique et d'autres conditions, et il importe de faire preuve de jugement pour évaluer et estimer nos provisions et charges en lien avec ces impôts. Les normes fiscales internationales régissant la compétence de chaque pays d'assujettir à l'impôt le commerce international transfrontalier ont évolué en partie à cause du projet intitulé Érosion de la base d'imposition et transfert des bénéficiaires, dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et appuyé par le G20. Des modifications à ces lois et règlements ou toute modification dans la position des autorités fiscales concernant leur application, leur administration ou leur interprétation pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Société. De plus, plusieurs pays s'affairent à apporter des modifications à leurs lois fiscales applicables aux sociétés multinationales, comme en fait foi la loi américaine intitulée *U.S. Tax Cuts and Jobs Act* (« réforme fiscale américaine ») adoptée en 2017. Enfin, des gouvernements étrangers pourraient adopter des lois fiscales en réaction à la réforme fiscale américaine, lesquelles pourraient entraîner d'autres changements à la fiscalité mondiale et avoir des répercussions importantes sur les résultats financiers de la Société.

La réforme fiscale américaine modifie considérablement la façon dont les États-Unis imposent les sociétés. La réforme fiscale américaine exige de faire des calculs complexes qui n'étaient pas nécessaires auparavant, de formuler des jugements importants par suite de l'interprétation des dispositions de la réforme fiscale américaine et de faire des estimations considérables dans les calculs ainsi que dans la préparation et l'analyse de l'information qui, jadis, n'était pas pertinente ou régulièrement produite. Le Département du Trésor américain, l'IRS et d'autres organismes d'établissement des normes pourraient interpréter ou émettre des directives sur la façon dont les dispositions de la réforme fiscale américaine seront appliquées ou autrement administrées qui diffèrent de l'interprétation faite par la Société.

Les taux d'impôt effectifs de la Société pourraient être touchés par des modifications dans la composition des bénéficiaires dans des pays ayant des taux d'impôt prévus par la loi différents ou par des modifications dans l'évaluation des actifs et des passifs fiscaux reportés. La Société est également assujettie à l'examen de ses déclarations de bénéficiaires et à d'autres questions par les autorités fiscales et les agences gouvernementales. La Société évalue régulièrement la probabilité d'une décision défavorable découlant de ces examens pour déterminer la suffisance de ses provisions pour impôts et, au 31 décembre 2020, elle a une réserve pour passifs liés à des positions fiscales incertaines de 23 millions de dollars. Les autorités fiscales pourraient être en désaccord avec les positions prises par la Société concernant le traitement ou la caractérisation du point de vue fiscal de ses opérations. Si des autorités fiscales réussissaient à contester le traitement ou la caractérisation du point de vue fiscal de l'une ou l'autre des opérations de la Société, cela pourrait également avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats financiers.

Les droits de propriété intellectuelle de la Société constituent des biens de grande valeur et l'incapacité de les protéger pourrait compromettre la valeur de ses produits et de ses marques.

La Société protège ses droits de propriété intellectuelle au moyen de brevets et de marques de commerce et en ayant recours à d'autres lois régissant la propriété intellectuelle aux États-Unis et dans d'autres pays. Cependant, la Société pourrait ne pas réussir à empêcher que des tiers utilisent sa propriété intellectuelle sans autorisation, ce qui pourrait nuire à l'avantage concurrentiel dont elle s'est dotée. Si la Société devait entamer des poursuites judiciaires pour protéger ces droits, elle pourrait devoir assumer des frais importants et n'obtiendrait pas nécessairement gain de cause. La Société ne peut garantir que les brevets américains ou étrangers, qu'ils soient délivrés ou en instance, lui procureront un avantage concurrentiel ou ne seront pas contestés par des tiers.

De plus, la Société a enregistré des marques de commerce aux États-Unis et dans d'autres pays et y a également déposé des demandes d'enregistrement, et elle continuera d'évaluer s'il y a lieu d'enregistrer, au besoin, des marques de service et des marques de commerce additionnelles. La Société ne peut garantir que ses demandes de brevets ou de marques de commerce en instance seront approuvées par les autorités gouvernementales pertinentes et même si elles le sont, des tiers pourraient s'opposer à ces enregistrements ou les contester. Si la Société ne réussissait pas à obtenir l'approbation de l'une ou l'autre des demandes de brevets ou de marques de commerce en instance, elle pourrait avoir de la difficulté à protéger les droits de propriété intellectuelle visés par ces demandes.

Si la Société n'est pas en mesure de maintenir en fonction les membres de la haute direction et d'autres membres du personnel clés et d'assurer leur perfectionnement, elle pourrait être incapable de mener pleinement à bien ses stratégies et d'atteindre ses buts et ses objectifs organisationnels fondamentaux.

Le succès de la Société repose essentiellement sur les efforts et les compétences de son personnel clé, y compris de l'équipe de la haute direction, déployés en vue d'élaborer et de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et de gérer ses activités d'exploitation. Le défaut de maintenir en fonction son personnel clé ou de former une relève possédant les compétences et l'expérience appropriées pour occuper les postes clés au sein de la Société pourrait avoir une incidence défavorable sur l'élaboration et la réalisation de stratégies et l'atteinte de buts et d'objectifs organisationnels fondamentaux. Rien ne peut garantir que la Société sera en mesure de maintenir en fonction le personnel clé dont elle a besoin ou d'en assurer le perfectionnement, et le défaut d'y parvenir pourrait avoir une incidence défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Des perturbations de nos services de technologie de l'information (TI) pourraient nuire à l'efficacité de nos activités.

Les systèmes de TI de la Société, dont certains dépendent de services fournis par des tiers, sont importants pour la bonne marche de ses activités, et la protection des clients, des employés et des données de la Société revêt une importance cruciale pour l'entreprise de la Société. Ces systèmes jouent un rôle dans la gestion des commandes auprès des fournisseurs et des stocks, la transformation des matières en produits finis, l'entrée et l'exécution des commandes et le traitement des opérations, la production et la déclaration de ses résultats financiers, les communications internes et externes, l'administration des fonctions de ressources humaines et la conservation de certains renseignements personnels et interviennent dans d'autres processus nécessaires à la gestion de ses activités. La défaillance des systèmes de TI de la Société, y compris toute défaillance des systèmes actuels de la Société et/ou découlant de la transition vers des systèmes de TI supplémentaires ou de remplacement, selon le cas, à fonctionner de la manière prévue par la Société pourrait perturber les affaires de la Société et pourrait donner lieu, entre autres, à des erreurs d'opérations, à des inefficiences de traitement, à la perturbation de la production et/ou des livraisons, à une perte de données et à la perte de ventes et de clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les affaires, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société et nuire à l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

La Société est exposée au risque de cyberincidents dans le cours normal de ses activités. Les cyberincidents peuvent prendre la forme d'attaques délibérées visant le vol de propriété intellectuelle ou d'autres éléments d'information sensible ou peuvent découler d'événements non intentionnels. Comme dans la plupart des entreprises, les systèmes informatiques de la Société peuvent faire l'objet d'interruptions attribuables à différents événements indépendants de la volonté de la Société, y compris, sans s'y limiter, des catastrophes naturelles, des attaques terroristes, des pannes de courant et/ou de télécommunications, des virus informatiques, des pirates informatiques et d'autres problèmes de sécurité. La Société a pris des mesures de sécurité technologiques et mis en place des plans de reprise après catastrophe pour atténuer le risque auquel la Société est exposée relativement à ces vulnérabilités, y compris la protection des renseignements confidentiels ou personnels, mais ces mesures ou leur mise en œuvre pourraient ne pas être adéquates pour garantir que les activités de la Société ne seront pas perturbées. Les systèmes de TI de la Société ont fait et feront vraisemblablement à nouveau l'objet d'attaques par des virus informatiques et d'autres codes malveillants, de tentatives d'accès non autorisées, d'hameçonnage et

d'autres cyberincidents. La Société ne peut garantir que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa sécurité empêcheront que des failles de sécurité ou des pannes n'affectent ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs. Les conséquences possibles d'un cyberincident important, qui pourrait faire en sorte que des personnes non autorisées aient accès à des renseignements confidentiels ou personnels, les obtiennent, les endommagent ou les utilisent, comprennent les dommages causés à la réputation de la Société, les poursuites, des pratiques non efficaces ou des temps d'arrêt de la production ainsi qu'une augmentation des coûts liés à la protection et aux corrections à apporter en matière de cybersécurité. Ces conséquences pourraient nuire à la capacité de la Société de remplir les commandes des clients et se traduire ainsi par un retard ou une diminution de ses revenus et une réduction de ses marges bénéficiaires.

RUBRIQUE 1B. COMMENTAIRES DU PERSONNEL NON RÉGLÉS

Aucun.

RUBRIQUE 2. PROPRIÉTÉS

Une description de nos usines et des propriétés connexes est incluse à la rubrique 1, intitulée « Activité ».

Installations de production

Nous sommes propriétaires de la quasi-totalité de nos installations de production. Nous louons pratiquement tous nos bureaux de vente, nos centres de réapprovisionnement régionaux ainsi que nos entrepôts. Nous estimons que nos propriétés sont en bonne condition d'utilisation et qu'elles conviennent aux activités pour lesquelles elles sont utilisées. Nous sommes propriétaires d'essentiellement tout le matériel utilisé dans nos installations.

Terres forestières

Nous gérons environ 5 millions d'acres de terres forestières qui appartiennent directement à Domtar ou à l'égard desquelles Domtar détient directement des permis au Canada, en misant sur une gestion efficace et l'application de pratiques d'aménagement forestier durable certifiées. Nous avons également accès à de la fibre provenant de 25 millions d'acres additionnels de terres forestières publiques au Canada qui sont gérées sous licence par des tiers. Nous estimons que ces terres forestières nous permettront de disposer d'un approvisionnement continu en bois pour nos besoins futurs.

Liste des installations et des emplacements¹⁾

BUREAUX CORPORATIFS

Fort Mill (Caroline du Sud)
Montréal (Québec)

PÂTES ET PAPIERS

SIÈGE SOCIAL DIVISIONNAIRE

Fort Mill (Caroline du Sud)

Papiers fins non couchés

Espanola (Ontario)
Hawesville (Kentucky)
Johnsonburg (Pennsylvanie)
Marlboro, Bennettsville
(Caroline du Sud)
Nekoosa (Wisconsin)
Port Huron (Michigan)²⁾
Rothschild (Wisconsin)
Windsor (Québec)

Pâte

Ashdown (Arkansas)
Dryden (Ontario)
Kamloops (Colombie-Britannique)
Plymouth (Caroline du Nord)

Matériaux

Jesup (Géorgie)³⁾

Emballage

Kingsport (Tennessee)⁴⁾

Usines de copeaux

Hawesville (Kentucky)
Johnsonburg (Pennsylvanie)
Marlboro, Bennettsville
(Caroline du Sud)

Finition et distribution—à l'usine

Ashdown (Arkansas)
Rothschild (Wisconsin)
Windsor (Québec)

Finition et fabrication de formulaires

Addison (Illinois)
Brownsville (Tennessee)
Dallas (Texas)
DuBois (Pennsylvanie)
Owensboro (Kentucky)
Rock Hill (Caroline du Sud)
Tatum (Caroline du Sud)
Washington Court House (Ohio)
West Carrollton (Ohio)

Centres de distribution locaux

Buffalo (New York)
Cincinnati (Ohio)
Cleveland (Ohio)
Denver (Colorado)
Des Moines (Iowa)
Omaha (Nebraska)
Phoenix (Arizona)
Plain City (Ohio)
Salt Lake City (Utah)
San Antonio (Texas)
San Lorenzo (Californie)
St. Louis (Missouri)
Vancouver (Washington)
Walton (Kentucky)
Wisconsin Rapids (Wisconsin)

Centres de réapprovisionnement régionaux—États-Unis

Charlotte (Caroline du Nord)
Chicago (Illinois)
Dallas (Texas)
Delran (New Jersey)
Indianapolis (Indiana)
Jacksonville (Floride)
Mira Loma (Californie)
Seattle (Washington)

Centres de réapprovisionnement régionaux—Canada

Richmond (Québec)
Toronto (Ontario)
Winnipeg (Manitoba)

Bureau des représentants— International

Hong Kong (Chine)

Ariva—Canada

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Montréal (Québec)
Mount Pearl (Terre-
Neuve-et-Labrador)
Ottawa (Ontario)
Québec (Québec)
Toronto (Ontario)

- (1) Le 7 janvier 2021, nous avons convenu de vendre notre secteur des soins personnels à American Industrial Partners (AIP). La transaction, dont la clôture devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2021, est reflétée dans notre liste des installations et des emplacements ci-dessus. Se reporter à la note 3, intitulée « Activités abandonnées », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire » pour de plus amples renseignements au sujet de cette transaction.
- (2) Dans le cadre de notre programme de réduction des coûts, nous avons annoncé la fermeture définitive de notre usine de production de papier fin non couché à Port Huron (Michigan), qui devrait fermer d'ici la fin du premier trimestre de 2021.
- (3) Depuis le 1^{er} janvier 2020, par suite des modifications apportées à notre structure organisationnelle, les activités d'EAM Corporation, fabricant de noyaux absorbants ultrafins laminés de grande qualité, qui étaient auparavant classées sous notre ancien secteur des soins personnels, sont maintenant classées sous notre secteur des pâtes et papiers.
- (4) Avec la conversion de notre machine à papier de Kingsport, nous prévoyons entrer sur le marché du carton-caisse. À plein régime, l'usine produira et commercialisera chaque année environ 600 000 tonnes de papier doublure et ondulé fait de matières recyclées de qualité élevée, ce qui nous procurera une empreinte stratégique sur un marché en pleine croissance. Cette conversion devrait être réalisée d'ici la fin de 2022.

RUBRIQUE 3. POURSUITES

Dans le cours normal des activités, la Société devient partie à diverses actions en justice reliées principalement à des contrats, à des contrefaçons de brevets, à des réclamations environnementales, à des réclamations aux termes de garanties de produits et à des questions de main-d'œuvre. La Société évalue périodiquement l'état de ces poursuites ainsi que la possibilité d'un jugement ou d'une issue défavorable dans le cadre de celles-ci, et elle analyse les pertes probables. Bien que l'issue de toute poursuite soit assujettie à bon nombre de variables et ne puisse être prévue avec certitude, la direction estime actuellement que l'issue de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière à long terme de la Société. Cependant, toute issue défavorable dans le cadre d'une ou de plusieurs des poursuites judiciaires importantes pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société d'un trimestre ou d'un exercice donné.

Pour obtenir une analyse des engagements, des poursuites et des éventualités connexes, se reporter à la note 22, intitulée « Engagements et éventualités », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

RUBRIQUE 4. INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES MINES

Sans objet.

PARTIE II

RUBRIQUE 5. MARCHÉ POUR LES ACTIONS ORDINAIRES DE L'ÉMETTEUR INSCRIT, DONNÉES PERTINENTES POUR LES ACTIONNAIRES ET RACHATS DE TITRES DE CAPITAUX PROPRES PAR L'ÉMETTEUR

INFORMATION SUR LE MARCHÉ

Les actions ordinaires de Domtar Corporation sont inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto, sous le symbole « UFS ».

PORTEURS

Au 5 février 2021, le nombre de porteurs (inscrits et non inscrits) d'actions ordinaires de Domtar Corporation s'élevait à environ 19 015.

DIVIDENDES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En 2020, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,455 \$ par action à l'intention des porteurs des actions ordinaires de la Société. Des dividendes totaux de 25 millions de dollars ont été versés le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits en date du 2 avril 2020.

Le 5 mai 2020, compte tenu des conditions du marché sans précédent et de l'incertitude entourant la COVID-19, la Société a suspendu le versement de son dividende trimestriel régulier et son programme de rachat d'actions afin de préserver ses liquidités et de se doter d'une souplesse supplémentaire dans le contexte actuel. Le 11 février 2021, la Société a annoncé qu'elle réactivait son programme de rachat d'actions. Le conseil d'administration continuera d'évaluer le programme de répartition du capital de la Société en fonction des considérations habituelles, y compris les conditions du marché.

En 2019, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,435 \$ et trois dividendes trimestriels de 0,455 \$ par action à l'intention des porteurs des actions ordinaires de la Société. Des dividendes totaux de 28 millions de dollars, de 28 millions de dollars, de 27 millions de dollars et de 26 millions de dollars ont été versés respectivement le 15 avril 2019, le 16 juillet 2019, le 15 octobre 2019 et le 15 janvier 2020 aux actionnaires inscrits respectivement en date du 2 avril 2019, du 2 juillet 2019, du 2 octobre 2019 et du 2 janvier 2020.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé un programme de rachat d'actions (« programme ») pouvant aller jusqu'à 1,6 milliard de dollars. Au 31 décembre 2020, la Société comptait une capacité restante d'environ 344 millions de dollars aux termes du programme. Aux termes du programme, la Société est autorisée à racheter à l'occasion des actions ordinaires en circulation sur le marché libre ou aux termes d'opérations de gré à gré. Le moment et le montant des rachats d'actions seront fonction de divers facteurs, dont les conditions du marché et les considérations touchant la Société et la réglementation. Le programme peut être suspendu, modifié ou abandonné à tout moment et la Société n'a aucune obligation de racheter quelque quantité que ce soit de ses actions ordinaires aux termes du programme. Aucune date d'expiration n'a été fixée à l'égard du programme. La Société rachète ses actions ordinaires en partie dans le but de réduire les effets dilutifs des options d'achat d'actions et des attributions et dans le but d'améliorer le rendement pour les actionnaires. Toutes les actions rachetées sont constatées à titre d'actions autodétenues dans les bilans consolidés selon la méthode de comptabilisation à la valeur nominale à 0,01 \$ l'action.

La Société procède aux achats de ses actions ordinaires sur le marché libre au moyen des fonds généraux de l'entreprise. De plus, la Société peut conclure des conventions de rachat d'actions structuré avec de grandes institutions financières au moyen des fonds généraux d'entreprise dans le but de réduire le coût moyen d'acquisition des actions. Aux termes de ces conventions, la Société serait tenue d'effectuer des paiements forfaitaires uniques au profit des institutions financières contreparties, ce qui donnerait lieu à la réception

d'actions au début de la durée des conventions suivie d'un rajustement touchant les actions à l'échéance des conventions ou à la réception d'actions ou d'un montant en espèces à l'échéance des conventions, selon le cours des actions.

En 2020, la Société a racheté 1 798 306 actions à un prix moyen de 33,05 \$ pour un coût total de 59 millions de dollars.

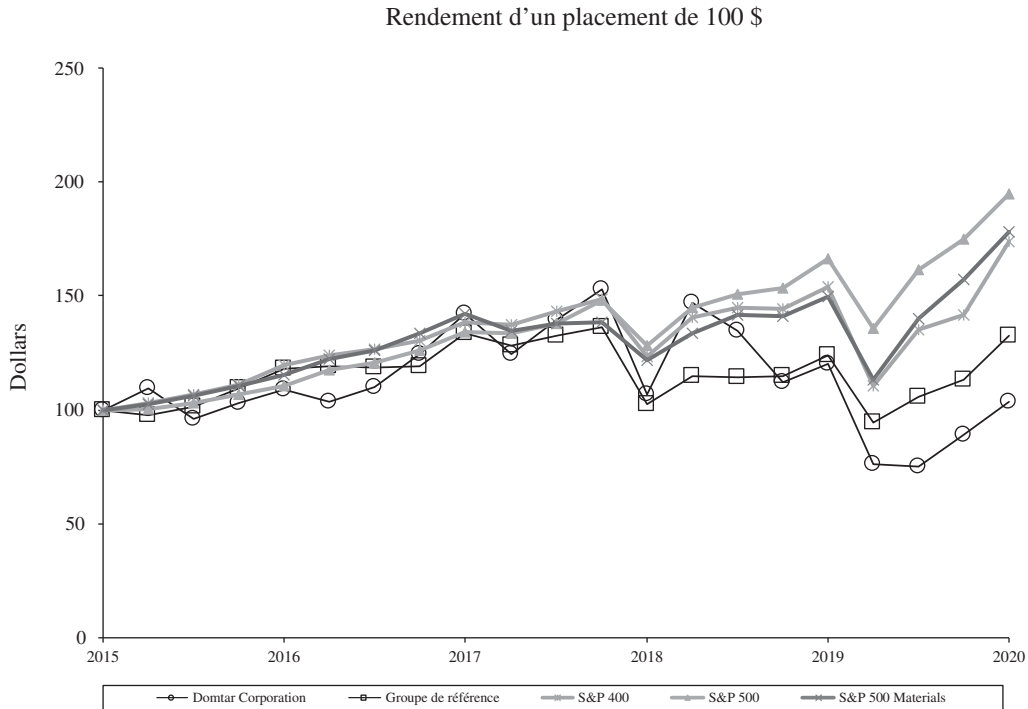
En 2019, la Société a racheté 6 220 658 actions à un prix moyen de 35,29 \$ pour un coût total de 219 millions de dollars.

Les rachats d'actions aux termes de notre programme de rachat d'actions étaient les suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

<u>Période</u>	<u>a) Nombre total d'actions achetées</u>	<u>b) Prix moyen payé par action</u>	<u>c) Nombre total d'actions achetées dans le cadre d'un régime ou d'un programme annoncé</u>	<u>d) Valeur approximative en dollars des actions susceptibles d'être achetées aux termes de régimes ou de programmes (en milliers)</u>
1 ^{er} janvier au 31 mars 2020	1 798 306	33,05 \$	1 798 306	343 601 \$
1 ^{er} avril au 30 juin 2020	—	— \$	—	343 601 \$
1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	—	— \$	—	343 601 \$
1 ^{er} octobre au 31 octobre 2020	—	— \$	—	343 601 \$
1 ^{er} novembre au 30 novembre 2020	—	— \$	—	343 601 \$
1 ^{er} décembre au 31 décembre 2020	—	— \$	—	343 601 \$
	<u>1 798 306</u>	<u>33,05 \$</u>	<u>1 798 306</u>	<u>343 601 \$</u>

GRAPHIQUE DE PERFORMANCE

Ce graphique compare le rendement d'un investissement de 100 \$ dans les actions ordinaires de la Société le 31 décembre 2015 à celui d'un investissement de 100 \$ dans un portefeuille de même pondération d'un groupe de référence¹⁾ et à un investissement de 100 \$ dans l'indice S&P 400 MidCap. Ce graphique suppose le calcul des rendements en monnaie locale et le réinvestissement trimestriel des dividendes. Les dates d'évaluation sont le dernier jour de bourse de la période indiquée.



- 1) Le 18 mai 2007, le comité des ressources humaines du conseil d'administration a établi des mesures de performance dans le cadre de la convention sur les unités d'actions incessibles liées à la performance, y compris l'atteinte d'un rendement total de l'investissement des actionnaires par rapport à un groupe de référence.

Le groupe de référence comprend : WestRock Company, Ontex Group NV, Glatfelter Corporation, International Paper Co., Kimberly-Clark Corporation, Neenah Paper, Inc., Packaging Corp. of America, Produits forestiers Résolu Inc., SCA, Sonoco Products Company, Stora Enso Oyj et UPM-Kymmene Corp.

RUBRIQUE 6. PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente les principales données financières historiques de la Société pour les périodes et aux dates indiquées. Les principales données financières aux dates suivantes et pour les exercices clos à ces dates ont été préparées à partir des états financiers audités de Domtar Corporation. Toutes les périodes antérieures ont été retraitées et les montants des périodes antérieures ont été ajustés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré, le cas échéant.

Le tableau suivant doit être lu conjointement avec la rubrique 7, intitulée « Rapport de gestion », et la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

SOMMAIRE FINANCIER QUINQUENNAL (en millions de dollars, sauf pour les données par action)	Exercices clos les				
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Données tirées de l'état des résultats :					
Ventes	3 652 \$	4 369 \$	4 565 \$	4 258 \$	4 291 \$
Frais de fermeture et de réorganisation et perte de valeur des actifs à long terme ^{1), 2)}	235	54	—	31	60
Amortissement	223	231	241	257	287
(Perte) bénéfice d'exploitation ^{1), 2)}	(177)	179	395	172	157
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(145)	85	281	239	77
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	18	(1)	2	(497)	51
(Perte nette) bénéfice net ³⁾	(127)	84	283	(258)	128
Par action ordinaire (en dollars)					
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies – de base	(2,62)\$	1,39 \$	4,47 \$	3,81 \$	1,23 \$
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées – de base	0,33 \$	(0,02)\$	0,03 \$	(7,92)\$	0,81 \$
(Perte nette) bénéfice net de base	(2,29)\$	1,37 \$	4,50 \$	(4,11)\$	2,04 \$
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies – dilué(e)	(2,62)\$	1,39 \$	4,45 \$	3,81 \$	1,23 \$
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées – dilué(e)	0,33 \$	(0,02)\$	0,03 \$	(7,92)\$	0,81 \$
(Perte nette) bénéfice net dilué(e)	(2,29)\$	1,37 \$	4,48 \$	(4,11)\$	2,04 \$
Dividendes en espèces payés par action ordinaire	0,91 \$	1,78 \$	1,72 \$	1,66 \$	1,63 \$
Données tirées du bilan :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	309 \$	61 \$	111 \$	139 \$	125 \$
Immobilisations corporelles, montant net	2 023	2 223	2 229	2 354	2 434
Total de l'actif	4 856	4 903	4 925	5 212	5 680
Tranche à court terme de la dette à long terme	13	1	1	1	63
Dette à long terme	1 084	937	852	1 126	1 216
Total des capitaux propres	2 260	2 376	2 538	2 483	2 676

Activités abandonnées : Le 7 janvier 2021, nous avons convenu de vendre notre secteur des soins personnels. Par conséquent, avec prise d'effet le 31 décembre 2020, nous avons classé notre secteur des soins personnels dans les activités abandonnées et avons reclassé les actifs et les passifs du secteur des soins personnels dans les actifs et passifs détenus en vue de la vente dans nos bilans, pour toutes les périodes présentées.

- 1) En 2020, nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 136 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme relativement à notre programme de réduction des coûts. De plus, nous avons

comptabilisé des frais de fermeture et de réorganisation de 99 millions de dollars en 2020 en lien avec le programme de réduction des coûts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 16, intitulée « Frais de fermeture et de réorganisation et perte de valeur des actifs à long terme », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

- 2) En 2019, nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 32 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme relativement à notre décision de procéder à la fermeture définitive de deux machines à papier. De plus, nous avons comptabilisé des frais de fermeture et de réorganisation de 22 millions de dollars en 2019 en lien avec les facteurs susmentionnés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 16, intitulée « Frais de fermeture et de réorganisation et perte de valeur des actifs à long terme », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».
- 3) En 2017 et en 2018, l'application initiale de la réforme fiscale américaine de 2017 a eu des répercussions sur notre bénéfice net (perte nette) et notre bénéfice (perte) par action ordinaire.

RUBRIQUE 7. RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de Domtar Corporation et les notes complémentaires présentés à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ». Il contient des énoncés de nature prospective qui comportent des risques et incertitudes. Nos résultats réels pourraient différer significativement de ceux présentés dans les énoncés de nature prospective. Les facteurs qui pourraient entraîner une différence comprennent, sans s'y limiter, ceux dont il est question à la rubrique 1, intitulée « Activité », dans la section intitulée « Énoncés de nature prospective », et à la rubrique 1A, intitulée « Facteurs de risque », du présent rapport. Sauf indication contraire, toute l'information financière aux présentes est établie en fonction des principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

L'information qui se trouve sur notre site Web, au www.domtar.com, n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport sur formulaire 10-K et ne doit pas être considérée comme faisant partie de ce rapport, ni de quelque autre rapport que nous déposons auprès de la SEC ou que nous fournissons à celle-ci, et elle ne doit en aucune façon être considérée à ce titre.

Dans le présent rapport de gestion, suivant l'usage établi dans le secteur, le terme « tonne » ou le symbole « TC » désigne une tonne courte, unité de mesure impériale qui équivaut à 0,9072 tonne métrique. Le terme « tonne métrique » ou le symbole « TMSA » désigne une tonne métrique séchée à l'air. Dans ce rapport, sauf indication contraire, tous les montants d'argent sont exprimés en dollars américains, et le terme « dollars » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars américains. Dans l'analyse qui suit, sauf indication contraire, les mentions d'augmentations ou de diminutions relativement aux éléments de produits et de charges, aux prix, à la contribution au bénéfice net (à la perte nette) et aux volumes des expéditions se rapportent aux exercices de 12 mois clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018. Les exercices de 12 mois sont également appelés l'« exercice 2020 », l'« exercice 2019 » et l'« exercice 2018 ». Les renvois aux notes font référence aux notes complémentaires des états financiers consolidés et aux notes complémentaires présentées à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

Ce rapport de gestion a pour but de permettre aux investisseurs de comprendre notre rendement récent, notre situation financière et nos perspectives. Il traite notamment des sujets suivants :

- Vue d'ensemble
- Faits saillants de 2020
- Incidence de la pandémie de COVID-19 et perspectives
- Programme de réduction des coûts
- Analyse des activités poursuivies
- Activités abandonnées de notre secteur des soins personnels
- Situation de trésorerie et sources de financement
- Prises de position récentes en comptabilité et estimations et conventions comptables critiques

Pour obtenir une analyse de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2018, en plus de la section intitulée « Résultats d'exploitation », se reporter à la rubrique 7, intitulée « Rapport de gestion », présentée à la partie II de notre rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, déposé auprès de la SEC le 25 février 2020.

Vente du secteur des soins personnels

Le 7 janvier 2021, nous avons convenu de vendre notre secteur des soins personnels à American Industrial Partners (« AIP ») moyennant un prix d'achat de 920 millions de dollars en espèces (« transaction »). La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2021. En raison de son envergure et du fait que nous nous retirons du secteur des soins personnels, la vente représente une transition stratégique importante qui a des répercussions importantes sur nos activités et nos résultats financiers. Par conséquent, le secteur des soins personnels est classé à titre d'activité abandonnée pour toutes les périodes présentées. Notre secteur des soins personnels était auparavant présenté en tant que secteur isolable distinct. Se reporter à la note 3, intitulée « Activités abandonnées », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire », pour de plus amples renseignements concernant nos activités abandonnées.

Acquisition du secteur du papier destiné aux points de vente d'Appvion

Le 27 avril 2020, nous avons conclu l'acquisition du secteur du papier destiné aux points de vente d'Appvion Operations, Inc. Le secteur comprend l'actif d'application de revêtement et l'équipement connexe de l'installation d'Appvion à West Carrollton, en Ohio, ainsi qu'une licence pour toute la propriété intellectuelle correspondante et les passifs pris en charge liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite. Les résultats dégagés par ce secteur ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter du 27 avril 2020 et sont présentés dans le secteur des pâtes et papiers. Se reporter à la note 4, intitulée « Acquisition d'une entreprise », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire », pour de plus amples renseignements.

Changement de la présentation des activités d'EAM Corporation

Depuis le 1^{er} janvier 2020, par suite des modifications apportées à notre structure organisationnelle, les activités d'EAM Corporation, fabricant de noyaux absorbants ultrafins laminés de grande qualité, qui étaient auparavant classées sous notre ancien secteur des soins personnels, sont maintenant classées sous notre secteur des pâtes et papiers. Les résultats des périodes précédentes ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à la nouvelle présentation, sans qu'il y ait d'incidence importante sur les résultats. Se reporter à la note 24, intitulée « Informations sectorielles », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

VUE D'ENSEMBLE

Suivant notre entente prévoyant la vente de notre secteur des soins personnels, nous ne comptons qu'un seul secteur isolable, comme il est décrit ci-après, qui représente aussi notre seul secteur d'exploitation.

Pâtes et papiers : Notre secteur regroupe la conception, la fabrication, la commercialisation et la distribution de papiers de communication et de papiers de spécialité et d'emballage, de pâte de résineux, de pâte de feuillus et de pâte en flocons ainsi que de noyaux absorbants ultrafins laminés de grande qualité.

La direction utilise la mesure du bénéfice de notre secteur (bénéfice [perte] d'exploitation lié aux activités poursuivies) pour évaluer la performance et prendre des décisions opérationnelles. La direction est d'avis que cette mesure permet une meilleure compréhension des tendances en matière de coûts, de l'efficacité opérationnelle, des prix et du volume. Le bénéfice (la perte) d'exploitation par secteur d'activité est défini comme le bénéfice (la perte) lié aux activités poursuivies avant impôts et quote-part de la perte, excluant les éléments du secteur corporatif, les intérêts débiteurs, montant net, et les composantes des coûts nets des prestations autres que coût des services rendus pour la période. Les charges du secteur corporatif sont attribuées à notre secteur, à l'exception de certains frais et crédits discrétionnaires, que nous présentons au poste Corporatif et que nous n'attribuons pas au secteur.

FAITS SAILLANTS DE 2020

- Nous avons présenté une perte d'exploitation de 177 millions de dollars, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 179 millions de dollars en 2019.
- Nous avons présenté une perte liée aux activités poursuivies de 145 millions de dollars, comparativement à un bénéfice lié aux activités poursuivies de 85 millions de dollars en 2019.
- Le bénéfice lié aux activités abandonnées, déduction faite des impôts, s'est chiffré à 18 millions de dollars en 2020, ce qui comprend une perte au classement dans les actifs et passifs détenus en vue de la vente, déduction faite des impôts, de 45 millions de dollars.
- Les ventes ont diminué de 16 % par rapport à l'exercice 2019. Le montant net des prix de vente moyens de la pâte et du papier a diminué par rapport à l'exercice 2019. Nos volumes de papier fabriqué ont diminué, alors que nos volumes de pâte ont augmenté par rapport à l'exercice 2019.
- Des frais de fermeture et de réorganisation et un amortissement accéléré de 99 millions de dollars et de 136 millions de dollars, respectivement, ont été comptabilisés au poste Perte de valeur des actifs à long terme, essentiellement en raison du programme de réduction des coûts que nous avons annoncé.
- Un montant de 36 millions de dollars (48 millions de dollars canadiens) a été comptabilisé au titre de la subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») et nous avons reçu un paiement de sept millions de dollars au titre de l'abandon de la clause de non-production relative au contrat de vente visant notre usine de pâte kraft de Lebel-sur-Quévillon en 2012.
- Nous avons racheté pour 59 millions de dollars de nos actions ordinaires et avons versé des dividendes de 51 millions de dollars. Notre programme de rendement en capital, qui comprend notre dividende trimestriel régulier et notre programme de rachat d'actions, a été suspendu au deuxième trimestre de 2020. Le 11 février 2021, nous avons annoncé que nous reprendrons notre programme de rachat d'actions.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Exercices clos les			Variation de 2019 à 2020		Variation de 2018 à 2019	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	\$	%	\$	%
Ventes	3 652 \$	4 369 \$	4 565 \$	(717)\$	-16 %	(196)\$	-4 %
(Perte) bénéfice d'exploitation ^{a)}							
Pâtes et papiers	(143)	226	442	(369)	-163 %	(216)	-49 %
Corporatif	(34)	(47)	(47)	13	28 %	—	— %
(Perte) bénéfice d'exploitation	(177)	179	395	(356)	-199 %	(216)	-55 %
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(145)	85	281	(230)	-271 %	(196)	-70 %
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	18	(1)	2	19	1 900 %	(3)	-150 %
(Perte nette) bénéfice net	(127)	84	283	(211)	-251 %	(199)	-70 %
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire de base (en dollars) ^{b)} :							
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(2,62)\$	1,39 \$	4,47 \$	(4,01)\$		(3,08)\$	
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	0,33 \$	(0,02)\$	0,03 \$	0,35 \$		(0,05)\$	
(Perte nette) bénéfice net de base	(2,29)\$	1,37 \$	4,50 \$	(3,66)\$		(3,13)\$	
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire dilué(e) (en dollars) ^{b)} :							
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(2,62)\$	1,39 \$	4,45 \$	(4,01)\$		(3,06)\$	
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	0,33 \$	(0,02)\$	0,03 \$	0,35 \$		(0,05)\$	
(Perte nette) bénéfice net dilué(e)	(2,29)\$	1,37 \$	4,48 \$	(3,66)\$		(3,11)\$	
						Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Total de l'actif						4 856 \$	4 903 \$
Total de la dette à long terme, y compris la tranche à court terme						1 097 \$	938 \$

a) Comprend des frais de fermeture et de réorganisation et un amortissement accéléré de 96 millions de dollars et de 136 millions de dollars, respectivement, comptabilisés au poste Perte de valeur des actifs à long terme se rapportant au programme de réduction des coûts que nous avons annoncé, ainsi que des frais de fermeture et de réorganisation de trois millions de dollars comptabilisés au poste Corporatif en 2020. En 2019, nous avons comptabilisé des frais de fermeture et de réorganisation et un amortissement accéléré de 22 millions de dollars et de 32 millions de dollars, respectivement, relativement à notre décision de procéder à la fermeture définitive de deux machines à papier. Se reporter à la note 16, intitulée « Frais de fermeture et de réorganisation et perte de valeur des actifs à long terme », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire », pour plus de détails. En 2018, nous n'avons comptabilisé aucuns frais de fermeture et de réorganisation ni aucune perte de valeur des actifs à long terme.

b) Se reporter à la note 6, intitulée « Bénéfice (perte) par action ordinaire », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire », pour de plus amples renseignements sur le calcul du bénéfice net par action ordinaire.

INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En raison de la propagation rapide et sans précédent de la COVID-19 et des consignes de distanciation physique adoptées partout dans le monde en lien avec la pandémie, ce virus a eu de profondes répercussions sur la santé publique, l'économie mondiale et la société en général. Nous surveillons activement l'incidence de la COVID-19 sur tous les aspects de notre entreprise, y compris nos employés, nos activités, nos clients, nos fournisseurs, notre liquidité et nos sources de capitaux.

Nos activités sont considérées comme des services essentiels dans les territoires où nous exerçons nos activités. Certains de nos produits de papier sont utilisés dans le dépistage de la COVID-19 ainsi que pour les blouses médicales de protection individuelle. La demande pour notre papier a toutefois diminué de façon importante depuis le début d'avril, en raison essentiellement des règles relatives au télétravail et du

ralentissement économique global. La durée et l'ampleur de la réduction de la demande de papier sont incertaines. À l'heure actuelle, nous prévoyons continuer de subir cette incidence défavorable tout au long du premier trimestre de 2021. Au-delà du premier trimestre de 2021, la demande de papier dépendra en grande partie du moment où le télétravail cessera, et de la mesure dans laquelle il cessera, ainsi que du moment du retour aux activités économiques mondiales normales.

Nous avons commencé à subir les effets de la COVID-19 à la fin du premier trimestre de 2020, mais ils n'ont pas été significatifs pour les résultats du trimestre clos le 31 mars 2020. Les livraisons de papier ont diminué d'environ 19 % en 2020 par rapport à 2019. En raison de la baisse de la demande, nous avons annoncé, le 7 août 2020, la fermeture définitive de nos usines de production de papier fin non couché de Kingsport, au Tennessee, et de Port Huron, au Michigan, de la dernière machine à papier de notre usine d'Ashdown, en Arkansas, et du centre de transformation de Ridgefields, au Tennessee. Ces mesures ont entraîné une réduction d'environ 721 000 tonnes courtes de la capacité de production annuelle de papier fin non couché et une réduction de la main-d'œuvre d'environ 750 employés. Les machines à papier de Kingsport et d'Ashdown, qui étaient inutilisées depuis avril 2020, n'ont pas repris leurs activités. Notre centre de transformation de Ridgefields a cessé ses activités à la fin du troisième trimestre de 2020, tandis que notre usine de Port Huron devrait fermer d'ici la fin du premier trimestre de 2021.

Nos livraisons de pâte ont augmenté d'environ 7 % en 2020 par rapport à 2019. Nous prévoyons que les marchés de la pâte se redresseront graduellement à court terme en raison de l'augmentation de la demande, des interruptions pour cause de maintenance et de la reconstitution de stocks en Chine.

Ci-dessous, nous décrivons plus en détail les incidences particulières et les mesures que nous avons prises depuis mars 2020.

Santé et sécurité de nos employés

La sécurité de nos employés demeure notre principale priorité. À mesure que la COVID-19 évoluait, nous avons pris de nombreuses mesures pour protéger la santé et la sécurité de nos employés, notamment : la distanciation sociale, l'approvisionnement en protection individuelle et la prise de température, la surveillance de la santé, le traçage des contacts et des mesures de nettoyage améliorées. Nous avons de plus mis en œuvre des restrictions de voyage et des politiques de télétravail pour les employés qui peuvent travailler à distance.

Activités et chaîne d'approvisionnement

Nous continuons d'exercer nos activités conformément aux ordres et aux restrictions imposés par les autorités gouvernementales dans chacun de nos emplacements, et nous collaborons avec nos clients afin de répondre à leurs besoins particuliers de livraisons. Nous continuons d'accorder la priorité à la continuité des affaires et à la planification d'urgence, ce qui comprend la planification éventuelle de la fermeture prolongée de toute installation clé, que ce soit en raison de mesures gouvernementales ou de manque de main-d'œuvre, ou encore de perturbations liées à nos principaux fournisseurs qui pourraient survenir en raison de la COVID-19. À ce stade, nous n'avons connu que de légères perturbations. Nous surveillons activement notre chaîne d'approvisionnement et nous pourrions connaître des interruptions de notre chaîne d'approvisionnement alors que la pandémie se poursuit. Nous ne pouvons pas estimer de manière raisonnable l'incidence ou le calendrier éventuel de ces événements, pas plus que nous ne pouvons estimer de manière raisonnable notre capacité à atténuer ces répercussions.

Programme de réduction des coûts

Le 7 août 2020, nous avons annoncé la mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de réaliser des économies annuelles de 200 millions de dollars d'ici la fin de 2021. L'objectif du programme est de renforcer l'activité commerciale, d'accroître notre rentabilité, d'améliorer nos marges d'exploitation et

d'optimiser la productivité et les flux de trésorerie. Les initiatives d'économies de coûts comprennent la réduction de la capacité et la fermeture d'installations (dont il est fait mention ci-dessus), les économies de coûts au niveau des usines et la rationalisation des fonctions de soutien. Se reporter à la section intitulée « Programme de réduction des coûts » ci-après pour plus de détails sur ce programme.

Situation de trésorerie et sources de financement

Nous avons pris des mesures et pourrions en prendre d'autres afin d'améliorer notre situation financière et de préserver notre souplesse financière compte tenu de l'incertitude actuelle sur les marchés mondiaux. Le 5 mai 2020, nous avons conclu un emprunt à terme de 300 millions de dollars d'une durée de cinq ans. Nous avons suspendu notre programme de rachat d'actions et notre dividende trimestriel régulier en 2020 et, le 11 février 2021, nous avons annoncé que nous reprendrions notre programme de rachat d'actions. De plus, nous avons terminé l'examen de toutes les dépenses en immobilisations prévues pour 2020 et avons réduit ou retardé les dépenses sans compromettre la sécurité ou la conformité à la réglementation. Nos dépenses en immobilisations se sont élevées à 175 millions de dollars en 2020, soit environ 75 millions de dollars de moins que nos dépenses prévues.

Aide gouvernementale

Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont lancé plusieurs programmes de soutien dans le but d'aider les sociétés durant la pandémie de COVID-19. Nous continuons d'examiner les détails des divers programmes afin de déterminer si nous pourrions y être admissibles.

Le gouvernement du Canada a créé la SSUC afin de fournir un soutien financier aux entreprises pendant la pandémie de COVID-19 et d'empêcher les mises à pied à grande échelle. La SSUC permet aux entités admissibles de recevoir une subvention rétroactive au 15 mars 2020. Nous y étions admissibles et avons présenté des demandes pour toutes les périodes visées par la SSUC entre le 15 mars et le 31 décembre 2020, et nous avons comptabilisé un bénéfice de 36 millions de dollars (48 millions de dollars canadiens) relativement à cette subvention en 2020.

PERSPECTIVES

En 2021, la demande de papier demeure incertaine et dépend de la reprise des activités après la COVID-19, en particulier des mesures de quarantaine, qui ont une incidence sur le retour au bureau et à l'école. Nous prévoyons que les marchés de la pâte se redresseront graduellement à court terme en raison de l'augmentation de la demande, des interruptions pour cause de maintenance et de la reconstitution de stocks en Chine. Dans l'ensemble, les coûts des matières premières devraient augmenter légèrement, et les coûts de transport devraient également être plus élevés.

PROGRAMME DE RÉDUCTION DES COÛTS

Le 7 août 2020, nous avons annoncé la mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de réaliser des économies annuelles de 200 millions de dollars d'ici la fin de 2021. L'objectif du programme est de renforcer l'activité commerciale, d'accroître notre rentabilité, d'améliorer nos marges d'exploitation et d'optimiser la productivité et les flux de trésorerie. Les initiatives d'économies de coûts comprennent la réduction de la capacité et la fermeture d'installations, les économies de coûts au niveau des usines et la rationalisation des fonctions de soutien. La structure organisationnelle allégée devrait également améliorer la collaboration interfonctionnelle, grâce à des processus d'affaires plus efficaces.

En 2020, nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 136 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Nous avons également comptabilisé au poste Frais de fermeture et de réorganisation de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu

des coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi de 34 millions de dollars, un montant de 31 millions de dollars au titre de la désuétude des stocks, des coûts environnementaux de 12 millions de dollars, un montant de quatre millions de dollars relatif à la compression et au règlement des régimes et un montant de 18 millions de dollars relatif aux frais de licence, aux radiations et à d'autres coûts.

Usine de Kingsport, au Tennessee

Avec la conversion de notre machine à papier de Kingsport, nous prévoyons entrer sur le marché du carton-caisse. À plein régime, l'usine produira et commercialisera chaque année environ 600 000 tonnes de papier doublure et ondulé fait de matières recyclées de qualité élevée, ce qui nous procurera une empreinte stratégique sur un marché en pleine croissance. Cette conversion devrait être réalisée d'ici la fin de 2022.

Nous estimons que les coûts de conversion se situeront entre 300 millions de dollars et 350 millions de dollars. Une fois qu'elle sera pleinement exploitée, l'usine devrait être une usine de papier de couverture recyclé à faible coût se classant dans le premier quartile en Amérique du Nord. L'usine convertie devrait employer directement environ 160 personnes.

Usine d'Ashdown, en Arkansas

Nous finaliserons la conversion de notre usine d'Ashdown en usine produisant exclusivement de la pâte de résineux et de la pâte en flocons, ce qui nécessitera des dépenses en immobilisations de 15 millions de dollars à 20 millions de dollars. La conversion devrait être achevée au début de 2021. L'usine produira de la pâte commerciale de feuillus supplémentaire, jusqu'à ce que la pâte à papier soit remplacée, à terme, par de la pâte de résineux. Cette conversion de la chaîne de fabrication au profit d'une production totale de pâte de résineux est également nécessaire pour une expansion éventuelle vers du carton-caisse. À la suite de la conversion de la chaîne de production de pâte à papier, l'usine d'Ashdown aura une capacité de production annuelle de 775 000 tonnes de pâte en flocons et de pâte de résineux. Se reporter à la note 16, intitulée « Frais de fermeture et de réorganisation et perte de valeur des actifs à long terme », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire », pour plus de détails.

ANALYSE DES ACTIVITÉS

La présente section renferme une analyse de nos ventes nettes et de notre (perte) bénéfice d'exploitation pour les exercices 2020, 2019 et 2018, ainsi que d'autres renseignements pertinents pour la compréhension de nos résultats liés aux activités poursuivies.

Les résultats d'exploitation d'EAM, qui étaient auparavant présentés dans notre ancien secteur des soins personnels, sont maintenant présentés dans notre secteur des pâtes et papiers, sans qu'il y ait d'incidence importante sur nos résultats. Les résultats de la période précédente ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à la nouvelle présentation.

ANALYSE DES VENTES

	Exercices clos les						
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	Variation de 2019 à 2020		Variation de 2018 à 2019	
	2020	2019	2018	\$	%	\$	%
Ventes	3 652 \$	4 369 \$	4 565 \$	(717)	-16 %	(196)	-4 %
Expéditions							
Papier (en milliers de TC) – fabriqué	2 230	2 745	2 971	(515)	-19 %	(226)	-8 %
Papiers de communication	1 825	2 299	2 446	(474)	-21 %	(147)	-6 %
Papiers de spécialité et d’emballage	405	446	525	(41)	-9 %	(79)	-15 %
Papier provenant de tiers (en milliers de TC)	69	93	109	(24)	-26 %	(16)	-15 %
Papier (en milliers de TC) – total	2 299	2 838	3 080	(539)	-19 %	(242)	-8 %
Pâte (en milliers de TMSA)	1 787	1 664	1 647	123	7 %	17	1 %

ANALYSE DES VARIATIONS DES VENTES

	2020 par rapport à 2019				2019 par rapport à 2018			
	Variation en % des ventes attribuable aux éléments ci-dessous				Variation en % des ventes attribuable aux éléments ci-dessous			
	Prix net	Volume et composition	Monnaie	Total	Prix net	Volume et composition	Monnaie	Total
Ventes	-5 %	-11 %	- %	-16 %	1 %	-5 %	- %	-4 %

En 2020, les ventes ont diminué de 717 millions de dollars, ou 16 %, par rapport aux ventes en 2019. La diminution des ventes est essentiellement attribuable à une baisse de nos volumes de ventes de papier et à une baisse du montant net des prix de vente moyens de la pâte et du papier. Cette diminution a été contrebalancée en partie par une hausse du volume de ventes des pâtes.

En 2019, les ventes ont diminué de 196 millions de dollars, ou 4 %, par rapport aux ventes en 2018. La diminution des ventes est essentiellement attribuable à une baisse de nos volumes de ventes de papier et à une baisse du montant net du prix de vente moyen de la pâte. Cette diminution a été contrebalancée en partie par une hausse du montant net du prix de vente moyen du papier et par une hausse du volume de ventes des pâtes.

ANALYSE DE LA VARIATION DU BÉNÉFICE (DE LA PERTE) D’EXPLOITATION

Comparaison entre 2020 et 2019

	Variation en dollars du bénéfice (de la perte) d’exploitation attribuable aux éléments ci-dessous								
	Volume et composition	Prix net	Coût des intrants ^{a)}	Charges d’exploitation ^{b)}	Monnaie	Amortissement et perte de valeur ^{c)}	Réorganisation ^{d)}	Autres produits et charges ^{e)}	Total
Pâtes et papiers	(125)	(208)	77	37	10	(97)	(74)	11	(369)
Corporatif	—	—	—	16	—	—	(3)	—	13
Bénéfice (perte) d’exploitation	(125)	(208)	77	53	10	(97)	(77)	11	(356)

a) Inclut les coûts liés aux matières premières (comme la fibre et les produits chimiques) et à l’énergie.

b) Inclut les coûts d’entretien, les coûts de transport, les frais de vente, généraux et administratifs, ainsi que les autres coûts.

- c) Les charges d'amortissement ont diminué de sept millions de dollars en 2020, compte non tenu de l'incidence du change. En 2020, nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 136 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme relativement à notre programme de réduction des coûts. En 2019, nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 32 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme relativement à notre décision de procéder à la fermeture définitive de deux machines à papier.
- d) Les charges de réorganisation de 2020 ont trait aux éléments suivants :
- Coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi (34 millions de dollars)
 - Réduction de valeur des stocks (31 millions de dollars)
 - Coûts environnementaux (12 millions de dollars)
 - Charges liées à la compression et au règlement des régimes (quatre millions de dollars)
 - Frais de licence, radiations et autres coûts (18 millions de dollars)
- Les charges de réorganisation de 2019 ont trait aux éléments suivants :
- Coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi (16 millions de dollars)
 - Réduction de valeur des stocks (quatre millions de dollars)
 - Autres coûts (deux millions de dollars)
- e) Les autres produits et charges d'exploitation pour 2020 incluent les éléments suivants :
- Produits liés à la levée d'une clause de non-concurrence (sept millions de dollars)
 - Gain net à la vente d'immobilisations corporelles (un million de dollars)
 - Créances irrécouvrables (quatre millions de dollars)
 - Provision relative aux questions environnementales (deux millions de dollars)
 - Autres produits (cinq millions de dollars)
- Les autres produits et charges d'exploitation pour 2019 incluent les éléments suivants :
- Provision relative aux questions environnementales (quatre millions de dollars)
 - Perte de change (trois millions de dollars)
 - Créances irrécouvrables (un million de dollars)
 - Autres produits (quatre millions de dollars)

COMPARAISON ENTRE 2020 ET 2019

La perte d'exploitation de notre secteur des pâtes et papiers s'est chiffrée à (143) millions de dollars en 2020, soit une baisse de 369 millions de dollars, comparativement au bénéfice d'exploitation de 226 millions de dollars inscrit en 2019. Nos résultats ont subi l'incidence négative des éléments suivants :

- Baisse du montant net des prix de vente moyens de la pâte et du papier (208 millions de dollars)
- Baisse du volume et de la composition (125 millions de dollars) découlant principalement de la baisse du volume de papier, compensée en partie par la hausse du volume de pâte
- Hausse des charges d'amortissement et des pertes de valeur (97 millions de dollars). Nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 136 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme relativement à notre programme de réduction des coûts en 2020, comparativement à un amortissement accéléré de 32 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme relativement à notre décision de procéder à la fermeture définitive de deux machines à papier en 2019. Les charges d'amortissement ont diminué de sept millions de dollars par rapport à 2019
- Hausse des charges de réorganisation (74 millions de dollars) en 2020 en raison du programme de réduction des coûts (96 millions de dollars), alors que ces charges découlaient de la décision de procéder à la fermeture définitive de deux machines à papier en 2019 (22 millions de dollars)

Ces diminutions ont été en partie annulées par les éléments suivants :

- Baisse du coût des intrants (77 millions de dollars) essentiellement liée à la baisse du coût de la fibre, en grande partie attribuable à une amélioration des conditions météorologiques et aux conditions favorables sur le marché par rapport à 2019
- Baisse des charges d'exploitation (37 millions de dollars) principalement attribuable à la baisse des coûts d'entretien et autres coûts découlant de nos initiatives de conservation de la trésorerie (y compris notre programme de réduction des coûts) compte tenu de la pandémie de COVID-19 et aux montants comptabilisés relativement à la SSUC par rapport à 2019, facteurs partiellement contrebalancés par une baisse de la production
- Augmentation des autres produits (11 millions de dollars)
- Incidence positive de l'affaiblissement du dollar canadien sur nos charges libellées en dollars canadiens, déduction faite de notre programme de couverture (dix millions de dollars)

AUTRES FACTEURS

Corporatif

Nous avons engagé des charges du secteur corporatif de 34 millions de dollars en 2020, soit une baisse de 13 millions de dollars comparativement aux charges du secteur corporatif de 47 millions de dollars inscrites en 2019. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des frais de vente, généraux et administratifs et a été partiellement contrebalancée par une hausse des charges de réorganisation, toutes deux enregistrées en raison du programme de réduction des coûts.

Intérêts débiteurs, montant net

Nous avons engagé des intérêts débiteurs nets de 58 millions de dollars en 2020, soit une hausse de six millions de dollars comparativement aux intérêts débiteurs nets de 52 millions de dollars inscrits en 2019. L'emprunt à terme de 300 millions de dollars conclu le 5 mai 2020 ainsi que l'augmentation des emprunts en vertu de la facilité de crédit renouvelable ont eu une incidence sur les intérêts débiteurs nets.

Impôts sur les bénéfices

Nous avons comptabilisé une économie d'impôts de 76 millions de dollars en 2020, comparativement à une charge d'impôts de 17 millions de dollars en 2019, soit un taux d'imposition effectif de 35 % et de 16 %, respectivement, pour 2020 et 2019.

Le 7 janvier 2021, nous avons convenu de vendre notre secteur des soins personnels à American Industrial Partners (« AIP ») pour un montant de 920 millions de dollars. Par conséquent, pour la période de présentation de l'information financière close le 31 décembre 2020, nous avons déterminé que nos bénéfices n'étaient plus réinvestis indéfiniment dans ce secteur et avons classé notre participation dans ce secteur comme détenue en vue de la vente. Par conséquent, nous avons comptabilisé un actif d'impôts reportés de 51 millions de dollars représentant l'écart entre la valeur comptable nette du secteur et la valeur fiscale de ce secteur, ce qui a eu une incidence sur le taux d'imposition effectif en 2020.

Nous avons évalué la valeur de l'actif d'impôts reportés lié à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale, qui devrait représenter une perte en capital aux fins des impôts à la conclusion de la vente, et nous avons déterminé qu'il était improbable que nous puissions réaliser entièrement l'avantage procuré par l'actif. Par conséquent, nous avons comptabilisé une provision pour moins-value de 44 millions de dollars relativement à cet actif d'impôts reportés. Au cours de l'exercice, nous avons également analysé nos crédits de recherche et développement existants en Arkansas et déterminé qu'une provision pour moins-value additionnelle de trois millions de dollars devrait être comptabilisée, puisqu'il est prévu que ces crédits expireront sans avoir été utilisés. Ces montants ont eu une incidence défavorable sur le taux d'imposition effectif en 2020.

En 2020, nous avons généré une perte d'exploitation nette aux fins de l'impôt des États-Unis qui, conformément à la Coronavirus Aid, Relief and Economic Security (« CARES ») Act, sera reportée en arrière à 2015. En 2015, le taux d'imposition fédéral américain était de 35 %, comparativement au taux actuel de 21 %. Par conséquent, nous avons comptabilisé une économie d'impôt additionnelle de cinq millions de dollars liée à l'avantage relatif au taux d'imposition procuré par la perte, ce qui a eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif en 2020. Nous avons aussi comptabilisé des crédits d'impôt de 17 millions de dollars, principalement des crédits pour la recherche et l'expérimentation, ce qui a eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif en 2020. Comme nous avons comptabilisé une perte fiscale en 2020, les crédits d'impôt seront reportés en avant et devraient être utilisés au cours des exercices à venir.

En raison de l'exigence relative à l'impôt sur le rapatriement réputé obligatoire imposée par la réforme fiscale américaine, nous avons appliqué un taux d'imposition réduit aux bénéficiaires non répartis de nos filiales étrangères au 31 décembre 2017. Après avoir mené à terme notre évaluation de l'incidence de la réforme fiscale américaine sur les activités commerciales, nous avons déterminé que les bénéficiaires non répartis de nos filiales étrangères et les bénéficiaires des filiales étrangères n'étaient plus réinvestis indéfiniment après le 31 décembre 2017. Par conséquent, nous avons comptabilisé un passif d'impôts reportés de 11 millions de dollars au 31 décembre 2020 (12 millions de dollars au 31 décembre 2019) au titre des retenues d'impôts des filiales étrangères et de divers impôts étatiques liés au futur rapatriement de ces bénéficiaires. Cette économie d'impôts additionnelle de un million de dollars a eu une incidence sur le taux d'imposition effectif pour 2020 (charge d'impôts de deux millions de dollars pour 2019).

Nous avons comptabilisé des crédits d'impôt de 18 millions de dollars en 2019, principalement des crédits pour la recherche et l'expérimentation, ce qui a eu une incidence importante sur le taux d'imposition effectif. Des modifications aux lois de l'Arkansas sont entrées en vigueur en 2019 et ont donné lieu à une baisse du taux d'imposition étatique et à un changement de la façon dont le facteur d'attribution est calculé, ce qui s'est traduit par une économie d'impôts étatiques reportés de quatre millions de dollars. De plus, une provision pour moins-value de cinq millions de dollars a été comptabilisée en 2019 relativement aux attributs fiscaux que nous ne prévoyons pas utiliser avant qu'ils n'expirent.

Conjoncture économique et incertitudes

Les marchés sur lesquels nous exerçons nos activités dans le secteur des pâtes et papiers sont caractérisés par la vive concurrence que se livrent des fabricants bien établis au pays et à l'étranger. La plupart de nos produits sont des marchandises qu'offrent un grand nombre d'autres producteurs. Comme les produits d'usage courant comportent peu de caractéristiques distinctives d'un fabricant à l'autre, la concurrence en ce qui concerne ces produits s'exerce principalement sur les prix, qui sont établis en fonction de l'offre et de la demande. Nous tentons également de nous démarquer sur les plans de la qualité des produits, de la diversité de l'offre et des solutions en matière de service. De plus, nous livrons concurrence aux solutions de transmission électronique et d'entreposage de documents. En raison de cette concurrence, nous remarquons une baisse continue de la demande pour la plupart de nos produits de papier existants. De plus, la conjoncture économique mondiale actuelle est hautement volatile en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui entraîne des contractions de la taille du marché dans certains pays, attribuables aux ralentissements économiques et aux restrictions gouvernementales relatives aux déplacements.

Le marché de la pâte est très fragmenté et compte de nombreux fabricants qui se font concurrence à l'échelle mondiale. La concurrence s'exerce principalement sur le plan de l'accès à de la matière ligneuse à faible coût, de la qualité des produits et des produits de pâtes à prix compétitifs.

Le degré élevé d'incertitude et de volatilité d'un jour à l'autre ainsi que les répercussions éventuelles à long terme du ralentissement économique demeurent mal définis. En 2021, la demande de papier demeure incertaine et dépend de la reprise des activités après la COVID-19, en particulier des mesures de quarantaine, qui ont une incidence sur le retour au bureau et à l'école. Nous prévoyons que les marchés de la pâte se redresseront

graduellement à court terme en raison de l'augmentation de la demande, des interruptions pour cause de maintenance et de la reconstitution de stocks en Chine. Dans l'ensemble, les coûts des matières premières devraient augmenter légèrement, et les coûts de transport devraient également être plus élevés.

Comparaison entre 2019 et 2018

	Variation en dollars du bénéfice (de la perte) d'exploitation attribuable aux éléments ci-dessous								
	Volume et composition	Prix net	Coût des intrants ^{a)}	Charges d'exploitation ^{b)}	Monnaie	Amortissement et perte de valeur ^{c)}	Réorganisation ^{d)}	Autres produits et charges ^{e)}	Total
Pâtes et papiers	(46)	52	(46)	(128)	8	(23)	(22)	(11)	(216)
Corporatif	—	—	—	(6)	—	—	—	6	—
Bénéfice (perte) d'exploitation	(46)	52	(46)	(134)	8	(23)	(22)	(5)	(216)

- a) Inclut les coûts liés aux matières premières (comme la fibre et les produits chimiques) et à l'énergie.
- b) Inclut les coûts d'entretien, les coûts de transport, les frais de vente, généraux et administratifs, ainsi que les autres coûts.
- c) Les charges d'amortissement ont diminué de neuf millions de dollars en 2019, compte non tenu de l'incidence du change. Nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 32 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme relativement à notre décision de procéder à la fermeture définitive de deux machines à papier (2018 – néant).
- d) Les charges de réorganisation de 2019 ont trait aux éléments suivants :
- Coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi (16 millions de dollars)
 - Réduction de valeur des stocks (quatre millions de dollars)
 - Autres coûts (deux millions de dollars)
- Les charges de réorganisation de 2018 ont trait aux éléments suivants :
- Néant
- e) Les autres produits et charges d'exploitation pour 2019 incluent les éléments suivants :
- Provision relative aux questions environnementales (quatre millions de dollars)
 - Perte de change (trois millions de dollars)
 - Créances irrécouvrables (un million de dollars)
 - Autres produits (quatre millions de dollars)
- Les autres produits et charges d'exploitation pour 2018 incluent les éléments suivants :
- Gain net à la vente d'immobilisations corporelles (quatre millions de dollars)
 - Gain de change (trois millions de dollars)
 - Provision relative aux questions environnementales (cinq millions de dollars)
 - Créances irrécouvrables (deux millions de dollars)
 - Autres produits (un million de dollars)

Le bénéfice d'exploitation de notre secteur des pâtes et papiers s'est chiffré à 226 millions de dollars en 2019, soit une baisse de 216 millions de dollars, comparativement au bénéfice d'exploitation de 442 millions de dollars inscrit en 2018. Nos résultats ont subi l'incidence négative des éléments suivants :

- Hausse des charges d'exploitation (128 millions de dollars) essentiellement liée à la baisse de la production et à la hausse des coûts d'entretien et des frais fixes en raison du moment des interruptions majeures pour cause de maintenance
- Hausse du coût des intrants (46 millions de dollars) essentiellement liée à la hausse des coûts de la fibre, en grande partie attribuable aux conditions météorologiques rigoureuses ainsi qu'aux conditions défavorables sur le marché, compensée en partie par la baisse des coûts des produits chimiques et de l'énergie

- Baisse du volume et de la composition (46 millions de dollars) découlant principalement de la baisse du volume de papier, compensée en partie par la hausse du volume de pâte
- Hausse des charges d'amortissement et des pertes de valeur (23 millions de dollars) en raison principalement de notre décision de procéder à la fermeture définitive de deux machines à papier en 2019
- Hausse des charges de réorganisation (22 millions de dollars) en raison de notre décision de procéder à la fermeture définitive de deux machines à papier en 2019
- Hausse des autres produits et charges (11 millions de dollars)

Ces diminutions ont été en partie annulées par les éléments suivants :

- Hausse des prix de vente moyens du papier, contrebalancée en partie par la baisse des prix de vente moyens de la pâte (52 millions de dollars)
- Incidence positive de l'affaiblissement du dollar canadien sur nos charges libellées en dollars canadiens, déduction faite de notre programme de couverture (huit millions de dollars)

Notre usine de pâtes et papiers de spécialité d'Espanola a entrepris un audit et une inspection de grande ampleur des principales composantes lors de son interruption en juin 2019. Après l'inspection et compte tenu des baisses cycliques des prix de la pâte, nous avons pris la décision de devancer certains travaux d'entretien qui étaient initialement prévus pour 2020 afin de nous attaquer à certains risques liés à la fiabilité. Cette interruption prolongée a eu une incidence surtout au second semestre de 2019, avec une hausse d'environ 36 millions de dollars des coûts d'entretien et une baisse d'environ 60 000 tonnes de notre production totale.

AUTRES FACTEURS

Corporatif

Nous avons engagé des charges du secteur corporatif de 47 millions de dollars en 2019 et en 2018. Les charges du secteur corporatif ont diminué surtout en raison d'une baisse de la provision relative aux questions environnementales, contrebalancée par une hausse des frais de vente, généraux et administratifs.

Intérêts débiteurs, montant net

Nous avons engagé des intérêts débiteurs nets de 52 millions de dollars en 2019, soit une baisse de dix millions de dollars comparativement aux intérêts débiteurs nets de 62 millions de dollars inscrits en 2018. Le remboursement de l'emprunt à terme de 300 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 a eu une incidence sur les intérêts débiteurs nets.

Impôts sur les bénéfices

Nous avons comptabilisé une charge d'impôts de 17 millions de dollars en 2019, comparativement à une charge d'impôts de 68 millions de dollars en 2018, soit un taux d'imposition effectif de 16 % et de 19 %, respectivement, pour 2019 et 2018.

Nous avons comptabilisé des crédits d'impôt de 18 millions de dollars en 2019, principalement des crédits pour la recherche et l'expérimentation, ce qui a eu une incidence importante sur le taux d'imposition effectif. Des modifications aux lois de l'Arkansas sont entrées en vigueur en 2019 et ont donné lieu à une baisse du taux d'imposition étatique et à un changement de la façon dont le facteur d'attribution est calculé, ce qui s'est traduit par une économie d'impôts étatiques reportés de quatre millions de dollars. De plus, une provision pour moins-value de cinq millions de dollars a été comptabilisée relativement aux attributs fiscaux que nous ne prévoyons pas utiliser avant qu'ils n'expirent.

En raison de l'exigence relative à l'impôt sur le rapatriement réputé obligatoire imposée par la réforme fiscale américaine, nous avons appliqué un taux d'imposition réduit aux bénéficiaires non répartis de nos filiales étrangères au 31 décembre 2017. Après avoir mené à terme notre évaluation de l'incidence de la réforme fiscale américaine sur les activités commerciales, nous avons déterminé que les bénéficiaires non répartis de nos filiales étrangères et les bénéficiaires des filiales étrangères n'étaient plus réinvestis indéfiniment après le 31 décembre 2017. Par conséquent, nous avons comptabilisé un passif d'impôts reportés de 12 millions de dollars au 31 décembre 2019 (dix millions de dollars au 31 décembre 2018) au titre des retenues d'impôts des filiales étrangères et de divers impôts étatiques liés au futur rapatriement de ces bénéficiaires. Cette charge d'impôts de deux millions de dollars a eu une incidence sur le taux d'imposition effectif pour 2019 (charge de dix millions de dollars pour 2018).

Nous avons comptabilisé des crédits d'impôt de 18 millions de dollars en 2018, principalement des crédits pour la recherche et l'expérimentation, ce qui a eu une incidence importante sur le taux d'imposition effectif. Nous avons aussi comptabilisé des économies d'impôts de trois millions de dollars liées à des modifications apportées aux lois fiscales en vigueur en Suède et dans divers États américains en 2018, ce qui a eu une incidence favorable sur notre taux d'imposition effectif.

Le 22 décembre 2017, la réforme fiscale américaine a été promulguée. La réforme fiscale américaine a modifié de façon importante la loi fiscale américaine en ce qui concerne les entreprises. Elle réduit notamment de 35 % à 21 % le taux d'imposition fédéral maximal des sociétés avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, met en œuvre un système fiscal territorial et impose un impôt sur le rapatriement réputé non récurrent sur le cumul des bénéficiaires des filiales étrangères. De plus, le Staff Accounting Bulletin No. 118 (« SAB 118 ») a été publié pour aborder l'application dans les situations où l'émetteur inscrit ne dispose pas de l'information nécessaire, ou ne l'a pas préparée ou analysée de façon suffisamment détaillée, pour comptabiliser certains effets fiscaux de la réforme fiscale américaine. Le 22 décembre 2018 marquait la fin de la période d'évaluation aux fins du SAB 118. Nous avons ainsi complété notre analyse, y compris celle relative aux mises à jour législatives actuellement disponibles, et avons comptabilisé une économie d'impôts additionnelle de 13 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Une tranche de sept millions de dollars de cette économie a trait à des ajustements à l'impôt sur le rapatriement réputé obligatoire et une tranche de six millions de dollars, à la réévaluation de nos passifs d'impôts reportés, montant net.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 7 janvier 2021, nous avons signé un contrat visant la vente de notre secteur des soins personnels. Ses résultats d'exploitation sont présentés à titre d'activités abandonnées pour toutes les périodes présentées. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, nous avons présenté un bénéfice lié aux activités abandonnées, déduction faite des impôts, de 18 millions de dollars (2019 – perte liée aux activités abandonnées, déduction faite des impôts, de un million de dollars; 2018 – bénéfice lié aux activités abandonnées, déduction faite des impôts, de deux millions de dollars). Se reporter à la note 3, intitulée « Activités abandonnées », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

En vertu du régime général, nous pouvons attribuer à des employés clés et à des administrateurs qui ne sont pas employés, à la discrétion du comité des ressources humaines du conseil d'administration, des options d'achat d'actions non admissibles, des options d'achat d'actions incitatives, des droits à la plus-value d'actions, des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte liées au rendement, des unités d'actions liées au rendement, des unités d'actions différées (« UAD ») et d'autres attributions à base d'actions. Les administrateurs qui ne sont pas employés ne reçoivent que des UAD. Nous octroyons généralement les attributions annuellement et avons recours, le cas échéant, aux actions autodétenues pour remplir nos obligations liées aux attributions réglées en actions ordinaires et à l'exercice d'options.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les charges de rémunération à base d'actions constatées dans nos résultats liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées se sont élevées à sept millions de dollars (2019 – 22 millions de dollars) à l'égard de toutes les attributions en cours. Les charges de rémunération n'ayant pas encore été constatées s'élevaient à 15 millions de dollars (2019 – 16 millions de dollars) et elles seront constatées sur la durée résiduelle d'activité des salariés d'environ 14 mois. La valeur globale des attributions sous forme de passif réglées en 2020 est de six millions de dollars (2019 – 12 millions de dollars). La juste valeur totale des attributions de titres de participation réglées en 2020 est de six millions de dollars (2019 – 11 millions de dollars), soit la juste valeur au moment du règlement. La juste valeur de ces attributions de titres de participation réglées s'établissait à sept millions de dollars à la date d'attribution (2019 – six millions de dollars). Les charges de rémunération relatives aux attributions liées au rendement sont établies en fonction de la meilleure estimation de la direction quant à l'évaluation définitive du rendement.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Nos principaux besoins au chapitre de la trésorerie demeurent les charges d'exploitation courantes, les cotisations aux régimes de retraite, le fonds de roulement et les dépenses en immobilisations, de même que le remboursement du capital et le paiement des intérêts sur notre dette ainsi que les versements d'impôts sur les bénéfices. Nous prévoyons nous procurer les liquidités dont nous avons besoin principalement en générant des flux de trésorerie liés à l'exploitation et, si nécessaire, en effectuant des emprunts aux termes de notre facilité de crédit de 700 millions de dollars, dont le solde non utilisé et disponible à l'heure actuelle se chiffre à 646 millions de dollars, ou aux termes de notre facilité de titrisation de créances de 150 millions de dollars, dont le solde non utilisé et disponible à l'heure actuelle se chiffre à 111 millions de dollars. Dans des conditions de marché défavorables, rien ne garantit que ces conventions seront disponibles et les montants suffisants. Se reporter à la section intitulée « Sources de financement » ci-après.

Notre capacité à effectuer des paiements relativement aux besoins susmentionnés dépendra de notre capacité à générer des flux de trésorerie au cours des exercices futurs, laquelle est tributaire des conditions économiques générales et de facteurs financiers, concurrentiels, législatifs, réglementaires et autres qui sont indépendants de notre volonté. Notre facilité de crédit et notre facilité de titrisation de créances et les actes relatifs aux titres d'emprunt nous imposent diverses restrictions et clauses qui pourraient restreindre notre capacité à faire face aux conditions du marché, à effectuer des investissements de capitaux non prévus ou à tirer parti d'occasions qui se présentent.

Une tranche de notre trésorerie est détenue à l'extérieur des États-Unis par des filiales étrangères. Les bénéfices des filiales étrangères reflètent la totalité de la charge d'impôts locaux. La réforme fiscale américaine comprend un impôt non récurrent obligatoire sur le cumul des bénéfices des filiales étrangères à l'égard desquels nous avons comptabilisé un montant provisoire au titre de l'impôt sur le rapatriement de 46 millions de dollars en 2017 et un ajustement de sept millions de dollars en 2018. Après avoir mené à terme notre évaluation de l'incidence de la réforme fiscale américaine sur les activités commerciales, nous avons déterminé que les bénéfices non répartis de nos filiales étrangères et les bénéfices des filiales étrangères n'étaient plus réinvestis indéfiniment après le 31 décembre 2017. Nos bénéfices demeurent réinvestis indéfiniment en ce qui concerne les écarts externes relatifs à nos filiales étrangères, sauf en ce qui a trait à notre secteur des soins personnels, que nous vendons. Nous ne prévoyons aucun passif d'impôts en trésorerie additionnel lié au rapatriement du produit de la vente autre que ce qui est déjà prévu.

Activités d'exploitation

Nos besoins en flux de trésorerie relativement aux activités d'exploitation ont principalement trait aux salaires et aux avantages sociaux, à l'achat de matières premières, y compris la fibre et l'énergie, ainsi qu'à d'autres dépenses, telles que les impôts sur les bénéfices et les taxes foncières.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, y compris des activités abandonnées, ont totalisé 411 millions de dollars en 2020, soit une diminution de 31 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 442 millions de dollars en 2019. Cette diminution est attribuable essentiellement à la baisse de la rentabilité, contrebalancée en partie par une hausse des flux de trésorerie liés aux besoins en fonds de roulement. Nous avons reçu des remboursements d'impôts sur les bénéfices, déduction faite des versements, de 22 millions de dollars en 2020, comparativement à des versements d'impôts sur les bénéfices, déduction faite des remboursements, de 59 millions de dollars en 2019. Nous avons versé quatre millions de dollars au titre des cotisations aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de l'employeur en sus des charges au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite en 2020, alors qu'en 2019 nous avons versé un million de dollars au titre des cotisations aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de l'employeur en sus des charges au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite, en excluant la perte sur règlement hors trésorerie au titre des régimes de retraite de 30 millions de dollars.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement, y compris aux activités abandonnées, en 2020 se sont élevés à 202 millions de dollars, soit une diminution de 52 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement de 254 millions de dollars en 2019.

Les sorties de fonds en 2020 s'expliquent par l'acquisition d'immobilisations corporelles pour 175 millions de dollars, ainsi que par l'acquisition des activités liées aux points de vente d'Appvion au deuxième trimestre de 2020 (30 millions de dollars).

Les sorties de fonds en 2019 s'expliquent par l'acquisition d'immobilisations corporelles pour 255 millions de dollars.

En 2021, nos dépenses en immobilisations annuelles devraient augmenter, principalement en raison de la conversion de notre usine de Kingsport, et elles devraient se situer entre 310 millions de dollars et 330 millions de dollars.

Activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement, y compris des activités abandonnées, ont totalisé 35 millions de dollars en 2020, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 237 millions de dollars en 2019.

En 2020, la principale source de flux de trésorerie provenant des activités de financement a été le produit de l'emprunt à terme (300 millions de dollars), contrebalancé en partie par la diminution des emprunts en vertu de nos facilités de crédit (renouvelable et de titrisation de créances) (135 millions de dollars), le rachat de nos actions ordinaires (59 millions de dollars), les versements de dividendes (51 millions de dollars) et une diminution de la dette bancaire (dix millions de dollars).

Les sorties de fonds en 2019 découlent principalement du rachat de nos actions ordinaires (219 millions de dollars) et des versements de dividendes (110 millions de dollars), contrebalancés en partie par l'augmentation nette des emprunts en vertu de nos facilités de crédit (renouvelable et de titrisation de créances) (85 millions de dollars).

Sources de financement

La dette nette, qui se compose de la dette bancaire et de la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, s'élevait à 788 millions de dollars au 31 décembre 2020, comparativement à 886 millions de dollars au 31 décembre 2019.

Emprunt à terme

Le 5 mai 2020, nous avons conclu une convention d'emprunt à terme de 300 millions de dollars, qui arrivera à échéance le 5 mai 2025. Nous avons utilisé les emprunts en vertu de la convention d'emprunt à terme pour rembourser d'autres dettes et pour payer les frais et les charges connexes. Un remboursement obligatoire de six millions de dollars a été effectué en 2020. Se reporter à la note 19, intitulée « Dette à long terme », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire », pour plus de détails.

Facilité de crédit renouvelable

Nous avons une facilité de crédit renouvelable non garantie de 700 millions de dollars (« convention de crédit ») consentie par certaines banques locales et étrangères, qui arrivera à échéance le 22 août 2023.

Les emprunts effectués par la Société en vertu de la convention de crédit sont garantis par nos filiales locales importantes. Les emprunts effectués par certaines filiales étrangères en vertu de la convention de crédit sont garantis par la Société, par nos filiales locales importantes et par certaines de nos filiales étrangères importantes.

Les emprunts en vertu de la convention de crédit portent intérêt au LIBOR, à l'EURIBOR, au taux des acceptations bancaires canadiennes ou au taux préférentiel du Canada, selon le cas, plus une marge liée à notre cote de crédit au moment de l'emprunt. De plus, nous versons les frais relatifs aux facilités chaque trimestre, selon des taux tributaires de nos cotes de crédit. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni prévoit retirer graduellement le LIBOR d'ici la fin de 2021. Nous ne prévoyons pas que le retrait graduel prévu du LIBOR aura une incidence importante sur notre situation financière.

La convention de crédit comprend des clauses et événements de défaut habituels pour des transactions de ce genre, y compris les deux clauses financières suivantes : i) le ratio de couverture par les intérêts (défini dans la convention de crédit) doit être maintenu à au moins 3 pour 1, et ii) le ratio de levier financier (défini dans la convention de crédit) doit être maintenu au plus à 3,75 pour 1 (ou 4,00 pour 1 advenant certaines acquisitions significatives admissibles). Au 31 décembre 2020, nous respectons ces clauses financières et nous n'avions aucun emprunt en vertu de la convention de crédit (31 décembre 2019 – 80 millions de dollars). Au 31 décembre 2020, notre ratio de couverture des intérêts était de 8,2 et notre ratio de levier financier, de 1,9. Au 31 décembre 2020, nous avons des lettres de crédit en cours d'un montant de 54 millions de dollars (31 décembre 2019 – néant), et disposons par conséquent d'un montant non utilisé et disponible de 646 millions de dollars aux termes de cette facilité (31 décembre 2019 – 620 millions de dollars).

Titrisation de créances

Nous détenons une facilité de titrisation de créances de 150 millions de dollars qui doit arriver à échéance en novembre 2021.

Au 31 décembre 2020, nous n'avions aucun emprunt aux termes de la facilité de titrisation de créances et nous ne disposons d'aucune lettre de crédit en cours aux termes du programme (31 décembre 2019 – 55 millions de dollars et 53 millions de dollars, respectivement). Le programme prévoit certains événements pouvant conduire à son annulation, qui incluent, sans s'y limiter, des questions liées à la performance des créances, certains manquements survenant aux termes de la convention de crédit ou notre défaut de rembourser ou de respecter des obligations significatives. Au 31 décembre 2020, nous disposons d'un montant non utilisé et disponible de 111 millions de dollars aux termes de cette facilité.

Actions ordinaires

Le 5 mai 2020, nous avons suspendu la distribution de notre dividende trimestriel régulier et notre programme de rachat d'actions compte tenu de l'incertitude actuelle sur les marchés mondiaux. Notre

programme de rachat d'actions a repris le 11 février 2021. Notre conseil d'administration continuera d'évaluer notre programme de rendement en capital selon les considérations habituelles, y compris les conditions du marché.

En 2020, nous avons déclaré un dividende trimestriel de 0,455 \$ par action à l'intention des porteurs de nos actions ordinaires. Des dividendes totaux de 25 millions de dollars ont été versés le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits en date du 2 avril 2020.

En 2019, nous avons déclaré un dividende trimestriel de 0,435 \$ et trois dividendes trimestriels de 0,455 \$ par action à l'intention des porteurs de nos actions ordinaires. Des dividendes totaux de 28 millions de dollars, de 28 millions de dollars, de 27 millions de dollars et de 26 millions de dollars ont été versés respectivement le 15 avril 2019, le 16 juillet 2019, le 15 octobre 2019 et le 15 janvier 2020 aux actionnaires inscrits respectivement en date du 2 avril 2019, du 2 juillet 2019, du 2 octobre 2019 et du 2 janvier 2020.

GARANTIES

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal des activités, nous contractons des engagements d'indemnisation lorsque nous vendons des entreprises et des biens immobiliers. En général, ces indemnisations se rapportent à des réclamations découlant d'activités commerciales antérieures, au défaut de respecter des clauses et au non-respect des déclarations et garanties prévues dans les contrats de vente. Habituellement, ces déclarations et garanties portent sur la fiscalité, l'environnement, les produits et les employés. Ces engagements d'indemnisation couvrent généralement une période illimitée. Au 31 décembre 2020, nous n'étions pas en mesure d'estimer le passif maximal pouvant découler de ces types d'engagements d'indemnisation étant donné que les montants dépendent de la survenance d'événements futurs et qu'il était impossible d'en évaluer la nature et la probabilité à ce moment. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée. Ces engagements d'indemnisation n'ont jamais donné lieu à des charges importantes dans le passé.

Régimes de retraite

Nous avons indemnisé les fiduciaires de nos caisses de retraite, ainsi que les dirigeants, administrateurs, employés et mandataires de ces fiduciaires et les avons exonérés de toute responsabilité à l'égard de la totalité des coûts et des frais découlant de l'exécution de leurs obligations aux termes des conventions de fiducie pertinentes, y compris relativement au fait qu'ils se fient à des instructions autorisées par nous ou au fait qu'ils s'abstiennent d'agir en l'absence d'instructions autorisées. Ces indemnisations seraient maintenues même si ces conventions étaient résiliées. Au 31 décembre 2020, nous n'avions constaté aucun passif relativement à ces indemnisations étant donné que nous ne prévoyons pas devoir effectuer de paiements à cet égard.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Dans le cours normal des activités, nous contractons certaines obligations contractuelles et certains engagements commerciaux. Les tableaux qui suivent présentent ces obligations et engagements au 31 décembre 2020 :

<u>TYPE DE CONTRAT</u> (en millions de dollars)	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>PAR LA</u> <u>SUITE</u>	<u>TOTAL</u>
Dettes à long terme (excluant les intérêts)	12	312	12	12	246	500 \$	1 094 \$
Contrats de location-financement et autres (incluant les intérêts)	1	2	2	2	1	5	13
Contrats de location-exploitation	20	18	15	10	6	9	78
Impôts sur les bénéfices à payer, tranche à long terme ¹⁾	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>6</u>	<u>8</u>	<u>10</u>	—	<u>30</u>
Total des obligations	<u>36 \$</u>	<u>335 \$</u>	<u>35 \$</u>	<u>32 \$</u>	<u>263 \$</u>	<u>514 \$</u>	<u>1 215 \$</u>

<u>TYPE D'ENGAGEMENT</u> (en millions de dollars)	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>PAR LA</u> <u>SUITE</u>	<u>TOTAL</u>
Autres engagements commerciaux ²⁾	<u>155 \$</u>	<u>10 \$</u>	<u>6 \$</u>	<u>6</u>	<u>—</u>	<u>2</u>	<u>179 \$</u>

- 1) Dans le cadre de la réforme fiscale américaine, nous avons des passifs résiduels de 30 millions de dollars au titre de l'impôt sur le rapatriement à payer d'ici 2025. Se reporter à la note 10, intitulée « Impôts sur les bénéfices », pour plus de détails au sujet de la réforme fiscale américaine.
- 2) Comprend les engagements d'achat d'immobilisations corporelles, de bois rond, de copeaux, de gaz et de certains produits chimiques. Les bons des commandes effectuées dans le cours normal des activités ne sont pas pris en compte.

De plus, en 2021, nous prévoyons verser des cotisations d'un montant minimal de 13 millions de dollars aux régimes de retraite et d'un montant minimal de quatre millions de dollars aux régimes d'avantages complémentaires de retraite.

Pour 2021 et l'avenir prévisible, nous prévoyons que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de nos diverses sources de financement nous permettront de respecter nos obligations contractuelles et nos engagements commerciaux.

PRISES DE POSITION RÉCENTES EN COMPTABILITÉ

Se reporter à la note 2, intitulée « Prises de position récentes en comptabilité », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

ESTIMATIONS ET CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la note 1, intitulée « Sommaire des principales conventions comptables », présentée à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ». Les notes auxquelles on renvoie dans cette section sont présentées à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses et fasse des choix parmi les conventions comptables reconnues qui influent sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière, tels

qu'ils sont présentés. Les estimations comptables critiques traitent de questions pour lesquelles la direction doit établir de nombreuses estimations sur des événements futurs et poser des jugements hautement subjectifs et complexes, ainsi que de questions dont l'évaluation est associée à un haut niveau d'incertitude. La direction revoit constamment ses estimations, y compris celles relatives aux questions environnementales et aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, à la perte de valeur et aux durées de vie utile des actifs à long terme, aux frais de fermeture et de réorganisation, à la perte de valeur des actifs incorporels, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux impôts sur les bénéficiaires et aux éventualités liées aux réclamations fondées en droit. Ces estimations et conventions comptables critiques ont été passées en revue par le comité d'audit de notre conseil d'administration. Nous sommes d'avis que ces conventions comptables, et les autres qui sont présentées à la note 1, intitulée « Sommaire des principales conventions comptables », doivent être examinées pour comprendre nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Questions environnementales et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Nous constituons des provisions pour couvrir les coûts environnementaux estimatifs lorsque des activités de restauration sont probables et que les coûts peuvent être raisonnablement estimés. Les provisions relatives aux questions environnementales ont trait essentiellement aux émissions atmosphériques, au traitement des effluents, aux activités de sylviculture et à la restauration des lieux (collectivement, les « questions environnementales »). Les estimations des coûts environnementaux reflètent les hypothèses et les jugements concernant la nature, l'étendue et le moment probables des études et des activités de restauration et de surveillance nécessaires, ainsi que l'apport d'autres parties responsables. Des renseignements additionnels sur d'autres questions environnementales sont présentés à la note 22, intitulée « Engagements et éventualités ».

Même si nous croyons avoir déterminé les coûts qui seront vraisemblablement engagés relativement aux questions environnementales, compte tenu de l'information connue, malgré nos efforts constants pour repérer d'éventuels problèmes environnementaux liés à nos propriétés, nous pourrions tout de même faire l'objet de futures enquêtes portant sur l'environnement. Ces mesures pourraient mener à la détermination de coûts et d'obligations additionnels relativement à des questions environnementales qui ne peuvent pas être raisonnablement estimés à ce jour. De plus, les lois et les règlements environnementaux et leur interprétation par les organismes de réglementation pourraient changer, ce qui pourrait se traduire par des modifications importantes de nos estimations. Pour plus de détails sur la réglementation en matière de changements climatiques et sur d'autres questions environnementales, se reporter à la note 22, intitulée « Engagements et éventualités ».

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont essentiellement liées à l'exploitation et à la fermeture des sites d'enfouissement, au dragage des bassins de décantation et à la gestion des amoncellements d'écorces. Nous constatons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, à la juste valeur, dans la période au cours de laquelle naît, pour nous, l'obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation. La juste valeur est fondée sur la méthode des flux de trésorerie prévus, en vertu de laquelle on envisage différents scénarios de flux de trésorerie qui reflètent la fourchette des résultats possibles. Des taux de probabilité sont appliqués à chaque scénario de flux de trésorerie de façon à obtenir les flux de trésorerie prévus. Les flux de trésorerie estimatifs sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit, ainsi qu'en tenant compte des risques propres aux activités et d'autres risques pertinents pour l'actualisation des flux de trésorerie. Les taux utilisés varient entre 4,7 % et 12,0 %.

Les flux de trésorerie utilisés dans les estimations de la juste valeur intègrent les hypothèses que les participants au marché utilisent dans leurs estimations de la juste valeur, lorsque ces informations peuvent être obtenues moyennant un coût et un effort raisonnables. Si elles ne peuvent être obtenues, les hypothèses sont fondées sur des experts internes, des études techniques de tiers et les données historiques sur les travaux de restauration. Au 31 décembre 2020, notre provision au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établissait à 14 millions de dollars pour 12 emplacements (2019 – 13 millions de dollars).

Au 31 décembre 2020, nous avons une provision totale de 47 millions de dollars (2019 – 35 millions de dollars) au titre des questions environnementales et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Certains de ces montants ont été actualisés pour refléter notre plus grande certitude quant au moment où surviendront les dépenses, à l'aide du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit pour la période correspondante jusqu'à la date de règlement. Les taux utilisés varient en fonction du taux en vigueur au moment de la constatation du passif et de sa période de règlement. Des coûts additionnels, inconnus ou non identifiés, pourraient être engagés dans le cadre de nos travaux de restauration. Compte tenu des politiques et procédures en vigueur pour surveiller les risques en matière d'environnement, la direction croit que ces coûts additionnels de restauration n'auront pas d'incidence défavorable significative sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie.

Perte de valeur des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation et des actifs incorporels à durée de vie définie

Les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation et les actifs incorporels à durée de vie définie sont soumis au test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'au plus bas niveau de regroupement auquel les flux de trésorerie sont mesurables, la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable. La première étape du test de dépréciation permet d'évaluer si la valeur comptable des actifs excède leurs flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs afin de déceler toute perte de valeur d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation ou d'actifs incorporels à durée de vie définie. Si les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs sont inférieurs à la valeur comptable nette des actifs, la seconde étape du test de dépréciation doit être exécutée afin de calculer le montant de la perte de valeur. À cette seconde étape, la valeur des actifs est ramenée à leur juste valeur estimative. Puisqu'il n'y a généralement pas de cours du marché facilement disponible pour nos immobilisations corporelles, nos actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation et nos actifs incorporels à durée de vie définie, nous déterminons la juste valeur de nos actifs selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs pouvant découler de leur utilisation et de leur cession éventuelle, et à l'aide des valeurs de liquidation ou de récupération dans le cas des installations inexploitées. La juste valeur estimative résultant de la seconde étape tient compte des flux de trésorerie non actualisés de la première étape.

Les estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés utilisées pour évaluer la recouvrabilité des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation et des actifs incorporels à durée de vie définie comprennent des hypothèses clés relatives aux prix de vente, aux prévisions de coûts indexées sur l'inflation, aux taux de change prévus (le cas échéant) et à la durée de vie utile estimative. Toute variation de nos hypothèses et de nos estimations peut avoir une incidence sur nos prévisions et se traduire par la nécessité de constater une perte de valeur. De plus, les résultats réels peuvent différer de nos prévisions et les variations peuvent être significatives ou défavorables, et ainsi nécessiter des tests de dépréciation futurs lorsque nos conclusions ne reflètent pas les prix qui ont cours sur le marché.

Durée de vie utile

Nous révisons régulièrement les durées de vie utile estimatives de nos immobilisations corporelles et de nos actifs incorporels à durée de vie définie. L'évaluation du caractère raisonnable des durées de vie utile estimatives de nos immobilisations corporelles et de nos actifs incorporels à durée de vie définie exige du jugement et est fondée sur l'information disponible. Les changements de situation comme les percées technologiques, les changements de stratégie commerciale, les changements de stratégie en matière de dépenses en immobilisations ou encore les changements de réglementation peuvent faire en sorte que les durées de vie utile diffèrent de nos estimations. Les révisions des durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie constituent une modification des estimations comptables et sont traitées prospectivement par la modification des taux d'amortissement.

La modification de la durée de vie utile résiduelle d'un groupe d'actifs, ou de sa valeur de récupération nette estimative, touchera le taux d'amortissement utilisé à l'égard du groupe d'actifs et, de ce fait, la charge d'amortissement présentée dans nos résultats d'exploitation. En 2020, nous avons comptabilisé une charge d'amortissement de 223 millions de dollars, comparativement à une charge d'amortissement de 231 millions de dollars en 2019. Au 31 décembre 2020, nous détenons des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 2 023 millions de dollars (2019 – 2 223 millions de dollars) et des actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement, de 19 millions de dollars (2019 – 20 millions de dollars).

En 2020, nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 136 millions de dollars, essentiellement en raison de la fermeture définitive de nos usines de production de papier fin non couché de Kingsport, au Tennessee, et de Port Huron, au Michigan, de la dernière machine à papier de notre usine d'Ashdown, en Arkansas, et du centre de transformation de Ridgefields, au Tennessee.

Au troisième trimestre de 2019, nous avons annoncé la fermeture définitive de deux machines à papier. Ces fermetures ont eu lieu à notre usine de pâtes et papiers d'Ashdown, en Arkansas, et à notre usine de papiers de Port Huron, au Michigan. Par conséquent, nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 32 millions de dollars en 2019.

Frais de fermeture et de réorganisation

Les frais de fermeture et de réorganisation sont constatés à titre de passifs au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés, et ils sont évalués à leur juste valeur. Préalablement à la constatation de ces éléments, les membres de la direction détenant les pouvoirs décisionnels appropriés doivent avoir adopté un plan ferme et communiqué l'information pertinente aux personnes concernées. Pour déterminer ces frais, il peut ainsi être nécessaire d'estimer les coûts, tels que les coûts liés aux indemnités de départ, aux prestations de cessation d'emploi, à la retraite, à la compression connexe de régimes, à la correction environnementale, et également de tenir compte des coûts liés à la démolition et au reclassement externe. Entre autres mesures, il pourrait être nécessaire de procéder à une évaluation des actifs restants pour déterminer les pertes de valeur à appliquer, le cas échéant, et de revoir leur durée de vie utile résiduelle estimative, ce qui pourrait donner lieu à un amortissement accéléré.

Les estimations des flux de trésorerie et de la juste valeur liées aux frais de fermeture et de réorganisation exigent l'exercice du jugement. Les passifs au titre des frais de fermeture et de réorganisation sont établis en fonction des meilleures estimations formulées par la direction quant aux événements futurs. Bien que nous ne prévoyions pas de changements importants, les coûts réels peuvent différer des estimations en raison d'événements subséquents. Par conséquent, des coûts et des pertes de valeur additionnels pourraient s'avérer nécessaires dans les périodes à venir.

En 2020, nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 136 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Nous avons également comptabilisé au poste Frais de fermeture et de réorganisation des coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi de 34 millions de dollars, un montant de 31 millions de dollars au titre de la désuétude des stocks et d'autres coûts de 34 millions de dollars.

En 2019, nous avons comptabilisé un amortissement accéléré de 32 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme et un amortissement accéléré de un million de dollars au poste Amortissements de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. De plus, nous avons comptabilisé au poste Frais de fermeture et de réorganisation des coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi de trois millions de dollars, un montant de quatre millions de dollars au titre de la désuétude des stocks et d'autres coûts de deux millions de dollars relativement à la fermeture de machines à papier. Parallèlement, avec la fermeture de la machine à papier d'Ashdown et la réduction connexe de la main-d'œuvre, la direction a négocié un programme de retraite anticipée volontaire afin de réduire les coûts et d'améliorer la position à long terme de l'usine en matière de

coûts. Nous avons aussi comptabilisé des coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi de 13 millions de dollars au poste Frais de fermeture et de réorganisation.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 16, intitulée « Frais de fermeture et de réorganisation et perte de valeur des actifs à long terme ».

Évaluation de la perte de valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie comprennent les droits de licence (six millions de dollars) et les droits d'usage de l'eau (quatre millions de dollars). Nous soumettons les actifs incorporels à durée de vie indéfinie au test de dépréciation au niveau de l'actif. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont évalués au début du quatrième trimestre de chaque exercice, ou plus fréquemment lorsque des indicateurs de dépréciation possible existent. Dans le cadre du test de dépréciation annuel effectué par la Société au quatrième trimestre de 2020, nous avons réalisé une évaluation qualitative de chacun de nos actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie (droits de licence et droits d'usage de l'eau). Les évaluations qualitatives effectuées au quatrième trimestre de 2020 ont indiqué que la juste valeur des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie dépassait leur valeur comptable.

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite

Nous avons plusieurs régimes à cotisations déterminées et régimes interentreprises. La charge de retraite relative à ces régimes correspond aux cotisations que nous versons. La charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées s'est établie à 39 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (2019 – 39 millions de dollars).

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées contributifs et non contributifs aux États-Unis et à l'extérieur des États-Unis. Nous offrons également des régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts aux salariés américains et autres qu'américains admissibles; les régimes sont sans capitalisation et englobent les programmes d'assurance vie et les prestations d'assurances médicale et dentaire. De plus, nous offrons à certains cadres supérieurs des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées non capitalisés et des régimes complémentaires de retraite à cotisations déterminées non capitalisés.

Nous comptabilisons les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires de retraite conformément aux directives de l'Accounting Standards Committee du Financial Accounting Standards Board sur la rémunération et les avantages de retraite, selon lesquelles l'employeur est tenu de constater les excédents ou les déficits des régimes de retraite à prestations déterminées à titre d'actif ou de passif dans son bilan consolidé. Aux fins de l'établissement des charges au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite, des hypothèses doivent être formulées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et projetées. Une grande part de jugement doit être exercée par la direction pour formuler ces hypothèses, qui comprennent les suivantes :

- Rendement à long terme prévu des actifs des régimes – utilisé pour estimer la croissance et le rendement prévu des actifs
- Taux d'actualisation – utilisé pour déterminer le coût financier et la valeur nette actualisée de nos obligations
- Taux de croissance de la rémunération – utilisé pour calculer l'incidence des augmentations futures sur nos obligations
- Taux tendanciel du coût des soins de santé – utilisé pour calculer l'incidence du coût futur des soins de santé sur nos obligations
- Facteurs liés aux employés, comme les taux de mortalité, le taux de rotation, l'âge de la retraite et les invalidités – utilisés pour déterminer l'étendue de nos obligations

Toute modification de ces hypothèses entraîne des écarts actuariels, qui sont amortis sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des salariés du groupe de salariés actifs couverts par les régimes, seulement dans la mesure où les écarts actuariels nets non comptabilisés dépassent de 10 % le montant le plus élevé entre l'obligation projetée au titre des prestations constituées et la valeur de marché des actifs, sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité, qui est d'environ dix ans pour les salariés du groupe de salariés actifs couverts par les régimes de retraite, et de 12 ans pour les salariés du groupe de salariés actifs couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite.

Un taux de rendement prévu des actifs des régimes de 4,6 % a été jugé approprié par la direction aux fins de la détermination de la charge de retraite pour 2020. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, nous utiliserons le taux de 4,4 % comme taux de rendement prévu des actifs des régimes, ce qui reflète le point de vue actuel sur les taux de rendement à long terme des investissements. Le taux de rendement global à long terme prévu des actifs des régimes est fondé sur la meilleure estimation de la direction quant aux rendements à long terme des principales catégories d'actifs (trésorerie et équivalents de trésorerie, titres de capitaux propres et obligations) pondérés en fonction de la répartition cible des actifs à la date d'évaluation, déduction faite des charges. Ce taux comprend une prime de risque sur capitaux propres établie en fonction du rendement des obligations du gouvernement dans le cas des investissements en titres de capitaux propres et une prime de valeur ajoutée pour l'apport d'une gestion active au rendement. Les sources utilisées pour déterminer la meilleure estimation de la direction quant aux rendements à long terme sont nombreuses et comprennent le rendement des obligations propres à un pays, lequel peut être établi à partir des données du marché au moyen des indices obligataires locaux ou d'analyses du marché obligataire local, ainsi que l'inflation propre à un pays et les attentes à l'égard du marché de l'investissement établies à partir des données du marché ou des attentes des analystes ou des gouvernements, selon le cas.

Nous établissons annuellement notre hypothèse relative au taux d'actualisation de manière à refléter les taux offerts sur les titres de créance à revenu fixe de qualité supérieure, dont la durée est censée correspondre à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations. Par titres de créance de qualité supérieure, on entend les obligations de sociétés cotées AA ou mieux. Au 31 décembre 2020, les taux d'actualisation pour les régimes de retraite étaient estimés à 2,5 % en ce qui a trait à l'obligation au titre des prestations projetées et à 3,0 % en ce qui a trait aux coûts nets des prestations de retraite pour 2020; pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite, ces taux d'actualisation étaient estimés à 2,5 % en ce qui a trait à l'obligation au titre des prestations projetées et à 3,0 % en ce qui a trait aux coûts nets des prestations de retraite pour 2020.

Nous avons utilisé une approche fondée sur la courbe de taux entière pour estimer les composantes coût des services rendus au cours de la période et coût financier des coûts nets des prestations pour la période pour les régimes de retraite canadiens et les régimes de retraite capitalisés américains. Ces composantes sont estimées en appliquant aux flux de trésorerie projetés pertinents les taux au comptant précis de la courbe de taux utilisés pour déterminer l'obligation au titre des prestations. Nous avons utilisé cette approche pour fournir une évaluation plus précise des composantes coût des services rendus au cours de la période et coût financier en améliorant la corrélation entre les flux de trésorerie projetés liés aux prestations et les taux au comptant correspondant de la courbe de taux.

Le taux de croissance de la rémunération est une autre hypothèse importante utilisée dans le modèle actuariel à l'égard des régimes de retraite (il est fixé à 2,7 % en ce qui a trait à l'obligation au titre des prestations projetées et à 2,8 % en ce qui a trait aux coûts nets des prestations de retraite pour la période) et à l'égard des régimes d'avantages complémentaires de retraite (il est fixé à 2,8 % en ce qui a trait à l'obligation au titre des prestations projetées et à 2,7 % en ce qui a trait aux coûts nets des prestations de retraite pour la période) et il est déterminé en fonction de nos programmes à long terme de cette croissance de la rémunération.

En ce qui a trait aux facteurs liés aux employés, des tableaux de taux de mortalité adaptés à notre secteur ont été utilisés et les autres facteurs reflètent nos données historiques et la meilleure estimation de la direction quant aux attentes futures.

Aux fins de l'évaluation, nous avons posé comme hypothèse un taux d'augmentation annuel moyen pondéré de 3,9 % du coût des indemnités garanties, par participant, au titre des soins de santé pour 2020.

Le tableau qui suit présente une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses économiques moyennes pondérées clés utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que les coûts nets des prestations de retraite pour une période pour 2020. L'analyse de sensibilité devrait être utilisée avec prudence, car elle présente des données hypothétiques et la modification de chaque hypothèse clé pourrait évoluer de façon non linéaire. Les sensibilités de chaque variable clé ont été calculées de manière indépendante les unes des autres.

RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	Obligation au titre des prestations projetées	Coûts nets des prestations pour la période	Obligation au titre des prestations projetées	Coûts nets des prestations pour la période
Taux de rendement prévu des actifs				
Incidence de :				
1 % d'augmentation	s.o.	(14)	s.o.	s.o.
1 % de diminution	s.o.	14	s.o.	s.o.
Taux d'actualisation				
Incidence de :				
1 % d'augmentation	(189)	(7)	(8)	—
1 % de diminution	235	16	10	—

Notre politique de capitalisation des régimes de retraite consiste à verser annuellement le montant requis pour couvrir les prestations acquises au cours de l'exercice, à capitaliser le déficit de solvabilité et à financer les manques à gagner de capitalisation et les obligations au titre du coût des services passés pour des périodes ne dépassant pas celles qui sont permises par les organismes de réglementation compétents. Les obligations au titre des services passés découlent principalement des améliorations apportées aux avantages prévus dans les régimes. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite ne sont pas capitalisés et des cotisations sont versées annuellement aux fins du paiement des prestations.

Selon nos prévisions, nos cotisations totales minimales aux régimes de retraite devraient s'élever à 13 millions de dollars en 2021, comparativement à un montant de 15 millions de dollars en 2020 (2019 – 17 millions de dollars). Selon nos prévisions, nos cotisations totales minimales aux régimes d'avantages complémentaires de retraite devraient s'élever à quatre millions de dollars en 2021, comparativement à un montant de quatre millions de dollars en 2020 (2019 – quatre millions de dollars).

Les obligations au titre des prestations et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2020 pour nos régimes de retraite et nos régimes d'avantages complémentaires de retraite s'établissent comme suit :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	(1 566)	(67)	(1 425)	(63)
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	1 594	—	1 465	—
Situation de capitalisation	28	(67)	40	(63)

Pour des renseignements supplémentaires sur nos régimes de retraite et nos régimes d'avantages complémentaires de retraite, se reporter à la note 7, intitulée « Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite ».

Impôts sur les bénéfices

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. La variation du montant net d'un actif ou d'un passif d'impôts reportés est présentée dans les résultats. Les actifs et les passifs d'impôts reportés sont évalués d'après les taux d'imposition en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices durant lesquels les écarts temporaires sont censés se résorber. Les actifs et les passifs d'impôts reportés sont classés à titre d'éléments à long terme dans les bilans consolidés. Pour ces exercices, il est nécessaire d'établir une estimation du bénéfice imposable et une hypothèse quant au moment où les écarts temporaires sont censés se résorber. Le bénéfice imposable futur estimatif est établi en fonction de la meilleure estimation de la direction et peut différer du bénéfice imposable réel.

Nous évaluons la nécessité d'établir une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts reportés et, s'il est jugé plus probable qu'improbable que nos actifs d'impôts reportés ne seront pas réalisés en fonction des projections du bénéfice imposable estimatif, une provision pour moins-value est comptabilisée. En règle générale, la « réalisation » se rapporte à l'avantage supplémentaire acquis au moyen de la réduction des impôts futurs à payer ou d'une augmentation des impôts futurs remboursables au titre des actifs d'impôts reportés. L'évaluation de la nécessité d'une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts reportés fait souvent appel à un jugement important. Tous les éléments probants disponibles, favorables et défavorables, doivent être pris en considération pour déterminer, en fonction du poids de ces éléments probants, si une provision pour moins-value est nécessaire. Dans notre processus d'évaluation, c'est au résultat historique que nous accordons le plus de poids. Après avoir évalué tous les éléments probants disponibles, qu'ils soient favorables ou défavorables, nous avons déterminé qu'il était plus probable qu'improbable que nos activités d'exploitation futures génèrent un bénéfice imposable suffisant pour permettre la réalisation des actifs d'impôts reportés, même si cette réalisation n'est pas assurée, sauf en ce qui a trait à certains crédits et pertes étatiques à l'égard desquels une provision pour moins-value de 13 millions de dollars existait au 31 décembre 2020, à l'écart de la valeur fiscale de nos actifs détenus en vue de la vente (américains et étrangers) à l'égard duquel une provision pour moins-value de 44 millions de dollars existait au 31 décembre 2020 et à certains reports en avant de pertes fiscales à l'étranger pour lesquels une provision pour moins-value de sept millions de dollars existait au 31 décembre 2020. De ce montant, une tranche de 47 millions de dollars a eu une incidence défavorable sur la charge d'impôts et sur le taux d'imposition effectif pour 2020 (2019 – cinq millions de dollars).

Nos actifs d'impôts reportés sont principalement composés des écarts temporaires liés à diverses charges à payer, aux provisions comptables, aux passifs relatifs aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux reports prospectifs de pertes nettes d'exploitation et aux crédits d'impôt dont nous disposons. Nos passifs d'impôts reportés sont principalement composés des écarts temporaires liés aux immobilisations corporelles, aux actifs incorporels, aux contrats de location et à d'autres éléments. L'estimation de la période de règlement final exige l'exercice du jugement. Les écarts temporaires sont censés se résorber aux taux d'imposition en vigueur, ce qui pourrait changer à la suite de la modification des lois fiscales ou de l'introduction de modifications lors de la présentation des budgets annuels des différents paliers de gouvernement. Par conséquent, toute modification du moment auquel les éléments sont censés se résorber et de leur taux d'imposition pourrait avoir une incidence significative sur la charge d'impôts reportés dans nos résultats d'exploitation.

Par ailleurs, il est possible que les autorités fiscales contestent l'interprétation des règles et des règlements fiscaux américains et étrangers, ainsi que des jugements formulés à cet égard. À notre connaissance, nous avons constitué des provisions suffisantes en vue des incidences fiscales futures, compte tenu des faits et circonstances

actuels ainsi que des lois fiscales en vigueur. Conformément aux directives de l'ASC 740 du FASB portant sur les impôts sur les bénéfices, nous évaluons les nouvelles positions fiscales qui se soldent par un avantage fiscal pour nous et déterminons le montant de l'économie d'impôts qui peut être constaté. Nous évaluons trimestriellement le reste des avantages fiscaux non constatés afin de déterminer s'il est nécessaire de les constater ou d'en modifier le classement. Les variations importantes du montant des avantages fiscaux non constatés qui devraient se produire dans les 12 mois suivants sont présentées chaque trimestre. La comptabilisation future d'une économie d'impôts non constatée pourrait avoir une incidence sur le taux d'imposition effectif de la période au cours de laquelle l'économie en question est comptabilisée. Au 31 décembre 2020, notre économie d'impôts brute non constatée s'élevait à environ 23 millions de dollars (2019 – 28 millions de dollars). Ces montants représentent l'exposition brute dans certains territoires et ne reflètent pas les économies additionnelles qui devraient être réalisées si ces positions étaient maintenues, comme une déduction d'impôts fédérale qui pourrait être réalisée si une déduction étatique non comptabilisée n'était pas maintenue. Nous sommes d'avis qu'au 31 décembre 2020, il était raisonnablement possible qu'un montant pouvant aller jusqu'à quatre millions de dollars de notre économie d'impôts non constatée puisse être comptabilisé en 2021, ce qui pourrait avoir une incidence sur le taux d'imposition effectif. Toutefois, le montant et le moment de la comptabilisation de cette économie sont sujets à certaines incertitudes. De plus, plusieurs pays s'affairent à apporter des modifications à leurs lois fiscales applicables aux sociétés multinationales, comme en fait foi la réforme fiscale américaine promulguée en 2017. Enfin, des gouvernements étrangers pourraient adopter des lois fiscales en réaction à la réforme fiscale américaine, lesquelles pourraient entraîner d'autres changements à la fiscalité mondiale et avoir des répercussions significatives sur nos résultats financiers.

Nous exerçons nos activités dans de nombreux territoires dont les politiques fiscales et les contextes réglementaires sont complexes. Il est possible que les autorités fiscales contestent l'interprétation des règles et des règlements fiscaux américains et étrangers, ainsi que les jugements formulés à cet égard.

De par leur nature, les vérifications fiscales sont souvent complexes et il faut souvent plusieurs années pour résoudre les questions qu'elles soulèvent. Nous avons un certain nombre de vérifications en cours dans divers territoires. Bien que la résolution de ces positions fiscales soit incertaine, selon l'information actuellement disponible, nous sommes d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour faire face à nos conséquences fiscales futures, selon les faits et circonstances actuels et les lois fiscales en vigueur, et nous croyons que le résultat final n'aura pas d'incidence défavorable significative sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 10, intitulée « Impôts sur les bénéfices ».

Éventualités liées à des réclamations fondées en droit

Tel qu'il est expliqué à la rubrique 1A, intitulée « Facteurs de risque », à la section sur le risque intitulée « Le défaut de se conformer aux lois et règlements applicables pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière », ainsi qu'à la note 22, intitulée « Engagements et éventualités », nous sommes assujettis à diverses procédures judiciaires et réclamations fondées en droit dans le cours normal des activités. Nous comptabilisons un passif lorsqu'il est probable qu'une perte ait été engagée et que le montant de cette perte peut être raisonnablement estimé. Le coût le plus probable qui sera engagé est comptabilisé en fonction d'une évaluation des faits alors connus à l'égard de chaque situation. Lorsqu'aucun montant compris dans une fourchette d'estimations n'est plus probable qu'un autre, le montant minimal est comptabilisé. La détermination de la probabilité et l'établissement du fait qu'un risque peut être raisonnablement estimé ou non font appel à un jugement important. Pour de plus amples renseignements sur les éventualités et les réclamations fondées en droit, se reporter à la note 22, intitulée « Engagements et éventualités ».

RUBRIQUE 7A. INFORMATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE À FOURNIR SUR LES RISQUES DE MARCHÉ

Notre bénéfice d'exploitation pourrait être touché par les sensibilités suivantes :

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Chaque variation de 10 \$ par unité du prix de vente des produits suivants ¹⁾ :

Papiers	
Papiers d'affaires	10 \$
Papiers d'impression commerciale et de publication	8
Papiers de spécialité et d'emballage	4
Pâte – position nette	
De résineux	13 \$
En flocons	8
De feuillus	—
Devises	
(Variation de 0,01 \$ US en valeur relative par rapport au dollar canadien avant couverture)	11
Énergie ²⁾	
Gaz naturel : variation de 0,25 \$/MBtu du prix avant couverture	6

- 1) Compte tenu des capacités de production estimatives pour 2021 (TC ou TMSA).
- 2) Compte tenu des niveaux de consommation estimatifs pour 2021. La ventilation de consommation entre les sources d'énergie peut varier pendant l'année pour tirer profit des conditions du marché.

À noter que nous pourrions, de temps à autre, couvrir une partie de nos positions au chapitre du taux de change et de l'énergie, ce qui pourrait avoir une incidence sur les sensibilités mentionnées ci-dessus.

Dans le cours normal des activités, nous sommes exposés à certains risques financiers. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés aux fins de spéculation, mais il est possible que tous les instruments dérivés acquis en vue de réduire le risque ne répondent pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture.

RISQUE DE CRÉDIT

Nous sommes exposés au risque de crédit relativement aux créances à recevoir de nos clients. Afin de réduire ce risque, nous examinons l'historique de crédit des nouveaux clients avant d'accorder un crédit et nous procédons régulièrement à la révision des performances de crédit de nos clients actuels. Au 31 décembre 2020, deux de nos clients situés aux États-Unis représentaient 15 %, ou 58 millions de dollars, et 12 %, ou 46 millions de dollars, respectivement (31 décembre 2019 – deux clients situés aux États-Unis représentaient 14 %, ou 66 millions de dollars, et 13 %, ou 65 millions de dollars, respectivement) de nos débiteurs.

Nous sommes exposés au risque de crédit des contreparties aux instruments financiers qui ne respecteraient pas leurs obligations. Nous tentons de réduire ce risque en concluant des ententes avec des contreparties pour lesquelles nous considérons la cote de crédit comme de première catégorie. De façon générale, nous n'obtenons pas de garantie accessoire ou autre à l'égard des instruments financiers exposés à un risque de crédit, mais surveillons périodiquement la cote de crédit des contreparties.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt lié aux fluctuations des taux d'intérêt relativement à notre trésorerie et à nos équivalents de trésorerie, à notre dette bancaire, à notre facilité de crédit renouvelable, à nos activités de titrisation, à notre emprunt à terme et à notre dette à long terme. Nous gérons notre exposition aux

fluctuations des taux d'intérêt en nous efforçant d'atténuer l'incidence de ces fluctuations sur notre bénéfice et nos flux de trésorerie ainsi qu'en réduisant notre coût d'emprunt global. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, nous avons parfois recours à des instruments dérivés, comme des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous convenons d'échanger la différence entre les montants des intérêts à taux fixe et à taux variable calculés en fonction d'un montant notionnel convenu.

La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni prévoit retirer graduellement le LIBOR d'ici la fin de 2021. Nous ne prévoyons pas que le retrait graduel prévu du LIBOR aura une incidence importante sur notre situation financière.

RISQUE DE PRIX

Couvertures de flux de trésorerie

Nous sommes exposés à la volatilité des prix des matières premières et de l'énergie utilisées dans notre processus de fabrication. Nous gérons notre exposition au risque de prix principalement au moyen de contrats avec les fournisseurs. Nous achetons du gaz naturel au prix du marché en vigueur à la date de livraison. Afin d'atténuer l'incidence de la volatilité des prix sur nos flux de trésorerie et notre bénéfice, nous pouvons avoir recours à des dérivés pour fixer le prix des achats prévus de gaz naturel. Les variations de la juste valeur des instruments admis sont incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où la couverture est efficace, et sont reclassées dans le coût des marchandises vendues de la période au cours de laquelle l'opération couverte influe sur le bénéfice. Des contrats en vigueur sont utilisés pour couvrir une partie des achats prévus au cours des 36 prochains mois.

RISQUE DE CHANGE

Couvertures de flux de trésorerie

Nous exerçons des activités de fabrication aux États-Unis et au Canada. Nous sommes donc exposés aux fluctuations des taux de change au Canada. De plus, certains actifs et passifs sont libellés en dollars canadiens et sont exposés aux fluctuations du change. Par conséquent, le bénéfice de la Société est tributaire des hausses et des baisses de la valeur du dollar canadien. Notre politique de gestion des risques nous permet de couvrir une tranche importante de notre exposition aux fluctuations des taux de change sur des périodes pouvant aller jusqu'à trois ans. Nous pouvons avoir recours à des instruments financiers dérivés (options sur devises et contrats de change à terme) pour atténuer notre exposition aux fluctuations des taux de change.

Des dérivés sont utilisés pour couvrir des achats prévus en dollars canadiens par notre filiale canadienne au cours des 24 prochains mois. Ces dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur des instruments admis sont incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où la couverture est efficace, et sont reclassées dans les ventes ou le coût des marchandises vendues de la période au cours de laquelle l'opération couverte influe sur le bénéfice.

PARTIE II

RUBRIQUE 8. ÉTATS FINANCIERS ET INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Rapports de la direction aux actionnaires de Domtar Corporation

Rapport de la direction sur les états financiers et les pratiques

Les états financiers consolidés ci-joints de Domtar Corporation et de ses filiales (la « Société ») ont été préparés par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique et présentent des montants établis selon le meilleur jugement et les meilleures estimations de la direction. La responsabilité de l'exhaustivité, de l'exactitude et de l'objectivité des états financiers incombe à la direction. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en accord avec l'information financière contenue dans les états financiers.

La direction a conçu et maintient un système de contrôles comptables et d'autres types de contrôles internes pour la Société et ses filiales. Ce système, ainsi que les procédures comptables et les contrôles connexes qu'il comporte, vise à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les documents comptables et les dossiers reflètent avec justesse toutes les opérations, que les politiques et les procédures sont mises en œuvre par un personnel qualifié et que les états financiers publiés sont préparés adéquatement et présentés de façon fidèle. Le système de contrôle interne de la Société s'appuie sur des politiques et des procédures écrites, comprend des mécanismes d'autosurveillance et est audité par la fonction d'audit. La direction prend les mesures appropriées pour remédier aux défaillances lorsqu'elles sont repérées.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au moyen de critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») of the Treadway Commission. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est conçu dans le but de fournir une assurance raisonnable relativement à la fiabilité de l'information financière et à l'établissement des états financiers aux fins de publication conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société renferme des politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société; et iii) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui y sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

Selon son évaluation, la direction a conclu que la Société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2020, selon les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

L'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2020 a fait l'objet d'un audit par PricewaterhouseCoopers LLP, cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme il est énoncé dans son rapport ci-joint.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, traduit de l'anglais

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Domtar Corporation

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés de Domtar Corporation et ses filiales (la « Société ») aux 31 décembre 2020 et 2019, et des états consolidés des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie ci-joints pour chacun des trois exercices de la période close le 31 décembre 2020, y compris les notes complémentaires et l'annexe Comptes de contrepartie et comptes admissibles pour chacun des trois exercices compris dans la période close le 31 décembre 2020 présentée après la liste des pièces à la rubrique 15(a)(3) (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué un audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2020, d'après les critères énoncés dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des trois exercices de la période close le 31 décembre 2020 selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique. De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, d'après les critères énoncés dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Traduction de l'anglais

Cette version de notre rapport est une traduction du rapport original, rédigé en anglais. Pour toute question d'interprétation d'information, de points de vue ou d'opinions, la version originale anglaise de notre rapport prime sur la traduction.

Modification de convention comptable

Comme elle l'indique à la note 1 des états financiers consolidés, la Société a modifié en 2019 sa façon de comptabiliser les contrats de location.

Fondement des opinions

La responsabilité des états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle, évaluation incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui se trouve ci-joint, incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB ») et nous devons être indépendants par rapport à la Société au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales des États-Unis et des règles et règlements de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB applicables.

Nous avons réalisé nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés comprennent la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et pour répondre à ces risques. Ces procédures incluent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également comporté la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous croyons que nos audits fournissent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Question critique de l'audit

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui i) est liée à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers consolidés et ii) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication de l'élément critique de l'audit ne change rien à notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble. De plus, en communiquant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion qui se rapporte spécifiquement à l'élément critique de l'audit ou aux comptes ou informations à fournir concernés par l'élément en question.

Évaluation de la dépréciation des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie – secteur des soins personnels

Tel qu'il est décrit aux notes 1 et 3 des états financiers consolidés, la Société a classé le secteur des soins personnels en tant que groupe destiné à être cédé au quatrième trimestre de 2020. Au 31 décembre 2020, le montant net des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie liés au groupe destiné à être cédé totalisait environ 290 millions de dollars. La direction a évalué les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie inclus dans le groupe destiné à être cédé au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des

coûts de la vente. La direction a soumis chaque actif incorporel ayant une durée de vie indéfinie du secteur des soins personnels à des tests de dépréciation quantitatifs, lesquels comprenaient la comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel ayant une durée de vie indéfinie à sa valeur comptable. La juste valeur des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est calculée au moyen de l'approche fondée sur les bénéfices, méthode des redevances. Les principales estimations sur lesquelles sont fondés les flux de trésorerie projetés utilisés pour estimer la juste valeur comprennent, mais sans s'y limiter, l'évaluation de la direction des conditions du secteur et du marché, ainsi que ses estimations des taux de croissance des produits, des taux de redevances, des taux d'imposition et des taux d'actualisation.

Les principaux facteurs nous ayant amenés à déterminer que les procédures liées au test de dépréciation des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie, en particulier ceux liés au secteur des soins personnels, sont un élément critique de l'audit sont i) le degré important de jugement dont a dû faire preuve la direction pour élaborer les évaluations de la juste valeur des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie inclus dans le groupe destiné à être cédé; ii) le niveau élevé de jugement de la part de l'auditeur, la subjectivité et le travail important nécessaires pour mettre en œuvre les procédures et pour évaluer les hypothèses importantes de la direction liées aux taux de croissance des produits et aux taux de redevances; et iii) le travail d'audit qui comprenait la participation de professionnels disposant de compétences et de connaissances spécialisées.

L'examen de l'élément a nécessité la mise en œuvre de procédures et l'évaluation d'éléments probants pour formuler notre opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures comprenaient des tests de l'efficacité du fonctionnement des contrôles liés à l'évaluation de la dépréciation effectuée par la direction des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie du secteur des soins personnels inclus dans le groupe destiné à être cédé, y compris les contrôles à l'égard de l'élaboration des hypothèses liées aux flux de trésorerie projetés, aux taux de croissance des produits, aux taux de redevances, aux taux d'imposition et aux taux d'actualisation utilisés pour évaluer les actifs incorporels. Ces procédures comprenaient aussi, entre autres, i) des tests du processus de la direction pour la détermination des évaluations de la juste valeur des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie du secteur des soins personnels inclus dans le groupe destiné à être cédé; ii) l'évaluation du caractère approprié de l'approche fondée sur les bénéfices, méthode des redevances; iii) l'évaluation de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes utilisées dans le modèle; et iv) l'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses importantes liées aux taux de croissance des produits et aux taux de redevances utilisées par la direction. L'évaluation des hypothèses liées aux taux de croissance des produits et aux taux de redevances utilisées par la direction nécessitait d'évaluer si les hypothèses utilisées étaient raisonnables ou non, en prenant en compte i) la performance actuelle et passée du secteur et ii) si ces hypothèses cadraient avec les éléments recueillis sous d'autres aspects de l'audit. Des professionnels disposant de compétences et de connaissances spécialisées ont aidé à évaluer le caractère approprié de l'approche fondée sur les bénéfices, méthode des redevances, utilisée par la Société et à évaluer le caractère approprié des hypothèses liées aux taux de redevances.

Charlotte, Caroline du Nord

Le 1^{er} mars 2021

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 2007.

DOMTAR CORPORATION
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Ventes	3 652	4 369	4 565
Charges d'exploitation			
Coût des marchandises vendues, excluant l'amortissement	3 125	3 610	3 638
Amortissement	223	231	241
Frais de vente, généraux et administratifs	253	291	292
Perte de valeur des actifs à long terme (NOTE 16)	136	32	—
Frais de fermeture et de réorganisation (NOTE 16)	99	22	—
Autres (produits) pertes d'exploitation, montant net (NOTE 8)	(7)	4	(1)
	<u>3 829</u>	<u>4 190</u>	<u>4 170</u>
(Perte) bénéfice d'exploitation	(177)	179	395
Intérêts débiteurs, montant net (NOTE 9)	58	52	62
Composantes des coûts nets des prestations autres que coût des services rendus pour la période (NOTE 7)	(17)	23	(18)
(Perte) bénéfice avant impôts et quote-part de la perte	(218)	104	351
(Économie) charge d'impôts (NOTE 10)	(76)	17	68
Quote-part de la perte, déduction faite des impôts	3	2	2
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(145)	85	281
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts (NOTE 3)	18	(1)	2
(Perte nette) bénéfice net	(127)	84	283
Par action ordinaire (en dollars) (NOTE 6)			
(Perte nette) bénéfice net de base			
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(2,62)	1,39	4,47
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	0,33	(0,02)	0,03
(Perte nette) bénéfice net de base	(2,29)	1,37	4,50
(Perte nette) bénéfice net dilué(e)			
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(2,62)	1,39	4,45
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	0,33	(0,02)	0,03
(Perte nette) bénéfice net dilué(e)	(2,29)	1,37	4,48
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
De base	55,4	61,2	62,9
Dilué	55,4	61,4	63,1
Dividendes en espèces par action ordinaire	0,91	1,78	1,72
(Perte nette) bénéfice net	(127)	84	283
Autres éléments du résultat étendu :			
Gains nets (pertes nettes) au titre des dérivés de couverture des flux de trésorerie			
Gains nets (pertes nettes) de la période, déduction faite des impôts de (9) \$ [2019 – (3) \$; 2018 – 10 \$]	27	11	(30)
Moins : ajustements au titre du reclassement pour les pertes (gains) inclus(es) dans (la perte nette) le bénéfice net, déduction faite des impôts de (4) \$ [2019 – (3) \$; 2018 – 1 \$]	12	8	(2)
Écarts de conversion	63	21	(91)
Variation des (pertes) gains et du coût des services passés non constatés liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, déduction faite des impôts de 4 \$ [2019 – (13) \$; 2018 – 3 \$]	(13)	34	(8)
Autres éléments du résultat étendu	89	74	(131)
Résultat étendu	(38)	158	152

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

DOMTAR CORPORATION
BILANS CONSOLIDÉS

(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Aux	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	309	61
Débiteurs, déduction faite des provisions de 6 \$ et de 4 \$	380	482
Stocks (NOTE 11)	630	663
Frais payés d'avance	50	29
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recouvrer	54	56
Actifs détenus en vue de la vente (NOTE 3)	1 133	227
Total de l'actif à court terme	2 556	1 518
Immobilisations corporelles, montant net (NOTE 12)	2 023	2 223
Actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation (NOTE 13)	59	58
Actifs incorporels, montant net (NOTE 14)	29	30
Autres actifs (NOTE 15)	189	163
Actifs à long terme détenus en vue de la vente (NOTE 3)	—	911
Total de l'actif	4 856	4 903
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Dette bancaire	—	9
Comptes fournisseurs et autres (NOTE 17)	484	580
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	15	15
Tranche à court terme des obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation (NOTE 13)	20	18
Tranche à court terme de la dette à long terme (NOTE 19)	13	1
Passifs détenus en vue de la vente (NOTE 3)	295	143
Total du passif à court terme	827	766
Dette à long terme (NOTE 19)	1 084	937
Obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation (NOTE 13)	50	40
Impôts reportés et autres (NOTE 10)	321	360
Autres passifs et crédits reportés (NOTE 20)	314	269
Passifs à long terme détenus en vue de la vente (NOTE 3)	—	155
Engagements et éventualités (NOTE 22)		
Capitaux propres (NOTE 21)		
Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 \$; nombre autorisé d'actions : 2 000 000 000 d'actions; nombre d'actions émises : 65 001 104 actions et 65 001 104 actions	1	1
Actions autodétenues d'une valeur nominale de 0,01 \$; 9 806 566 et 8 120 194 actions	—	—
Surplus d'apport	1 717	1 770
Bénéfices non répartis	846	998
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(304)	(393)
Total des capitaux propres	2 260	2 376
Total du passif et des capitaux propres	4 856	4 903

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

DOMTAR CORPORATION
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Actions ordinaires émises et en circulation (en millions d'actions)	Actions ordinaires, à la valeur nominale	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	62,7	1	1 969	849	(336)	2 483
Rémunération à base d'actions, déduction faite des impôts	0,2	—	12	—	—	12
Bénéfice net	—	—	—	283	—	283
Pertes nettes au titre des dérivés de couverture des flux de trésorerie :						
Pertes nettes de la période, déduction faite des impôts de 10 \$	—	—	—	—	(30)	(30)
Moins : ajustements au titre du reclassement pour les gains inclus dans le bénéfice net, déduction faite des impôts de 1 \$	—	—	—	—	(2)	(2)
Écarts de conversion	—	—	—	—	(91)	(91)
Variation des pertes et du coût des services passés non constatés liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, déduction faite des impôts de 3 \$	—	—	—	—	(8)	(8)
Dividendes en espèces déclarés	—	—	—	(109)	—	(109)
Solde au 31 décembre 2018	62,9	1	1 981	1 023	(467)	2 538
Rémunération à base d'actions, déduction faite des impôts	0,2	—	8	—	—	8
Bénéfice net	—	—	—	84	—	84
Gains nets au titre des dérivés de couverture des flux de trésorerie :						
Gains nets de la période, déduction faite des impôts de (3) \$	—	—	—	—	11	11
Moins : ajustements au titre du reclassement pour les pertes incluses dans le bénéfice net, déduction faite des impôts de (3) \$	—	—	—	—	8	8
Écarts de conversion	—	—	—	—	21	21
Variation des gains et du coût des services passés non constatés liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, déduction faite des impôts de (13) \$	—	—	—	—	34	34
Rachat d'actions	(6,2)	—	(219)	—	—	(219)
Dividendes en espèces déclarés	—	—	—	(109)	—	(109)
Solde au 31 décembre 2019	56,9	1	1 770	998	(393)	2 376
Rémunération à base d'actions, déduction faite des impôts	0,1	—	6	—	—	6
Perte nette	—	—	—	(127)	—	(127)
Gains nets au titre des dérivés de couverture des flux de trésorerie :						
Gains nets de la période, déduction faite des impôts de (9) \$	—	—	—	—	27	27
Moins : ajustements au titre du reclassement pour les pertes incluses dans la perte nette, déduction faite des impôts de (4) \$	—	—	—	—	12	12
Écarts de conversion	—	—	—	—	63	63
Variation des pertes et du coût des services passés non constatés liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, déduction faite des impôts de 4 \$	—	—	—	—	(13)	(13)
Rachat d'actions	(1,8)	—	(59)	—	—	(59)
Dividendes en espèces déclarés	—	—	—	(25)	—	(25)
Solde au 31 décembre 2020	55,2	1	1 717	846	(304)	2 260

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

DOMTAR CORPORATION
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Activités d'exploitation			
(Perte nette) bénéfice net	(127)	84	283
Ajustements visant à rapprocher (la perte nette) le bénéfice net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Amortissement	283	293	308
Impôts reportés et incertitudes fiscales (NOTE 10)	(45)	(16)	13
Perte de valeur des actifs à long terme (NOTE 16)	137	58	7
Perte de valeur des stocks (NOTE 16)	31	6	4
Gains nets découlant de la cession d'immobilisations corporelles	(1)	—	(4)
Perte lors du classement en tant qu'élément détenu en vue de la vente (NOTE 3)	45	—	—
Charge de rémunération à base d'actions	8	9	8
Quote-part de la perte, montant net	3	2	2
Autres	4	—	(1)
Variations des actifs et des passifs, compte non tenu de l'effet de l'acquisition d'une entreprise			
Débiteurs	99	96	18
Stocks	7	(22)	(28)
Frais payés d'avance	11	2	2
Comptes fournisseurs et autres	(57)	(67)	24
Impôts sur les bénéfices et autres impôts	13	(43)	(32)
Écart entre les cotisations aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de l'employeur et les charges au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite	(4)	29	(46)
Autres actifs et autres passifs	4	11	(4)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>411</u>	<u>442</u>	<u>554</u>
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(175)	(255)	(195)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	3	1	5
Acquisition d'une entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise (NOTE 4)	(30)	—	—
Autres	—	—	(6)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>(202)</u>	<u>(254)</u>	<u>(196)</u>
Activités de financement			
Versement de dividendes	(51)	(110)	(108)
Rachat d'actions	(59)	(219)	—
Variation nette de la dette bancaire	(10)	9	—
Variation de la facilité de crédit renouvelable	(80)	80	—
Produit de la facilité de titrisation de créances	25	205	85
Remboursements sur la facilité de titrisation de créances	(80)	(200)	(60)
Émission de titres d'emprunt à long terme	300	—	—
Remboursements de la dette à long terme	(7)	(1)	(301)
Autres	(3)	(1)	2
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>35</u>	<u>(237)</u>	<u>(382)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	244	(49)	(24)
Incidence du taux de change sur la trésorerie	4	(1)	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>61</u>	<u>111</u>	<u>139</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>309</u>	<u>61</u>	<u>111</u>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Paiements (remboursements) nets en espèces sur :			
Intérêts	52	46	57
Impôts sur les bénéfices	(22)	59	71

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

TABLE DES MATIÈRES DES NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTE 1	SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES	79
NOTE 2	PRISES DE POSITION RÉCENTES EN COMPTABILITÉ	88
NOTE 3	ACTIVITÉS ABANDONNÉES	90
NOTE 4	ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE	93
NOTE 5	RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS	94
NOTE 6	BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION ORDINAIRE	101
NOTE 7	RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D' AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE	102
NOTE 8	AUTRES (PRODUITS) PERTES D'EXPLOITATION, MONTANT NET	114
NOTE 9	INTÉRÊTS DÉBITEURS, MONTANT NET	115
NOTE 10	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	116
NOTE 11	STOCKS	122
NOTE 12	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123
NOTE 13	CONTRATS DE LOCATION	124
NOTE 14	ACTIFS INCORPORELS	127
NOTE 15	AUTRES ACTIFS	128
NOTE 16	FRAIS DE FERMETURE ET DE RÉORGANISATION ET PERTE DE VALEUR DES ACTIFS À LONG TERME	129
NOTE 17	COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES	132
NOTE 18	VARIATIONS DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU, PAR COMPOSANTE	133
NOTE 19	DETTE À LONG TERME	135
NOTE 20	AUTRES PASSIFS ET CRÉDITS REPORTÉS	138
NOTE 21	CAPITAUX PROPRES	140
NOTE 22	ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	142
NOTE 23	DÉRIVÉS, ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR	146
NOTE 24	INFORMATIONS SECTORIELLES	152
NOTE 25	INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS	155

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

NATURE DES ACTIVITÉS

Domtar conçoit, fabrique, commercialise et distribue une grande variété de produits à base de fibre, dont des papiers de communication, des papiers de spécialité et d'emballage ainsi que des composantes de produits d'hygiène absorbants. Ses activités reposent sur un réseau d'installations destinées à la transformation de la fibre de bois. Ces actifs produisent de la pâte à papier, de la pâte en flocons et de la pâte de spécialité. La majeure partie de la production de pâte est consommée au sein de notre réseau et sert à la fabrication de papier, le reste étant vendu sous forme de pâte commerciale. Domtar est le plus important producteur intégré de papier fin non couché d'Amérique du Nord et sert une clientèle diversifiée, dont des marchands, des détaillants, des papetiers, des imprimeurs, des éditeurs, des façonneurs de papier et des utilisateurs finaux.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique, lesquels exigent que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les produits et les charges présentés pendant l'exercice, les montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés. La direction revoit constamment ses estimations et ses hypothèses, y compris, sans s'y limiter, celles relatives aux questions environnementales et aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, à la dépréciation et aux durées de vie utile des actifs à long terme, aux frais de fermeture et de réorganisation, aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, aux impôts sur les bénéficiaires, aux regroupements d'entreprises et aux éventualités en fonction des renseignements disponibles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Domtar et de ses filiales sous contrôle. Les opérations intersociétés ont été éliminées lors de la consolidation. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés du même groupe sur lesquelles la Société exerce une influence notable, mais dont elle n'a pas le contrôle effectif.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les résultats d'exploitation du secteur des soins personnels (le groupe destiné à être cédé) ont été classés dans les activités abandonnées pour toutes les périodes présentées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, car le groupe destiné à être cédé répondait aux critères de classement comme étant détenu en vue de la vente au quatrième trimestre, et la cession du secteur se rapporte à un changement stratégique qui aura une incidence importante sur les activités et les résultats financiers de la Société. Les résultats d'exploitation après impôts des activités abandonnées (y compris la perte comptabilisée lors du classement en tant qu'élément détenu en vue de la vente) sont présentés en tant que composante distincte dans les états consolidés des résultats et du

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

résultat étendu pour la période considérée et pour toutes les périodes antérieures présentées. De plus, les actifs et les passifs connexes du groupe destiné à être cédé ont été classés comme détenus en vue de la vente dans les bilans consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019.

CONVERSION DES DEVICES

La Société détermine la monnaie fonctionnelle de ses filiales internationales en évaluant les monnaies dans lesquelles sont libellées leurs activités d'exploitation respectives. La Société convertit les actifs et les passifs de ses filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les capitaux propres comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu dans les bilans consolidés ci-joints.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle d'une entité publiante doivent d'abord être réévalués par rapport à la monnaie fonctionnelle de l'entité juridique. L'incidence de ce processus de réévaluation est constatée dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu et est en partie annulée par le programme de couverture de la Société (se reporter à la note 23, intitulée « Dérivés, activités de couverture et évaluation de la juste valeur »).

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits de la Société sont tirés de la vente de produits finis aux clients. Les produits sont comptabilisés à un moment précis, lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, soit lorsque le contrôle des biens est transféré au client. La Société a choisi de comptabiliser les activités d'expédition et de manutention effectuées une fois que le client a obtenu le contrôle des biens comme des activités de traitement plutôt que de les évaluer comme des obligations de prestation distinctes. Par conséquent, la vente de biens aux clients représente une seule et même obligation de prestation à laquelle le prix de transaction est entièrement attribué.

Le moment précis où le contrôle des biens est transféré au client est largement tributaire des modalités de livraison. Les produits sont comptabilisés au moment de l'expédition pour les envois de biens franco à bord (« FAB ») point d'expédition. Pour les ventes effectuées FAB destination, les produits sont constatés au moment de la livraison du bien chez le client.

Les produits sont évalués en fonction du montant de la contrepartie que la Société prévoit recevoir contre les biens transférés au client. Les produits sont comptabilisés déduction faite de la contrepartie variable sous forme de rabais, d'escomptes et d'autres incitatifs commerciaux offerts aux clients. La contrepartie variable est comptabilisée en fonction des montants les plus probables, lesquels reposent sur une analyse des données historiques et des attentes relatives à la période considérée. La Société inclut des montants estimatifs de la contrepartie variable dans les produits dans la mesure où il est probable que le dénouement de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant des produits des activités ordinaires comptabilisés.

Pour tous les contrats de la Société, les paiements des clients sont exigibles dans moins de un an. Par conséquent, la Société n'ajuste pas le montant des produits comptabilisés pour tenir compte de l'effet d'une composante financement importante.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les taxes de vente (et autres taxes semblables) perçues auprès des clients sont exclues des produits.

FRAIS D'EXPÉDITION ET DE MANUTENTION

La Société classe les frais d'expédition et de manutention dans le coût des marchandises vendues figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

FRAIS DE FERMETURE ET DE RÉORGANISATION

Les frais de fermeture et de réorganisation sont constatés à titre de passifs au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés, et ils sont évalués à leur juste valeur. Préalablement à la constatation de ces éléments, les membres de la direction détenant les pouvoirs décisionnels appropriés doivent avoir adopté un plan ferme et communiqué l'information pertinente aux personnes concernées. Pour déterminer ces frais, il peut ainsi être nécessaire d'estimer les coûts, tels que les coûts liés aux indemnités de départ, aux prestations de cessation d'emploi, à la retraite, à la compression connexe de régimes, à la réhabilitation environnementale, et également de tenir compte des coûts liés à la démolition et au reclassement externe. Entre autres mesures, il pourrait être nécessaire de procéder à une évaluation des actifs restants pour déterminer les dépréciations à effectuer, le cas échéant, et de revoir leur durée de vie utile résiduelle estimative, ce qui pourrait donner lieu à un amortissement accéléré.

Les estimations des flux de trésorerie et de la juste valeur liées aux frais de fermeture et de réorganisation exigent l'exercice du jugement. Les passifs au titre des frais de fermeture et de réorganisation sont établis en fonction des meilleures estimations formulées par la direction quant aux événements futurs. Bien que la Société ne prévoie pas de changements importants, les coûts réels peuvent différer des estimations en raison d'événements subséquents, tels que les résultats d'études environnementales, la capacité de trouver un acheteur pour les actifs dont le démantèlement et la démolition sont prévus et d'autres facteurs. Par conséquent, des coûts et des ajustements du fonds de roulement additionnels pourraient s'avérer nécessaires dans les périodes à venir.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Domtar utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. La Société comptabilise sa charge d'impôts mondiaux en fonction des règles et des règlements respectifs en vigueur dans les territoires où elle exerce ses activités. La variation du montant net d'un actif ou d'un passif d'impôts reportés est présentée dans la charge (l'économie) d'impôts ou dans les autres éléments du résultat étendu, dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les actifs et les passifs d'impôts reportés sont évalués d'après les taux d'imposition en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices durant lesquels les écarts temporaires sont censés se résorber. Les positions fiscales incertaines sont comptabilisées si la Société évalue qu'il est plus probable qu'improbable (une probabilité de plus de 50 %) que la position fiscale, selon ses caractéristiques techniques, sera maintenue après la vérification des autorités fiscales. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts reportés s'il est jugé plus probable qu'improbable que ces actifs ne seront pas réalisés. En règle générale, la « réalisation » se rapporte à l'avantage supplémentaire acquis au moyen de la réduction des impôts futurs à payer ou d'une augmentation des impôts futurs remboursables au titre des actifs d'impôts reportés. Les actifs et les passifs d'impôts reportés sont classés à titre d'éléments à long terme dans les bilans consolidés.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

La Société comptabilise les intérêts et les pénalités liés aux impôts sur les bénéficiaires au poste Charge (économie) d'impôts, dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

La Société comptabilise les impôts liés au revenu mondial à faible taux d'imposition tiré de biens incorporels (Global Intangible Low-Taxed Income, ou le « GILTI »), le cas échéant, à titre de coût pour la période considérée.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance initiale est de moins de trois mois et ils sont comptabilisés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

DÉBITEURS ET CORRECTION DE VALEUR POUR PERTES DE CRÉDIT

Nous établissons une correction de valeur pour pertes de crédit sur les débiteurs. Le caractère adéquat de ces corrections de valeur est évalué chaque trimestre en tenant compte de facteurs qui comprennent, sans s'y limiter, les cotes de crédit des clients, les déclarations de faillite, les taux de défaillance publiés ou estimatifs, l'âge des débiteurs, les taux de perte attendus et l'exposition des garanties. Nous attribuons des cotes de crédit internes à tous les clients et déterminons la solvabilité de chaque client en fonction des informations publiées et des informations que nous obtenons directement de nos clients. Nos catégories de cotes sont comparables à celles utilisées par les principales agences de notation. La titrisation des créances est comptabilisée dans les emprunts garantis. Par conséquent, les frais de financement liés à la titrisation des créances sont constatés aux résultats au poste Intérêts débiteurs, montant net, dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

STOCKS

Les stocks sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût s'entend du coût de la main-d'œuvre, des matières et des coûts indirects de production. La méthode du dernier entré, premier sorti (« méthode DEPS ») est utilisée pour comptabiliser certains stocks locaux de matières premières, de produits en cours et de produits finis. Aux 31 décembre 2020 et 2019, les stocks calculés selon la méthode DEPS s'établissaient respectivement à 220 millions de dollars et à 242 millions de dollars. Le reste des stocks locaux de matières premières, l'ensemble des stocks de fournitures et approvisionnements et tous les stocks provenant de l'étranger sont comptabilisés selon la méthode du premier entré, premier sorti (« méthode PEPS ») ou selon la méthode du coût moyen. Si la méthode PEPS avait été utilisée pour évaluer le coût des stocks évalués selon la méthode DEPS, la valeur des stocks de produits aurait été plus élevée de 52 millions de dollars et de 69 millions de dollars, respectivement, aux 31 décembre 2020 et 2019.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur des actifs. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges au moment où ils sont engagés, selon la méthode de la passation directe en charges. Des intérêts sont capitalisés dans le cas de projets d'investissement importants. L'amortissement des terrains boisés est calculé selon la méthode de l'amortissement

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

proportionnel à l'utilisation. L'amortissement de tous les autres actifs est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile estimative des actifs. Les bâtiments et les aménagements ainsi que le matériel et l'outillage sont amortis sur des périodes variant de dix à 40 ans et de trois à 20 ans, respectivement. Aucun amortissement n'est calculé sur les actifs en construction.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ce test consiste à comparer la valeur comptable nette du groupe d'actifs à la valeur estimative de ses flux de trésorerie futurs non actualisés directement rattachés à l'utilisation et à la sortie éventuelle des actifs. Les actifs ayant subi une dépréciation sont inscrits à leur juste valeur estimative, qui est déterminée principalement en utilisant la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés directement rattachés à l'utilisation et à la sortie éventuelle des actifs.

CONTRATS DE LOCATION

Lors de la passation d'un accord, la Société détermine si ce dernier contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'une immobilisation corporelle (bien) déterminée pour un certain temps moyennant une contrepartie. Le contrôle de l'utilisation du bien déterminé signifie que la Société détient le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et le droit de décider de l'utilisation du bien.

Pour chaque contrat de location dont la durée initiale est de plus de 12 mois, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés dans les bilans consolidés. L'actif au titre du droit d'utilisation représente le droit de la Société d'utiliser un bien sous-jacent pour la durée du contrat de location, alors que l'obligation locative représente l'obligation d'effectuer des paiements de loyers en vertu d'un contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont initialement comptabilisés au même montant à la date de début du contrat de location, selon la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. L'actif au titre du droit d'utilisation découlant du contrat de location-exploitation comprend aussi les pertes de valeur comptabilisées précédemment et les ajustements au prix d'achat liés aux modalités favorables et défavorables des contrats de location acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les modalités du contrat de location peuvent inclure des options de prolongation ou de résiliation du contrat de location si la Société a la certitude raisonnable qu'elle exercera cette option. Toute perte de valeur possible des actifs au titre de droits d'utilisation est calculée selon la méthode décrite à la section intitulée « Perte de valeur des actifs à long terme ».

Les modalités d'un contrat de location déterminent comment le contrat est classé (contrat de location-exploitation ou contrat de location-financement), le mode de comptabilisation dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu et le classement dans les bilans consolidés.

La charge au titre des contrats de location-financement se rapporte aux intérêts sur l'obligation locative, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et à l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation découlant du contrat de location-financement, calculé au moyen de la méthode de l'amortissement

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

linéaire sur la durée de vie utile estimative du bien déterminé. Les soldes relatifs aux contrats de location-financement sont inclus dans les bilans consolidés, aux postes Immobilisations corporelles, montant net, Tranche à court terme de la dette à long terme et Dette à long terme.

La charge au titre des contrats de location-exploitation est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, en ajoutant les intérêts débiteurs, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les soldes relatifs aux contrats de location-exploitation sont inclus dans les bilans consolidés, aux postes Actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation, Tranche à court terme des obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation et Obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation.

La Société a choisi d'appliquer initialement la nouvelle norme sur les contrats de location le 1^{er} janvier 2019 en se prévalant de certaines mesures de simplification. Aucun ajustement n'a dû être apporté aux bénéficiaires non répartis pour tenir compte de l'effet cumulatif au 1^{er} janvier 2019. L'incidence la plus importante de l'adoption de la nouvelle norme est la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives pour les contrats de location-exploitation. La comptabilisation des contrats de location-financement demeure essentiellement inchangée.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation individuellement au début du quatrième trimestre de chaque exercice, ou plus fréquemment lorsque des indicateurs de dépréciation possible existent. La Société a l'option de tout d'abord évaluer les facteurs qualitatifs pour déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie sera inférieure à leur valeur comptable. Dans le cadre de l'évaluation qualitative, la Société tient compte d'éléments comme les résultats des évaluations de la juste valeur les plus récentes, les conditions macroéconomiques, les particularités de l'industrie et de l'économie, les facteurs liés aux coûts, la performance financière globale, les événements spécifiques qui touchent la Société et les activités. Le repérage des événements et circonstances qui ont une incidence sur la juste valeur ainsi que l'évaluation de cette incidence font appel à un jugement et à des hypothèses importants. Si une évaluation qualitative est effectuée et qu'après avoir évalué des facteurs qualitatifs, la Société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie sera inférieure à leur valeur comptable, un test de dépréciation quantitatif est nécessaire. La Société peut aussi choisir de procéder directement au test de dépréciation quantitatif. Le test de dépréciation quantitatif consiste à comparer la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie selon diverses méthodes avec leur valeur comptable. Si la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie excède leur juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant équivalent à l'excédent.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie comprennent les droits de licence et les droits d'usage de l'eau. La Société examine ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie à chaque période de présentation de l'information pour déterminer si des événements et des circonstances soutiennent toujours les durées de vie utile indéfinies.

Les actifs incorporels à durée de vie définie sont comptabilisés au coût moins l'amortissement et sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs incorporels à durée de vie définie comprennent les droits d'usage de l'eau, les relations clients, la technologie et les ententes de non-concurrence, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative respective. Toute perte de valeur possible des actifs incorporels à durée de vie déterminée est calculée selon la méthode décrite à la section intitulée « Perte de valeur des actifs à long terme ».

L'amortissement est fondé sur les durées de vie utile suivantes :

	<u>Durée de vie utile</u>
Droits d'usage de l'eau	40 ans
Relations clients	20 à 30 ans
Technologie	7 à 20 ans
Ententes de non-concurrence	9 ans

FRAIS D'ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT

Les frais d'émission de titres d'emprunt sont portés en réduction de la valeur comptable de la dette à long terme dans les bilans consolidés. Les frais d'émission de titres d'emprunt associés aux facilités de crédit renouvelable sont inscrits au poste Autres actifs dans les bilans consolidés. Les frais d'émission de titres d'emprunt sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de la dette connexe, et ils sont inscrits au poste Intérêts débiteurs, montant net, dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

COÛTS ENVIRONNEMENTAUX ET OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses environnementales relatives au traitement des effluents, aux émissions atmosphériques, aux activités de sylviculture et à la restauration des lieux (collectivement, « questions environnementales ») sont passées en charges ou capitalisées en fonction des avantages économiques futurs qu'elles procureront. Dans le cours normal de ses activités, Domtar engage certains coûts d'exploitation relativement aux questions environnementales, qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dépenses relatives aux immobilisations corporelles qui préviennent les impacts futurs sur l'environnement sont capitalisées et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix à 40 ans. Les provisions relatives aux questions environnementales sont comptabilisées lorsque les mesures de restauration sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Ces provisions ne sont généralement pas actualisées, en raison de l'incertitude quant au moment auquel les dépenses seront engagées.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, principalement associées à l'exploitation et à la fermeture des sites d'enfouissement, au dragage des bassins de décantation et à la gestion des amoncellements d'écorces, sont constatées à la juste valeur dans la période au cours de laquelle naît, pour Domtar, l'obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation. Une obligation conditionnelle liée à la mise hors service d'immobilisations est constatée à sa juste valeur lorsque la juste valeur du passif peut faire l'objet d'une estimation raisonnable ou en fonction de l'estimation des flux de trésorerie actualisés pondérés selon les probabilités. Les coûts connexes sont capitalisés et imputés à la valeur comptable de l'immobilisation en question et sont amortis sur sa durée de vie utile résiduelle. L'obligation est désactualisée en utilisant le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit, lequel est utilisé pour actualiser les flux de trésorerie.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Domtar comptabilise le coût (déduction faite des extinctions estimatives) des services rendus par les salariés en échange d'attributions d'instruments de capitaux propres sur la période de service requise, en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution pour les attributions comptabilisées comme des instruments de capitaux propres et en fonction du cours du marché à la fin de chaque période pour les attributions comptabilisées comme des passifs. Les attributions de la Société sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu et sont présentées dans les bilans consolidés au poste Surplus d'apport pour les attributions de titres de participation et au poste Autres passifs et crédits reportés pour les attributions sous forme de passif.

Les droits relatifs aux attributions de la Société peuvent être acquis à la fois en fonction des conditions de marché, de performance et de service. Toute contrepartie, payée par les participants aux régimes lors de l'exercice des options d'achat d'actions ou de l'achat des actions, est portée au crédit du surplus d'apport des bilans consolidés. La valeur nominale incluse dans le surplus d'apport découlant de la rémunération à base d'actions est versée au capital lors de l'émission des actions ordinaires.

Les droits relatifs aux options d'achat d'actions qui sont assujetties à des conditions de service s'acquiescent au prorata lors des trois premiers anniversaires de l'attribution et sont d'une durée de sept ans. Les droits relatifs aux attributions liées au rendement et assujetties à des conditions de service s'acquiescent au troisième anniversaire de l'attribution. Les attributions liées au rendement sont également conditionnelles au critère suivant : le nombre final d'unités pour lesquelles les droits sont acquis est déterminé en fonction des résultats de la Société ou du rendement de l'investissement des actionnaires par rapport à un taux cible prédéterminé sur la période d'acquisition. Les droits relatifs aux unités d'actions différées s'acquiescent à la date d'attribution et sont réévalués à la fin de chaque période, jusqu'au règlement, en fonction du cours du marché.

Aux termes du régime incitatif général 2007 de Domtar Corporation modifié et mis à jour (« régime général »), un maximum de 872 136 actions sont réservées aux fins d'émission relativement à des attributions devant être octroyées.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans la stratégie générale de Domtar pour gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises à l'égard de certaines acquisitions. La Société a pour politique de ne pas utiliser les dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Tous les dérivés sont inscrits à la juste valeur en tant qu'actifs ou passifs. La comptabilité de couverture est appliquée lorsque les instruments dérivés ont été désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture et qu'ils sont hautement efficaces pour compenser les caractéristiques de risque identifiées d'actifs et de passifs financiers précis ou de groupes d'actifs et de passifs financiers. Dans une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur des dérivés sont constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. La variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est également comptabilisée dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, et un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'élément couvert comptabilisé dans les bilans consolidés. Dans une couverture de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu. Ces montants sont reclassés aux mêmes postes des états consolidés des résultats et du résultat étendu dans les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert influent sur les résultats.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite de Domtar comprennent des régimes de retraite, capitalisés et non capitalisés, à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Domtar constate l'excédent ou le déficit de capitalisation des régimes à prestations déterminées et le déficit de capitalisation des régimes à cotisations déterminées comme un actif ou un passif dans les bilans consolidés. Le coût net des prestations comprend les éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les salariés au cours de l'exercice;
- le coût financier des obligations découlant des régimes de retraite;
- le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite qui est fondé sur la valeur de marché de l'actif des caisses de retraite;
- les gains ou les pertes sur règlement et les compressions;
- l'amortissement linéaire du coût des services passés et des modifications aux régimes sur la durée résiduelle moyenne d'activité, d'environ dix ans, du groupe de salariés visés par les régimes;
- l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets dépassant de 10 % le plus élevé de l'obligation au titre des prestations projetées ou de la valeur de marché des actifs sur la durée résiduelle moyenne d'activité, d'environ dix ans, du groupe de salariés visés par les régimes.

Les obligations en vertu des régimes à prestations déterminées sont calculées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Société comptabilise la non-capitalisation des régimes d'avantages complémentaires de retraite (autres que les régimes interentreprises) à titre de passif dans les bilans consolidés. Ces avantages, qui sont financés par Domtar à mesure de leur exigibilité, englobent les programmes d'assurance vie, les prestations d'assurance médicale et dentaire, ainsi que les programmes d'invalidité de courte et de longue durée. La Société amortit les gains et les pertes actuariels cumulatifs nets dépassant 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées ou la valeur de marché des actifs sur la durée résiduelle moyenne d'activité, d'environ 12 ans, du groupe de salariés visés par les régimes.

GARANTIES

Une garantie est un contrat ou un engagement d'indemnisation qui peut obliger éventuellement Domtar à faire des paiements à une autre partie prenant part au contrat ou à l'engagement, en raison de changements dans un élément sous-jacent lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres de l'autre partie ou en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers. Il peut s'agir également d'une garantie indirecte de la dette d'une autre partie, même dans le cas où le paiement fait à l'autre partie ne dépendrait pas de changements dans un élément sous-jacent lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres de l'autre partie. Les garanties sont comptabilisées à la juste valeur, le cas échéant.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 2.

PRISES DE POSITION RÉCENTES EN COMPTABILITÉ

MODIFICATIONS COMPTABLES MISES EN ŒUVRE

COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE D'ENTENTES D'INFORMATIQUE EN NUAGE

En août 2018, le FASB a publié l'Accounting Standards Update (« ASU ») 2018-15, « Customer's Accounting for Implementation Costs Incurred in a Cloud Computing Arrangement That Is a Service Contract ». En vertu de cette mise à jour, les coûts de mise en œuvre dans le cadre d'ententes d'informatique en nuage doivent être évalués aux fins de leur inscription à l'actif selon la même approche que les coûts de mise en œuvre associés aux logiciels à usage interne et passés en charges sur la durée des ententes d'hébergement. L'ASU fournit également des directives sur la présentation et les informations à fournir.

L'adoption de cette nouvelle directive par la Société le 1^{er} janvier 2020 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés.

DÉBITEURS

En juin 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-13, « Financial Instruments – Credit Losses ». Cette mise à jour est venue ajouter un nouveau modèle de dépréciation (appelé le modèle des pertes de crédit attendues) qui est fondé sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes subies. Conformément à la nouvelle directive, une entité comptabilise une correction de valeur pour ses pertes de crédit attendues estimatives et l'applique à la majorité des instruments d'emprunt, des créances clients, des créances locatives, des contrats de garantie financière et des autres engagements de prêt. Le modèle des pertes de crédit attendues ne prévoit pas de seuil minimal pour la comptabilisation de pertes de valeur, et les entités devront évaluer les pertes de crédit attendues sur les actifs présentant un faible risque de perte.

L'adoption de cette nouvelle directive par la Société le 1^{er} janvier 2020 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En décembre 2019, le FASB a publié l'ASU 2019-12, « Income Taxes (Topic 740): Simplifying the Accounting for Income Taxes ». L'ASU simplifie la comptabilisation des impôts sur les bénéfices en éliminant certaines exceptions prévues à l'ASC 740 relativement à la méthode de calcul des impôts sur les bénéfices au cours d'une période intermédiaire. De plus, elle clarifie et simplifie d'autres aspects de la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, ce qui contribue à l'application uniforme et à la simplification des PCGR des États-Unis. Pour les sociétés ouvertes, les modifications apportées par cette mise à jour entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2020, et pour les périodes intermédiaires de ces exercices, l'adoption anticipée étant permise. La Société a choisi d'adopter cette norme de façon anticipée pour la période intermédiaire close le 30 septembre 2020, selon les méthodes prescrites par la norme. L'incidence la plus importante pour la Société est la suppression d'une limite aux économies d'impôts comptabilisées sur les pertes avant impôts des périodes intermédiaires, ce qui a permis à la Société de comptabiliser une économie d'impôts plus élevée au cours du trimestre d'application que ce qui était permis auparavant. L'adoption de cette ASU n'a pas modifié le total de l'économie d'impôts comptabilisée par la Société pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2020.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 2. PRISES DE POSITION RÉCENTES EN COMPTABILITÉ (SUITE)

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

RETRAIT GRADUEL DES TAUX INTERBANCAIRES OFFERTS

Le 12 mars 2020, le FASB a publié l'ASU 2020-04, « Facilitation of the Effects of Reference Rate Reform on Financial Reporting ». L'ASU fournit des mesures de simplification et des exceptions facultatives à l'égard de l'application des principes comptables généralement reconnus aux modifications de contrats et aux relations de couverture, sous réserve du respect de certains critères, qui renvoient au LIBOR ou à d'autres taux de référence qui devraient être abandonnés.

Les modifications de l'ASU sont facultatives et s'appliquent aux entités qui ont conclu des contrats, des relations de couverture et d'autres transactions qui font référence au LIBOR ou à d'autres taux de référence qui devraient être abandonnés en raison de la réforme des taux de référence. Une entité peut choisir d'appliquer les modifications de façon prospective jusqu'au 31 décembre 2022.

La Société a commencé l'évaluation de l'incidence de l'ASU et, aux premières étapes de l'évaluation de cette directive, la Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de celle-ci ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 3.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Vente du secteur des soins personnels

Le 7 janvier 2021, Domtar Corporation a conclu une entente définitive avec American Industrial Partners (« AIP ») visant la vente du secteur des soins personnels de la Société pour un prix d'achat en espèces de 920 millions de dollars, incluant des éléments du fonds de roulement estimés à 130 millions de dollars, sous réserve des ajustements habituels. Sous réserve du respect des conditions de l'entente ou de la renonciation à celles-ci, la transaction devrait se conclure au premier trimestre de 2021.

Les résultats d'exploitation du secteur des soins personnels de la Société ont été reclassés dans les activités abandonnées en 2020. Ces résultats sont résumés au poste Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts, dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu pour toutes les périodes présentées. Les états consolidés des flux de trésorerie n'ont pas été reclassés pour refléter les activités abandonnées. Le secteur des soins personnels était auparavant présenté en tant que secteur isolable distinct.

Principales composantes du bénéfice (de la perte) lié aux activités abandonnées :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Ventes	995	920	959
Charges d'exploitation			
Coût des marchandises vendues, excluant l'amortissement	721	684	734
Amortissement	60	62	67
Frais de vente, généraux et administratifs	141	143	151
Perte de valeur des actifs à long terme	1	26	7
Frais de fermeture et de réorganisation	—	20	8
Autres pertes d'exploitation, montant net	2	1	1
	925	936	968
Bénéfice (perte) d'exploitation	70	(16)	(9)
Perte lors du classement en tant qu'élément détenu en vue de la vente	45	—	—
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées avant impôts	25	(16)	(9)
Charge (économie) d'impôts	7	(15)	(11)
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	18	(1)	2

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 3. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (SUITE)

Le tableau suivant présente les principales catégories d'actifs et de passifs classés comme détenus en vue de la vente dans les bilans ci-joints :

	<u>Aux</u>	
	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
	\$	\$
Actif		
Débiteurs	110	94
Stocks	138	123
Frais payés d'avance	3	4
Impôts sur les bénéfiques et autres impôts à recouvrer	3	6
Immobilisations corporelles, montant net	351	344
Actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation	15	22
Actifs incorporels, montant net ^{2), 3)}	554	543
Autres actifs	2	2
Total de l'actif	1 176	1 138
Perte lors du classement en tant qu'élément détenu en vue de la vente	(43)	—
Total de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente dans les bilans consolidés ¹⁾	<u>1 133</u>	<u>1 138</u>
Passif		
Comptes fournisseurs et autres	128	125
Impôts sur les bénéfiques et autres impôts à payer	12	7
Tranche à court terme des obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation	8	10
Dette à long terme	1	1
Obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation	8	29
Impôts reportés et autres	130	119
Autres passifs et crédits reportés	8	7
Total du passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente dans les bilans consolidés ¹⁾	<u>295</u>	<u>298</u>

- 1) Le total de l'actif lié aux activités abandonnées et le total du passif lié aux activités abandonnées sont classés dans l'actif à court terme et le passif à court terme, respectivement, du bilan consolidé de la Société au 31 décembre 2020, puisque les activités abandonnées devraient être cédées au cours du premier trimestre de 2021. L'actif et le passif liés aux activités abandonnées sont classés à court terme ou à long terme dans le bilan consolidé de la Société au 31 décembre 2019, selon la nature et le classement sous-jacent de cet actif ou ce passif.
- 2) Les actifs incorporels, montant net, au 31 décembre 2020 se composent d'actifs à durée de vie indéfinie de 290 millions de dollars et d'actifs à durée de vie définie de 264 millions de dollars (2019 – 272 millions de dollars et 271 millions de dollars, respectivement).
- 3) Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie du groupe destiné à être cédé comprennent des marques de commerce (248 millions de dollars) et des droits sur les catalogues (42 millions de dollars) issus des

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 3. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (SUITE)

acquisitions d'entreprises dans l'ancien secteur des soins personnels de la Société. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie inclus dans le groupe destiné à être cédé sont soumis à un test au niveau de l'actif. Dans le cadre du test de dépréciation annuel effectué par la Société au quatrième trimestre de 2020, nous avons réalisé une évaluation quantitative de chacun de nos actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Si la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie excède leur juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant équivalant à l'excédent. Aux fins de l'évaluation quantitative, la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est calculée au moyen de l'approche fondée sur les bénéfices, en vertu de laquelle la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est estimée d'après la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs (méthode des redevances). La direction doit exercer un jugement considérable pour estimer les flux de trésorerie futurs utilisés pour calculer la juste valeur. Les principales estimations sur lesquelles sont fondés les flux de trésorerie projetés comprennent, mais sans s'y limiter, l'évaluation de la direction des conditions du secteur et du marché, ainsi que ses estimations des taux de croissance des produits, des taux de redevances, des taux d'imposition et des taux d'actualisation. Les prévisions financières sont conformes aux plans d'exploitation de la Société et sont préparées pour l'évaluation de chacun de nos actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie. Les taux d'actualisation présumés utilisés sont fondés sur le coût moyen pondéré du capital, ajusté pour tenir compte des risques propres aux activités et d'autres risques pertinents. L'évaluation quantitative effectuée au quatrième trimestre de 2020 a indiqué que la juste valeur des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie dépassait leur valeur comptable. Des changements dans les hypothèses et estimations de la direction, particulièrement en ce qui a trait aux taux de croissance et de redevances prévus utilisés pour projeter les flux de trésorerie et au taux d'actualisation, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur. L'ancien secteur des soins personnels de la Société a été classé en tant que groupe destiné à être cédé au quatrième trimestre de 2020, et la Société a soumis les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie compris dans le groupe destiné à être cédé à un test de dépréciation mis à jour. Le test de dépréciation mis à jour n'a pas entraîné de perte de valeur.

Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	111	90	58
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(34)	(40)	(29)

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 4.

ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Acquisition des activités liées aux points de vente d'Appvion

Le 27 avril 2020, Domtar Corporation a conclu l'acquisition du secteur du papier destiné aux points de vente d'Appvion Operations, Inc. Le secteur comprend l'actif d'application de revêtement et l'équipement connexe de l'installation d'Appvion à West Carrollton, en Ohio, ainsi qu'une licence pour toute la propriété intellectuelle correspondante et les passifs pris en charge liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite. Les résultats dégagés par ce secteur ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter du 27 avril 2020. Le prix d'achat s'est élevé à 20 millions de dollars en espèces, plus la valeur comptable des stocks de matières premières et de produits finis, sous réserve d'ajustements postérieurs à la clôture. L'acquisition a été comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'achat total a été réparti entre les actifs corporels et incorporels acquis et les passifs pris en charge, en fonction de l'estimation de leur juste valeur par la Société, qui est fondée sur l'information dont elle dispose.

Le tableau suivant illustre la répartition du prix d'achat :

Juste valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition

Stocks	11
Immobilisations corporelles	23
Actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation	<u>2</u>
Total de l'actif	36
Moins : passifs pris en charge	6
Juste valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition	30

**DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

NOTE 5.

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

RÉGIME GÉNÉRAL

En vertu du régime général, la Société peut attribuer à des employés clés et à des administrateurs qui ne sont pas employés, à la discrétion du comité des ressources humaines du conseil d'administration, des options d'achat d'actions non admissibles, des options d'achat d'actions incitatives, des droits à la plus-value d'actions, des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte liées au rendement, des unités d'actions liées au rendement, des unités d'actions différées (« UAD ») et d'autres attributions à base d'actions. Les administrateurs qui ne sont pas employés ne reçoivent que des UAD. La Société octroie généralement les attributions annuellement et a recours, le cas échéant, aux actions autodétenues pour remplir ses obligations liées aux attributions réglées en actions ordinaires ou à l'exercice d'options.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 5. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT (« UAR »)

Les UAR sont attribuées à des membres du comité de direction et à des membres de comités ne faisant pas partie de la direction. Ces attributions seront réglées en actions pour les membres du comité de direction et en espèces pour les membres de comités ne faisant pas partie de la direction, en fonction de conditions de marché, de rendement et de service. Ces attributions sont également conditionnelles au critère suivant : le nombre final d'unités pour lesquelles les droits sont acquis est déterminé en fonction des résultats de la Société ou du rendement de l'investissement des actionnaires par rapport à un taux cible prédéterminé sur la période d'acquisition. Aucun droit n'est acquis si le taux de rendement minimal n'a pas été atteint. La date d'évaluation du rendement variera selon l'attribution. Les droits des attributions s'acquerront en bloc à diverses dates jusqu'au 18 février 2023.

<u>UAR</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution</u>
		\$
Droits acquis et non acquis au 31 décembre 2017	622 468	37,78
Attribuées	238 537	41,39
Éteintes	(36 932)	38,09
Émises	52 563	41,05
Droits acquis et réglés	<u>(154 178)</u>	44,22
Droits acquis et non acquis au 31 décembre 2018	<u>722 458</u>	<u>37,82</u>
Attribuées	192 261	61,46
Éteintes	(24 980)	45,54
Annulées	(41 399)	57,09
Droits acquis et réglés	<u>(222 019)</u>	32,39
Droits acquis et non acquis au 31 décembre 2019	<u>626 321</u>	<u>45,42</u>
Attribuées	304 604	36,70
Éteintes	(27 778)	45,25
Annulées	(150 542)	45,41
Droits acquis et réglés	<u>(216 701)</u>	39,04
Droits acquis et non acquis au 31 décembre 2020	<u>535 904</u>	<u>43,06</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 5. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

La juste valeur des UAR attribuées en 2020, en 2019 et en 2018 a été estimée à la date d'attribution selon le modèle de simulation Monte Carlo. Le modèle de simulation Monte Carlo crée des futurs artificiels en générant un éventail de résultats possibles. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la juste valeur des unités attribuées :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Rendement de l'action	5,338 %	3,323 %	3,800 %
Volatilité prévue – 1 an	32 %	31 %	22 %
Volatilité prévue – 3 ans	29 %	28 %	26 %
Taux d'intérêt sans risque au 31 décembre 2018	—	—	2,23 %
Taux d'intérêt sans risque au 31 décembre 2019	—	2,85 %	2,46 %
Taux d'intérêt sans risque au 31 décembre 2020	1,42 %	2,65 %	2,61 %
Taux d'intérêt sans risque au 31 décembre 2021	1,26 %	2,56 %	—
Taux d'intérêt sans risque au 31 décembre 2022	1,21 %	—	—

Au 31 décembre 2020, du total des UAR dont les droits étaient acquis ou non acquis, 277 653 unités devraient être réglées en actions et 258 251 unités seront réglées en espèces.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 5. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE (« UANR »)

Les UANR sont attribuées à des membres du comité de direction et à des membres de comités ne faisant pas partie de la direction. Sous réserve de certaines conditions de service, les attributions des membres du comité de direction seront réglées en actions et celles des membres de comités ne faisant pas partie de la direction seront réglées en espèces. Les droits liés à ces attributions seront acquis en bloc après environ trois ans de service. De plus, les UANR donnent droit à des équivalents de dividendes sous forme d'UANR additionnelles lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions de la Société. La juste valeur à la date d'attribution des UANR est équivalente à la valeur de marché des actions de la Société à la date d'attribution.

<u>UANR</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution</u>
		\$
Droits non acquis au 31 décembre 2017	460 663	38,56
Attribuées/émises	157 502	44,04
Éteintes	(27 251)	39,91
Droits acquis et réglés	<u>(135 323)</u>	42,54
Droits non acquis au 31 décembre 2018	<u>455 591</u>	<u>39,16</u>
Attribuées/émises	156 417	51,07
Éteintes	(21 203)	42,86
Droits acquis et réglés	<u>(174 353)</u>	34,96
Droits non acquis au 31 décembre 2019	<u>416 452</u>	<u>45,20</u>
Attribuées/émises	231 012	33,26
Éteintes	(19 521)	41,05
Droits acquis et réglés	<u>(147 753)</u>	40,21
Droits non acquis au 31 décembre 2020	<u>480 190</u>	<u>41,16</u>

Au 31 décembre 2020, du total des UANR dont les droits n'étaient pas acquis, 229 731 unités devraient être réglées en actions et 250 459 unités seront réglées en espèces.

UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES (« UAD »)

Les UAD sont octroyées aux administrateurs de la Société. Les droits liés aux UAD attribuées aux administrateurs s'acquiescent immédiatement à la date d'attribution. Les UAD donnent droit à des équivalents de dividendes sous forme d'UAD additionnelles lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions de la Société. Pour les UAD attribuées aux administrateurs, la Société remettra, au gré du porteur, une action ordinaire ou un montant en espèces correspondant à la juste valeur de marché de l'action au moment du règlement pour chaque UAD en circulation (y compris les équivalents de dividendes cumulés) à la cessation des fonctions. Les administrateurs qui respectent les exigences en matière d'actionnariat peuvent choisir de recevoir la composante en capitaux propres de leur provision annuelle sous forme d'UAD, lesquelles peuvent être réglées en espèces ou en actions un an après la date d'attribution. La juste valeur à la date d'attribution des UAD est équivalente à la valeur de marché des actions de la Société à la date d'attribution.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 5. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

Les membres du comité de direction peuvent choisir de différer en UAD les attributions gagnées en vertu d'un autre programme. En 2020, aucune attribution dont les droits sont acquis n'a été différée en UAD (2019 – néant; 2018 – néant).

<u>UAD</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution</u>
		\$
Droits acquis au 31 décembre 2017	272 234	29,55
Attribuées/émises	31 691	44,64
Réglées	<u>(9 752)</u>	40,95
Droits acquis au 31 décembre 2018	<u>294 173</u>	<u>30,79</u>
Attribuées/émises	35 596	41,32
Réglées	<u>(12 606)</u>	43,90
Droits acquis au 31 décembre 2019	<u>317 163</u>	<u>31,45</u>
Attribuées/émises	48 943	25,11
Réglées	(10 873)	40,96
Droits acquis au 31 décembre 2020	<u>355 233</u>	<u>30,29</u>

OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS NON ADMISSIBLES

Les options d'achat d'actions sont attribuées à des membres du comité de direction et à des membres de comités ne faisant pas partie de la direction. Les droits des options d'achat d'actions s'acquièrent à diverses dates jusqu'au 20 février 2021, sous réserve de conditions de service. Les options viennent à échéance à diverses dates, au plus tard sept ans après la date d'attribution. En 2020 et en 2019, aucune option sur actions n'a été attribuée.

La juste valeur des options d'achat d'actions attribuées en 2018 a été évaluée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes ou d'un modèle d'évaluation des options qui tenait compte des conditions de marché, le cas échéant. Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur des options attribuées :

	<u>2018</u>
Rendement de l'action	3,27 %
Volatilité prévue	29 %
Taux d'intérêt sans risque	2,62 %
Durée prévue	4,5 ans
Prix d'exercice	<u>43,66 \$</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 5. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

La juste valeur à la date d'attribution des options non admissibles attribuées en 2018 s'établit à 8,65 \$.

<u>OPTIONS</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix d'exercice moyen pondéré</u>	<u>Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)</u>	<u>Valeur intrinsèque totale (en millions)</u>
		\$		\$
En cours au 31 décembre 2017	563 065	44,46	4,1	3,6
Attribuées	104 086	43,66	6,2	—
Exercées	(147 397)	39,42	—	—
Éteintes/expirées	(6 102)	50,05	—	—
En cours au 31 décembre 2018	<u>513 652</u>	<u>45,68</u>	<u>3,6</u>	<u>0,1</u>
Pouvant être exercées au 31 décembre 2018	<u>303 055</u>	<u>49,15</u>	<u>2,3</u>	<u>—</u>
En cours au 31 décembre 2018	513 652	45,68	3,6	0,1
Exercées	(88 682)	39,46	—	—
Éteintes/expirées	(3 616)	53,13	—	—
En cours au 31 décembre 2019	<u>421 354</u>	<u>46,92</u>	<u>2,5</u>	<u>0,1</u>
Pouvant être exercées au 31 décembre 2019	<u>316 530</u>	<u>48,44</u>	<u>1,8</u>	<u>0,1</u>
En cours au 31 décembre 2019	421 354	46,92	2,5	0,1
Éteintes/expirées	<u>(15 030)</u>	<u>43,09</u>	—	—
En cours au 31 décembre 2020	<u>406 324</u>	<u>47,07</u>	<u>1,6</u>	<u>—</u>
Pouvant être exercées au 31 décembre 2020	<u>371 622</u>	<u>47,38</u>	<u>1,4</u>	<u>—</u>

La valeur intrinsèque totale des options exercées en 2019 et en 2018 était de un million de dollars et de un million de dollars, respectivement. Compte tenu du cours de clôture des actions de la Société à la fin de l'exercice, soit 31,65 \$ (2019 – 38,24 \$; 2018 – 35,13 \$), la valeur intrinsèque globale des options en cours et des options pouvant être exercées était de néant.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les charges de rémunération à base d'actions constatées dans les résultats liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées de la Société se sont élevées à sept millions de dollars (2019 – 22 millions de dollars; 2018 – dix millions de dollars) à l'égard de toutes les attributions en cours. Les charges de rémunération n'ayant pas encore été constatées s'élèvent à 15 millions de dollars (2019 – 16 millions de dollars; 2018 – 17 millions de dollars) et elles seront constatées sur la durée résiduelle d'activité moyenne des salariés d'environ 14 mois. La valeur globale des attributions sous forme de passif réglées en 2020 est de six millions de dollars (2019 – 12 millions de dollars; 2018 – huit millions de dollars). La juste valeur totale des attributions de titres de participation réglées en 2020 est de six millions de dollars (2019 – 11 millions de dollars; 2018 – six millions de dollars), soit la juste valeur au moment du règlement. La juste valeur à la date d'attribution de ces attributions de titres de participation réglées s'établit à sept millions de dollars (2019 – six millions de dollars; 2018 – sept millions de dollars). Les charges de rémunération relatives aux attributions liées au rendement sont établies en fonction de la meilleure estimation de la direction quant à l'évaluation définitive du rendement.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 5. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

RÉCUPÉRATION EN RAISON D'UN MANQUEMENT À UNE OBLIGATION D'INFORMATION

Si un participant au régime général manque intentionnellement ou par grossière négligence à une obligation d'information, toutes ses attributions et tous les gains découlant de l'exercice de ses options reçus dans les 12 mois précédant la date à laquelle l'information financière trompeuse a été publiée, ainsi que toutes les attributions pour lesquelles l'acquisition des droits se fonde sur l'information financière trompeuse seront confisqués par la Société. De plus, la Société peut annuler ou réduire, ou exiger d'un participant qu'il restitue à la Société ou qu'il lui rembourse, toute attribution octroyée ou dont les droits sont acquis et toute prime octroyée ou payée et tout gain gagné ou accumulé, par suite de l'exercice, de l'acquisition des droits ou du règlement d'attributions ou de la vente d'actions ordinaires, dans la mesure permise ou exigée par la loi, la réglementation ou la règle d'une Bourse de valeurs applicable pouvant être en vigueur à l'occasion ou conformément à une politique de la Société mise en œuvre en application d'une telle loi, réglementation ou règle.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 6.

BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION ORDINAIRE

Le calcul (de la perte) du bénéfice par action ordinaire de base est fondé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de Domtar en circulation durant l'exercice. Le calcul (de la perte) du bénéfice par action ordinaire dilué tient compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre (la perte) le bénéfice par action ordinaire de base et le bénéfice (la perte) par action ordinaire dilué :

	<u>Exercice clos le 31 décembre 2020</u>	<u>Exercice clos le 31 décembre 2019</u>	<u>Exercice clos le 31 décembre 2018</u>
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(145)\$	85 \$	281 \$
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	<u>18 \$</u>	<u>(1)\$</u>	<u>2 \$</u>
(Perte nette) bénéfice net	<u>(127)\$</u>	<u>84 \$</u>	<u>283 \$</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	<u>55,4</u>	61,2	62,9
Effet des titres dilutifs (en millions)	<u>—</u>	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	<u>55,4</u>	<u>61,4</u>	<u>63,1</u>
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire de base (en dollars)			
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(2,62)\$	1,39 \$	4,47 \$
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	<u>0,33 \$</u>	<u>(0,02)\$</u>	<u>0,03 \$</u>
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire de base	<u>(2,29)\$</u>	<u>1,37 \$</u>	<u>4,50 \$</u>
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire dilué(e) (en dollars)			
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(2,62)\$	1,39 \$	4,45 \$
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	<u>0,33 \$</u>	<u>(0,02)\$</u>	<u>0,03 \$</u>
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire dilué(e)	<u>(2,29)\$</u>	<u>1,37 \$</u>	<u>4,48 \$</u>

Le tableau suivant présente les titres susceptibles de diluer (la perte) le bénéfice par action ordinaire de base des exercices futurs. Ces titres n'ont pas été pris en compte dans le calcul (de la perte) du bénéfice par action ordinaire dilué étant donné qu'ils auraient été antidilutifs :

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u>
Options d'achat d'actions ordinaires	<u>406 324</u>	<u>324 413</u>	<u>227 221</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7.

RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

RÉGIMES À COTISATIONS DÉTERMINÉES

La Société a plusieurs régimes à cotisations déterminées et régimes interentreprises. La charge de retraite relative à ces régimes correspond aux cotisations versées par la Société. Cette charge s'établissait à 39 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (2019 – 39 millions de dollars; 2018 – 46 millions de dollars).

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Société offre des régimes à prestations déterminées contributifs et non contributifs aux États-Unis et à l'extérieur des États-Unis. Les salariés canadiens non syndiqués qui se sont joints à la Société après le 1^{er} janvier 1998 participent à un régime à cotisations déterminées. Les salariés américains qui se sont joints à la Société après le 1^{er} janvier 2008 participent à un régime à cotisations déterminées. Les employés syndiqués et non syndiqués rémunérés à l'heure aux États-Unis qui ne bénéficient pas d'une clause de droits acquis aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées existants participent à un régime à cotisations déterminées pour les services futurs. La Société offre également plusieurs régimes d'avantages complémentaires de retraite aux salariés américains et autres qu'américains admissibles; les régimes sont sans capitalisation et englobent les programmes d'assurance vie et les prestations d'assurance médicale et dentaire. La Société offre également à certains cadres supérieurs des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées non capitalisés et des régimes complémentaires de retraite à cotisations déterminées non capitalisés.

La charge de retraite et les charges complémentaires de retraite connexes ainsi que les obligations s'y rapportant sont établies par calculs actuariels en utilisant les hypothèses les plus probables de la direction.

La politique de capitalisation des régimes de retraite de la Société consiste à verser annuellement le montant requis pour couvrir les prestations acquises au cours de l'exercice, à capitaliser le déficit de solvabilité et à financer les manques à gagner et les obligations au titre du coût des services passés pour des périodes ne dépassant pas celles qui sont permises par les organismes de réglementation compétents. Les obligations au titre des services passés découlent principalement des améliorations apportées aux avantages prévus dans les régimes. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite ne sont pas capitalisés et des cotisations sont versées annuellement aux fins du paiement des prestations.

Selon les prévisions de la Société, ses cotisations totales minimales aux régimes de retraite devraient s'élever à 13 millions de dollars en 2021, comparativement à un montant de 15 millions de dollars en 2020 (2019 – 17 millions de dollars; 2018 – 57 millions de dollars). Selon les prévisions de la Société, ses cotisations totales minimales aux régimes d'avantages complémentaires de retraite devraient s'élever à quatre millions de dollars en 2021, comparativement à un montant de quatre millions de dollars en 2020 (2019 – quatre millions de dollars; 2018 – quatre millions de dollars).

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

VARIATION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS PROJÉTÉES

Le tableau suivant présente la variation de l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, date de l'évaluation pour chaque exercice :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations projetées au début	1 425	63	1 557	62
Coût des services rendus au cours de l'exercice	29	1	29	1
Intérêts débiteurs	39	2	57	2
Cotisations salariales	6	—	6	—
Perte (gain) actuariel(le)	127	2	170	(1)
Modifications aux régimes	2	—	—	—
Prestations versées	(67)	—	(96)	—
Paiements de prestations directes	(3)	(4)	(4)	(4)
Acquisition d'une entreprise	—	1	—	—
Compression ¹⁾	(1)	—	—	—
Règlement ²⁾	(15)	—	(348)	—
Incidence des fluctuations du taux de change	24	2	54	3
Obligation au titre des prestations projetées à la fin	<u>1 566</u>	<u>67</u>	<u>1 425</u>	<u>63</u>

En 2020 et en 2019, les pertes actuarielles nettes ont entraîné l'augmentation de l'obligation au titre des prestations projetées en raison de la diminution des taux d'actualisation.

Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite aux 31 décembre 2020 et 2019 se chiffraient à 1 516 millions de dollars et à 1 379 millions de dollars, respectivement.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'ACTIF

Le tableau suivant présente la variation de la juste valeur de l'actif au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, laquelle tient compte du rendement réel obtenu, des cotisations et des prestations versées au cours de chaque exercice :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	Régimes de retraite	Régimes de retraite
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Juste valeur de l'actif au début	1 465	1 579
Rendement réel de l'actif du régime	166	253
Cotisations patronales	15	17
Cotisations salariales	6	6
Prestations versées	(70)	(100)
Règlement ²⁾	(15)	(348)
Incidence des fluctuations du taux de change	27	58
Juste valeur de l'actif à la fin	<u>1 594</u>	<u>1 465</u>

- 1) La comptabilisation de la compression a commencé après les activités de restructuration qui ont eu lieu en 2020. L'incidence a été estimée au 31 juillet 2020, selon l'information connue à ce moment, et a été réévaluée le 31 décembre 2020.
- 2) La comptabilisation du règlement a commencé au 31 décembre 2020, à la suite des activités de restructuration qui ont eu lieu en 2020, afin de refléter les montants forfaitaires payés en 2020 qui excèdent la somme du coût des services et du coût financier.
- 2) Le 26 novembre 2019, la Société a conclu des ententes avec Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie visant l'achat de contrats de rentes collectives avec rachat et le transfert d'une tranche d'environ 272 millions de dollars (360 millions de dollars canadiens) des obligations au titre des prestations projetées de ses régimes à prestations déterminées en Ontario, au Canada. Les transactions ont été conclues le 5 décembre 2019 et ont été financées à même les actifs des régimes. De plus, la Société a conclu des ententes avec les assureurs existants visant la conversion des contrats de rentes sans rachat existants d'une valeur de 76 millions de dollars (101 millions de dollars canadiens) en contrats de rentes avec rachat pour finaliser le transfert de ces obligations. Ces transactions se sont traduites par le transfert de la responsabilité des prestations de retraite d'environ 1 265 retraités et leurs bénéficiaires. Les règles comptables relatives au règlement exigeaient la réévaluation des régimes au 26 novembre 2019, et la Société a comptabilisé une charge hors trésorerie liée au règlement au titre des régimes de retraite de 30 millions de dollars avant impôts au quatrième trimestre de 2019.

POLITIQUES ET STRATÉGIES DE PLACEMENT DES ACTIFS DES RÉGIMES

Les actifs des régimes de retraite sont détenus par un certain nombre de fiduciaires indépendants et sont comptabilisés séparément dans les caisses de retraite de la Société. La stratégie de placement concernant les actifs de nos régimes de retraite consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, investis de manière

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

prudente et dans une optique de sécurité, tout en cherchant à maximiser les rendements et en respectant les principes directeurs énoncés dans la politique en matière d'investissement. La diversification des placements dans les régimes de retraite est adoptée afin de réduire les fluctuations du rendement annuel des régimes de retraite, de diminuer les risques de marché et de crédit liés à la détention de placements dans un seul actif ou un seul secteur des marchés financiers, de réduire le risque lié à une inflation imprévue, d'améliorer le potentiel de rendement ajusté au risque à long terme des régimes de retraite et de réduire le risque de financement.

Sur une longue période, le rendement des régimes de retraite est déterminé essentiellement par les décisions prises à l'égard de la composition de l'actif à long terme. Pour gérer le risque à long terme d'insuffisance de fonds pour s'acquitter de ses obligations au titre des régimes de retraite, la Société effectue des analyses de l'actif et du passif. À partir de ces analyses, la Société formule des recommandations et détermine la composition de l'actif cible à long terme, laquelle permet de définir les taux de rendement prévus et de réduire le risque que les régimes subissent les répercussions d'une augmentation de son passif et d'une diminution de son actif. Pour déterminer la composition de l'actif cible qui répond le mieux à ses objectifs de placement, divers facteurs sont pris en compte, notamment : a) les caractéristiques de chaque régime, b) la durée des passifs de chaque régime, c) la solvabilité et la situation financière courante de chaque régime et leur sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'inflation et d) les attentes en ce qui a trait au rendement à long terme et au risque pour les principales catégories d'actifs.

Les placements dans chaque régime peuvent être effectués directement au moyen d'investissements en espèces dans des titres de capitaux propres ou des obligations ou indirectement au moyen d'instruments dérivés ou de fonds de placement. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à un mandat approuvé et ne peuvent servir à des fins de spéculation.

Il est interdit aux caisses de retraite de la Société de détenir directement les actions ou les instruments d'emprunt de la Société.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes en fonction de la juste valeur des actifs détenus et de la répartition cible pour 2020 :

	<u>Répartition cible</u>	<u>Pourcentage des actifs des régimes au 31 décembre 2020</u>	<u>Pourcentage des actifs des régimes au 31 décembre 2019</u>
Titres à revenu fixe			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 % - 10 %	2 %	2 %
Obligations	40 % - 50 %	42 %	53 %
Contrats d'assurance	11 %	11 %	—
Titres de capitaux propres			
Actions canadiennes	3 % - 10 %	6 %	6 %
Actions américaines	9 % - 19 %	15 %	15 %
Actions internationales	18 % - 28 %	24 %	24 %
Total ¹⁾		<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

1) Environ 72 % des actifs des régimes se rapportent aux régimes canadiens et 28 % se rapportent aux régimes américains.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION ET DES MONTANTS PRÉSENTÉS AUX BILANS CONSOLIDÉS

Le tableau suivant présente la différence entre la juste valeur de l'actif et l'obligation au titre des prestations projetées déterminée selon la méthode actuarielle. Cette différence fait référence au déficit ou au surplus, selon le cas, ou à la situation de capitalisation des régimes de retraite. De plus, le tableau rapproche le montant du surplus ou du déficit (situation de capitalisation) et le montant net présenté aux bilans consolidés.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations projetées à la fin	(1 566)	(67)	(1 425)	(63)
Juste valeur de l'actif à la fin	<u>1 594</u>	<u>—</u>	<u>1 465</u>	<u>—</u>
Situation de capitalisation	<u>28</u>	<u>(67)</u>	<u>40</u>	<u>(63)</u>

La situation de capitalisation comprend l'obligation au titre des prestations projetées d'un montant de 61 millions de dollars (55 millions de dollars au 31 décembre 2019) relative aux régimes complémentaires à cotisations déterminées et à prestations déterminées non capitalisés.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
	\$	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres (Note 17)	—	(5)	—	(5)
Autres passifs et crédits reportés (Note 20)	(124)	(62)	(101)	(58)
Autres actifs (Note 15)	<u>152</u>	<u>—</u>	<u>141</u>	<u>—</u>
Montant net constaté aux bilans consolidés	<u>28</u>	<u>(67)</u>	<u>40</u>	<u>(63)</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

Le tableau suivant présente les montants avant impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu :

	Exercice clos le 31 décembre 2020		Exercice clos le 31 décembre 2019		Exercice clos le 31 décembre 2018	
	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des services passés	(2)	—	—	—	—	—
Amortissement du coût (crédit) des services passés	2	(1)	5	(1)	5	—
(Perte nette) gain net	(26)	(1)	3	1	(31)	8
Amortissement de la perte (du gain) actuariel(le) net(te) ¹⁾	<u>12</u>	<u>(1)</u>	<u>40</u>	<u>(1)</u>	<u>8</u>	<u>(1)</u>
Montant net constaté dans les autres éléments du résultat étendu (avant impôts)	<u>(14)</u>	<u>(3)</u>	<u>48</u>	<u>(1)</u>	<u>(18)</u>	<u>7</u>

1) Comprend la charge hors trésorerie liée au règlement au titre des régimes de retraite de deux millions de dollars comptabilisée en 2020 (2019 – 30 millions de dollars; 2018 – néant).

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

Au 31 décembre 2020, l'obligation au titre des prestations projetées et la juste valeur des actifs des régimes dont l'obligation au titre des prestations projetées est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes s'établissaient respectivement à 917 millions de dollars et à 793 millions de dollars (2019 – 833 millions de dollars et 732 millions de dollars, respectivement).

Répartition des coûts nets des prestations au titre des régimes de retraite pour une période	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	29	29	34
Coût financier	39	57	53
Rendement prévu des actifs des régimes	(68)	(79)	(85)
Amortissement de la perte actuarielle nette	10	10	8
Perte sur compression	2	—	—
Perte sur règlement	2	30	—
Amortissement du coût des services passés	2	5	5
Coûts nets des prestations pour la période	<u>16</u>	<u>52</u>	<u>15</u>
	\$	\$	\$
	1	1	1
	2	2	2
	(1)	(1)	(1)
	(1)	(1)	—
Coûts nets des prestations pour la période	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>2</u>

HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES

La Société a utilisé les hypothèses clés suivantes pour déterminer l'obligation au titre de prestations projetées et les coûts nets des prestations de retraite pour une période. Les hypothèses qui suivent sont à long terme et tiennent compte de la nature des avantages sociaux futurs.

Régimes de retraite	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Obligation au titre des prestations projetées			
Taux d'actualisation	2,5 %	3,1 %	3,8 %
Taux de croissance de la rémunération	2,7 %	2,7 %	2,7 %
Coûts nets des prestations pour la période			
Taux d'actualisation	3,0 %	3,8 %	3,5 %
Taux de croissance de la rémunération	2,8 %	2,6 %	2,8 %
Rendement à long terme prévu des actifs des régimes	4,6 %	5,2 %	5,0 %

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

Un taux des intérêts crédités moyen pondéré de 3,3 % a été présumé pour 2020 au titre du régime de retraite à solde de trésorerie de la Société.

La Société a utilisé une approche fondée sur la courbe de taux entière pour estimer les composantes coût des services rendus au cours de la période et coût financier des coûts nets des prestations pour la période pour les régimes de retraite canadiens et les régimes de retraite capitalisés américains. Ces composantes sont estimées en appliquant aux flux de trésorerie projetés pertinents les taux au comptant précis de la courbe de taux utilisés pour déterminer l'obligation au titre des prestations.

Pour le régime de retraite et le régime d'avantages complémentaires américains non capitalisés, étant donné l'importance relative, les composantes coût des services rendus au cours de la période et coût financier ont été estimées au moyen d'un seul taux d'actualisation moyen pondéré tiré de la courbe de taux de chaque régime de retraite non capitalisé ou en fonction des flux de trésorerie prévus de chaque régime d'avantages complémentaires. Le taux d'actualisation de 3,2 % pour les régimes américains non capitalisés est obtenu en intégrant les flux de trésorerie prévus des régimes dans la courbe de rendement de Mercer.

Pour les régimes canadiens, les rendements à court terme à l'échéance sont tirés des données de rendement réelles des obligations de sociétés de catégorie AA. Pour les échéances à plus long terme, des données extrapolées sont utilisées. Les données extrapolées sont créées en ajoutant un écart fondé sur la durée aux rendements des obligations provinciales à long terme. Dans le cas des régimes de retraite américains capitalisés, les taux sont obtenus à partir de la courbe de rendement de Mercer, qui est fondée sur des obligations ayant une notation de AA de Moody's ou de Standard & Poor's, à l'exception des obligations remboursables par anticipation, des obligations dont la taille de l'émission est inférieure à une taille d'émission minimale et de certaines autres obligations. L'ensemble des obligations inclut aussi des obligations par placement privé (négociées conformément à la règle 144A et dont la durée à compter de l'émission est d'au moins deux ans), des obligations majorées d'un montant compensatoire et des obligations de sociétés étrangères (libellées en dollars américains).

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la Société utilisera le taux de 4,4 % (2020 – 4,8 %; 2019 – 5,2 %) comme taux de rendement prévu des actifs des régimes, ce qui reflète le point de vue actuel sur les taux de rendement à long terme des investissements. Le taux de rendement global à long terme prévu des actifs des régimes est fondé sur la meilleure estimation de la direction quant aux rendements à long terme des principales catégories d'actifs (trésorerie et équivalents de trésorerie, titres de capitaux propres et obligations) pondérés en fonction de la répartition cible des actifs à la date d'évaluation, déduction faite des charges. Ce taux comprend une prime de risque sur capitaux propres établie en fonction du rendement des obligations du gouvernement dans le cas des investissements en titres de capitaux propres et une prime de valeur ajoutée pour l'apport d'une gestion active au rendement. Les sources utilisées pour déterminer la meilleure estimation de la direction quant aux rendements à long terme sont nombreuses et comprennent le rendement des obligations propres à un pays, lequel peut être établi à partir des données du marché au moyen des indices obligataires locaux ou d'analyses du marché obligataire local, ainsi que l'inflation propre à un pays et les attentes à l'égard du marché de l'investissement établies à partir des données du marché ou des attentes des analystes ou des gouvernements, selon le cas.

<u>Régimes d'avantages complémentaires de retraite</u>	<u>31 décembre 2020</u>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Obligation au titre des prestations projetées			
Taux d'actualisation	2,5 %	3,1 %	3,8 %
Taux de croissance de la rémunération	2,8 %	2,8 %	2,8 %
Coûts nets des prestations pour la période			
Taux d'actualisation	3,0 %	3,7 %	3,5 %
Taux de croissance de la rémunération	2,7 %	2,7 %	2,7 %

Aux fins de l'évaluation, la Société a posé comme hypothèse un taux d'augmentation annuel moyen pondéré de 3,9 % du coût des indemnités garanties, par participant, au titre des soins de santé pour 2020.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les directives de l'ASC 820 du FASB portant sur les évaluations de la juste valeur et l'information à fournir établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe en ordre de priorité les informations selon trois niveaux de techniques utilisées pour évaluer la juste valeur. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie des justes valeurs est déterminé d'après le plus bas niveau d'informations disponibles et importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

- Niveau 1 Cours des actifs et des passifs identiques sur un marché actif.
- Niveau 2 Données observables autres que le cours des actifs et des passifs identiques sur un marché actif, le cours des actifs et des passifs identiques ou semblables sur un marché inactif, ou les autres données qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données observables sur le marché sur toute la durée de vie des actifs ou des passifs.
- Niveau 3 Données qui sont généralement non observables et qui reflètent généralement les estimations de la direction à l'égard des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer le prix des actifs et des passifs.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2020, par catégorie d'actifs :

Catégorie d'actifs	Évaluations de la juste valeur au 31 décembre 2020			
	Total	Cours des actifs identiques sur un marché actif (niveau 1)	Données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et placements à court terme	60	16	44	—
Obligations de gouvernements provinciaux du Canada	391	388	3	—
Titres de créance de sociétés canadiennes	63	46	17	—
Titres de créance de sociétés américaines	23	22	1	—
Titres de créance de sociétés internationales	10	10	—	—
Fonds d'obligations ^{1), 2)}	173	—	173	—
Actions canadiennes ³⁾	97	97	—	—
Actions américaines ⁴⁾	99	99	—	—
Actions internationales ⁵⁾	268	268	—	—
Fonds indiciels d'actions américaines ^{2), 6)}	233	—	233	—
Contrats d'assurance ⁷⁾	176	—	—	176
Contrats dérivés ⁸⁾	1	—	1	—
Total	1 594	946	472	176

- 1) Cette catégorie représente un fonds d'obligations américaines activement géré dont l'indice de référence est l'indice Barclays Capital Long-term Government/Credit.
- 2) La juste valeur des actifs de ce régime est classée dans le niveau 2 (données qui sont observables, directement ou indirectement) parce qu'elle est évaluée d'après les cours sur des marchés actifs et que les actifs peuvent être rachetés à la date d'évaluation ou à court terme.
- 3) Cette catégorie représente des portefeuilles actifs et distincts d'actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation dans lesquels il est possible d'acheter des titres de sociétés à petite et moyenne capitalisation, ainsi que la tranche d'actions canadiennes d'un portefeuille actif et distinct d'actions mondiales.
- 4) Cette catégorie représente des actions américaines détenues dans un portefeuille actif et distinct d'actions mondiales et un portefeuille actif d'actions internationales.
- 5) Cette catégorie représente un portefeuille actif et distinct d'actions de sociétés autres que nord-américaines à capitalisations diverses et la tranche d'actions de sociétés autres que nord-américaines d'un portefeuille actif et distinct d'actions mondiales.
- 6) Cette catégorie représente deux fonds indiciels d'actions qui ne sont pas gérés activement et dont le rendement suit celui de l'indice Russell 3000.
- 7) Cette catégorie représente un contrat de rentes collectives acheté par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurance, détenu au nom du régime de retraite à titre d'actifs au sein de ce régime. Le contrat d'assurance couvre les droits à pension de certains groupes de participants retraités du régime de retraite.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

- 8) La juste valeur des contrats dérivés est classée dans le niveau 2 (données qui sont observables, directement ou indirectement) parce qu'elle est évaluée d'après des indices obligataires à long terme.

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2019, par catégorie d'actifs :

Catégorie d'actifs	Évaluations de la juste valeur au 31 décembre 2019			
	Total	Cours des actifs identiques sur un marché actif (niveau 1)	Données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et placements à court terme	66	24	42	—
Obligations de gouvernements provinciaux du Canada	454	453	1	—
Titres de créance de sociétés canadiennes	119	91	28	—
Titres de créance de sociétés américaines	21	21	—	—
Titres de créance de sociétés internationales	13	13	—	—
Fonds d'obligations ^{1), 2)}	166	—	166	—
Actions canadiennes ³⁾	93	93	—	—
Actions américaines ⁴⁾	86	86	—	—
Actions internationales ⁵⁾	231	231	—	—
Fonds indiciels d'actions américaines ^{2), 6)}	215	—	215	—
Contrats d'assurance	1	—	—	1
Total	1 465	1 012	452	1

- 1) Cette catégorie représente un fonds d'obligations américaines activement géré dont l'indice de référence est l'indice Barclays Capital Long-term Government/Credit.
- 2) La juste valeur des actifs de ce régime est classée dans le niveau 2 (données qui sont observables, directement ou indirectement) parce qu'elle est évaluée d'après les cours sur des marchés actifs et que les actifs peuvent être rachetés à la date d'évaluation ou à court terme.
- 3) Cette catégorie représente un portefeuille actif et distinct d'actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation dans lequel il est possible d'acheter des titres de sociétés à petite et moyenne capitalisation, ainsi que la tranche d'actions canadiennes d'un portefeuille actif et distinct d'actions mondiales.
- 4) Cette catégorie représente des actions américaines détenues dans un portefeuille actif et distinct d'actions mondiales et un portefeuille actif d'actions internationales.
- 5) Cette catégorie représente un portefeuille actif et distinct d'actions de sociétés autres que nord-américaines à capitalisations diverses et la tranche d'actions de sociétés autres que nord-américaines d'un portefeuille actif et distinct d'actions mondiales.
- 6) Cette catégorie représente deux fonds indiciels d'actions qui ne sont pas gérés activement et dont le rendement suit celui de l'indice Russell 3000.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 7. RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

Le tableau suivant présente les changements survenus durant la période à l'égard des évaluations de niveau 3 de la juste valeur des actifs des régimes :

	Évaluations de la juste valeur au moyen de données importantes non observables (niveau 3)
	Contrats d'assurance
	\$
Solde au 31 décembre 2018	76
Règlements	(84)
Rendement des actifs des régimes	7
Incidence des fluctuations du taux de change	2
Solde au 31 décembre 2019	1
Achats	163
Rendement des actifs des régimes	3
Incidence des fluctuations du taux de change	9
Solde au 31 décembre 2020	176

PRESTATIONS FUTURES ESTIMATIVES DÉCOULANT DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente les montants des prestations futures estimatives découlant des régimes pour les dix prochaines années, au 31 décembre 2020 :

	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
	\$	\$
2021	89	4
2022	88	4
2023	88	4
2024	90	4
2025	89	4
2026 à 2030	434	20

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 8.

AUTRES (PRODUITS) PERTES D'EXPLOITATION, MONTANT NET

Les autres (produits) pertes d'exploitation, montant net, constituent un ensemble de pertes et de produits récurrents et non récurrents; aussi, ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les autres (produits) pertes d'exploitation, montant net, de la Société comprennent les éléments suivants :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Provision relative aux questions environnementales	2	4	5
Perte (gain) de change	—	3	(3)
Créances irrécouvrables	4	1	2
Gain net à la vente d'immobilisations corporelles	(1)	—	(4)
Produits tirés de l'annulation d'une clause de non-concurrence	(7)	—	—
Autres	(5)	(4)	(1)
Autres (produits) pertes d'exploitation, montant net	<u>(7)</u>	<u>4</u>	<u>(1)</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 9.

INTÉRÊTS DÉBITEURS, MONTANT NET

Le tableau suivant présente les composantes des intérêts débiteurs, montant net :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	52	45	56
Intérêts sur la titrisation de créances	1	2	1
Intérêts sur les passifs au titre du retrait de régimes interentreprises	3	3	2
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt et autres	2	2	3
	<u>58</u>	<u>52</u>	<u>62</u>

- 1) La Société a capitalisé des intérêts débiteurs de trois millions de dollars en 2020 (2019 – trois millions de dollars; 2018 – un million de dollars).

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 10.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(La perte) le bénéfice avant impôts de la Société selon les territoires d'imposition s'établissait comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
(Perte) bénéfice aux États-Unis	(199)	80	241
(Perte) bénéfice à l'étranger	(19)	24	110
(Perte) bénéfice avant impôts	<u>(218)</u>	<u>104</u>	<u>351</u>

Le tableau suivant présente la répartition des impôts sur les bénéfices :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
États-Unis – Impôts fédéral et étatiques :			
Exigibles	(21)	19	38
Reportés	(45)	(6)	(1)
À l'étranger :			
Exigibles	(7)	4	5
Reportés	(3)	—	26
(Économie) charge d'impôts	<u>(76)</u>	<u>17</u>	<u>68</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

La charge d'impôts de la Société diffère du montant obtenu lorsqu'elle est calculée en appliquant (à la perte) au bénéfice avant impôts le taux d'imposition prévu par la loi de 21 % pour les raisons suivantes :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Taux d'imposition fédéral prévu par la loi aux États-Unis	(46)	22	74
Éléments de rapprochement :			
Impôts locaux et étatiques, déduction faite de l'économie d'impôt fédéral	(6)	4	9
Écart lié au taux d'imposition étranger	(1)	2	6
Crédits d'impôt et déductions spéciales	(17)	(18)	(18)
Économie liée au taux d'imposition aux États-Unis découlant du report en arrière de pertes	(5)	—	—
Modifications du taux d'imposition	—	(4)	(9)
Impôt sur le rapatriement réputé obligatoire	—	—	(7)
Positions fiscales incertaines	(4)	(3)	(5)
Impôts reportés sur les placements au sein du secteur des soins personnels	(51)	—	—
Impôts reportés sur les bénéfices des filiales étrangères	(1)	2	10
Bénéfice réciproque lié aux actifs détenus en vue de la vente	3	3	4
Ajustement de la valeur comptable nette des actifs détenus en vue de la vente	5	—	—
Provisions pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts reportés	47	5	—
Charges non déductibles	1	3	—
Autres	(1)	1	4
(Économie) charge d'impôts	<u>(76)</u>	<u>17</u>	<u>68</u>

Le 7 janvier 2021, la Société a conclu une entente avec AIP visant la vente du secteur des soins personnels pour 920 millions de dollars. Par conséquent, pour la période de présentation de l'information financière close le 31 décembre 2020, nous avons déterminé que le secteur n'était plus réinvesti indéfiniment et avons classé notre placement dans ce secteur comme détenu en vue de la vente. Ainsi, nous avons comptabilisé un actif d'impôts reportés de 51 millions de dollars représentant l'écart entre la valeur comptable nette du secteur et sa valeur fiscale. La Société comptabilise les incidences fiscales liées à la vente du secteur des soins personnels à titre de placement en actions et, par conséquent, elle comptabilise l'économie d'impôts liée à la comptabilisation de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale et de l'ajustement de la valeur comptable nette dans les activités poursuivies. Ces deux éléments ont eu une incidence sur le taux d'imposition effectif pour 2020.

La Société a évalué la valeur de l'actif d'impôts reportés lié à l'écart entre les valeurs décrit ci-dessus, qui devrait représenter une perte en capital aux fins des impôts à la conclusion de la vente, et a déterminé qu'il était improbable que la Société tire tous les avantages de l'actif. Par conséquent, la Société a comptabilisé une provision pour moins-value de 44 millions de dollars relativement à cet actif d'impôts reportés. Au cours de l'exercice, la Société a également analysé ses crédits existants pour la recherche et le développement en Arkansas et a déterminé qu'une provision pour moins-value additionnelle de trois millions de dollars devrait être

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

comptabilisée, puisqu'il est prévu que certains de ces crédits expireront et ne seront pas utilisés. Ces montants ont eu une incidence défavorable sur le taux d'imposition effectif en 2020.

En 2020, la Société a généré une perte d'exploitation nette fiscale aux États-Unis qui, conformément à la Coronavirus Aid, Relief and Economic Security (« CARES ») Act, sera reportée à 2015. En 2015, le taux d'imposition fédéral américain était de 35 %, comparativement au taux actuel de 21 %. Par conséquent, la Société a comptabilisé une économie d'impôts additionnelle de cinq millions de dollars liée aux économies découlant du taux d'imposition effectif, ce qui a eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif de l'exercice en 2020.

La Société a comptabilisé des crédits d'impôt de 17 millions de dollars, principalement des crédits pour la recherche et l'expérimentation, ce qui a eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif en 2020. Comme la Société a comptabilisé une perte fiscale en 2020, les crédits d'impôt seront reportés en avant et devraient être utilisés au cours des exercices à venir.

En raison de l'exigence relative à l'impôt sur le rapatriement réputé obligatoire imposée par la réforme fiscale américaine, la Société a appliqué un taux d'imposition réduit aux bénéfices non répartis de ses filiales étrangères au 31 décembre 2017. Après avoir mené à terme son évaluation de l'incidence de la réforme fiscale américaine sur ses activités commerciales, la Société a déterminé que les bénéfices non répartis de ses filiales étrangères et les bénéfices des filiales étrangères n'étaient plus réinvestis indéfiniment après le 31 décembre 2017. Par conséquent, la Société a comptabilisé un passif d'impôts reportés de 11 millions de dollars au 31 décembre 2020 (12 millions de dollars au 31 décembre 2019) au titre des retenues d'impôts des filiales étrangères et de divers impôts étatiques liés au futur rapatriement de ces bénéfices. Cette économie d'impôts additionnelle de un million de dollars a eu une incidence sur le taux d'imposition effectif pour 2020 (charge d'impôts de deux millions de dollars pour 2019 et charge d'impôts de dix millions de dollars pour 2018).

La Société a comptabilisé des crédits d'impôt de 18 millions de dollars en 2019 (18 millions de dollars en 2018), principalement des crédits pour la recherche et l'expérimentation, ce qui a eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif. Des modifications aux lois de l'Arkansas sont entrées en vigueur en 2019 et ont donné lieu à une baisse du taux d'imposition étatique et à un changement de la façon dont le facteur d'attribution est calculé, ce qui s'est traduit par une économie d'impôts étatiques reportés de quatre millions de dollars pour la Société. De plus, une provision pour moins-value de cinq millions de dollars a été comptabilisée relativement aux attributs fiscaux que la Société ne prévoit pas utiliser avant qu'ils n'expirent.

Le 22 décembre 2017, la réforme fiscale américaine a été promulguée. La réforme fiscale américaine a modifié de façon importante la loi fiscale américaine en ce qui concerne les entreprises. Elle réduit notamment de 35 % à 21 % le taux d'imposition fédéral maximal des sociétés avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, met en œuvre un système fiscal territorial et impose un impôt sur le rapatriement réputé non récurrent sur le cumul des bénéfices des filiales étrangères. De plus, le Staff Accounting Bulletin No. 118 (« SAB 118 ») a été publié pour aborder l'application dans les situations où l'émetteur inscrit ne dispose pas de l'information nécessaire, ou ne l'a pas préparée ou analysée de façon suffisamment détaillée pour comptabiliser certains effets fiscaux de la réforme fiscale américaine. Le 22 décembre 2018 marquait la fin de la période d'évaluation aux fins du SAB 118. La Société a ainsi complété son analyse, y compris celle relative aux mises à jour législatives actuellement disponibles, et a comptabilisé une économie d'impôts additionnelle de 13 millions de dollars pour l'exercice clos

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

le 31 décembre 2018. Une tranche de sept millions de dollars de cette économie a trait à des ajustements à l'impôt sur le rapatriement réputé obligatoire et une tranche de six millions de dollars, à la réévaluation des passifs d'impôts reportés, montant net, de la Société. Cette tranche de six millions de dollars de cette économie liée à la réévaluation des passifs d'impôts reportés, montant net, est incluse au poste Modifications du taux d'imposition ci-dessus, au même titre que des économies d'impôts additionnelles de trois millions de dollars liées à des modifications apportées aux lois fiscales en vigueur en Suède et dans divers États américains en 2018.

Les actifs et les passifs d'impôts reportés tiennent compte des taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour les exercices futurs lorsque les éléments reportés sont censés se résorber. Des variations des taux d'imposition ou des lois fiscales ont une incidence sur la charge ou l'économie d'impôts futurs. L'incidence de tels changements survenus au cours des trois derniers exercices est incluse dans les « Modifications du taux d'imposition », dans le rapprochement du taux d'imposition effectif présenté plus haut.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS REPORTÉS

Les incidences fiscales des écarts temporaires importants ont donné lieu aux actifs et aux passifs d'impôts reportés suivants au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Provisions comptables	31	27
Reports prospectifs de pertes d'exploitation et autres déductions, montant net	56	9
Régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux futurs	19	16
Stocks	11	12
Crédits d'impôt	41	23
Autres	12	7
Actifs d'impôts reportés, montant brut	170	94
Provision pour moins-value	(64)	(17)
Actifs d'impôts reportés, montant net	106	77
Immobilisations corporelles	(367)	(386)
Actifs incorporels	(6)	(6)
Autres	(31)	(17)
Total des passifs d'impôts reportés	(404)	(409)
Passifs d'impôts reportés, montant net	(298)	(332)
Inclus dans :		
Impôts reportés et autres	(298)	(332)
Total	(298)	(332)

Au 31 décembre 2020, la Société n'avait aucun report prospectif de pertes d'exploitation nettes au titre de l'impôt fédéral. Cependant, la Société a comptabilisé un actif d'impôts lié à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs détenus en vue de la vente, qui devrait représenter une perte en capital une fois la vente

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

conclue. La Société a également d'autres pertes d'exploitation nettes à l'étranger de quatre millions de dollars au 31 décembre 2020 qui peuvent être reportées indéfiniment.

Lorsqu'elle évalue le degré de réalisation des actifs d'impôts reportés, la direction évalue s'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts reportés ne pourront se réaliser, en totalité ou en partie. La réalisation finale des actifs d'impôts reportés dépend de la génération de bénéfices imposables futurs durant les périodes au cours desquelles les écarts temporaires deviennent déductibles.

La Société évalue la probabilité de réalisation des actifs d'impôts reportés sur une base trimestrielle. L'évaluation de la nécessité d'une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts reportés fait souvent appel à un jugement important. Tous les éléments probants disponibles, favorables et défavorables, doivent être pris en considération pour déterminer, en fonction du poids de ces éléments probants, si une provision pour moins-value est nécessaire. La Société tient particulièrement compte des éléments suivants :

- Le résultat historique, en particulier les trois derniers exercices
- La résorption des écarts temporaires imposables futurs
- Le résultat prévisionnel
- Les stratégies de planification fiscale
- Le désinvestissement

La direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que les résultats d'exploitation futurs généreront suffisamment de bénéfices imposables pour permettre la réalisation des actifs d'impôts reportés, sauf en ce qui a trait aux éléments suivants :

- Crédits étatiques américains (provision pour moins-value de 13 millions de dollars)
- Écart de la valeur fiscale de nos actifs détenus en vue de la vente (provision pour moins-value de 44 millions de dollars)
- Reports en avant de pertes fiscales à l'étranger (provision pour moins-value de sept millions de dollars)

En 2020, la provision pour moins-value a eu une incidence défavorable sur la charge d'impôts et sur le taux d'imposition effectif de 47 millions de dollars (2019 – cinq millions de dollars).

Au 31 décembre 2020, la Société avait comptabilisé un passif d'impôts reportés de 11 millions de dollars (12 millions de dollars pour 2019) au titre des retenues d'impôts des filiales étrangères et de divers impôts étatiques liés au rapatriement des bénéfices assujettis à l'impôt sur le rapatriement et au rapatriement futur des bénéfices non rapatriés de ses filiales étrangères. À l'exception de ce qui a trait au secteur des soins personnels, qui est présenté comme détenu en vue de la vente, la Société n'a pas constitué de provision relative aux impôts reportés à l'égard des écarts externes relatifs à ses investissements dans des filiales étrangères qui n'ont pas de lien avec les bénéfices non rapatriés, puisqu'elle estime que ce passif d'impôts reportés, combiné au montant de l'impôt sur le rapatriement, couvre la totalité des passifs d'impôts liés aux placements dans des filiales étrangères comptabilisés à ce jour. Les bénéfices de la Société sont réinvestis indéfiniment en ce qui concerne les écarts externes relatifs à ses investissements dans des filiales étrangères restants.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

INCERTITUDE RELATIVE AUX IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Au 31 décembre 2020, le montant brut des économies d'impôts non constatées de la Société se chiffrait à environ 23 millions de dollars (28 millions de dollars et 28 millions de dollars en 2019 et en 2018, respectivement). Si elles étaient constatées en 2020, ces économies d'impôts auraient une incidence sur le taux d'imposition effectif. Ces montants représentent l'exposition brute dans certains territoires et ne reflètent pas les économies additionnelles qui devraient être réalisées si ces positions étaient maintenues, comme une déduction d'impôts fédérale qui pourrait être réalisée si une déduction étatique non comptabilisée n'était pas maintenue. Ces montants sont inclus dans le poste Impôts reportés et autres des bilans consolidés.

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u>
	\$	\$	\$
Solde au début	28	28	27
Ajouts en vertu de positions fiscales liées à l'exercice visé	1	3	3
Ajouts en vertu de positions fiscales liées aux exercices précédents	1	2	3
Expirations des prescriptions	(7)	(6)	(6)
Intérêts	<u>—</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
Solde à la fin	<u>23</u>	<u>28</u>	<u>28</u>

La Société a comptabilisé des intérêts courus de moins de un million de dollars au titre des économies d'impôts non constatées pour la période close le 31 décembre 2020 (un million de dollars en 2019 et un million de dollars en 2018). La Société comptabilise des intérêts courus et des pénalités, le cas échéant, liés à des économies d'impôts non constatées au titre de la charge d'impôts. La Société estime qu'il est raisonnablement possible qu'un montant pouvant aller jusqu'à quatre millions de dollars des économies d'impôts non constatées soit constaté d'ici le 31 décembre 2021. Toutefois, le montant et le moment de la comptabilisation de ces économies sont sujets à certaines incertitudes.

Les principaux pays où la Société et ses filiales produiront une déclaration fiscale pour 2020 sont le Canada et les États-Unis. La Société produira une déclaration fiscale fédérale consolidée aux États-Unis. La Société et ses filiales produiront également une déclaration fiscale dans divers pays en Europe et en Asie ainsi que dans d'autres États américains et provinces canadiennes. Au 31 décembre 2020, les déclarations fiscales fédérales des filiales de la Société pourraient faire l'objet d'audits à l'étranger pour les années d'imposition 2013 à 2019 et pour lesquelles les années d'imposition au fédéral antérieures à 2017 présentaient, à la clôture, un passif d'impôts en espèces aux États-Unis. De l'avis de la Société, les rajustements par suite de ces audits n'auront pas d'incidence importante sur ses résultats d'exploitation ni sur sa situation financière.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 11.

STOCKS

Le tableau suivant présente les composantes des stocks :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Produits en cours et produits finis	321	325
Matières premières	107	119
Fournitures d'exploitation et d'entretien	202	219
	<u>630</u>	<u>663</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 12.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente les composantes des immobilisations corporelles :

	Fourchette de la durée de vie utile (en années)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
		\$	\$
Matériel et outillage	3 – 20	7 617	7 436
Bâtiments et aménagements	10 – 40	962	944
Terrains boisés	¹⁾	195	191
Actifs en construction	—	87	135
		8 861	8 706
Moins : amortissement cumulé		(6 838)	(6 483)
		2 023	2 223

1) L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation.

L'amortissement au titre des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 222 millions de dollars (2019 – 230 millions de dollars; 2018 – 240 millions de dollars).

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 13.

CONTRATS DE LOCATION

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats de location-exploitation et de location-financement, principalement en ce qui a trait aux installations de fabrication et d'entreposage, aux bureaux corporatifs, aux véhicules à moteur, au matériel mobile et au matériel de fabrication.

Les paiements de loyers de la Société sont habituellement fixes pour la durée du contrat de location. Toutefois, certains contrats de location peuvent comprendre des modalités d'indexation des prix qui sont fixées à la date de début de contrat de location.

Les durées restantes des contrats de location de la Société varient entre un an et 12 ans. Certains comprennent des options de prolongation d'un maximum de dix ans, et certains comprennent des options de résiliation dans un délai de un an.

Le tableau suivant présente les composantes de la charge locative :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Charge locative au titre des contrats de location-exploitation	<u>22</u>	<u>21</u>
Charge locative au titre des contrats de location-financement :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	1	—
Intérêts sur les obligations locatives	<u>—</u>	<u>—</u>
Total de la charge locative au titre des contrats de location-financement	<u>1</u>	<u>—</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le total de la charge locative au titre des contrats de location-exploitation s'est chiffré à 19 millions de dollars.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 13. CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Le tableau suivant présente l'information supplémentaire sur les flux de trésorerie liée aux contrats de location :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Trésorerie versée au titre des montants compris dans l'évaluation des obligations locatives :		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation provenant des contrats de location-exploitation	23	21
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation provenant des contrats de location-financement	1	1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement provenant des contrats de location-financement	1	1
Actifs au titre de droits d'utilisation obtenus en échange d'obligations locatives :		
Contrats de location-exploitation	12	24
Contrats de location-financement	—	—

Le tableau suivant présente l'information supplémentaire sur le bilan liée aux contrats de location :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Contrats de location-exploitation		
Actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation	<u>59</u>	<u>58</u>
Tranche à court terme des obligations locatives	20	18
Obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation	<u>50</u>	<u>40</u>
	<u>70</u>	<u>58</u>
Contrats de location-financement		
Immobilisations corporelles	11	9
Amortissement cumulé	<u>(3)</u>	<u>(2)</u>
	<u>8</u>	<u>7</u>
Tranche à court terme de la dette à long terme	1	1
Dette à long terme	<u>9</u>	<u>8</u>
	<u>10</u>	<u>9</u>
Durée restante moyenne pondérée des contrats de location		
Contrats de location-exploitation	4,7 ans	3,8 ans
Contrats de location-financement	8,8 ans	10,4 ans
Taux d'actualisation moyen pondéré		
Contrats de location-exploitation	4,4 %	4,4 %
Contrats de location-financement	6,1 %	7,0 %

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 13. CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Au 31 décembre 2020, les échéances des obligations locatives s'établissaient comme suit :

	<u>Contrats de location- exploitation</u>
	\$
2021	20
2022	18
2023	15
2024	10
2025	6
Par la suite	<u>9</u>
Total des paiements de loyers	<u>78</u>
Moins : intérêts implicites	<u>8</u>
Total des obligations locatives	<u>70</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 14.

ACTIFS INCORPORELS

Le tableau suivant présente les composantes des actifs incorporels :

	Durée de vie utile estimative (en années)	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
		Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Montant net	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Montant net
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs incorporels amortissables à durée de vie définie							
Droits d'usage de l'eau	40	3	(1)	2	3	(1)	2
Relations clients	20 – 30	24	(10)	14	24	(9)	15
Technologie	7 – 20	8	(5)	3	8	(5)	3
Ententes de non-concurrence	9	1	(1)	—	1	(1)	—
		<u>36</u>	<u>(17)</u>	<u>19</u>	36	(16)	20
Actifs incorporels non amortissables à durée de vie indéfinie							
Droits d'usage de l'eau		4	—	4	4	—	4
Droits de licence		6	—	6	6	—	6
Total		<u>46</u>	<u>(17)</u>	<u>29</u>	<u>46</u>	<u>(16)</u>	<u>30</u>

L'amortissement au titre des actifs incorporels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à un million de dollars (un million de dollars en 2019 et en 2018).

L'amortissement prévu au titre des actifs incorporels pour les cinq prochains exercices se répartit comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025
	\$	\$	\$	\$	\$
Amortissement au titre des actifs incorporels	1	1	1	1	1
	=	=	=	=	=

La Société a soumis ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie au test de dépréciation annuel les 1^{er} octobre 2020, 2019 et 2018 selon une approche quantitative, sauf dans le cas des droits de licence et des droits d'usage de l'eau, pour lesquels la Société a adopté une approche qualitative, et elle a déterminé que la juste valeur estimative de ces actifs dépassait leur valeur comptable. Aucune perte de valeur n'a donc été constatée au titre des actifs incorporels à durée de vie indéfinie en 2020, en 2019 ou en 2018.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 15.

AUTRES ACTIFS

Le tableau suivant présente les composantes des autres actifs :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Actif de retraite – régimes de retraite à prestations déterminées (Note 7)	152	141
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	4	5
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	3	3
Instruments financiers dérivés (Note 23)	17	4
Contrats de swap sur actions (Note 23)	2	—
Placements et avances	6	5
Autres	5	5
	<u>189</u>	<u>163</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 16.

FRAIS DE FERMETURE ET DE RÉORGANISATION ET PERTE DE VALEUR DES ACTIFS À LONG TERME

Au 31 décembre 2020, la provision de la Société pour passifs au titre du retrait de ses régimes interentreprises américains totalisait 42 millions de dollars.

Programme de réduction des coûts

La Société a mis en œuvre un programme de réduction des coûts. Dans le cadre de ce programme, le 7 août 2020, la Société a annoncé la fermeture définitive de nos usines de production de papier fin non couché de Kingsport, au Tennessee, et de Port Huron, au Michigan, de la dernière machine à papier de l'usine d'Ashdown, en Arkansas, et du centre de transformation de Ridgefields, au Tennessee. Ces mesures entraîneront une réduction d'environ 721 000 tonnes courtes de la capacité de production annuelle de papier fin non couché et une réduction de la main-d'œuvre d'environ 750 employés. Les machines à papier de Kingsport et d'Ashdown, qui étaient inutilisées depuis avril 2020, n'ont pas repris leurs activités. Le centre de transformation de Ridgefields a cessé ses activités à la fin du troisième trimestre de 2020, tandis que l'usine de Port Huron devrait fermer d'ici la fin du premier trimestre de 2021.

La Société prévoit entrer sur le marché du carton-caisse, grâce à la conversion de la machine à papier de Kingsport. Domtar estime que les coûts de conversion se situeront entre 300 millions de dollars et 350 millions de dollars. En raison de la décision de changer la nature et l'utilisation de l'usine de Kingsport, au Tennessee, la valeur comptable des actifs restants de l'usine de Kingsport a été soumise à un test de dépréciation au troisième trimestre. Le test n'a entraîné aucune charge pour perte de valeur additionnelle. La valeur comptable de ces actifs était d'environ 80 millions de dollars au 30 septembre 2020. La Société finalise aussi la conversion de l'usine d'Ashdown en usine produisant exclusivement de la pâte de résineux et de la pâte en flocons, projet qui nécessitera des dépenses en immobilisations de 15 millions de dollars à 20 millions de dollars et qui devrait être achevé dans un délai de six à neuf mois. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a comptabilisé un amortissement accéléré de 136 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. La Société a également comptabilisé au poste Frais de fermeture et de réorganisation de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu des coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi de 33 millions de dollars, un montant de 31 millions de dollars au titre de la désuétude des stocks, des coûts environnementaux de 12 millions de dollars, une perte sur compression des régimes de retraite de deux millions de dollars, une perte sur règlement des régimes de retraite de deux millions de dollars et un montant de 18 millions de dollars relatif aux frais de licence, aux radiations et à d'autres coûts.

Usine d'Ashdown, en Arkansas, et usine de Port Huron, au Michigan

Le 27 septembre 2019, le conseil d'administration de la Société a approuvé la décision de procéder à la fermeture définitive de deux machines à papier, qui a été annoncée le 3 octobre 2019. Les fermetures ont eu lieu à notre usine de pâtes et papiers d'Ashdown, en Arkansas, et à notre usine de papiers de Port Huron, au Michigan.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 16. FRAIS DE FERMETURE ET DE RÉORGANISATION ET PERTE DE VALEUR DES ACTIFS À LONG TERME (SUITE)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé un amortissement accéléré de 32 millions de dollars au poste Perte de valeur des actifs à long terme et un amortissement accéléré de un million de dollars au poste Amortissement de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. De plus, la Société a comptabilisé des coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi de trois millions de dollars, un montant de quatre millions de dollars au titre de la désuétude des stocks et d'autres coûts de deux millions de dollars au poste Frais de fermeture et de réorganisation.

Simultanément, en raison de la fermeture de la machine à papier d'Ashdown et de la réduction connexe de la main-d'œuvre, la direction a négocié un programme de retraite anticipée volontaire afin de réduire les coûts et d'améliorer la position à long terme de l'usine en matière de coûts. La Société a aussi comptabilisé des coûts liés aux indemnités de départ et de cessation d'emploi de 13 millions de dollars au poste Frais de fermeture et de réorganisation.

Autres coûts

En 2020, les autres frais de fermeture et de réorganisation antérieurs et en cours comprenaient des indemnités de départ et de cessation d'emploi de un million de dollars (2019 et 2018 – néant).

Les tableaux suivants présentent les composantes des frais de fermeture et de réorganisation :

	Exercice clos le 31 décembre 2020		
	Pâtes et papiers	Corporatif	Total
	\$	\$	\$
Indemnités de départ et de cessation d'emploi	33	1	34
Réduction de valeur des stocks (entrepôts, pièces de rechange et autres)	31	—	31
Coûts environnementaux	12	—	12
Charges au titre de la compression et du règlement des régimes de retraite	4	—	4
Frais de licence, radiations et autres coûts	16	2	18
Frais de fermeture et de réorganisation	<u>96</u>	<u>3</u>	<u>99</u>

	Exercice clos le 31 décembre 2019	
	Pâtes et papiers	Total
	\$	\$
Indemnités de départ et de cessation d'emploi	16	16
Réduction de valeur des stocks	4	4
Autres coûts	2	2
Frais de fermeture et de réorganisation	<u>22</u>	<u>22</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

**NOTE 16. FRAIS DE FERMETURE ET DE RÉORGANISATION ET PERTE DE VALEUR DES
ACTIFS À LONG TERME (SUITE)**

Le tableau suivant présente les activités liées au passif au titre des frais de fermeture et de réorganisation :

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
	\$	\$
Solde au début	12	2
Ajouts	48	12
Paiements	(32)	(1)
Reprise	<u>—</u>	<u>(1)</u>
Solde à la fin ¹⁾	<u>28</u>	<u>12</u>

- 1) Au 31 décembre 2020, une tranche de 22 millions de dollars était inscrite au poste Comptes fournisseurs et autres (se reporter à la note 17) et une tranche de six millions de dollars était inscrite au poste Autres passifs et crédits reportés (se reporter à la note 20).

La provision d'un montant de 28 millions de dollars est composée d'indemnités de départ et de cessation d'emploi, dont des tranches respectives de neuf millions de dollars et de six millions de dollars se rapportent au secteur des pâtes et papiers et au secteur corporatif, ainsi que des frais de licence et d'autres coûts de 13 millions de dollars liés au secteur corporatif.

Les frais de fermeture et de réorganisation sont basés sur les meilleures estimations faites par la direction en date du 31 décembre 2020. Les coûts réels peuvent différer des estimations en raison d'événements subséquents, tels que les résultats d'études environnementales, la capacité de trouver un acheteur pour les actifs dont le démantèlement et la démolition sont prévus et d'autres facteurs. Par conséquent, des coûts et des pertes de valeur additionnels pourraient s'avérer nécessaires dans les périodes à venir.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 17.

COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES

Le tableau suivant présente les composantes des comptes fournisseurs et autres :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs	260	310
Charges salariales à payer	104	99
Intérêts courus	16	16
Montants à payer pour des projets d'investissement	13	27
Rabais à payer	44	58
Passif – régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite (Note 7)	5	5
Passif – retrait du régime interentreprises	2	2
Provision relative aux questions environnementales et autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 22)	10	8
Passif au titre des frais de fermeture et de réorganisation (Note 16)	22	12
Instruments financiers dérivés (Note 23)	3	11
Dividendes à payer (Note 21)	—	26
Rémunération à base d'actions – attributions sous forme de passif (Note 23)	5	6
	<u>484</u>	<u>580</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 18.

**VARIATIONS DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU,
PAR COMPOSANTE**

Le tableau suivant présente les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante ¹⁾, pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 :

	Gains nets (pertes nettes) au titre des dérivés de couverture des flux de trésorerie	Éléments liés aux régimes de retraite ²⁾	Éléments liés aux régimes d'avantages complémentaires de retraite ²⁾	Éléments liés au change	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2018	(24)	(231)	11	(223)	(467)
Contrats de swap sur gaz naturel	(10)	s.o.	s.o.	s.o.	(10)
Options sur devises	5	s.o.	s.o.	s.o.	5
Contrats de change à terme	16	s.o.	s.o.	s.o.	16
Gain net	s.o.	1	1	s.o.	2
Éléments liés à la conversion des devises	s.o.	s.o.	s.o.	21	21
Autres éléments du résultat étendu avant les reclassements	11	1	1	21	34
Montants reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat étendu	8	33	(1)	—	40
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	19	34	—	21	74
Solde au 31 décembre 2019	(5)	(197)	11	(202)	(393)
Contrats de swap sur gaz naturel	1	s.o.	s.o.	s.o.	1
Options sur devises	3	s.o.	s.o.	s.o.	3
Contrats de change à terme	23	s.o.	s.o.	s.o.	23
Perte nette	s.o.	(21)	(1)	s.o.	(22)
Éléments liés à la conversion des devises	s.o.	s.o.	s.o.	63	63
Autres éléments du résultat étendu avant les reclassements	27	(21)	(1)	63	68
Montants reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat étendu	12	11	(2)	—	21
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	39	(10)	(3)	63	89
Solde au 31 décembre 2020	34	(207)	8	(139)	(304)

1) Tous les montants sont présentés après impôts. Les montants entre parenthèses représentent des pertes.

2) L'obligation au titre des prestations projetées est déterminée de façon actuarielle sur une base annuelle au 31 décembre.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 18. VARIATIONS DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU, PAR COMPOSANTE (SUITE)

Le tableau suivant présente les reclassements hors du cumul des autres éléments du résultat étendu :

<u>Composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu</u>	<u>Montant reclassé hors du cumul des autres éléments du résultat étendu</u>		
	<u>Exercice clos le 31 décembre 2020</u>	<u>Exercice clos le 31 décembre 2019</u>	<u>Exercice clos le 31 décembre 2018</u>
	\$	\$	\$
(Pertes nettes) gains nets au titre des dérivés sur couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de swap sur gaz naturel ¹⁾	(10)	(4)	2
Options sur devises et contrats de change à terme ¹⁾	(6)	(7)	1
Total avant impôts	(16)	(11)	3
Économie (charge) d'impôts	4	3	(1)
Déduction faite des impôts	<u>(12)</u>	<u>(8)</u>	<u>2</u>
Amortissement des éléments liés aux régimes de retraite à prestations déterminées			
Amortissement de la perte actuarielle nette ^{2), 3)}	(12)	(40)	(8)
Amortissement du coût des services passés ²⁾	(2)	(5)	(5)
Total avant impôts	(14)	(45)	(13)
Économie d'impôts	3	12	3
Déduction faite des impôts	<u>(11)</u>	<u>(33)</u>	<u>(10)</u>
Amortissement des éléments liés aux régimes d'avantages complémentaires de retraite			
Amortissement du gain actuariel net ²⁾	1	1	1
Amortissement du crédit des services passés ²⁾	1	1	—
Total avant impôts	2	2	1
Charge d'impôts	—	(1)	—
Déduction faite des impôts	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>1</u>

- 1) Ces montants sont inclus au titre du coût des marchandises vendues dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.
- 2) Ces montants sont inclus dans le calcul des coûts nets des prestations de retraite (se reporter à la note 7, intitulée « Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite », pour obtenir d'autres renseignements).
- 3) Comprend la charge hors trésorerie liée au règlement au titre des régimes de retraite de deux millions de dollars comptabilisée en 2020 (2019 – 30 millions de dollars; 2018 – néant).

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 19.

DETTE À LONG TERME

	<u>Échéance</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Monnaie</u>	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
		\$		\$	\$
Billets non garantis					
Billets à 4,4 %	2022	300	US	300	300
Billets à 6,25 %	2042	250	US	249	249
Billets à 6,75 %	2044	250	US	250	250
Emprunt à terme	2025	—	US	294	—
Facilité de crédit renouvelable	2023	—	US	—	80
Titrisation	2021	—	US	—	55
Obligations découlant de contrats de location-financement et autres	2021 – 2032			10	9
				1 103	943
Moins : frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				6	5
Moins : tranche à court terme				13	1
				1 084	937

Les sommes à verser à titre de remboursement en capital de la dette à long terme, y compris les obligations découlant de contrats de location-financement, au cours de chacun des cinq prochains exercices, s'élèveront à :

	<u>Dettes à long terme</u>	<u>Contrats de location-financement et autres</u>
	\$	\$
2021	12	1
2022	312	2
2023	12	2
2024	12	2
2025	246	1
Par la suite	500	5
	1 094	13
Moins : montant représentant les intérêts	—	3
Total des paiements	1 094	10

EMPRUNT À TERME

Le 5 mai 2020, la Société a conclu une convention d'emprunt à terme de 300 millions de dollars (« convention d'emprunt à terme »), qui arrivera à échéance le 5 mai 2025. La Société a utilisé les emprunts en vertu de la convention d'emprunt à terme pour rembourser d'autres dettes et pour payer les frais et les charges

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 19. DETTE À LONG TERME (SUITE)

connexes. Les emprunts en vertu de la convention d'emprunt à terme portent intérêt au LIBOR majoré de 2,5 %, et les remboursements de capital s'élèvent à trois millions de dollars par trimestre. Tous les emprunts en vertu de la convention d'emprunt à terme sont non garantis. Certaines filiales locales de la Société garantissent les obligations qui découlent de la convention d'emprunt à terme. La convention d'emprunt à terme comprend des clauses habituelles, y compris les deux clauses financières suivantes : i) le ratio de couverture des intérêts (défini dans la convention d'emprunt à terme) doit être maintenu à au moins 3 pour 1, et ii) le ratio de levier financier (défini dans la convention d'emprunt à terme) doit être maintenu au plus à 3,75 pour 1.

Au 31 décembre 2020, la Société respectait ces clauses financières, et des emprunts d'un montant de 294 millions de dollars étaient en cours en vertu de la convention d'emprunt à terme (31 décembre 2019 – néant).

FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

La Société détient une facilité de crédit renouvelable non garantie de 700 millions de dollars (« convention de crédit ») consentie par certaines banques locales et étrangères, qui arrivera à échéance le 22 août 2023. La date d'échéance de la facilité peut être prorogée de un an et les engagements des prêteurs peuvent être majorés d'un montant maximal de 400 millions de dollars, sous réserve de l'approbation des prêteurs et des exigences habituelles. Les emprunts effectués par la Société en vertu de la convention de crédit sont garantis par ses filiales locales importantes. Les emprunts effectués par certaines filiales étrangères en vertu de la convention de crédit sont garantis par la Société, par ses filiales locales importantes et par certaines filiales étrangères importantes de la Société.

Les emprunts en vertu de la convention de crédit portent intérêt au LIBOR, à l'EURIBOR, au taux des acceptations bancaires canadiennes ou au taux préférentiel du Canada, selon le cas, plus une marge liée à la cote de crédit de la Société. En outre, la Société verse les frais relatifs aux facilités chaque trimestre, selon des taux tributaires de ses cotes de crédit. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni prévoit retirer graduellement le LIBOR d'ici la fin de 2021. La Société ne prévoit pas que le retrait graduel prévu du LIBOR aura une incidence importante sur sa situation financière.

La convention de crédit comprend des clauses et événements de défaut habituels pour des transactions de ce genre, y compris les deux clauses financières suivantes : i) le ratio de couverture par les intérêts (défini dans la convention de crédit) doit être maintenu à au moins 3 pour 1, et ii) le ratio de levier financier (défini dans la convention de crédit) doit être maintenu au plus à 3,75 pour 1 (ou 4,00 pour 1 advenant certaines acquisitions significatives admissibles). Au 31 décembre 2020, la Société respectait ces clauses financières, et aucun emprunt n'avait été prélevé, et des lettres de crédit de 54 millions de dollars étaient en cours en vertu de cette facilité (31 décembre 2019 – 80 millions de dollars et néant).

TITRISATION DE CRÉANCES

La Société détient une facilité de titrisation de créances de 150 millions de dollars qui arrivera à échéance en novembre 2021. Cette facilité fournit à la Société des liquidités supplémentaires pour financer ses activités ou émettre des lettres de crédit. Les coûts engagés dans le cadre du programme varient en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des montants utilisés.

Les ventes de créances réalisées dans le cadre de ce programme ont été comptabilisées à titre d'emprunts garantis. Le programme consiste à céder continuellement la plupart des créances des filiales au pays à une filiale

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 19. DETTE À LONG TERME (SUITE)

consolidée jouissant d'une réelle autonomie patrimoniale qui, à son tour, cède un droit de bénéficiaire prioritaire inhérent à ces créances à une structure d'accueil gérée par une institution financière à l'intention de multiples vendeurs de créances, afin de soutenir les emprunts ou l'octroi de lettres de crédit par la Société.

Le programme prévoit certains événements pouvant conduire à son annulation, qui incluent, sans s'y limiter, des questions liées à la performance des créances, certains manquements survenant aux termes de la convention de crédit ou le défaut de Domtar de respecter des obligations importantes.

Au 31 décembre 2020, aucun emprunt n'avait été prélevé et aucune lettre de crédit n'était en cours aux termes de cette facilité (2019 – 55 millions de dollars et 53 millions de dollars, respectivement). Au 31 décembre 2020, la Société disposait d'un montant non utilisé et disponible de 111 millions de dollars aux termes de cette facilité.

En 2020, les programmes susmentionnés ont entraîné une charge nette de un million de dollars (2019 – deux millions de dollars; 2018 – un million de dollars), qui est incluse au poste Intérêts débiteurs, montant net, des états consolidés des résultats et du résultat étendu.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 20.

AUTRES PASSIFS ET CRÉDITS REPORTÉS

Le tableau suivant présente les composantes des autres passifs et crédits reportés :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Passif – régimes de retraite et régimes d’avantages complémentaires de retraite (Note 7)	62	58
Passif au titre des régimes de retraite – régimes de retraite à prestations déterminées (Note 7)	124	101
Passif au titre des régimes de retraite – retrait du régime interentreprises	40	42
Impôts sur les bénéficiaires à payer, tranche à long terme	9	9
Passif au titre des frais de fermeture et de réorganisation (Note 16)	6	—
Provision relative aux questions environnementales et obligations liées à la mise hors service d’immobilisations (Note 22)	37	27
Rémunération à base d’actions – attributions sous forme de passif (Note 23)	11	16
Instruments financiers dérivés (Note 23)	3	8
Rémunération des travailleurs et autres charges à payer connexes	14	5
Autres	8	3
	<u>314</u>	<u>269</u>

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D’IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d’immobilisations découlent principalement des obligations de recouvrement des sites d’enfouissement ainsi que de démolition de certains bâtiments abandonnés. Au 31 décembre 2020, Domtar avait évalué la valeur nette actualisée de ses obligations liées à la mise hors service d’immobilisations à 14 millions de dollars (2019 – 13 millions de dollars), en fonction de sorties de fonds non actualisées fondées sur des pondérations probabilistes de 59 millions de dollars (2019 – 58 millions de dollars). La majeure partie des obligations liées à la mise hors service d’immobilisations devrait être réglée avant le 31 décembre 2060. Des taux d’intérêt sans risque, ajustés en fonction de la qualité du crédit de Domtar, ont été utilisés pour calculer la valeur nette actualisée des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Les taux utilisés varient entre 4,7 % et 12,0 %, en fonction du taux en vigueur au moment de la constatation de l’obligation et de la période de règlement.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 20. AUTRES PASSIFS ET CRÉDITS REPORTÉS (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de Domtar :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début	13	12
Charge de désactualisation	<u>1</u>	<u>1</u>
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin	<u>14</u>	<u>13</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 21.

CAPITAUX PROPRES

DIVIDENDES

En 2020, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,455 \$ par action à l'intention des porteurs de ses actions ordinaires. Des dividendes totaux d'environ 25 millions de dollars ont été versés le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits en date du 2 avril 2020.

En 2019, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,435 \$ et trois dividendes trimestriels de 0,455 \$ par action à l'intention des porteurs de ses actions ordinaires. Des dividendes totaux de 28 millions de dollars, de 28 millions de dollars, de 27 millions de dollars et de 26 millions de dollars ont été versés respectivement le 15 avril 2019, le 16 juillet 2019, le 15 octobre 2019 et le 15 janvier 2020 aux actionnaires inscrits respectivement en date du 2 avril 2019, du 2 juillet 2019, du 2 octobre 2019 et du 2 janvier 2020.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le conseil d'administration de la Société a autorisé un programme de rachat d'actions (« programme ») pouvant aller jusqu'à 1,6 milliard de dollars. Au 31 décembre 2020, la Société comptait une capacité restante d'environ 344 millions de dollars aux termes du programme. La Société est autorisée à racheter à l'occasion des actions ordinaires en circulation sur le marché libre ou aux termes d'opérations de gré à gré. Le moment et le montant des rachats d'actions seront fonction de divers facteurs, dont les conditions du marché et les considérations touchant la Société et la réglementation. Le programme peut être suspendu, modifié ou abandonné à tout moment et la Société n'a aucune obligation de racheter quelque quantité que ce soit de ses actions ordinaires aux termes du programme. Aucune date d'expiration n'a été fixée à l'égard du programme. La Société rachète ses actions ordinaires en partie dans le but de réduire les effets dilutifs des options d'achat d'actions et des attributions et dans le but d'améliorer le rendement pour les actionnaires.

La Société procède aux achats de ses actions ordinaires sur le marché libre au moyen des fonds généraux de l'entreprise. De plus, la Société peut conclure des conventions de rachat d'actions structuré avec de grandes institutions financières au moyen des fonds généraux d'entreprise dans le but de réduire le coût moyen d'acquisition des actions. Aux termes de ces conventions, la Société serait tenue d'effectuer des paiements forfaitaires uniques au profit des institutions financières contreparties, ce qui donnerait lieu à la réception d'actions au début de la durée des conventions suivie d'un rajustement touchant les actions à l'échéance des conventions ou à la réception d'actions ou d'un montant en espèces à l'échéance des conventions, selon le cours des actions.

En 2020, la Société a racheté 1 798 306 actions à un prix moyen de 33,05 \$ pour un coût total de 59 millions de dollars.

En 2019, la Société a racheté 6 220 658 actions à un prix moyen de 35,29 \$ pour un coût total de 219 millions de dollars.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 21. CAPITAUX PROPRES (SUITE)

PROGRAMME DE RENDEMENT EN CAPITAL

Le 5 mai 2020, compte tenu des conditions du marché sans précédent et de l'incertitude entourant la COVID-19, la Société a suspendu le versement de son dividende trimestriel régulier et son programme de rachat d'actions afin de préserver ses liquidités et de se doter d'une souplesse supplémentaire dans le contexte actuel.

Le 11 février 2021, la Société a annoncé qu'elle réactivait son programme de rachat d'actions. Le conseil d'administration continuera d'évaluer le programme de répartition du capital de la Société en fonction des considérations habituelles, y compris les conditions du marché.

Le capital déclaré autorisé est composé des éléments suivants :

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Société est autorisée à émettre 20 millions d'actions privilégiées, d'une valeur nominale de 0,01 \$ par action. Le conseil d'administration de la Société déterminera les droits de vote (s'il en est) rattachés aux actions, les priorités ainsi que les droits relatifs, participatifs, optionnels et autres droits spéciaux, s'il en est, de même que toutes les réserves, limitations ou restrictions concernant ces droits afférents aux actions au moment de l'émission. Aucune action privilégiée n'était en circulation au 31 décembre 2020 ni au 31 décembre 2019.

ACTIONS ORDINAIRES

La Société est autorisée à émettre deux milliards d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,01 \$ par action. Les porteurs d'actions ordinaires de la Société ont droit à une voix pour chaque action qu'ils détiennent.

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires en circulation et du montant total de la valeur qui leur est attribuée au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 :

	<u>31 décembre 2020</u>		<u>31 décembre 2019</u>	
	<u>Nombre d'actions</u>	<u>\$</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>\$</u>
<u>Actions ordinaires</u>				
Solde au début	56 880 910	1	62 914 569	1
Actions émises				
Actions autodétenues ¹⁾	(1 686 372)	—	(6 033 659)	—
Solde à la fin	<u>55 194 538</u>	<u>1</u>	<u>56 880 910</u>	<u>1</u>

1) En 2020, la Société a racheté 1 798 306 actions et a émis 111 934 actions sur les actions autodétenues par suite de l'exercice d'attributions accordées aux termes de la rémunération à base d'actions.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 22.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est assujettie à des lois et règlements environnementaux promulgués par les autorités fédérales et provinciales, de même que par des États et des administrations locales. La Société peut également engager des coûts considérables liés à des mesures d'exécution (notamment des ordonnances imposant la prise de mesures correctives, l'installation de matériel de lutte contre la pollution ou d'autres mesures correctives) en raison de violations de lois et règlements environnementaux applicables à ses propriétés anciennes et actuelles ou d'obligations en vertu de ceux-ci. Les efforts constants de la Société pour repérer d'éventuels problèmes environnementaux liés à ces propriétés pourraient entraîner des obligations et des coûts additionnels relativement à des questions environnementales qui ne peuvent pas être raisonnablement estimés à l'heure actuelle.

En 2020, les charges d'exploitation liées aux questions environnementales de la Société se sont établies à 62 millions de dollars (2019 – 71 millions de dollars; 2018 – 68 millions de dollars).

Les dépenses en immobilisations liées aux questions environnementales de la Société se sont élevées à quatre millions de dollars en 2020 (2019 – 19 millions de dollars; 2018 – huit millions de dollars).

Un ancien propriétaire du site de fabrication de la Société situé à Dryden, en Ontario (le « site de Dryden »), a exploité une usine de chloralcali dans les années 1960 et 1970, années durant lesquelles du mercure et d'autres polluants ont été utilisés et déversés dans l'environnement. Parallèlement à la vente et au réaménagement du site de Dryden, la province de l'Ontario (la « province ») a accordé, en 1985, une clause d'exonération de responsabilité (l'« exonération de responsabilité ») à l'acheteur du site de Dryden et à ses successeurs et cessionnaires relativement au déversement de tout polluant, y compris le mercure, par les anciens exploitants du site de Dryden. Cette exonération de responsabilité a par la suite été accordée à la Société dans le cadre de l'achat du site de Dryden en 2007.

En tant que propriétaire actuel du site de Dryden, la Société est activement engagée auprès de la province en ce qui a trait à la gestion de la contamination historique.

La province a publié une ordonnance du directeur en vertu des lois environnementales à l'intention de certains anciens propriétaires du site de Dryden relativement à un site d'élimination des déchets voisin qui n'a jamais été détenu par la Société. En vertu de l'ordonnance du directeur, certains travaux devaient être effectués par ces anciens propriétaires. Les anciens propriétaires ont fait valoir que l'exonération de responsabilité couvrirait les travaux exigés dans l'ordonnance du directeur. À la suite d'un imposant litige, la Cour suprême du Canada a stipulé, entre autres, que l'exonération de responsabilité couvrirait les réclamations de tiers, mais pas les réclamations de première partie, comme l'ordonnance du directeur.

Dans l'avenir, la province pourrait contester le fait que la Société peut bénéficier de l'exonération de responsabilité. En plus de l'exonération de responsabilité, la Société a d'autres recours liés à la contamination historique.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

La situation relative à la contamination historique continue d'évoluer, et la Société ne peut en prévenir le dénouement. Bien que la Société soit d'avis, à l'heure actuelle, qu'il ne sera pas nécessaire d'engager des coûts qui auraient une incidence significative sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière, rien ne garantit que ce sera le cas.

Le tableau suivant présente les variations au titre de la provision pour mesures de correction environnementale :

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
	\$	\$
Solde au début	35	37
Ajouts et autres modifications	15	4
Dépenses liées à l'environnement	(3)	(7)
Incidence des fluctuations du taux de change	<u>—</u>	<u>1</u>
Solde à la fin ¹⁾	<u>47</u>	<u>35</u>

1) Au 31 décembre 2020, une tranche de dix millions de dollars était inscrite au poste Comptes fournisseurs et autres (se reporter à la note 17) et une tranche de 37 millions de dollars était inscrite au poste Autres passifs et crédits reportés (se reporter à la note 20).

Au 31 décembre 2020, les paiements non actualisés prévus pour chacun des cinq prochains exercices étaient les suivants :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>Par la suite</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Provision relative aux questions environnementales et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<u>10</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>6</u>	<u>2</u>	<u>70</u>	<u>92</u>

L'Environmental Protection Agency des États-Unis (« EPA ») et/ou diverses agences étatiques ont avisé la Société qu'elle pourrait être une partie éventuellement responsable en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act, couramment appelée « Superfonds », ou de lois étatiques analogues, en ce qui concerne d'autres décharges contaminées par des déchets dangereux à l'égard desquelles aucune procédure n'a été intentée à l'encontre de la Société. La Société continue de prendre des mesures correctives aux termes du programme appelé « Care and Control Program », aux sites où elle a déjà exercé des activités d'exploitation dans le secteur de la préservation du bois et à plusieurs sites où elle a déjà exercé des activités d'exploitation, en raison d'une contamination possible du sol, des sédiments ou des eaux souterraines.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des activités, la Société devient partie à diverses actions en justice reliées principalement à des contrats, à des contrefaçons de brevets, à des réclamations environnementales, à des réclamations aux termes de garanties de produits et à des questions de main-d'œuvre. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue des poursuites non réglées ou en suspens au 31 décembre 2020, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

La Société a des engagements visant l'achat d'immobilisations corporelles, de bois rond, de copeaux de bois, de gaz et de certains produits chimiques. Les bons de commande effectués dans le cours normal des activités ne sont pas pris en compte dans le tableau qui suit. Tous les montants qui sont à la charge de la Société en vertu des bons de commande sont inscrits au poste Comptes fournisseurs et autres des bilans consolidés. Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de ces autres engagements commerciaux, calculés au 31 décembre 2020, s'établissaient comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>Par la suite</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres engagements commerciaux	<u>155</u>	<u>10</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>—</u>	<u>2</u>	<u>179</u>

INDEMNISATIONS

Dans le cours normal des activités, la Société contracte des engagements d'indemnisation lorsqu'elle vend des entreprises et des biens immobiliers. En général, ces indemnisations se rapportent à des réclamations découlant d'activités commerciales antérieures, à la conformité aux lois, au défaut de respecter des clauses restrictives et au non-respect des déclarations et garanties prévues dans les contrats de vente. Habituellement, ces déclarations et garanties portent sur la fiscalité, l'environnement, les produits et les employés. Ces engagements d'indemnisation couvrent généralement une période illimitée. Au 31 décembre 2020, la Société n'était pas en mesure d'estimer le passif maximal pouvant découler de ces types d'engagements d'indemnisation étant donné que les montants dépendent de la survenance d'événements futurs et qu'il était impossible d'en évaluer la nature et la probabilité à ce moment. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée. Ces engagements d'indemnisation n'ont jamais donné lieu à des charges importantes dans le passé.

Régimes de retraite

La Société a indemnisé les fiduciaires de ses caisses de retraite, ainsi que les dirigeants, administrateurs, employés et mandataires de ces fiduciaires et les a exonérés de toute responsabilité à l'égard de la totalité des coûts et frais découlant de l'exécution de leurs obligations aux termes des conventions de fiducie pertinentes, y compris relativement au fait qu'ils se fient à des instructions autorisées par la Société ou au fait qu'ils s'abstiennent d'agir en l'absence d'instructions autorisées. Ces indemnisations seraient maintenues même si ces conventions étaient résiliées. Au 31 décembre 2020, la Société n'avait constaté aucun passif relativement à ces indemnisations, étant donné qu'elle ne prévoyait pas devoir effectuer de paiements à cet égard.

FACTEURS DE RISQUE GÉNÉRAUX

Changements climatiques et réglementation relative à la qualité de l'air

Des lois et règlements nationaux et locaux en matière de changements climatiques ont été élaborés ou sont en formation dans des territoires où la Société possède actuellement ou possédera des installations de production ou des investissements.

L'EPA a abrogé son plan en matière d'énergie propre (Clean Power Plan) et l'a remplacé par la règle ACE pour une énergie propre à un prix abordable (Affordable Clean Energy Rule) (la « règle ACE »). La règle ACE a

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

été contestée à la Cour d'appel des États-Unis pour le circuit du District de Columbia. La Cour a statué que l'EPA avait mal compris la Clean Air Act, et la règle ACE et son abrogation incorporée dans le plan en matière d'énergie propre ont été annulées et remises à l'EPA pour un examen plus approfondi. Quelle que soit l'issue en ce qui concerne d'autres considérations de l'EPA, la Société ne s'attend pas à être touchée de façon disproportionnée par rapport aux autres usines de pâtes et papiers situées dans les États où elle exerce des activités.

La province de Québec dispose d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (« GES ») assorti de cibles de réduction. La Colombie-Britannique impose une taxe sur le carbone applicable aux achats de combustible fossile effectués dans la province. La Société ne s'attend pas à ce que ses installations soient touchées de façon disproportionnée par ces mesures par rapport aux autres usines de pâtes et papiers situées dans ces provinces.

Le gouvernement du Canada a établi un système fédéral de tarification du carbone dans les provinces qui n'imposent pas déjà une tarification des émissions de carbone. Le gouvernement du Canada a imposé son programme de tarification du carbone pour régler les émissions de GES en Ontario, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Pour réduire les émissions de GES et reconnaître la situation unique de l'économie diversifiée de la province, l'Ontario a élaboré son propre programme des normes de rendement à l'égard des émissions de GES. Le gouvernement de l'Ontario a eu des pourparlers avec le gouvernement du Canada pour remplacer le programme fédéral en Ontario par son programme provincial. Le gouvernement du Canada a accepté le programme de l'Ontario comme solution de rechange au programme fédéral, et les travaux de transition ont commencé. La Société ne s'attend pas à être touchée de façon disproportionnée par rapport aux autres usines de pâtes et papiers situées en Ontario.

L'EPA a proposé de réviser sa norme relative aux technologies de limitation maximale réalisables (Maximum Achievable Control Technology ou « MACT ») pour les chaudières industrielles, dans un avis publié le 24 août 2020. La règle proposée fait suite à deux décisions judiciaires à la suite desquelles certaines questions ont été renvoyées à l'EPA pour un examen plus approfondi et elle comprend la révision de 34 limitations d'émission différentes qui pourraient s'appliquer à certaines installations de la Société. Bien que l'EPA ait indiqué qu'un petit nombre d'installations pourraient devoir réduire davantage les émissions par rapport aux limites actuelles, la Société ne s'attend pas à ce que ses installations soient touchées de façon disproportionnée par rapport aux autres producteurs de pâtes et papiers aux États-Unis.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 23.

DÉRIVÉS, ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

PROGRAMMES DE COUVERTURE

La Société est exposée au risque de marché, notamment en raison des fluctuations des taux de change, des prix des marchandises, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la Société relativement au programme de rémunération à base d'actions de la Société. Dans la mesure où elle décide de gérer la volatilité découlant de ces expositions, la Société peut avoir recours à divers dérivés financiers qui sont comptabilisés conformément aux lignes directrices en matière de dérivés et de couverture. Ces opérations sont régies par les politiques de couverture de la Société qui fournissent des directives sur les opérations de couverture acceptables, y compris les types d'instruments et les expositions aux contreparties acceptables.

Au commencement de la couverture, la Société constitue une documentation en bonne et due forme concernant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Au début de la couverture et trimestriellement par la suite, la Société évalue en bonne et due forme si les instruments financiers utilisés dans le cadre des opérations de couverture sont efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie ou des justes valeurs découlant des expositions sous-jacentes. La Société ne détient pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction.

RISQUE DE CRÉDIT

La Société est exposée au risque de crédit relativement aux créances à recevoir de ses clients. Afin de réduire ce risque, la Société examine l'historique de crédit des nouveaux clients avant d'accorder du crédit et procède régulièrement à la révision des performances de crédit de ses clients actuels. Au 31 décembre 2020, deux clients situés aux États-Unis représentaient 15 %, ou 58 millions de dollars, et 12 %, ou 46 millions de dollars, respectivement, des débiteurs de la Société (31 décembre 2019 – deux clients situés aux États-Unis représentaient 14 %, ou 66 millions de dollars, et 13 %, ou 65 millions de dollars, respectivement).

La Société est exposée au risque de crédit des contreparties aux instruments financiers qui ne respecteraient pas leurs obligations. La Société tente de réduire ce risque en concluant des ententes avec des contreparties pour lesquelles elle considère la cote de crédit comme de première catégorie. De façon générale, la Société n'obtient pas de garantie accessoire ou autre à l'égard des instruments financiers exposés à un risque de crédit, mais surveille périodiquement la cote de crédit liée aux contreparties.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt lié aux fluctuations des taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à sa facilité de crédit renouvelable et à ses activités de titrisation, à son emprunt à terme et à sa dette à long terme. La Société gère son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en s'efforçant d'atténuer l'incidence de ces fluctuations sur son bénéfice et ses flux

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 23. DÉRIVÉS, ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

de trésorerie ainsi qu'en réduisant son coût d'emprunt global. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, la Société a parfois recours à des instruments dérivés, comme des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels elle convient d'échanger la différence entre les montants des intérêts à taux fixe et à taux variable calculés en fonction d'un montant notionnel convenu.

RISQUE SUR CAPITAUX PROPRES

La Société est exposée aux fluctuations du cours des actions relativement à son programme de rémunération à base d'actions. La Société gère ce risque en ayant recours à des instruments dérivés, comme des swaps sur actions. En mars 2020, la Société a conclu un swap de rendement total visant 500 000 actions ordinaires échéant le 4 mars 2022.

RISQUE DE PRIX

Couverture des flux de trésorerie :

La Société est exposée à la volatilité des prix des matières premières et de l'énergie utilisées dans notre processus de fabrication. La Société gère son exposition au risque de prix principalement au moyen de contrats avec les fournisseurs. La Société achète du gaz naturel au prix du marché à la date de livraison. Afin d'atténuer l'incidence de la volatilité des prix sur ses flux de trésorerie et son bénéfice, la Société peut avoir recours à des dérivés pour fixer le prix des achats prévus de gaz naturel. Les variations de la juste valeur des instruments admis sont incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où la couverture est efficace, et sont reclassées dans le coût des marchandises vendues de la période au cours de laquelle l'opération couverte influe sur le bénéfice. Des contrats en vigueur sont utilisés pour couvrir une partie des achats prévus au cours des 36 prochains mois.

Le tableau suivant présente les volumes de gaz naturel aux termes des instruments financiers dérivés qui étaient en cours au 31 décembre 2020 et qui servent de couvertures des achats prévus :

<u>Marchandises</u>	<u>Quantité contractuelle théorique en vertu des dérivés MBtu ¹⁾</u>	<u>Valeur contractuelle théorique en vertu des dérivés (en millions de dollars)</u>	<u>Pourcentage d'achats prévus en vertu des dérivés</u>
Gaz naturel			
2021	9 270 000	27 \$	37 %
2022	9 270 000	25 \$	35 %
2023	4 210 000	12 \$	15 %

1) MBtu : millions d'unités thermiques britanniques

Au 31 décembre 2020, les dérivés liés au gaz naturel étaient efficaces.

RISQUE DE CHANGE

Couverture des flux de trésorerie :

La Société exerce des activités de fabrication aux États-Unis et au Canada. Elle est donc exposée aux fluctuations des taux de change au Canada. De plus, certains actifs et passifs sont libellés en dollars canadiens et

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 23. DÉRIVÉS, ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

sont exposés aux fluctuations du change. Par conséquent, le bénéfice de la Société est tributaire des hausses et des baisses de la valeur du dollar canadien. La politique de gestion des risques de la Société lui permet de couvrir une tranche importante de son exposition aux fluctuations des taux de change sur des périodes pouvant aller jusqu'à trois ans. La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés (options sur devises et contrats de change à terme) pour atténuer son exposition aux fluctuations des taux de change.

Des dérivés sont utilisés pour couvrir des achats prévus en dollars canadiens par la filiale canadienne de la Société au cours des 24 prochains mois. Ces dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur des instruments admis sont incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où la couverture est efficace, et sont reclassées dans les ventes ou le coût des marchandises vendues de la période au cours de laquelle l'opération couverte influe sur le bénéfice.

Le tableau suivant présente les valeurs des positions de change importantes aux termes des dérivés de change qui étaient en cours au 31 décembre 2020 et qui servent de couvertures des achats prévus et des ventes prévues :

<u>Risque de change couvert</u>	<u>Année d'échéance</u>	<u>Valeur contractuelle théorique</u>	<u>Pourcentage des expositions nettes prévues en vertu des contrats</u>	<u>Taux moyen de couverture</u>	<u>Taux moyen d'obligation</u>
CAD/USD	2021	781 CAD	82 %	1 USD = 1,3359	1 USD = 1,3536
CAD/USD	2022	382 CAD	40 %	1 USD = 1,3486	1 USD = 1,3486

Les contrats dérivés de change étaient efficaces au 31 décembre 2020.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les normes comptables portant sur les évaluations de la juste valeur et l'information à fournir établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe en ordre de priorité les informations selon trois niveaux de techniques utilisées pour évaluer la juste valeur. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie des justes valeurs est déterminé d'après le plus bas niveau d'informations disponibles et importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

- Niveau 1 Cours des actifs et des passifs identiques sur un marché actif.
- Niveau 2 Données observables autres que le cours des actifs et des passifs identiques sur un marché actif, le cours des actifs et des passifs identiques ou semblables sur un marché inactif, ou les autres données qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données observables sur le marché sur toute la durée de vie des actifs ou des passifs.
- Niveau 3 Données qui sont généralement non observables et qui reflètent généralement les estimations de la direction à l'égard des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer le prix de l'actif ou du passif.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 23. DÉRIVÉS, ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Les tableaux suivants présentent des informations à l'égard des actifs et des passifs financiers de la Société qui sont évalués à la juste valeur de façon récurrente [sauf en ce qui concerne la dette à long terme, se reporter à la note b) ci-dessous] au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, conformément aux normes comptables portant sur les évaluations de la juste valeur et l'information à fournir, et indiquent la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la technique d'évaluation utilisée par la Société pour déterminer cette juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers au :	31 décembre 2020	Cours des actifs et des passifs identiques sur un marché actif (niveau 1)	Données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)	Classement au bilan
	\$	\$	\$	\$	
Dérivés désignés comme instruments de couverture :					
Dérivés classés dans l'actif					
Dérivés de change	31	—	31	—	a) Frais payés d'avance
Dérivés de change	16	—	16	—	a) Autres actifs
Contrats de swap sur gaz naturel	1	—	1	—	a) Autres actifs
Total de l'actif	48	—	48	—	
Dérivés classés dans le passif					
Dérivés de change	1	—	1	—	a) Comptes fournisseurs et autres
Contrats de swap sur gaz naturel	2	—	2	—	a) Comptes fournisseurs et autres
Contrats de swap sur gaz naturel	3	—	3	—	a) Autres passifs et crédits reportés
Total du passif	6	—	6	—	
Autres instruments :					
Rémunération à base d'actions – attributions sous forme de passif	5	5	—	—	Comptes fournisseurs et autres
Rémunération à base d'actions – attributions sous forme de passif	11	11	—	—	Autres passifs et crédits reportés
Contrats de swap sur actions	2	2	—	—	Autres actifs
Dette à long terme	1 234	—	1 234	—	b) Dette à long terme

La perte cumulative nette constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2020 relativement aux contrats sur gaz naturel s'élève à quatre millions de dollars, et une tranche de deux millions de dollars sera constatée dans le coût des marchandises vendues à l'échéance des dérivés au cours des 12 prochains mois, selon les valeurs sur le marché à ce moment, qui pourraient être différentes des valeurs au 31 décembre 2020.

Le gain cumulatif net constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2020 relativement aux options sur devises et contrats de change à terme qui agissaient comme couvertures des achats prévus s'élève à 46 millions de dollars, et une tranche de 30 millions de dollars sera constatée dans le coût des

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 23. DÉRIVÉS, ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

marchandises vendues ou dans les ventes à l'échéance des dérivés au cours des 12 prochains mois, selon les valeurs sur le marché à ce moment, qui pourraient être différentes des valeurs au 31 décembre 2020.

Juste valeur des instruments financiers au :	31 décembre 2019	Cours des actifs identiques sur un marché actif (niveau 1)	Données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)	Classement au bilan
	\$	\$	\$	\$	
Dérivés désignés comme instruments de couverture :					
Dérivés classés dans l'actif					
Dérivés de change	4	—	4	—	a) Frais payés d'avance
Dérivés de change	4	—	4	—	a) Autres actifs
Total de l'actif	<u>8</u>	<u>—</u>	<u>8</u>	<u>—</u>	
Dérivés classés dans le passif					
Dérivés de change	2	—	2	—	a) Comptes fournisseurs et autres
Contrats de swap sur gaz naturel	9	—	9	—	a) Comptes fournisseurs et autres
Contrats de swap sur gaz naturel	8	—	8	—	a) Autres passifs et crédits reportés
Total du passif	<u>19</u>	<u>—</u>	<u>19</u>	<u>—</u>	
Autres instruments :					
Rémunération à base d'actions – attributions sous forme de passif	6	6	—	—	Comptes fournisseurs et autres
Rémunération à base d'actions – attributions sous forme de passif	16	16	—	—	Autres passifs et crédits reportés
Dettes à long terme	<u>1 029</u>	<u>—</u>	<u>1 029</u>	<u>—</u>	b) Dette à long terme

a) La juste valeur des dérivés de la Société est classée selon le niveau 2 (données observables, directement ou indirectement), car elle est évaluée comme suit :

- Dérivés de change : les contrats de change à terme et les contrats d'option sont évalués au moyen de modèles d'évaluation couramment utilisés. Les taux d'intérêt, les cours du change à terme et les taux de volatilité servent de données aux fins de ces techniques d'évaluation.
- Contrats de swap sur gaz naturel : la juste valeur est évaluée à l'aide de l'écart actualisé entre les taux contractuels et les cours du marché futurs.

b) La juste valeur de la dette à long terme de la Société est évaluée en effectuant une comparaison avec les cours du marché liés à sa dette. La dette à long terme de la Société n'est pas comptabilisée à la juste valeur dans les bilans consolidés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. La valeur comptable de la dette à long terme de la Société était de 1 097 millions de dollars et de 938 millions de dollars au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, respectivement.

**DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

**NOTE 23. DÉRIVÉS, ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE
VALEUR (SUITE)**

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, de la dette bancaire, des comptes fournisseurs et autres et des impôts sur les bénéfices et autres impôts correspond approximativement à leur juste valeur, puisque ces éléments viennent à échéance à court terme.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 24.

INFORMATIONS SECTORIELLES

À la suite de l'entente conclue le 7 janvier 2021 visant la vente du secteur des soins personnels de la Société, la Société exerce désormais ses activités dans un seul secteur isolable, tel qu'il est décrit ci-dessous, qui représente également son seul secteur d'exploitation :

- **Pâtes et papiers** – secteur qui regroupe la conception, la fabrication, la commercialisation et la distribution de papiers de communication et de papiers de spécialité et d'emballage ainsi que de pâte commerciale constituée de pâte de résineux, de pâte en flocons et de pâte de feuillus.

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs isolables sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1. La Société évalue la performance des secteurs selon le bénéfice d'exploitation. Certaines charges du secteur corporatif sont attribuées au secteur d'exploitation. Les charges du secteur corporatif qui ne sont pas liées aux activités du secteur d'exploitation, ainsi que l'incidence de l'évaluation à la valeur de marché sur la rémunération à base d'actions, sont présentées au niveau du secteur corporatif. La Société n'attribue pas les intérêts débiteurs et les impôts sur les bénéfices au secteur d'exploitation. Les actifs sectoriels sont les actifs utilisés directement dans les activités d'exploitation du secteur.

La Société répartit ses ventes attribuables aux clients établis dans diverses régions en fonction de leur situation géographique respective.

Les actifs à long terme s'entendent des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation et des actifs incorporels utilisés pour générer des produits dans les divers secteurs géographiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les activités d'EAM Corporation, fabricant de noyaux absorbants ultrafins laminés de grande qualité, qui étaient auparavant classées sous l'ancien secteur des soins personnels de la Société, sont maintenant classées sous son secteur des pâtes et papiers. Les résultats du secteur de la période précédente ont été retraités pour être conformes à la nouvelle présentation du secteur, sans incidence importante sur les résultats du secteur. Aucun changement n'a été apporté aux ventes consolidées ni au bénéfice d'exploitation de la Société.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 24. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

L'analyse et le rapprochement de l'information sectorielle par unité fonctionnelle de la Société et de l'information correspondante figurant dans les états financiers se présentent comme suit :

<u>DONNÉES SECTORIELLES</u>	<u>Exercice clos le 31 décembre 2020</u>	<u>Exercice clos le 31 décembre 2019</u>	<u>Exercice clos le 31 décembre 2018</u>
	\$	\$	\$
Ventes par groupe de produits			
Papiers de communication	1 968	2 571	2 548
Papiers de spécialité et d'emballage	575	637	710
Pâte commerciale	1 064	1 119	1 260
Produits d'hygiène absorbants	45	42	47
Ventes consolidées ¹⁾	<u>3 652</u>	<u>4 369</u>	<u>4 565</u>
(Pertes) produits d'exploitation lié(e)s aux activités poursuivies ²⁾			
Pâtes et papiers	(143)	226	442
Corporatif	(34)	(47)	(47)
(Pertes) produits d'exploitation consolidé(e)s lié(e)s aux activités poursuivies	(177)	179	395
Intérêts débiteurs, montant net	58	52	62
Composantes des coûts nets des prestations autres que coût des services rendus pour la période	(17)	23	(18)
(Perte) bénéfice avant impôts et quote-part de la perte	(218)	104	351
(Économie) charge d'impôts	(76)	17	68
Quote-part de la perte, déduction faite des impôts	3	2	2
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(145)	85	281
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	18	(1)	2
(Perte nette) bénéfice net	<u>(127)</u>	<u>84</u>	<u>283</u>

1) En 2020 et en 2019, Staples, l'un des principaux clients de la Société, représentait environ 12 % des ventes totales (2019 – 13 %).

2) Le gouvernement du Canada a créé la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») afin de fournir un soutien financier aux entreprises pendant la pandémie de COVID-19 et d'empêcher les mises à pied à grande échelle. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé des réductions de coûts de 36 millions de dollars (48 millions de dollars canadiens), soit 29 millions de dollars (38 millions de dollars canadiens) au titre du coût des marchandises vendues et sept millions de dollars (dix millions de dollars canadiens) au titre des frais de vente, généraux et administratifs, relativement à ce programme.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 24. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Actifs sectoriels		
Pâtes et papiers	3 209	3 562
Corporatif	514	203
Total des secteurs isolables	3 723	3 765
Actifs détenus en vue de la vente	1 133	1 138
Actif consolidé	4 856	4 903

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Pâtes et papiers	124	225	167
Corporatif	3	3	2
Activités abandonnées	33	36	34
Acquisitions consolidées d'immobilisations corporelles	160	264	203
Ajouter : variation des créiteurs relatifs à des projets d'investissement	15	(9)	(8)
Acquisitions consolidées d'immobilisations corporelles selon les états consolidés des flux de trésorerie	175	255	195

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Information géographique			
Ventes	2 755	3 306	3 257
États-Unis	324	419	470
Canada	117	150	221
Europe	374	369	488
Asie	82	125	129
Autres pays	3 652	4 369	4 565

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Actifs à long terme		
États-Unis	1 423	1 620
Canada	688	691
	2 111	2 311

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 25. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS (SUITE)

NOTE 25.

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS

L'information suivante est présentée conformément à la Rule 3-10 du Regulation S-X, dans le cadre de l'émission par la Société de titres d'emprunt pleinement et inconditionnellement garantis par les filiales en propriété exclusive locales importantes de Domtar, notamment Domtar Paper Company, LLC, Domtar Industries LLC (et ses filiales, sauf Domtar Funding LLC), Domtar A.W. LLC, Attends Healthcare Products Inc., EAM Corporation, Associated Hygienic Products LLC. et Home Delivery Incontinent Supplies Co. (« filiales se portant caution »), de façon conjointe. Les titres d'emprunt garantis ne sont pas garantis par certaines des filiales étrangères et des filiales locales non importantes de Domtar, qui sont toutes des filiales en propriété exclusive (collectivement, « filiales ne se portant pas caution »). Une filiale peut être libérée de la garantie dans certaines circonstances habituelles, notamment si la filiale est vendue ou si elle vend tous ses actifs, si la garantie de la filiale aux termes de la convention de crédit est résiliée ou libérée et si les conditions de désendettement de droit visant à mettre fin à l'acte de fiducie sont satisfaites.

À la vente du secteur des soins personnels, qui devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2021, Attends Healthcare Products Inc., Associated Hygienic Products LLC et Home Delivery Incontinent Supplies Co. cesseront de se porter caution.

L'information financière consolidée condensée supplémentaire suivante présente, sur une base non consolidée, les bilans aux 31 décembre 2020 et 2019 ainsi que les états des résultats et du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 pour Domtar Corporation (« société mère »), ainsi que sur une base combinée pour les filiales se portant caution et pour les filiales ne se portant pas caution. L'information financière consolidée condensée supplémentaire reflète les placements de la société mère dans les filiales se portant caution ainsi que les placements des filiales se portant caution dans les filiales ne se portant pas caution, les deux cas suivant la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 25. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS (SUITE)

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU	Exercice clos le 31 décembre 2020				
	Société mère	Filiales se portant caution	Filiales ne se portant pas caution	Ajustements de consolidation	Données consolidées
	\$	\$	\$	\$	\$
Ventes	—	3 232	1 352	(932)	3 652
Charges d'exploitation					
Coût des marchandises vendues, excluant l'amortissement	—	2 952	1 105	(932)	3 125
Amortissement	—	164	59	—	223
Frais de vente, généraux et administratifs	8	38	207	—	253
Perte de valeur des actifs à long terme	—	136	—	—	136
Frais de fermeture et de réorganisation	—	84	15	—	99
Autres pertes (produits) d'exploitation, montant net	2	(5)	(4)	—	(7)
	<u>10</u>	<u>3 369</u>	<u>1 382</u>	<u>(932)</u>	<u>3 829</u>
Perte d'exploitation	(10)	(137)	(30)	—	(177)
Intérêts débiteurs (créditeurs), montant net	65	72	(79)	—	58
Composantes des coûts nets des prestations autres que coût des services rendus pour la période	—	(6)	(11)	—	(17)
(Perte) bénéfice avant impôts et quote-part de la perte	(75)	(203)	60	—	(218)
(Économie) charge d'impôts	(24)	(73)	21	—	(76)
Quote-part de la perte, déduction faite des impôts	—	1	2	—	3
Quote-part du bénéfice de la participation comptabilisée à la valeur de consolidation	(72)	52	—	20	—
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités poursuivies	(123)	(79)	37	20	(145)
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	(4)	7	15	—	18
(Perte nette) bénéfice net	(127)	(72)	52	20	(127)
Autres éléments du résultat étendu	89	80	54	(134)	89
Résultat étendu	(38)	8	106	(114)	(38)

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 25. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS (SUITE)

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU	Exercice clos le 31 décembre 2019				Données consolidées
	Société mère	Filiales se portant caution	Filiales ne se portant pas caution	Ajustements de consolidation	
	\$	\$	\$	\$	
Ventes	—	3 878	1 491	(1 000)	4 369
Charges d'exploitation					
Coût des marchandises vendues, excluant l'amortissement	1	3 349	1 260	(1 000)	3 610
Amortissement	—	172	59	—	231
Frais de vente, généraux et administratifs	9	162	120	—	291
Perte de valeur des actifs à long terme	—	32	—	—	32
Frais de fermeture et de réorganisation	—	22	—	—	22
Autres (produits) pertes d'exploitation, montant net	—	(3)	7	—	4
	<u>10</u>	<u>3 734</u>	<u>1 446</u>	<u>(1 000)</u>	<u>4 190</u>
(Perte) bénéfice d'exploitation	(10)	144	45	—	179
Intérêts débiteurs (créditeurs), montant net	69	80	(97)	—	52
Composantes des coûts nets des prestations autres que coût des services rendus pour la période	—	2	21	—	23
(Perte) bénéfice avant impôts et quote-part de la perte	(79)	62	121	—	104
(Économie) charge d'impôts	(17)	2	32	—	17
Quote-part de la perte, déduction faite des impôts	—	1	1	—	2
Quote-part du bénéfice de la participation comptabilisée à la valeur de consolidation	146	121	—	(267)	—
Bénéfice lié aux activités poursuivies	84	180	88	(267)	85
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	—	(34)	33	—	(1)
Bénéfice net	84	146	121	(267)	84
Autres éléments du résultat étendu	74	81	49	(130)	74
Résultat étendu	<u>158</u>	<u>227</u>	<u>170</u>	<u>(397)</u>	<u>158</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 25. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS (SUITE)

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU	Exercice clos le 31 décembre 2018				Données consolidées
	Société mère	Filiales se portant caution	Filiales ne se portant pas caution	Ajustements de consolidation	
	\$	\$	\$	\$	
Ventes	—	3 961	1 732	(1 128)	4 565
Charges d'exploitation					
Coût des marchandises vendues, excluant l'amortissement	—	3 437	1 329	(1 128)	3 638
Amortissement	—	181	60	—	241
Frais de vente, généraux et administratifs	11	25	256	—	292
Autres (produits) pertes d'exploitation, montant net	—	(3)	2	—	(1)
	<u>11</u>	<u>3 640</u>	<u>1 647</u>	<u>(1 128)</u>	<u>4 170</u>
(Perte) bénéfice d'exploitation	(11)	321	85	—	395
Intérêts débiteurs (créditeurs), montant net	62	91	(91)	—	62
Composantes des coûts nets des prestations autres que coût des services rendus pour la période	—	1	(19)	—	(18)
(Perte) bénéfice avant impôts et quote-part de la perte	(73)	229	195	—	351
(Économie) charge d'impôts	(20)	38	50	—	68
Quote-part de la perte, déduction faite des impôts	—	1	1	—	2
Quote-part du bénéfice de la participation comptabilisée à la valeur de consolidation	336	166	—	(502)	—
Bénéfice lié aux activités poursuivies	283	356	144	(502)	281
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	—	(20)	22	—	2
Bénéfice net	283	336	166	(502)	283
Autres éléments du résultat étendu	(131)	(133)	(110)	243	(131)
Résultat étendu	<u>152</u>	<u>203</u>	<u>56</u>	<u>(259)</u>	<u>152</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 25. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS (SUITE)

BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ	31 décembre 2020				
	Société mère	Filiales se portant caution	Filiales ne se portant pas caution	Ajustements de consolidation	Données consolidées
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Actif à court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	208	5	96	—	309
Débiteurs	—	65	315	—	380
Stocks	—	425	205	—	630
Frais payés d'avance	8	37	5	—	50
Impôts sur les bénéficiaires et autres impôts à recouvrer	36	—	18	—	54
Comptes réciproques	759	902	433	(2 094)	—
Actifs détenus en vue de la vente	—	488	648	(3)	1 133
Total de l'actif à court terme	1 011	1 922	1 720	(2 097)	2 556
Immobilisations corporelles, montant net	—	1 348	675	—	2 023
Actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation	—	48	11	—	59
Actifs incorporels, montant net	—	24	5	—	29
Placements dans des sociétés du même groupe	3 558	2 169	—	(5 727)	—
Avances à long terme réciproques	5	—	1 157	(1 162)	—
Autres actifs	11	41	143	(6)	189
Total de l'actif	4 585	5 552	3 711	(8 992)	4 856
Passif et capitaux propres					
Passif à court terme					
Comptes fournisseurs et autres	26	294	167	(3)	484
Comptes réciproques	677	491	926	(2 094)	—
Impôts sur les bénéficiaires et autres impôts à payer	3	11	1	—	15
Tranche à court terme des obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation	—	15	5	—	20
Tranche à court terme de la dette à long terme	12	—	1	—	13
Passifs détenus en vue de la vente	—	121	174	—	295
Total du passif à court terme	718	932	1 274	(2 097)	827
Dette à long terme	1 075	—	9	—	1 084
Obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation	—	44	6	—	50
Emprunts à long terme réciproques	509	653	—	(1 162)	—
Impôts reportés et autres	—	237	90	(6)	321
Autres passifs et crédits reportés	23	128	163	—	314
Capitaux propres	2 260	3 558	2 169	(5 727)	2 260
Total du passif et des capitaux propres	4 585	5 552	3 711	(8 992)	4 856

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 25. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS (SUITE)

BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ	31 décembre 2019				
	Société mère	Filiales se portant caution	Filiales ne se portant pas caution	Ajustements de consolidation	Données consolidées
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Actif à court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	11	49	—	61
Débiteurs	—	114	368	—	482
Stocks	—	468	195	—	663
Frais payés d'avance	5	14	10	—	29
Impôts sur les bénéficiaires et autres impôts à recouvrer	34	—	22	—	56
Comptes réciproques	538	547	237	(1 322)	—
Actifs détenus en vue de la vente	—	110	117	—	227
Total de l'actif à court terme	578	1 264	998	(1 322)	1 518
Immobilisations corporelles, montant net	—	1 545	678	—	2 223
Actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location-exploitation	—	44	14	—	58
Actifs incorporels, montant net	—	25	5	—	30
Placements dans des sociétés du même groupe	3 627	2 493	—	(6 120)	—
Avances à long terme réciproques	5	1	1 482	(1 488)	—
Autres actifs	14	30	130	(11)	163
Actifs à long terme détenus en vue de la vente	—	383	528	—	911
Total de l'actif	4 224	5 785	3 835	(8 941)	4 903
Passif et capitaux propres					
Passif à court terme					
Dette bancaire	—	9	—	—	9
Comptes fournisseurs et autres	57	338	185	—	580
Comptes réciproques	344	299	679	(1 322)	—
Impôts sur les bénéficiaires et autres impôts à payer	1	12	2	—	15
Tranche à court terme des obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation	—	13	5	—	18
Tranche à court terme de la dette à long terme	—	—	1	—	1
Passifs détenus en vue de la vente	—	60	83	—	143
Total du passif à court terme	402	731	955	(1 322)	766
Dette à long terme	873	1	63	—	937
Obligations locatives découlant de contrats de location-exploitation	—	31	9	—	40
Emprunts à long terme réciproques	541	946	1	(1 488)	—
Impôts reportés et autres	—	277	94	(11)	360
Autres passifs et crédits reportés	32	96	141	—	269
Passifs à long terme détenus en vue de la vente	—	76	79	—	155
Capitaux propres	2 376	3 627	2 493	(6 120)	2 376
Total du passif et des capitaux propres	4 224	5 785	3 835	(8 941)	4 903

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 25. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS (SUITE)

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	Exercice clos le 31 décembre 2020				
	Société mère	Filiales se portant caution	Filiales ne se portant pas caution	Ajustements de consolidation	Données consolidées
	\$	\$	\$	\$	\$
Activités d'exploitation					
(Perte nette) bénéfice net	(127)	(72)	52	20	(127)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation et réciproques et des éléments hors trésorerie, compris dans le résultat net	<u>167</u>	<u>107</u>	<u>284</u>	<u>(20)</u>	<u>538</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>40</u>	<u>35</u>	<u>336</u>	<u>—</u>	<u>411</u>
Activités d'investissement					
Acquisitions d'immobilisations corporelles	—	(104)	(71)	—	(175)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	—	3	—	—	3
Acquisition d'une entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise	—	—	(30)	—	(30)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>—</u>	<u>(101)</u>	<u>(101)</u>	<u>—</u>	<u>(202)</u>
Activités de financement					
Versement de dividendes	(51)	—	—	—	(51)
Rachat d'actions	(59)	—	—	—	(59)
Variation nette de la dette bancaire	—	(10)	—	—	(10)
Variation de la facilité de crédit renouvelable	(80)	—	—	—	(80)
Produit de la facilité de titrisation de créances	—	—	25	—	25
Remboursements sur la facilité de titrisation de créances	—	—	(80)	—	(80)
Émission de titres d'emprunt à long terme	300	—	—	—	300
Remboursements de la dette à long terme	(6)	—	(1)	—	(7)
Augmentation des avances à long terme à des apparentés	—	—	(137)	137	—
Diminution des avances à long terme à des apparentés	67	70	—	(137)	—
Autres	<u>(4)</u>	<u>—</u>	<u>1</u>	<u>—</u>	<u>(3)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>167</u>	<u>60</u>	<u>(192)</u>	<u>—</u>	<u>35</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	207	(6)	43	—	244
Incidence du taux de change sur la trésorerie	—	—	4	—	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1</u>	<u>11</u>	<u>49</u>	<u>—</u>	<u>61</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>208</u>	<u>5</u>	<u>96</u>	<u>—</u>	<u>309</u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 25. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS (SUITE)

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	Exercice clos le 31 décembre 2019				
	Société mère	Filiales se portant caution	Filiales ne se portant pas caution	Ajustements de consolidation	Données consolidées
	\$	\$	\$	\$	\$
Activités d'exploitation					
Bénéfice net	84	146	121	(267)	84
Variation des actifs et des passifs d'exploitation et réciproques et des éléments hors trésorerie, compris dans le résultat net	<u>32</u>	<u>(93)</u>	<u>152</u>	<u>267</u>	<u>358</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>116</u>	<u>53</u>	<u>273</u>	<u>—</u>	<u>442</u>
Activités d'investissement					
Acquisitions d'immobilisations corporelles	—	(137)	(118)	—	(255)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	—	<u>1</u>	—	—	<u>1</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>—</u>	<u>(136)</u>	<u>(118)</u>	<u>—</u>	<u>(254)</u>
Activités de financement					
Versement de dividendes	(110)	—	—	—	(110)
Rachat d'actions	(219)	—	—	—	(219)
Variation nette de la dette bancaire	—	9	—	—	9
Variation de la facilité de crédit renouvelable	80	—	—	—	80
Produit de la facilité de titrisation de créances	—	—	205	—	205
Remboursements sur la facilité de titrisation de créances	—	—	(200)	—	(200)
Remboursements de la dette à long terme	—	—	(1)	—	(1)
Augmentation des avances à long terme à des apparentés	—	—	(220)	220	—
Diminution des avances à long terme à des apparentés	135	85	—	(220)	—
Autres	<u>(1)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(1)</u>
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	<u>(115)</u>	<u>94</u>	<u>(216)</u>	<u>—</u>	<u>(237)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>1</u>	<u>11</u>	<u>(61)</u>	<u>—</u>	<u>(49)</u>
Incidence du taux de change sur la trésorerie	—	—	(1)	—	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>111</u>	<u>—</u>	<u>111</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>1</u></u>	<u><u>11</u></u>	<u><u>49</u></u>	<u><u>—</u></u>	<u><u>61</u></u>

DOMTAR CORPORATION
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020
(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

NOTE 25. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES CAUTIONS (SUITE)

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	Exercice clos le 31 décembre 2018				
	Société mère	Filiales se portant caution	Filiales ne se portant pas caution	Ajustements de consolidation	Données consolidées
	\$	\$	\$	\$	\$
Activités d'exploitation					
Bénéfice net	283	336	166	(502)	283
Variation des actifs et des passifs d'exploitation et réciproques et des éléments hors trésorerie, compris dans le résultat net	(557)	434	(108)	502	271
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation	(274)	770	58	—	554
Activités d'investissement					
Acquisitions d'immobilisations corporelles	—	(142)	(53)	—	(195)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	—	1	4	—	5
Autres	—	(2)	(4)	—	(6)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	—	(143)	(53)	—	(196)
Activités de financement					
Versement de dividendes	(108)	—	—	—	(108)
Produit de la facilité de titrisation de créances	—	—	85	—	85
Remboursements sur la facilité de titrisation de créances	—	—	(60)	—	(60)
Remboursements de la dette à long terme	—	(300)	(1)	—	(301)
Augmentation des avances à long terme à des apparentés	—	(341)	(36)	377	—
Diminution des avances à long terme à des apparentés	377	—	—	(377)	—
Autres	2	—	—	—	2
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	271	(641)	(12)	—	(382)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3)	(14)	(7)	—	(24)
Incidence du taux de change sur la trésorerie	—	—	(4)	—	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3	14	122	—	139
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>111</u>	<u>—</u>	<u>111</u>

Domtar Corporation
Résultats financiers intermédiaires (non audité)
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

<u>2020</u>	<u>Premier trimestre</u>	<u>Deuxième trimestre</u>	<u>Troisième trimestre</u>	<u>Quatrième trimestre</u>	<u>Exercice</u>
Ventes	1 031 \$	802 \$	899 \$	920 \$	3 652 \$
Perte d'exploitation	(1)	(4) ^{a)}	(152) ^{b)}	(20) ^{c)}	(177)
Perte avant impôts et quote-part de la perte	(11)	(14)	(162)	(31)	(218)
Perte liée aux activités poursuivies	(15)	(3)	(111)	(16)	(145)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	20	22	19	(43)	18
Bénéfice net (perte nette)	5	19	(92)	(59)	(127)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire de base					
Perte liée aux activités poursuivies	(0,27)	(0,05)	(2,01)	(0,29)	(2,62)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	0,36	0,39	0,34	(0,78)	0,33
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire de base	0,09	0,34	(1,67)	(1,07)	(2,29)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e)					
Perte liée aux activités poursuivies	(0,27)	(0,05)	(2,01)	(0,29)	(2,62)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	0,36	0,39	0,34	(0,78)	0,33
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e)	0,09	0,34	(1,67)	(1,07)	(2,29)

Domtar Corporation
Résultats financiers intermédiaires (non audité)
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

<u>2019</u>	<u>Premier trimestre</u>	<u>Deuxième trimestre</u>	<u>Troisième trimestre</u>	<u>Quatrième trimestre</u>	<u>Exercice</u>
Ventes	1 157 \$	1 106 \$	1 079 \$	1 027 \$	4 369 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	123	52	27 ^{d)}	(23) ^{e)}	179
Bénéfice (perte) avant impôts et quote-part de la perte	113	41	17	(67) ^{f)}	104
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies	83	31	15	(44)	85
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	(3)	(13)	5	10	(1)
Bénéfice net (perte nette)	80	18	20	(34)	84
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire de base					
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies	1,32	0,50	0,25	(0,76)	1,39
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités abandonnées	(0,05)	(0,21)	0,08	0,17	(0,02)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire de base	1,27	0,29	0,33	(0,59)	1,37
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e)					
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies	1,32	0,49	0,24	(0,76)	1,39
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités abandonnées	(0,05)	(0,21)	0,08	0,17	(0,02)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e)	1,27	0,28	0,32	(0,59)	1,37

a) La perte d'exploitation du deuxième trimestre de 2020 comprenait des frais de fermeture et de réorganisation de un million de dollars.

b) La perte d'exploitation du troisième trimestre de 2020 comprenait des frais de fermeture et de réorganisation de 68 millions de dollars et une perte de valeur des actifs à long terme de 111 millions de dollars.

c) La perte d'exploitation du quatrième trimestre de 2020 comprenait des frais de fermeture et de réorganisation de 30 millions de dollars et une perte de valeur des actifs à long terme de 25 millions de dollars.

- d) Le bénéfice d'exploitation du troisième trimestre de 2019 comprenait des frais de fermeture et de réorganisation de cinq millions de dollars et une perte de valeur des actifs à long terme de 32 millions de dollars.
- e) La perte d'exploitation du quatrième trimestre de 2019 comprenait des frais de fermeture et de réorganisation de 17 millions de dollars.
- f) La perte avant impôts et quote-part de la perte du quatrième trimestre de 2019 comprenait une perte liée au règlement au titre des régimes de retraite de 30 millions de dollars.

RUBRIQUE 9. MODIFICATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À FOURNIR ET DÉSACCORDS AVEC LES COMPTABLES À CE SUJET

La Société n'a rien à signaler sous la présente rubrique.

RUBRIQUE 9A. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Nous maintenons des contrôles et des procédures de communication de l'information qui visent à donner une assurance raisonnable selon laquelle l'information que nous devons communiquer dans nos rapports en vertu de la loi intitulée *Securities and Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée (« Exchange Act »), soit enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus dans les règles et les formulaires de la SEC, et que cette information soit assemblée et communiquée à la direction, y compris notre chef de la direction et notre chef des finances, selon ce qui convient, pour que des décisions puissent être prises en temps opportun concernant la communication de l'information. En date du 31 décembre 2020, une évaluation a été réalisée par les membres de la direction, suivant les instructions et avec la participation de notre chef de la direction et de notre chef des finances, concernant l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos contrôles et procédures de communication de l'information (au sens donné aux termes anglais *disclosure controls and procedures* à la *Rule 13a-15(e)* ou *15d-15(e)* de l'Exchange Act). Se fondant sur cette évaluation, notre chef de la direction et notre chef des finances ont conclu que, en date du 31 décembre 2020, nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière

L'information demandée dans cette rubrique est intégrée dans les présentes par renvoi au « Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière » et à l'attestation concernant les contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière que renferme le « Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant » présenté à la rubrique 8 du présent rapport.

Modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification ayant touché de façon importante à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours du quatrième trimestre clos le 31 décembre 2020 n'a été apportée dans notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

RUBRIQUE 9B. AUTRES RENSEIGNEMENTS

La Société n'a rien à signaler sous la présente rubrique.

PARTIE III

RUBRIQUE 10. ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET GOUVERNANCE

Les renseignements présentés sous les rubriques intitulées « Gouvernance de la Société » et « Élection des administrateurs » dans notre circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021, qui sera déposée autour du 25 mars 2021, sont intégrés dans les présentes par renvoi.

Les renseignements sur nos membres de la haute direction sont présentés à la section intitulée « Nos membres de la haute direction » à la rubrique 1, intitulée « Activité ».

RUBRIQUE 11. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Les renseignements présentés sous les rubriques intitulées « Analyse de la rémunération », « Rémunération des membres de la haute direction » et « Rémunération des administrateurs » dans notre circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021, qui sera déposée autour du 25 mars 2021, sont intégrés dans les présentes par renvoi.

RUBRIQUE 12. TITRES APPARTENANT À CERTAINS PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES ET AUX MEMBRES DE LA DIRECTION ET QUESTIONS CONNEXES RELATIVES AUX ACTIONNAIRES

Les renseignements présentés sous la rubrique « Titres appartenant à certains propriétaires véritables, administrateurs et membres de la direction » dans notre circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021, qui sera déposée autour du 25 mars 2021, sont intégrés dans les présentes par renvoi.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions disponibles à des fins d'émission aux termes de nos régimes de rémunération à base de titres de capitaux propres au 31 décembre 2020 :

Catégorie de régime	Nombre de titres à émettre à l'exercice des options, des bons de souscription et des droits en cours ou en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en cours ou en circulation (\$)	Nombre de titres encore disponibles à des fins d'émission future aux termes des régimes de rémunération à base de titres de capitaux propres (à l'exception des titres indiqués dans la colonne a))
	a)	b)	c)
Régimes de rémunération à base de titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	1 622 535 ¹⁾	47,07 \$ ²⁾	872 136 ³⁾
Régimes de rémunération à base de titres de capitaux propres n'ayant pas été approuvés par les porteurs de titres	s.o.	s.o.	s.o.
Total	<u>1 622 535</u>	<u>47,07 \$</u>	<u>872 136</u>

- 1) Représente le nombre total d'actions associées aux options, aux unités d'actions incessibles (« UAI »), aux unités d'actions liées au rendement (« UAR »), aux unités d'actions différées (« UAD ») et aux unités sous forme d'équivalents de dividendes (« UED ») en cours au 31 décembre 2020 qui pourraient être réglées en capitaux propres ou le seront. Ce nombre suppose que les UAR seront acquises au niveau de rendement « maximum » et que les critères de rendement qui s'appliquent aux options seront remplis.

- 2) Représente le prix d'exercice moyen pondéré des options présentées dans la colonne a).
- 3) Représente le nombre d'actions encore disponibles à des fins d'émission en règlement d'attributions futures aux termes du régime incitatif général.

RUBRIQUE 13. CERTAINES RELATIONS ET OPÉRATIONS CONNEXES ET INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Les renseignements présentés sous la rubrique « Gouvernance de la Société – Indépendance des administrateurs et autres décisions » dans notre circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 sont intégrés dans les présentes par renvoi.

RUBRIQUE 14. HONORAIRES ET SERVICES DES PRINCIPAUX COMPTABLES

Les renseignements présentés sous les rubriques « Ratification de la nomination du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant » et « Honoraires du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant » dans notre circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 sont intégrés dans les présentes par renvoi.

PARTIE IV

RUBRIQUE 15. PIÈCES ET ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

a) 1. États financiers – Voir la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire ».

2. Annexe II – Comptes de contrepartie et comptes admissibles

Toutes les autres annexes ont été omises puisque l'information requise est incluse dans les états financiers consolidés à la rubrique 8, intitulée « États financiers et information supplémentaire », ou n'est pas applicable.

3. Pièces :

Pièce numéro	Description de la pièce	Intégré par renvoi à :		
		Formulaire	Pièce	Date de dépôt
2.1	Convention d'achat de titres intervenue entre Domtar AI Inc, Domtar Luxembourg Investments SARL, Domtar Corporation et Journey Personal Care Corp. en date du 7 janvier 2021	8-K	2.1	08/01/2021
3.1	Certificat de constitution modifié et mis à jour	10-Q	3.1	08/08/2008
3.2	Certificat de modification du certificat de constitution modifié et mis à jour	8-K	3.1	08/06/2009
3.3	Règlements administratifs modifiés et mis à jour	8-K	3.1	24/02/2016
4.1	Convention de fiducie complémentaire datée du 15 février 2008 intervenue entre Domtar Corp., Domtar Paper Company, LLC, The Bank of New York, à titre de fiduciaire, et les nouvelles filiales cautions qui y sont parties relativement à la garantie par les nouvelles filiales cautions des obligations aux termes de la convention de fiducie	8-K	4.1	21/02/2008
4.2	Convention de fiducie complémentaire datée du 16 mars 2012 intervenue entre Domtar Corporation, les filiales cautions qui y sont parties et The Bank of New York Mellon (auparavant connue sous le nom de The Bank of New York), à titre de fiduciaire, relativement aux billets 4,40 % échéant en 2022 de Domtar Corporation	8-K	4.1	16/03/2012
4.3	Convention de fiducie complémentaire datée du 21 mai 2012 intervenue entre Domtar Corporation, EAM Corporation et The Bank of New York Mellon, à titre de fiduciaire, relativement à la garantie à l'égard des obligations aux termes de la convention de fiducie d'EAM Corporation	S-3	4.8	20/08/2012
4.4	Convention de fiducie complémentaire datée du 23 août 2012 intervenue entre Domtar Corporation, les filiales cautions qui y sont parties et The Bank of New York Mellon (auparavant connue sous le nom de The Bank of New York), à titre de fiduciaire, relativement aux billets 6,25 % échéant en 2042 de Domtar Corporation	8-K	4.1	23/08/2012

Pièce numéro	Description de la pièce	Intégré par renvoi à :		
		Formulaire	Pièce	Date de dépôt
4.5	Convention de fiducie complémentaire datée du 26 novembre 2013 intervenue entre Domtar Corporation, les filiales cautions qui y sont parties et The Bank of New York Mellon (auparavant connue sous le nom de The Bank of New York), à titre de fiduciaire, relativement aux billets 6,75 % échéant en 2044 de Domtar Corporation	8-K	4.1	26/11/2013
4.6	Convention d'emprunt à terme datée du 5 mai 2020 intervenue entre Domtar Corporation, en qualité d'emprunteurs, les bailleurs de fonds aux termes de la convention et Cobank, ACB, une banque de crédit agricole, en qualité de mandataire	10-Q	10.1	08/05/2020
4.7	Troisième convention de crédit modifiée et mise à jour datée du 22 août 2018	10-Q	10.1	08/11/2018
10.1*	Régime d'unités d'actions différées des administrateurs externes de Domtar Corporation (à l'intention des anciens administrateurs de Domtar Inc.)	10-K	10.30	27/02/2009
10.2*	Convention relative aux unités d'actions différées à l'intention des administrateurs	8-K	10.1	24/05/2007
10.3*	Convention relative aux options d'achat d'actions non admissibles	10-K	10.4	22/02/2019
10.4*	Convention relative aux unités d'actions de négociation restreinte			
10.5*	Convention relative aux unités d'actions liées au rendement			
10.6*	Programme de cessation d'emploi à l'intention des membres du comité de direction modifié et mis à jour			
10.7*	Régime de retraite complémentaire à prestations déterminées à l'intention des membres du comité de direction de Domtar modifié et mis à jour			
10.8*	Régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées à l'intention des membres de la haute direction désignés de Domtar modifié et mis à jour	10-K	10.8	25/02/2020
10.9*	Formulaire d'entente d'indemnisation à l'intention des membres du comité de gestion de la caisse de retraite de Domtar Corporation	10-K	10.50	27/02/2009
10.10*	Régime incitatif général 2007 de Domtar Corporation modifié et mis à jour			
10.11*	Régime incitatif annuel de Domtar Corporation à l'intention des membres du comité de direction			
10.12*	Convention d'emploi de M. Michael Fagan	10-K	10.48	28/02/2013
10.13*	Régime de retraite supplémentaire pour certains cadres désignés de Domtar Inc. modifié et mis à jour	10-Q	10.3	04/08/2017
10.14*	Contrat d'emploi de M. John D. Williams modifié et mis à jour	10-Q	10.1	02/08/2013
10.15*	Lettre d'entente relative à la prime de maintien en fonction de M. Michael Fagan			

Pièce numéro	Description de la pièce	Intégré par renvoi à :		
		Formulaire	Pièce	Date de dépôt
10.16*	Convention de cessation d'emploi intervenue entre Domtar et M. Michael D. Garcia			
21	Filiales de Domtar Corporation			
23	Consentement du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant			
24.1	Procurations (incluses dans la page des signatures)			
31.1	Attestation du chef de la direction en vertu de l'article 302 de la <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>			
31.2	Attestation du chef des finances en vertu de l'article 302 de la <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>			
32.1	Attestation du chef de la direction en vertu de l'article 906 de la <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>			
32.2	Attestation du chef des finances en vertu de l'article 906 de la <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>			
101.INS	XBRL Instance Document – le document d'instance ne s'affiche pas dans le dossier de données interactif parce que ses balises XBRL sont intégrées dans le document Inline XBRL.			
101.SCH	Inline XBRL Taxonomy Extension Schema			
101.CAL	Inline XBRL Taxonomy Extension Calculation Linkbase			
101.DEF	Inline XBRL Taxonomy Extension Definition Linkbase			
101.LAB	Inline XBRL Taxonomy Extension Label Linkbase			
101.PRE	Inline XBRL Extension Presentation Linkbase			
104	Page couverture du dossier de données interactif (formatée en Inline XBRL et figurant à la pièce 101)			

* Indique qu'il s'agit d'un contrat intervenu avec un membre de la direction ou d'un arrangement relatif à la rémunération

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

(EN MILLIONS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ANNEXE II – COMPTES DE CONTREPARTIE ET COMPTES ADMISSIBLES

Pour les trois exercices clos :

	<u>Solde au début de l'exercice</u>	<u>Imputation au bénéfice</u>	<u>Déductions de la réserve</u>	<u>Solde à la fin de l'exercice</u>
	\$	\$	\$	\$
Provisions déduites des comptes d'actifs connexes :				
Créances douteuses – Débiteurs 2020	4	4	(2)	6
2019	3	1	—	4
2018	4	2	(3)	3
	<u>Solde au début de l'exercice</u>	<u>Imputation au bénéfice</u>	<u>Déductions de la réserve</u>	<u>Solde à la fin de l'exercice</u>
	\$	\$	\$	\$
Provision pour moins-value au titre d'actifs d'impôts reportés 2020	17	47	—	64
2019	12	5	—	17
2018	12	—	—	12

RUBRIQUE 16. SOMMAIRE DU FORMULAIRE 10-K

Aucun.

SIGNATURES

Conformément aux exigences de l'article 13 ou du paragraphe 15(d) de la *Securities Exchange Act of 1934*, l'émetteur inscrit a fait en sorte que la présente déclaration d'inscription soit signée pour son compte par les soussignés, dûment autorisés à cet effet dans la ville de Fort Mill, Caroline du Sud, États-Unis, le 1^{er} mars 2021.

DOMTAR CORPORATION

Par : /s/ John D. Williams

Nom : John D. Williams

Titre : Président et chef de la direction

Nous, administrateurs et dirigeants soussignés de Domtar Corporation, constituons individuellement par les présentes Zygmunt Jablonski et Razvan L. Theodoru comme nos mandataires véritables et légitimes et accordons à chacun d'eux pleins pouvoirs de signer pour nous, en notre nom et en les qualités indiquées ci-dessous, toutes les modifications apportées au présent rapport annuel sur formulaire 10-K déposé auprès de la Securities and Exchange Commission.

Conformément aux exigences de la *Securities Exchange Act of 1934*, le rapport a été signé ci-dessous par les personnes suivantes pour le compte de l'émetteur inscrit et en les qualités et aux dates indiquées.

<u>Signature</u>	<u>Titre</u>	<u>Date</u>
<u>/s/ John D. Williams</u> John D. Williams	Président et chef de la direction (dirigeant responsable) et administrateur	1 ^{er} mars 2021
<u>/s/ Daniel Buron</u> Daniel Buron	Vice-président exécutif et chef des finances (dirigeant responsable des affaires financières et dirigeant responsable des affaires comptables)	1 ^{er} mars 2021
<u>/s/ Giannella Alvarez</u> Giannella Alvarez	Administratrice	1 ^{er} mars 2021
<u>/s/ Robert E. Apple</u> Robert E. Apple	Administrateur	1 ^{er} mars 2021
<u>/s/ David J. Illingworth</u> David J. Illingworth	Administrateur	1 ^{er} mars 2021
<u>/s/ Brian M. Levitt</u> Brian M. Levitt	Administrateur	1 ^{er} mars 2021
<u>/s/ David G. Maffucci</u> David G. Maffucci	Administrateur	1 ^{er} mars 2021
<u>/s/ Pamela B. Strobel</u> Pamela B. Strobel	Administratrice	1 ^{er} mars 2021

Signature	Titre	Date
<hr/> <i>/s/ Denis Turcotte</i> Denis Turcotte	Administrateur	1 ^{er} mars 2021
<hr/> <i>/s/ Mary A. Winston</i> Mary A. Winston	Administratrice	1 ^{er} mars 2021

**ATTESTATION DU CHEF DE LA DIRECTION EN VERTU DE L'ARTICLE 302 DE LA
SARBANES-OXLEY ACT OF 2002**

Je, John D. Williams, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 10-K de Domtar Corporation;
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omet de fait important nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour l'exercice visé par le présent rapport;
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur inscrit aux dates de clôture des exercices présentés dans le présent rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour ces exercices;
4. L'autre dirigeant de l'émetteur inscrit qui signe une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information (au sens des Rules 13a-15(e) et 15d-15(e) prises en application de l'Exchange Act) et le contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière (au sens des Rules 13a-15(f) et 15d-15(f) prises en application de l'Exchange Act) pour l'émetteur inscrit, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information, pour assurer que l'information importante relative à l'émetteur inscrit, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant l'exercice où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ce contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou avons fait en sorte que soit conçu ce contrôle interne à l'égard de l'information financière, sous notre supervision, afin de fournir une assurance raisonnable relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de la publication de l'information financière conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur inscrit et présenté dans le présent rapport nos conclusions à l'égard de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de l'exercice visé par ce rapport en fonction de cette évaluation; et
 - d) indiqué dans le présent rapport tout changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu pendant le dernier trimestre financier de l'émetteur inscrit (quatrième trimestre financier de l'émetteur inscrit s'il s'agit d'un rapport annuel) et qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur inscrit qui signe une attestation et moi-même avons informé l'auditeur et le comité de vérification de l'émetteur inscrit (ou les personnes exerçant des fonctions analogues) des faits suivants, d'après notre dernière évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes de conception ou de fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui sont raisonnablement susceptibles de nuire à la capacité de l'émetteur inscrit d'enregistrer, de traiter, de synthétiser et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, impliquant la direction ou d'autres salariés qui ont un rôle significatif dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur inscrit.

Date : le 1^{er} mars 2021

/s/ John D. Williams

John D. Williams
Président et chef de la direction

**ATTESTATION DU CHEF DES FINANCES EN VERTU DE L'ARTICLE 302 DE LA
SARBANES-OXLEY ACT OF 2002**

Je, Daniel Buron, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 10-K de Domtar Corporation;
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fautive ou trompeuse concernant un fait important ni n'omet de fait important nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour l'exercice visé par le présent rapport;
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur inscrit aux dates de clôture des exercices présentés dans le présent rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour ces exercices;
4. L'autre dirigeant de l'émetteur inscrit qui signe une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information (au sens des Rules 13a-15(e) et 15d-15(e) prises en application de l'Exchange Act) et le contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière (au sens des Rules 13a-15(f) et 15d-15(f) prises en application de l'Exchange Act) pour l'émetteur inscrit, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information, pour assurer que l'information importante relative à l'émetteur inscrit, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant l'exercice où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ce contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou avons fait en sorte que soit conçu ce contrôle interne à l'égard de l'information financière, sous notre supervision, afin de fournir une assurance raisonnable relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de la publication de l'information financière conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur inscrit et présenté dans le présent rapport nos conclusions à l'égard de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de l'exercice visé par ce rapport en fonction de cette évaluation; et
 - d) indiqué dans le présent rapport tout changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu pendant le dernier trimestre financier de l'émetteur inscrit (quatrième trimestre financier de l'émetteur inscrit s'il s'agit d'un rapport annuel) et qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur inscrit qui signe une attestation et moi-même avons informé l'auditeur et le comité de vérification de l'émetteur inscrit (ou les personnes exerçant des fonctions analogues) des faits suivants, d'après notre dernière évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes de conception ou de fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui sont raisonnablement susceptibles de nuire à la capacité de l'émetteur inscrit d'enregistrer, de traiter, de synthétiser et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, impliquant la direction ou d'autres salariés qui ont un rôle significatif dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur inscrit.

Date : le 1^{er} mars 2021

/s/ Daniel Buron

Daniel Buron
Vice-président exécutif et chef des finances

**ATTESTATION DU CHEF DE LA DIRECTION EN VERTU DE L'ARTICLE 1350
DU 18 U.S.C. ADOPTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 906 DE LA
SARBANES-OXLEY ACT OF 2002**

Le soussigné atteste par les présentes qu'à sa connaissance, le rapport annuel sur formulaire 10-K de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (« formulaire 10-K ») remplit entièrement les exigences du paragraphe 13(a) ou 15(d) de la *Securities Exchange Act of 1934* et que l'information présentée dans le formulaire 10-K donne, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société.

Date : le 1^{er} mars 2021

/s/ John D. Williams

John D. Williams
Président et chef de la direction

**ATTESTATION DU CHEF DES FINANCES AUX TERMES DE L'ARTICLE 1350 DU 18 U.S.C.
ADOPTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 906 DE LA
SARBANES-OXLEY ACT OF 2002**

Le soussigné atteste par les présentes qu'à sa connaissance, le rapport annuel sur formulaire 10-K de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (« formulaire 10-K ») remplit entièrement les exigences du paragraphe 13(a) ou 15(d) de la *Securities Exchange Act of 1934* et que l'information présentée dans le formulaire 10-K donne, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société.

Date : le 1^{er} mars 2021

/s/ Daniel Buron

Daniel Buron
Vice-président exécutif et chef des finances

DOMTAR.COM

